



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2025

Budget général
Mission ministérielle

Gestion des finances publiques



2025

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2025 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2025, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2025 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2025. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2024 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2025, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2024 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Gestion des finances publiques	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	15
PROGRAMME 156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	21
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	22
Objectifs et indicateurs de performance	25
1 – Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale	25
2 – Renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires	28
3 – Maîtriser les coûts de gestion de la DGFIP au profit d'une efficacité accrue	33
4 – Être exemplaire en matière de responsabilité sociale et environnementale	35
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	37
Justification au premier euro	44
Éléments transversaux au programme	44
Dépenses pluriannuelles	58
Justification par action	71
01 – Fiscalité des grandes entreprises	71
02 – Fiscalité des PME	74
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	78
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	82
06 – Gestion des pensions	86
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	88
08 – Gestion des fonds déposés	91
09 – Soutien	93
10 – Élaboration de la législation fiscale	99
PROGRAMME 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	101
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	102
Objectifs et indicateurs de performance	106
1 – Améliorer l'action interministérielle et la qualité des services rendus	106
2 – Améliorer les conditions d'emploi des personnels	109
3 – Moderniser les fonctions support et maîtriser leur coût	111
Présentation des crédits	114
Justification au premier euro	120
Éléments transversaux au programme	120
Dépenses pluriannuelles	133
Justification par action	140
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	140
05 – Prestations d'appui et support	144
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	150
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	153
09 – Action sociale ministérielle	155
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	158
PROGRAMME 302 : Facilitation et sécurisation des échanges	159
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	160
Objectifs et indicateurs de performance	163

<i>1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique</i>	163
<i>2 – Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises</i>	166
<i>3 – Faire de la douane une administration moderne et innovante</i>	168
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	170
Justification au premier euro	177
<i>Éléments transversaux au programme</i>	177
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	192
<i>Justification par action</i>	197
<i>01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.</i>	197
<i>03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen</i>	199
<i>04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement</i>	201
<i>05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale</i>	203
<i>06 – Soutien des services opérationnels</i>	205
<i>08 – Soutien au réseau des débitants de tabac</i>	208
<i>09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières</i>	210
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	212

MISSION
Gestion des finances publiques

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission « *Gestion des Finances Publiques* » porte les politiques relatives au recouvrement des recettes et au paiement des dépenses de l'État, les activités douanières ainsi que des fonctions d'état-major, d'expertise, de conseil et de contrôle du ministère de l'action et des comptes publics. Elle regroupe trois programmes.

Le programme 156 « *Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local* » regroupe les moyens dédiés à l'établissement de l'assiette et au recouvrement des recettes de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que ceux destinés à assurer le paiement des dépenses publiques et la tenue des comptes publics. Il est piloté par la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Le programme 302 « *Facilitation et sécurisation des échanges* » regroupe les moyens de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), dont les objectifs principaux sont la lutte contre les trafics et la criminalité organisée, la garantie de la conformité des marchandises, l'optimisation et la modernisation du traitement des flux de marchandises aux frontières et la consolidation de l'accompagnement des entreprises sur ce périmètre.

Le programme 218 « *Conduite et pilotage des politiques économiques et financières* » assure les fonctions de coordination interministérielle et de soutien. Piloté par le secrétariat général des ministères économiques et financiers (MEF), il regroupe les effectifs de ce dernier, mais aussi de la direction du budget, de la direction des affaires juridiques, de l'inspection générale des finances, du contrôle général économique et financier, de l'Autorité nationale des jeux, de l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), de l'Agence française anti-corruption, de TRACFIN, de la direction des achats de l'État, du service commun des laboratoires, du service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité, de la mission interministérielle de coordination anti-fraude et des structures de médiation, ainsi que des cabinets des ministres.

BILAN DES REFORMES

1/ Une activité opérationnelle soutenue en matière de lutte contre la fraude via le déploiement du plan gouvernemental de lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques

En 2025, dans le cadre de la feuille de route gouvernementale de lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques 2023-2028, les administrations ont continué de montrer leur engagement à lutter contre la fraude, sécuriser les recettes publiques et démanteler les trafics.

En matière de **fraude fiscale**, la DGFIP a renforcé l'exploitation des données (*data-mining*) au niveau national et développé des échanges d'informations à l'échelle européenne, notamment avec la création du groupe *Fiscalis* dédié à la fraude à la TVA dans le e-commerce et l'automatisation des échanges d'informations. Elle s'est aussi investie dans la lutte contre la fraude aux aides publiques, par exemple avec l'ANAH pour MaPrimeRénov', et a créé une mission dédiée aux échanges avec l'autorité judiciaire. Le taux de recouvrement forcé atteint 67,7 %, en léger recul en raison d'un dégrèvement exceptionnel.

Les résultats de la **DGDDI** en matière de lutte contre les trafics ont globalement progressé. 108,8 tonnes de stupéfiants ont été saisies en France (105 en 2024) et 75 à l'étranger (32 en 2024), dont 31 tonnes de cocaïne (21 en 2024), ainsi que 548 tonnes de tabac (488 en 2024). Plus de 20 millions d'articles contrefaits ont été retirés du marché (21,5 en 2024) et plus de 800 dossiers de blanchiment ont été traités. La loi du 13 juin 2025 contre le narcotrafic a renforcé les pouvoirs des agents et permis le démantèlement d'une centaine d'organisations criminelles (92 en 2024), confirmant le rôle central de la douane contre l'économie souterraine.

Par ailleurs, dans un contexte d'essor du e-commerce, la DGDDI a engagé des travaux pour **sécuriser et réguler les flux de petits colis** afin de lutter contre les pratiques de sous-déclaration et de garantir une concurrence équitable. Tracfin a renforcé ses capacités de **renseignement** grâce à la science des données et poursuivi la sécurisation des systèmes d'information avec un nouveau centre de données.

L'Autorité nationale des jeux a intensifié ses contrôles, poursuivi ses actions de protection des publics vulnérables et a préparé le cadre de régulation des Jeux à Objets Numériques Monétisables.

La **direction des affaires juridiques**, via la mission Appui au patrimoine immatériel de l'État, a renforcé son action de protection des noms de domaines de l'État et la défense des signes identitaires sur internet pour garantir la lisibilité de l'action publique et prévenir les pratiques malveillantes. 269 vocables stratégiques ont fait l'objet d'une surveillance soutenue afin d'éviter l'usurpation de noms de domaines liés à l'État et, le cas échéant, d'engager des actions contre les sites internet illicites.

2/ Une organisation tournée vers la qualité du service rendu aux usagers

Les ministères économiques et financiers ont continué d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers sur les politiques dont elles ont la responsabilité.

La DGFIP a adapté son action à leurs attentes. Le chantier de la **facturation électronique** a franchi des étapes clés : cadre juridique sécurisé, annuaire central finalisé et plateformes immatriculées. Elle a aussi préparé l'exploitation des données d'entreprise à des fins de gestion et de contrôle. Plus de 1 100 événements ont été organisés pour accompagner les usagers, en amont d'une campagne nationale en 2026. La **qualité de l'accueil** est également un objectif structurant. L'indicateur global de qualité dépasse 85 % et la satisfaction des entreprises partenaires atteint 92 %.

La direction du budget a amélioré la **lisibilité de l'information budgétaire** via une nouvelle datavisualisation interactive sur data.economie.gouv, facilitant l'accès aux résultats de la dépense publique.

Dans un contexte de tensions commerciales, la Douane a structuré **l'accompagnement des entreprises** autour de trois volets afin de soutenir la compétitivité et la croissance des entreprises françaises : ciblage des entreprises exposées (420 accompagnées), diffusion des évolutions réglementaires, organisation de réunions d'information avec les acteurs institutionnels pour répondre aux besoins du terrain.

3/ Des investissements technologiques qui restent à un haut niveau pour activer le levier de la transformation numérique et améliorer l'efficacité des fonctions supports

En 2025, les investissements numériques sont restés soutenus, confirmant le rôle stratégique de la transformation technologique comme levier d'efficacité et de modernisation.

La DGFIP a poursuivi la **dématérialisation de ses procédures**, répondant ainsi aux attentes des usagers et aux évolutions des usages. Un nouveau service en ligne dédié aux demandes de rescrit a été déployé, facilitant les démarches des contribuables. D'importants investissements dans la modernisation du système d'information ont réduit de 41 % depuis 2022 les durées d'indisponibilité des applications dédiées aux usagers, malgré un contexte de menace cyber accrue. Si le taux de dématérialisation des procédures foncières progresse plus lentement que prévu, des mesures de simplification et un accompagnement renforcé des usagers et des agents sont prévus pour 2026.

La DGFIP s'est aussi engagée dans l'intégration **de l'intelligence artificielle (IA)** sur deux volets. Le premier vise à accompagner les agents dans leurs tâches quotidiennes. Le second, encore en expérimentation, doit aider à la rédaction des réponses aux usagers et sera généralisé en 2026.

L'AIFE a continué d'améliorer les **solutions applicatives** qu'elle pilote, notamment pour la généralisation de la facturation électronique. Les travaux sur l'annuaire central, le service de déclaration et l'adaptation de Chorus Pro

se sont intensifiés en vue des échéances de déploiement de la facturation électronique en 2026 et en 2027. La refonte de « Chorus déplacements temporaires » s’est aussi poursuivie pour un déploiement en 2026.

4/ L’amélioration continue des méthodes et des conditions de travail des agents

Le service du numérique du secrétariat général des MEF a assuré le pilotage et la coordination de plusieurs projets de **modernisation des outils de travail** à l’échelle du ministère, notamment la délivrance progressive de la carte ministérielle ROSSIGNOL aux agents de l’administration centrale et le déploiement de l’outil d’aide à la décision en matière de ressources humaines POLARHIS. La préparation des élections professionnelles de 2026 a été engagée. Par ailleurs, une stratégie ministérielle en matière d’IA a été adoptée, accompagnée du développement d’un socle d’outillage commun interne (OlympIA) et du lancement d’une expérimentation autour d’un modèle hébergé en France.

La DGDDI a également poursuivi une politique d’innovation soutenue pour renforcer **l’efficacité opérationnelle et les conditions de travail des agents**. Une application mobile facilite les constats et procédures sur le terrain et l’Atlas douanier améliore l’accès à l’information géographique et réglementaire. L’outil REDACTES vise à simplifier et sécuriser la rédaction des actes de procédure, contribuant ainsi à la fiabilité juridique des interventions et à un gain de temps pour les services.

La **modernisation des espaces de travail** s’est poursuivie dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2024-2028, afin d’adapter les bâtiments aux nouveaux usages et d’améliorer durablement la qualité de vie au travail des agents.

5/ La sobriété énergétique au cœur des actions du ministère

2025 a confirmé l’engagement ministériel en faveur de la transition écologique. Conformément au plan de transformation écologique (déclinaison ministérielle du plan gouvernemental de sobriété énergétique d’octobre 2022), les **bilans d’émissions de gaz à effet de serre** ont été actualisés, ce qui a permis de hiérarchiser les principaux leviers de réduction de l’empreinte carbone des services.

La direction des achats de l’État a poursuivi une politique conciliant maîtrise des coûts, achat responsable, soutien à l’innovation et prise en compte des enjeux de souveraineté. A ce titre, la modernisation du système d’information des achats a contribué à intégrer davantage de **critères environnementaux**.

La DGDDI a aussi participé à cet effort, notamment via l’inscription de plusieurs sites au concours **Usage Bâtiment Efficace de l’État** (CUBE État), permettant des réductions significatives de consommations énergétiques et d’émissions.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Renforcer la qualité de service aux usagers et l’efficacité des réseaux du recouvrement fiscal

Indicateur 1.1 : **Coût de collecte des recettes douanières et fiscales**

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Coût de collecte des recettes douanières et fiscales	€/100€ de recettes	0,67	0,55	0,75	0,55	cible atteinte	0,74

Commentaires techniques

Source des données : DGDDI / DGFIP

Remarque : La réalisation 2025 est provisoire dans l’attente des chiffres de dépenses actualisées de la DGDDI.

Mode de calcul : le numérateur correspond à la somme des coûts de gestion de la collecte des recettes douanières et fiscales assurée par la DGDDI et la DGFIP (composantes du sous-indicateur 3.1.1 « Coût de collecte des recettes douanières » du programme 302 et du sous-indicateur 3.1.1 « Taux d'intervention sur l'impôt » du programme 156).

Le dénominateur correspond à la somme des recettes douanières et fiscales, composantes respectives des deux sous-indicateurs cités ci-dessus.

Enfin, le ratio ainsi calculé est multiplié par 100 pour obtenir un coût de collecte pour 100 euros de recettes collectées.

ANALYSE DES RESULTATS

Le coût de collecte des recettes douanières et fiscales est atteint pour la cible 2025. Il s'agit d'un indicateur inversé. Par conséquent, il ne faut pas dépasser le 0,75 € de coûts pour 100 € de recettes collectées. Ainsi, 2025 est marqué par un résultat de 0,55 €. Il s'agit d'un niveau équivalent à 2024. Cette situation s'explique principalement par la maîtrise des coûts globaux de la DGFIP dans l'attente du transfert complet de l'accise sur les produits pétroliers (ex-TICPE) au 1^{er} janvier 2027. Elle compense la dégradation du coût de collecte relevée par la DGDDI en raison d'une baisse des recettes et de la stabilité des coûts.

Indicateur 1.2 : Taux de réponse de la DGDDI et de la DGFIP aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de réponse de la DGDDI et de la DGFIP aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires	%	95,17	93,77	92,9	93,66	cible atteinte	93,3

Commentaires techniques

Source des données : DGDDI / DGFIP

Mode de calcul :

Le numérateur correspond à la somme des réponses apportées dans les délais réglementaires par la DGDDI et la DGFIP.

Côté DGDDI, il correspond au numérateur du sous-indicateur 2.1.1 « Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires » du programme 302.

Côté DGFIP, il correspond au numérateur du sous-indicateur 2.1.3 « Taux de réponse de la DGFIP aux demandes de rescrit dans le délai de trois mois (rescrit général) » du programme 156.

Le dénominateur correspond à la somme des réponses apportées par la DGDDI et la DGFIP.

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux de réponse de la DGDDI et de la DGFIP aux demandes de rescrits dans les délais réglementaires s'établit pour 2025 à 93,66 %, soit au-dessus de la cible de 92,9 %. Pour la composante DGDDI, dans un contexte de stabilité de l'activité, le résultat 2025 est de 93,79 %, soit une amélioration de 1,63 point par rapport à 2024, mais loin de la cible du PAP 2025 de 97 %.

La DGFIP a enregistré une forte augmentation de la volumétrie des dossiers reçus résultant d'une part du déploiement d'un service de dématérialisation des demandes de rescrits via E-contacts pour les usagers connus de ses services et d'autre part de la plateforme « demarche.numerique » pour les organismes sans but lucratif. Le nombre de dossiers traités dans les délais a augmenté de 11,7 % grâce à la mise en place d'un service de mutualisation des rescrits existants. Ainsi, la composante DGFIP atteint le résultat de 93,59 %, pour une cible 2025 de 90 %.

OBJECTIF 2 : Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale (P156)

Indicateur 2.1 : Taux de déclaration spontanée (civisme) (P156)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux d'usagers particuliers respectant leurs obligations déclaratives	%	98,95	98,52	>99	98,23	absence amélioration	>99
Taux d'usagers professionnels respectant leurs obligations déclaratives	%	97,58	97,52	96,5	97,75	cible atteinte	97

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Taux d'usagers particuliers respectant leurs obligations déclaratives »

Mode de calcul :

Ce taux mesure la part d'usagers particuliers qui respectent leurs obligations déclaratives en matière d'impôt sur le revenu. Il rapporte la population des usagers particuliers ayant déposé leur déclaration d'impôt sur le revenu et qui ont été taxés sans pénalisation à l'ensemble de la population connue de la DGFIP et considérée comme devant déposer une déclaration.

Son numérateur est obtenu par l'addition, d'une part du nombre de déclarations automatiques cumulé avec celles reçues spontanément et, d'autre part, du nombre de déclarations enregistrées après les travaux de relance.

Son dénominateur est constitué du nombre de déclarations d'impôt sur le revenu attendues pour l'année N. Cette population de référence inclut les déclarations des primo-déclarants.

- Sous-indicateur : « Taux d'usagers professionnels respectant leurs obligations déclaratives »

Mode de calcul :

Exprimé en taux, il mesure le civisme déclaratif en matière de TVA et de déclarations de résultats des professionnels.

Il se calcule selon la formule suivante :

$$[(\text{Taux des redevables professionnels non défailants déclaratifs en matière de TVA}) + (\text{Taux de non-retardataires des déclarations de résultat annuel des entreprises})] / 2.$$

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux d'usagers particuliers respectant leurs obligations déclaratives s'établit à 98,23 % en 2025, en retrait par rapport au résultat 2024 de 0,29 point et en deçà de la cible fixée à au moins 99 %. Ce résultat est lié à une augmentation générale et régulière du nombre de déclarations attendues depuis 2023 (+1,31 % par rapport à l'an dernier). En parallèle, le nombre de défailants déclaratifs augmente depuis 2021, représentant 1,273 M contribuables en 2025 soit une hausse de 18,5 % par rapport à 2024. Dans ce contexte, les services de la DGFIP ont sensiblement renforcé les actions de relances et de taxations (+15,4 %), sans permettre néanmoins de pallier le recul des dépôts spontanés.

Le taux de respect des obligations déclaratives pour la sphère professionnelle mesure le civisme fiscal en matière de dépôt de déclarations de TVA et de déclarations de résultats des entreprises. En 2025, il s'élève à 97,75 %, au-dessus de la cible (96,5 %). En particulier, les résultats pour les déclarations de résultats se maintiennent par rapport à l'an dernier malgré une augmentation des dépôts attendus de plus de 4 % en lien avec l'augmentation du nombre d'entreprises.

Indicateur 2.2 : Taux de recouvrement spontané (civisme) (P156)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux brut de recouvrement des impôts des particuliers non-prélevés à la source (hors CF)	%	98.66	98.55	98,7	98,69	amélioration	98,7
Taux brut de recouvrement des impôts des professionnels (hors CF)	%	99.07	99.28	>99	99,37	cible atteinte	>99

Commentaires techniques

- Sous-indicateur : « Taux brut de recouvrement des impôts des particuliers non prélevés à la source (hors CF) »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur complète la mesure du recouvrement des impôts des particuliers hors « PAS ».

Exprimé en taux, il comprend :

- au dénominateur, le total des prises en charge brutes, hors contrôle fiscal, réalisées en année N-1 au titre des impôts sur rôle des particuliers (taxe d'habitation - contribution à l'audiovisuel public, taxes foncières, impôt sur la fortune immobilière, rôles supplémentaires d'impôt de solidarité sur la fortune) ;
- au numérateur, le montant des paiements acquittés en années N-1 et N au titre de ces prises en charge, à l'échéance et après une première phase de recouvrement forcé.

- Sous-indicateur « Taux brut de recouvrement des impôts des professionnels (hors CF) »

Mode de calcul :

Exprimé en taux, il comprend :

- au dénominateur, le total des charges brutes de l'année hors contrôle fiscal, c'est-à-dire le montant des paiements intervenus spontanément auquel s'ajoute celui des créances prises en charge correspondant aux déclarations non accompagnées du paiement, total ou partiel, de l'impôt déclaré comme dû par l'usager ;
- au numérateur, le montant des paiements acquittés spontanément et des recouvrements au titre de ces prises en charge.

ANALYSE DES RESULTATS

Pour les impôts des particuliers non prélevés à la source, le taux brut de recouvrement (hors contrôle fiscal) s'établit à 98,69 %, en ligne avec la cible 2025 et en amélioration de 0,14 point par rapport à 2024. Le résultat de cet indicateur repose désormais principalement sur la taxe foncière, qui représente 90 % du montant des prises en charge d'impôts non prélevés à la source en 2025, contre 88 % en 2024. Son taux de recouvrement atteint 96,11 % à fin 2025, un résultat en progression de 0,26 point par rapport à 2024.

Par ailleurs, la part de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants représente 6 % du montant des prises en charge d'impôts non prélevés à la source en 2025. Son taux de recouvrement atteint 82,89 % à fin 2025, un résultat en progression de 6,2 points par rapport à l'an passé, les difficultés de taxation 2023 qui ont affecté le recouvrement ayant depuis été résolues.

Concernant les usagers professionnels, le taux brut de recouvrement (hors contrôle fiscal) est de 99,37 % en 2025, soit un résultat supérieur à sa cible (99 %) et à son niveau de 2024 (99,28 %). Cela s'explique par un très bon taux de paiement à l'échéance (99,27 %), en particulier à la direction des grandes entreprises (DGE).

Indicateur 2.3 : Recouvrement des amendes et des produits locaux (P156)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Evolution du montant des amendes et condamnations pécuniaires recouvrées	%	14,33	28,27	20	103,63	cible atteinte	20
Taux brut de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) de l'exercice N-1 au 31 décembre N	%	97,99	98	98	98,08	cible atteinte	98

Commentaires techniques

- Sous-indicateur « Évolution du montant des amendes et condamnations pécuniaires recouvrées »

Mode de calcul : Il s'agit de la somme des montants annuels des encaissements en année N constatés sur les titres exécutoires pris en charge, frais de poursuites compris, quelles que soient leur nature de produit et leur année de prise en charge, comparée à la somme des montants encaissés de même nature sur l'année de référence, c'est à dire 2022. L'indicateur mesure ainsi la progression des encaissements en euros par rapport à l'année de référence 2022, toutes années de prises en charge confondues, avec une cible 2027 de +20 % par rapport à 2022.

- Sous-indicateur « Taux brut de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) de l'exercice N-1 au 31 décembre N

Mode de calcul :

Numérateur : Montants encaissés au 31/12/N faisant référence à des lignes de titres prises en charge au titre de l'exercice N-1

Dénominateur : Montants des titres pris en charge (nets d'annulations) au titre de l'exercice N-1 y compris les frais de poursuites associés (N-1 & N)

ANALYSE DES RESULTATS

A fin décembre 2025, le montant des encaissements relatifs aux amendes et condamnations pécuniaires s'établit à 2,33 Md€, montant qui inclut un paiement exceptionnel de 730 M€ comptabilisé en novembre 2025 sur une décision de justice atypique (condamnation d'un établissement bancaire pour blanchiment aggravé de fraude fiscale).

Le résultat est supérieur de plus de 863 M€ à celui constaté au titre de l'année 2024, soit une progression de 58,76 %, et de plus de 1,18 Md€ à celui constaté au titre de 2022, soit une progression de 103,63 %.

En déduisant le paiement exceptionnel précité, le montant des encaissements 2025 reste en progression de 9,06 % par rapport à 2024 et de 39,87 % par rapport à 2022. Ces résultats ont été obtenus grâce au renforcement de la mission en effectifs, ainsi qu'à la création des centres de contact amendes à Épinal en 2022 et à Toulouse en 2025, ce qui a permis une intensification des actions de mise en recouvrement.

Avec un résultat de 98,08 %, la cible pour le taux de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) de l'exercice N-1 est légèrement dépassée pour 2025. Pour maintenir ce niveau de performance, la DGFIP a mis en place une politique de recouvrement adaptée aux enjeux, combinée à la sensibilisation des ordonnateurs à la qualité des bases de tiers et à celle de l'émission des titres. La progression de l'indicateur est due notamment à l'amélioration du taux de recouvrement des établissements publics de santé et des régions, qui compensent la légère baisse du taux des départements et des structures à fiscalité propre.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2025 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2025 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local			
Prévision	8 181 945 484	8 121 171 863	92 642
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	8 183 480 441	8 137 480 441	92 562
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-1 534 957	-16 308 578	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			80
Exécution	8 025 177 804	8 001 324 844	91 064
218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières			
Prévision	997 498 947	981 853 717	5 035
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	979 733 845	964 301 826	5 038
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	17 765 102	17 551 891	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			-2
Exécution	966 243 307	964 923 274	4 864
302 – Facilitation et sécurisation des échanges			
Prévision	1 806 199 163	1 760 387 416	16 529
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 789 526 189	1 757 526 191	16 529
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	16 672 974	2 861 225	
Exécution	1 771 412 518	1 728 841 878	16 289
Total Prévision	10 985 643 593	10 863 412 996	114 206
Total Exécution	10 762 833 629	10 695 089 997	112 216

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 099 172 306 8 000 127 737	8 202 600 441 8 025 177 804	8 156 673 940 7 959 196 649	8 156 600 441 8 001 324 844
01 – Fiscalité des grandes entreprises	121 626 552 119 587 562	132 262 829 123 856 470	126 626 552 122 837 166	137 772 829 134 497 205
02 – Fiscalité des PME	1 633 743 052 1 576 638 086	1 667 480 664 1 533 279 890	1 640 915 052 1 526 050 481	1 673 230 664 1 536 761 793
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	2 132 048 520 2 044 890 686	2 073 033 647 2 040 502 013	2 131 948 520 2 048 479 518	2 071 123 647 2 033 972 125
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	819 416 424 936 008 014	918 670 399 957 205 450	819 545 724 934 137 734	918 650 399 959 941 387
06 – Gestion des pensions	92 013 719 89 864 275	96 061 665 93 675 811	91 793 719 90 280 326	95 811 665 93 422 039
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 329 326 631 1 288 038 881	1 336 569 551 1 307 308 479	1 330 528 831 1 284 534 330	1 337 274 551 1 302 362 418
08 – Gestion des fonds déposés	66 840 932 57 413 911	69 415 179 54 300 710	66 790 932 56 820 518	69 215 179 55 277 934
09 – Soutien	1 882 816 301 1 868 363 797	1 887 027 768 1 896 257 287	1 927 184 435 1 876 719 523	1 831 442 768 1 866 313 749
10 – Élaboration de la législation fiscale	21 340 175 19 322 524	22 078 739 18 791 694	21 340 175 19 337 051	22 078 739 18 776 196
218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	997 314 465 943 212 768	984 115 661 966 243 307	1 060 708 593 963 157 381	968 683 642 964 923 274
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	206 128 334 201 113 839	201 238 659 202 468 104	207 482 973 200 694 012	200 566 143 203 403 757
05 – Prestations d'appui et support	402 661 597 376 484 095	426 951 153 406 298 455	473 263 529 392 563 151	397 549 201 388 299 640
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	182 572 381 175 445 094	168 866 862 177 643 853	176 474 893 181 114 251	175 988 137 190 377 396
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	15 780 286 15 669 660	3 362 826 3 838 057	13 315 331 9 511 393	11 030 144 8 720 319
09 – Action sociale ministérielle	190 171 867 174 500 080	183 696 161 175 994 838	190 171 867 179 274 575	183 550 017 174 122 161
302 – Facilitation et sécurisation des échanges	1 749 864 799 1 711 868 120	1 798 174 938 1 771 412 518	1 717 431 500 1 672 794 203	1 766 174 940 1 728 841 878
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	594 021 629 593 909 387	597 643 190 590 574 588	587 952 226 586 962 186	596 992 471 592 369 281
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	212 787 375 188 893 686	172 808 349 181 421 617	174 490 029 156 185 390	182 214 929 166 172 821
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	245 996 130 252 020 377	258 190 866 257 536 581	246 780 130 250 556 736	258 203 625 259 009 798
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	132 107 846 127 677 595	136 847 267 131 034 152	132 740 375 127 617 117	136 316 214 129 708 213
06 – Soutien des services opérationnels	478 514 672 481 884 340	551 941 778 549 531 202	496 359 093 497 331 195	514 364 213 518 742 666
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac	59 100 000 44 825 097	54 100 000 41 216 862	59 100 000 39 352 896	54 100 000 42 595 376

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	27 337 147 22 657 638	26 643 488 20 097 518	20 009 647 14 788 683	23 983 488 20 243 724

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 099 172 306 8 000 127 737	8 202 600 441 8 025 177 804	8 156 673 940 7 959 196 649	8 156 600 441 8 001 324 844
Titre 2. Dépenses de personnel	6 903 431 646 6 743 634 868	6 948 475 042 6 811 899 682	6 903 431 646 6 743 634 868	6 948 475 042 6 811 899 682
Autres dépenses :	1 195 740 660 1 256 492 869	1 254 125 399 1 213 278 122	1 253 242 294 1 215 561 782	1 208 125 399 1 189 425 162
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 049 329 434 1 132 162 060	1 111 331 636 1 070 320 312	1 117 153 498 1 081 410 384	1 058 152 338 1 051 104 449
Titre 5. Dépenses d'investissement	145 951 226 123 821 416	142 333 763 142 397 878	135 628 796 133 608 385	149 495 657 137 820 781
Titre 6. Dépenses d'intervention	460 000 509 393	460 000 559 933	460 000 543 012	477 404 499 933
218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	997 314 465 943 212 768	984 115 661 966 243 307	1 060 708 593 963 157 381	968 683 642 964 923 274
Titre 2. Dépenses de personnel	530 578 289 520 103 473	526 494 616 530 471 930	530 578 289 520 103 473	526 494 616 530 471 930
Autres dépenses :	466 736 176 423 109 295	457 621 045 435 771 377	530 130 304 443 053 908	442 189 026 434 451 344
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	403 688 522 384 992 858	418 743 255 414 238 508	435 761 438 405 001 410	394 127 031 409 380 629
Titre 5. Dépenses d'investissement	62 315 121 36 392 754	38 079 503 19 814 486	93 636 333 36 002 838	47 263 708 23 261 824
Titre 6. Dépenses d'intervention	291 306 1 194 193	350 000 979 358	291 306 1 469 130	350 000 1 069 867
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	441 227 529 490	448 287 739 025	441 227 580 530	448 287 739 025
302 – Facilitation et sécurisation des échanges	1 749 864 799 1 711 868 120	1 798 174 938 1 771 412 518	1 717 431 500 1 672 794 203	1 766 174 940 1 728 841 878
Titre 2. Dépenses de personnel	1 329 379 114 1 322 488 509	1 370 967 930 1 343 619 307	1 329 379 114 1 322 488 509	1 370 967 930 1 343 619 307
Autres dépenses :	420 485 685 389 379 611	427 207 008 427 793 211	388 052 386 350 305 694	395 207 010 385 222 572
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	260 969 725 279 304 400	255 507 332 262 629 376	232 093 522 258 799 936	241 807 534 248 902 198
Titre 5. Dépenses d'investissement	92 811 282 55 769 326	111 874 364 96 458 970	89 253 739 42 732 054	93 574 163 66 186 996
Titre 6. Dépenses d'intervention	66 704 678 54 305 885	59 825 312 68 704 865	66 705 125 48 773 705	59 825 313 70 133 377
Total	10 846 351 570 10 655 208 624	10 984 891 040 10 762 833 629	10 934 814 033 10 595 148 233	10 891 459 023 10 695 089 997
Titre 2. Dépenses de personnel	8 763 389 049 8 586 226 849	8 845 937 588 8 685 990 919	8 763 389 049 8 586 226 849	8 845 937 588 8 685 990 919
Autres dépenses :	2 082 962 521 2 068 981 775	2 138 953 452 2 076 842 710	2 171 424 984 2 008 921 384	2 045 521 435 2 009 099 078
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 713 987 681 1 796 459 318	1 785 582 223 1 747 188 196	1 785 008 458 1 745 211 730	1 694 086 903 1 709 387 275

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
Titre 5. Dépenses d'investissement	301 077 629 215 983 497	292 287 630 258 671 334	318 518 868 212 343 277	290 333 528 227 269 601
Titre 6. Dépenses d'intervention	67 455 984 56 009 470	60 635 312 70 244 156	67 456 431 50 785 847	60 652 717 71 703 176
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	441 227 529 490	448 287 739 025	441 227 580 530	448 287 739 025

PROGRAMME 156
**Gestion fiscale et financière de l'État
et du secteur public local**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Amélie VERDIER

Directrice générale des Finances publiques

Responsable du programme n° 156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

Le programme numéro 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » regroupe les actions consacrées à l'établissement de l'assiette et au recouvrement des recettes de l'État, ainsi que celles destinées à assurer le paiement des dépenses publiques et la tenue des comptes publics. Il est mis en œuvre par la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Depuis 2023, le renforcement des missions régaliennes se poursuit malgré un contexte budgétaire complexe en 2025.

La DGFIP reste pleinement mobilisée dans la lutte contre la fraude tant au plan national qu'international tout en veillant au recouvrement des recettes publiques.

Enfin, elle poursuit ses chantiers de transformations pour demeurer un partenaire de confiance et de référence en matière de services et de conseils pour ses usagers et ses partenaires, en intégrant dans son action les évolutions et les attentes de la société, notamment par sa transformation numérique.

I – La maîtrise des finances publiques dans un contexte budgétaire singulier

La DGFIP a su faire face à une situation budgétaire inédite. Elle a fait preuve de réactivité pour rendre la norme fiscale accessible attestant d'un engagement résolu et régulier. En matière de gestion comptable et financière, les actions menées en vue de fluidifier la chaîne de la dépense de l'État, comme notamment la création des quatre nouveaux centres de gestion financière, ont permis de limiter l'augmentation des délais de paiement de la dépense publique. En parallèle, afin d'améliorer le pilotage des finances publiques, un détail des recettes fiscales est désormais publié à fréquence mensuelle sur impots.gouv.fr et des travaux ont été lancés en 2025 pour renforcer les outils de prévision.

Pleinement consciente de la nécessité de réduire les dépenses publiques, la DGFIP a réalisé des économies sur les dépenses immobilières avec l'abandon de surface (-66 000 m² en 2025), et sur le fonctionnement courant suite à la mise en place par toutes ses directions d'un dispositif d'optimisation des dépenses et des achats. Combiné avec son plan de transition pour la période 2023-2025, elle a ainsi réduit de presque 16 % sa consommation d'électricité et de gaz depuis 2022 et, a continué d'électrifier son parc automobile, composé désormais à 54,2 % de véhicules électriques ou à très faibles émissions.

Elle a poursuivi les efforts sur ses emplois, avec un pilotage resserré pour recruter au maximum dans le cadre des autorisations qui lui ont été données (-541 ETP supprimés pour une prévision en LFI de -550 ETP), tout en préservant la qualité du dialogue social.

La maîtrise de ses coûts de gestion concourt à l'amélioration de l'efficience, comme en attestent la progression du taux de productivité globale (+1,3 point par rapport à 2024) et la stabilité des taux d'intervention sur l'impôt et sur la dépense publique.

II – La DGFIP, acteur majeur de la lutte contre la fraude et garant des recettes publiques

La DGFIP a poursuivi en 2025 sa mobilisation dans le cadre de la feuille de route ministérielle « lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques ». Au plan national, elle a intensifié, par exemple, l'utilisation du data-mining pour le contrôle de la fraude patrimoniale. Au niveau international, elle a participé notamment à la mise en place en septembre 2025 d'un groupe européen Fiscalis dédié à la lutte contre la fraude à la TVA dans le e-commerce, et a renforcé l'exploitation des échanges automatiques de données. La DGFIP a aussi œuvré aux travaux de lutte contre la fraude aux aides publiques, notamment en lien avec l'ANAH pour Ma Prime Renov et, une mission dédiée a été créée pour faciliter les échanges avec les autorités judiciaires et assurer une meilleure circulation de l'information sur les risques de fraude avec les autorités judiciaires.

En matière de recouvrement des recettes publiques, le recouvrement forcé des créances issues du contrôle fiscal s'est maintenu à un bon niveau mais le taux du sous-indicateur associé (67,7 %) est en recul du fait d'une situation particulière ayant nécessité un dégrèvement conséquent.

III – La poursuite des transformations aux services des usagers et partenaires

La DGFIP a le souci constant d'offrir des services efficaces et adaptés aux attentes de ses usagers et partenaires tout en s'adaptant aux évolutions de la société et à ses attentes.

Projet majeur de la période, le déploiement de la facturation électronique a été sécurisé sur les plans juridiques, normatifs et techniques. L'annuaire central et l'immatriculation définitive des plateformes partenaires ont abouti au dernier trimestre 2025. La préparation de l'exploitation des données des entreprises a été effectuée par les services en charge de la gestion fiscale et du contrôle fiscal. Depuis janvier 2025, 1 120 événements et parutions ont été organisés sur le territoire répondant au besoin de concertation continue et d'accompagnement des différents publics concernés. Une campagne de communication grand public est prévue à compter de février 2026.

La DGFIP a continué d'œuvrer pour maintenir et même améliorer le haut degré de satisfaction de l'ensemble de ses usagers et partenaires. Des progrès notables ont été enregistrés en matière de décroché téléphonique (taux de 82,41 % pour une cible à 78 %) et le numéro national 0809 401 401 a obtenu en 2025 le palier argent du label SP +. Les formations des conseillers des maisons France Services ont été renforcées, permettant à la DGFIP d'obtenir la meilleure note parmi tous les partenaires à l'enquête de satisfaction sur les France Services, pour la quatrième année consécutive.

La qualité de service rendue par la DGFIP est largement plébiscitée puisque l'indicateur de qualité de service progresse de 1,26 point pour s'établir à 85,26 %. Les entreprises bénéficiant d'un partenariat fiscal, apprécient largement ce service avec un taux de satisfaction de 92 %. Enfin, l'indice de satisfaction des collectivités locales et des établissements de santé est également très bon (91,23 %) pour les prestations de conseil et de soutien délivrées par les conseillers aux décideurs locaux, les services de gestion comptable et les trésoreries hospitalières. Par ailleurs, cinq nouveaux services facturiers ont été créés pour simplifier la chaîne financière et comptable. Un soin particulier est accordé pour répondre dans le délai d'un mois aux demandes d'évaluation réglementaire adressées aux services du Domaine ce qui a permis une progression de 1,5 point sur le sujet.

La dématérialisation reste une priorité pour la DGFIP, en réponse aux évolutions sociétales. La DGFIP a étendu son offre en déployant un service en ligne pour les demandes de rescrit. Elle a investi dans la modernisation de son système d'information pour réduire les durées d'indisponibilité des applications qui ont diminué de 41 % depuis 2022 pour les usagers, malgré une menace cyber importante. Néanmoins, le taux de dématérialisation des procédures foncières ne progresse pas autant qu'attendu. Des mesures de simplification ainsi que l'accompagnement des usagers et des agents des services concernés sont prévues en 2026.

Enfin la DGFIP, continue de s'inscrire dans le virage de l'intelligence artificielle et a expérimenté une aide à la formulation des réponses aux usagers, « Langage clair » utilisant l'IA générative qui sera déployée en 2026, et un assistant IA utilisant l'IA générative pour aider les agents dans leur travail quotidien, est également testé depuis octobre 2025.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale

INDICATEUR 1.1 : Efficacité de la lutte contre la fraude fiscale

INDICATEUR 1.2 : Déployer un cadre rénové de la gestion publique

INDICATEUR 1.3 : Délais de production de la doctrine fiscale opposable à l'administration

OBJECTIF 2 : Renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires

INDICATEUR 2.1 : Proximité de l'administration, relation de confiance, rapidité

INDICATEUR 2.2 : Taux de satisfaction des usagers

INDICATEUR 2.3 : Dématérialisation

INDICATEUR 2.4 : Qualité des comptes publics

INDICATEUR 2.5 : Délai de paiement des dépenses publiques

OBJECTIF 3 : Maîtriser les coûts de gestion de la DGFiP au profit d'une efficience accrue

INDICATEUR 3.1 : Taux d'intervention et d'évolution de la productivité

OBJECTIF 4 : Etre exemplaire en matière de responsabilité sociale et environnementale

INDICATEUR 4.1 : Réduire les émissions de gaz à effets de serre

INDICATEUR 4.2 : Promouvoir l'égalité femmes-hommes

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale

INDICATEUR

1.1 – Efficacité de la lutte contre la fraude fiscale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des contrôles des professionnels ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data mining	%	55,98	56,04	50	57,31	cible atteinte	50
Part des contrôles des particuliers ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data-mining	%	40,27*	52,97	40	63,14	cible atteinte	45
Part des dossiers répressifs transmis au Parquet	%	9,41	10,67	12	10,49	absence amélioration	13
Part des opérations en fiscalité internationale	%	15,08	16,61	15,25	16,71	cible atteinte	15,25
Taux net de recouvrement DGFIP en droits en pénalités sur créances de contrôle fiscal (CFE et CSP) prises en charge en N-1	%	70,21	72,08	69	67,70	absence amélioration	70

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Part de contrôles des professionnels ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data mining »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur mesure la part de la programmation du contrôle fiscal des professionnels issue des listes de data mining.

- Sous-indicateur : « Part de contrôles des particuliers ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data mining »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur mesure la part de la programmation du contrôle fiscal des particuliers issue des listes de data mining.

- Sous indicateur : « Part des dossiers répressifs transmis au Parquet »

* Ce sous-indicateur le PAP intègre à compter de 2024

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur rapporte le nombre de dossiers transmis à l'autorité judiciaire au nombre de dossiers comportant des pénalités exclusives de bonne foi ou appliquées en cas de défaillance déclarative après mise en demeure ou des amendes qualifiées de répressives.

- Sous indicateur : « Part des opérations en fiscalité internationale »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur reflète l'action en matière de lutte contre la fraude fiscale internationale. Il comprend, au dénominateur, le nombre total des opérations de contrôle fiscal externe (CFE) terminées et, au numérateur, le nombre de CFE terminés ayant au moins un rappel en fiscalité internationale.

- Sous-indicateur : « Taux net de recouvrement DGFIP en droits et pénalités sur créances de contrôle fiscal (CFE et CSP) prises en charge en N-1 »

Mode de calcul :

Il comprend, au dénominateur, le montant des créances nettes issues du contrôle fiscal externe (CFE) ou sur pièces (CSP) au titre d'une année (en principal, soit droits et pénalités d'assiette : intérêts de retard, amendes et majorations, mais hors pénalités de recouvrement) et, au numérateur, les

encaissements effectifs sur lesdites créances, total arrêté au 31 décembre de la première année suivant celle de la prise en charge. Il favorise les synergies entre les services de contrôle et de recouvrement.

ANALYSE DES RESULTATS

La lutte contre la fraude fiscale détecte les manquements et infractions au regard du droit fiscal commis par les agents économiques, dans le but de préserver les ressources publiques et l'ordre républicain. Elle s'appuie pour cela sur le ciblage des contrôles, l'action répressive et le recouvrement des droits et des pénalités.

A fin 2025, les résultats des indicateurs mesurant l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale atteignent leur cible pour trois d'entre eux.

La part des contrôles ciblés par l'intelligence artificielle atteint 57,31 % pour les professionnels et 63,14 % pour les particuliers, pour une cible respectivement de 50 % et de 40 %, poursuivant ainsi une hausse continue depuis 2023. L'utilisation des nouvelles technologies dans le quotidien des services est désormais une pratique ancrée durablement.

Dans une économie mondialisée et dématérialisée, le contrôle fiscal international s'avère essentiel : il identifie et punit les stratégies de planifications fiscales qui visent à soustraire la base imposable en France pour la transférer dans des structures basées à l'étranger où elle sera peu ou pas imposée. En 2025, la part des opérations de contrôle fiscal externe à l'international poursuit sa hausse depuis 2023, pour atteindre 16,71 %, et dépasse ainsi sa cible de 15,25 %. Les rehaussements concernent principalement les prix de transfert avec une part de 71 % du total.

En matière d'action répressive, la part des dossiers répressifs transmis au Parquet est de 10,49 % en 2025, en retrait par rapport à sa cible de 12 % et en légère baisse par rapport à 2024. Si les services maîtrisent désormais l'application de la loi relative à la lutte contre la fraude du 23 octobre 2018 qui prévoit un mécanisme de dénonciation obligatoire aux parquets des dossiers de contrôle fiscal ayant révélé des manquements à la législation fiscale d'une certaine gravité, on constate une stabilisation du nombre de dossiers. Il est à noter que la judiciarisation renforcée des fraudes fiscales complexes, confiée au Parquet national financier et à l'Office national anti-fraude, permet de consolider les éléments probatoires et de sécuriser la qualification pénale des schémas à forts enjeux financiers.

Le taux de recouvrement en droits et pénalités sur créances de contrôle fiscal externe et de contrôle sur pièce au titre de l'année N-1 a atteint 67,70 %, en retrait par rapport à sa cible de 69 %, et en baisse par rapport à 2024 (72,08 %), en raison principalement d'un dégrèvement important d'Exit Tax, imposition de certaines plus-values latentes lors du transfert du domicile fiscal hors de France, lié à un changement de situation de l'usager. En excluant cet événement, le résultat aurait été de 73,11 %, soit au-delà de la cible fixée.

INDICATEUR

1.2 – Déployer un cadre rénové de la gestion publique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de centres de gestion financière mis en place	Nb	30	42	53	46	amélioration	68
Nombre de services facturiers (SFACT) dans le secteur local et hospitalier	Nb	22	24	68	29	amélioration	80

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Nombre de centres de gestion financière mis en place »

Mode de calcul :

Nombre cumulé de rapprochements de services gestionnaires et comptables de la dépense, structure nommée Centre de Gestion Financière (CGF).

- Sous-indicateur : « Nombre de services facturiers (SFACT) dans le secteur local et hospitalier »

Mode de calcul :

Comptage des structures.

L'indicateur permet de connaître l'appropriation par les entités du secteur local et hospitalier, des modes de gestion innovants et efficaces de la chaîne de la dépense, ainsi que de la recette. Il vise à mesurer l'aboutissement de la démarche partenariale de la DGFIP.

ANALYSE DES RESULTATS

Fruits du rapprochement entre les centres de services partagés des ministères gestionnaires et les services facturiers comptables de la DGFIP, les centres de gestion financières (CGF) ont vocation à fluidifier la chaîne de la dépense publique.

La circulaire n° 6251-SG du Premier Ministre en date du 10 mars 2021 et le décret du 28 décembre 2022 ont entériné leur intérêt et la volonté de leur généralisation. Après un déploiement soutenu depuis 2023, seuls quatre CGF ont été déployés en 2025 (3 CGF Justice et 1 CGF Hautes juridictions). Le nombre total de CGF déployés est de 46, soit en deçà de la cible de 53. Le bilan positif de l'organisation en CGF a été confirmé en 2025 tant au regard de la réduction des délais de paiement que des gains de productivité permis par cette organisation. Il convient de noter qu'à date la mise en place de l'organisation en mode CGF pour le traitement de leurs actes n'est pas planifiée pour la direction des services judiciaires du ministère de la Justice, le ministère de l'Éducation nationale, ainsi que pour le ministère de l'Intérieur.

Un service facturier (SFACT) est une organisation de la chaîne de la dépense qui permet de mutualiser les contrôles des ordonnateurs et des comptables afin de limiter leur redondance. En 2025, 5 SFACT ont été créés, portant le nombre total de services dans le secteur public local et hospitalier à 29, dont 25 pour le secteur public local et 4 pour le secteur public hospitalier. La cible de 68 n'est pas atteinte, car la mise en place d'un SFACT dépend fortement de la volonté de l'ordonnateur, et nécessite à la fois la levée de contraintes techniques (compatibilité des outils informatiques) et le déploiement de transformations organisationnelles.

INDICATEUR

1.3 – Délais de production de la doctrine fiscale opposable à l'administration

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Pourcentage des textes réglementaires publiés dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte auquel ils se rattachent	%	77	78	80	80,95	cible atteinte	80
Pourcentage des instructions fiscales publiées dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué	%	73,7	81,55	75	81,01	cible atteinte	75

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur « Pourcentage des textes réglementaires publiés dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte auquel ils se rapportent » :
 Numérateur : nombre de textes réglementaires appelés par la loi de finances de l'année et publiés par la direction de la législation fiscale (DLF) dans un délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte auquel ils se rapportent.

Dénominateur : nombre de textes réglementaires appelés par la loi de finances de l'année et dont la DLF assure le pilotage.

- Sous-indicateur « Pourcentage des instructions fiscales publiées dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué »

Mode de calcul :

Il mesure le pourcentage d'instructions fiscales publiées au Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOFiP) dans un délai de six mois à compter de la date d'entrée en vigueur des dispositions commentées, parmi l'ensemble des instructions attendues pour les textes de loi entrés en vigueur entre le 1^{er} septembre de l'année N-1 et le 31 août de l'année N.

Le délai est calculé pour chaque disposition en fonction de sa date d'entrée en vigueur et non pas de façon uniforme à partir de la date de publication du texte de loi au Journal Officiel de la République française.

Ce sous-indicateur concerne les seules instructions fiscales publiées au BOFiP. Il n'inclut ni les décrets ni les arrêtés.

Le résultat de l'année N est calculé courant mars N+1 afin de pouvoir figurer dans le RAP N. Compte tenu du fait que le délai fixé dans l'objectif est de six mois, le résultat de l'année N ne prend pas en compte les lois adoptées après le mois d'août de cette même année. Pour éviter toute rupture et couvrir une année complète, l'appréciation du résultat de l'année N se fait donc sur la base des lois adoptées entre le 1^{er} septembre de l'année N-1 et le 31 août de l'année N.

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur « pourcentage des textes réglementaires publiés dans un délai de six mois après l'entrée en vigueur du texte auxquels ils se rattachent » atteint 80,95 % pour une cible à 80 %, et en amélioration continue depuis 2023.

De même, l'indicateur « pourcentage des instructions fiscales publiées dans le délai de six mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué », qui mesure l'accessibilité et la clarté de la norme fiscale, a atteint le résultat de 81,01 %, soit cinq points au-dessus de sa cible, même s'il est légèrement en retrait par rapport à 2024 (81,55 %).

Ces résultats ont été permis par un engagement fort et constant des équipes de la direction de la législation fiscale (DLF) pour respecter le calendrier de publication des textes règlementaires, dans le contexte législatif exceptionnel rencontré depuis deux ans.

OBJECTIF

2 – Renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires

INDICATEUR

2.1 – Proximité de l'administration, relation de confiance, rapidité

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable	%	42,46	44,56	35	50,86	cible atteinte	43
Taux de réponse de la DGFIP aux demandes de rescrit dans le délai de trois mois (rescrit général)	%	93,89	94,73	90	93,59	cible atteinte	92
Taux de respect du délai d'un mois pour la réponse aux demandes d'évaluation réglementaire adressées aux services du Domaine	%	92,69	94,55	92,75	96,01	cible atteinte	93

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur mesure la part des contrôles (sur pièces et sur place) se concluant de façon consensuelle et rapide par une acceptation formalisée du contribuable des rappels (régularisation en cours de contrôle (article L 62 du LPF), transaction...).

- Sous-indicateur : « Taux de réponse de la DGFIP aux demandes de rescrit dans le délai de trois mois (rescrit général) »

Mode de calcul :

Le périmètre de ce sous-indicateur correspond aux réponses apportées par la DGFIP aux demandes de rescrit, en application du 1° de l'article L.80 B du Livre des Procédures Fiscales (LPF), y compris les réponses portant sur le caractère non-lucratif des organismes sans but lucratif ou sur les entreprises nouvelles déjà en activité.

Exprimé en taux, il mesure le pourcentage des réponses apportées par l'ensemble des services compétents de la DGFIP au cours de l'année dans le délai de trois mois.

- Sous-indicateur : « Taux de respect du délai d'un mois pour la réponse aux demandes d'évaluation réglementaire adressées aux services du Domaine. »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur adopte pour périmètre les dossiers réglementaires hors délais négociés ou non contraints. Exprimé en taux, il mesure le pourcentage de ces dossiers traités au cours de l'année dans le délai d'un mois.

ANALYSE DES RESULTATS

Dans l'esprit de la loi pour un État au service d'une société de confiance dite ESSOC, la DGFIP vise à développer le dénouement apaisé des contrôles qui favorise le consentement à l'impôt, la réduction de la durée des contrôles, la sécurisation du recouvrement et la réduction du contentieux. Ainsi, la part des contrôles se concluant par une acceptation du contribuable atteint 50,86 % en 2025, soit un résultat très supérieur à la cible de 35 % et au chiffre de 2024 qui était de 44,56 %. L'action des cinq pôles nationaux de contrôle à distance (PNCD) des particuliers contribue fortement à ce haut niveau de performance, avec un taux de régularisation d'environ 70 %.

Il est à noter qu'en 2025, une modification applicative a permis d'améliorer le calcul de l'indicateur en excluant de son périmètre des dossiers connexes non pertinents.

Toujours dans le cadre du développement de la relation de confiance avec les usagers, la DGFIP s'engage à répondre dans un délai de trois mois aux demandes de rescrits formulées par les entreprises. En 2025, le taux d'avis rendus en réponse à une demande de rescrit général dans le délai de trois mois par les services territoriaux de la DGFIP s'est élevé à 94,59 %, soit un taux au-delà de la cible de 90 % et en très léger retrait par rapport à 2024 où ce taux était de 94,73 %. Le nombre de demandes de rescrit a fortement augmenté par rapport à 2024 (+13,06 %) du fait du déploiement d'un service de dématérialisation de ces demandes. Le nombre de dossiers traités dans les délais a aussi augmenté de 11,7 % grâce notamment à la mise en place d'un service de mutualisation des rescrits existants.

En 2025, avec un résultat de 96,01 %, le taux de réponse dans le délai d'un mois, hors délai négocié, aux demandes d'évaluations réglementaires adressées aux services du domaine montre une hausse de +1,46 points par rapport à 2024 et dépasse sa cible de 3,26 points. Cette réussite est le fruit d'efforts continus visant à renforcer l'accompagnement des évaluateurs, alléger leur charge de travail et optimiser le pilotage des pôles d'évaluations domaniales.

INDICATEUR

2.2 – Taux de satisfaction des usagers

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de satisfaction des entreprises bénéficiant d'un partenariat fiscal	%	88,1	96	85	92	cible atteinte	85
Indice de satisfaction des collectivités territoriales et des établissements de santé concernant les prestations des CDL	%	90,6	89,37	84	91,23	cible atteinte	85
Indicateur de qualité de service	%	80,43	84,3	80	85,56	cible atteinte	80

Commentaires techniques

- Sous-indicateur : « Taux de satisfaction des entreprises bénéficiant d'un partenariat fiscal »

Mode de calcul :

Déterminé à l'appui d'un questionnaire adressé à l'ensemble des entreprises ayant signé un protocole de partenariat, il mesure le taux de satisfaction des entreprises vis-à-vis des méthodes et procédures appliquées par la Direction des grandes entreprises de la DGFIP (DGE) dans le cadre de la relation de confiance (qualité des échanges, délais et qualité de traitement des rescrits, etc).

- Sous-indicateur : « Indice de satisfaction des collectivités territoriales et des établissements de santé concernant les prestations des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), des Services de Gestion Comptable (SGC) et des trésoreries hospitalières (TH) ».

Mode de calcul :

Déterminé à l'appui d'un questionnaire adressé en fin d'année aux collectivités, aux EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) et aux établissements de santé, il mesure en pourcentage le degré moyen de satisfaction de ceux-ci vis-à-vis des prestations des services de la DGFIP qui leur sont dédiés, à savoir les conseillers aux décideurs locaux (CDL), les Services de Gestion Comptable (SGC), et les Trésoreries Hospitalières. Le résultat final est la moyenne arithmétique des trois taux de satisfaction ainsi déterminés.

- Sous-indicateur : « Indicateur de qualité de service »

Mode de calcul :

L'indicateur mesure la satisfaction des usagers au titre de chacun des trois principaux canaux d'accueil (accueil physique, messagerie et téléphonie). Il correspond à la moyenne arithmétique des taux de satisfaction calculés pour chacun de ces canaux de contact.

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux de satisfaction des entreprises ayant conclu un partenariat fiscal s'élève en 2025 à 92 %, en retrait par rapport à 2024 (96 %), mais au-dessus de la cible fixée à 85 %. Ce très haut niveau de satisfaction atteste de l'adéquation du service rendu aux attentes des entreprises partenaires dans un contexte de sollicitations parfois nombreuses.

Mesurant la capacité de la DGFIP à accompagner les acteurs du service public local au mieux de leurs besoins, l'indice de satisfaction des collectivités territoriales et des établissements de santé s'établit pour 2025 à 91,23 %, soit bien au-dessus de la cible de 84 %. L'ensemble des services enregistrent des résultats spécifiques à la hausse pour 2025 : +0,8 point pour les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) (92,9 %), +1,6 point pour les Services de Gestion Comptable (SGC) (87,8 %) et +3,2 points pour les Trésoreries Hospitalières (TH) (93 %). Ils témoignent de la reconnaissance de la qualité de l'accompagnement des services de la DGFIP, qui œuvrent de manière constante pour améliorer leur efficacité et leur proximité.

L'indicateur de qualité de service, qui mesure à la fois la qualité rendue (délai de réponses) et la qualité perçue (satisfaction des usagers) sur l'ensemble des canaux de contacts (accueil physique, messagerie, téléphonie) est de 85,56 % pour 2025, bien au-dessus de la cible de 80 % et en amélioration de +1,26 point par rapport à 2024 (84,30 %). A noter qu'en raison du moratoire sur les dépenses de communication, les résultats de l'indicateur ont été calculés à partir de données ne provenant pas des enquêtes habituelles. La bonne tendance de l'IQS montre l'implication de l'ensemble des services en contact avec du public à rendre un service de qualité, comme l'illustre notamment le taux de satisfaction des usagers à l'issue d'un rendez-vous, qui atteint 91,6 %.

INDICATEUR

2.3 – Dématérialisation

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Réduction de la durée d'indisponibilité des applications informatiques (usagers)	%	30,99*	30	25	40,19	cible atteinte	35
Taux de dématérialisation des procédures foncières (GMBI)	%	Non connu	20,72	60	15,85	absence amélioration	40

Commentaires techniques

- Sous-indicateur : « Réduction de la durée d'indisponibilité des applications informatiques (usagers) »

Mode de calcul :

Cet indicateur mesure l'amélioration de la durée d'indisponibilité des applications informatiques à destination des usagers, en taux de progression comparé à la cible, qui est fixée par rapport à l'année de référence 2022.

Il se calcule de la manière suivante :

$[Durée\ d'indisponibilité\ de\ l'année\ 2022\ (en\ minutes) - Durée\ d'indisponibilité\ de\ l'année\ N\ (en\ minutes)] / Durée\ d'indisponibilité\ de\ l'année\ 2022\ (en\ minutes).$

* Ce sous-indicateur le PAP intègre à compter de 2024

- Sous-indicateur : « Taux de dématérialisation des procédures foncières - « Gérer mes biens immobiliers » -GMBI » .

Mode de calcul :

Nombre de déclarations foncières traitées dans les applicatifs par les services fonciers correspondant à des déclarations déposées par les usagers de façon dématérialisée via GMBI/ nombre total de déclarations foncières traitées par les services.

ANALYSE DES RESULTATS

La bonne disponibilité des applications destinées aux usagers est une des composantes essentielles de la qualité du service rendu par la DGFIP. La durée d'indisponibilité de 113 915 minutes, liée pour 70,70 % à des incidents de production, a diminué de 40,2 % par rapport à 2022, année de référence. Cette forte baisse a été permise grâce notamment aux efforts de surveillance des applicatifs.

A la suite du déploiement de l'application Gérer mes biens immobiliers (GMBI), la DGFIP encourage les usagers à déposer leurs déclarations foncières de manière dématérialisée dans leur espace personnel sur le site 'impots.gouv.fr'. Le taux de dématérialisation des procédures foncières s'élève pour 2025 à 15,85 %, en retrait de 4,87 points par rapport à 2024 et bien en deçà de la cible de 60 %. Ce résultat s'explique en partie par un dysfonctionnement informatique survenu en décembre 2025, mais surtout par la complexité du parcours déclaratif de l'utilisateur, pour lequel des améliorations sont attendues à partir de la fin de l'année 2026.

INDICATEUR

2.4 – Qualité des comptes publics

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Indicateur de pilotage comptable (IPC)	Note sur 100	81,17	83,68	83,9	86,37	cible atteinte	84,1

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Indicateur de Pilotage Comptable »

Mode de calcul :

Cet indicateur vise à évaluer la qualité de la comptabilité sur une période donnée par budget ou typologie de collectivité. Il est établi de manière annuelle, et ses résultats sont disponibles à compter du mois de juillet suivant l'exercice concerné (juillet N+1 pour les comptes N).

ANALYSE DES RESULTATS

Le résultat national de l'indice de pilotage comptable (IPC) s'établit à 86,37/100 en 2025, soit 2,47 points au-dessus de sa cible, et en progression de 2,69 points par rapport à 2024.

La dynamique positive des dernières années se confirme, avec une progression sur toutes les thématiques examinées, notamment les immobilisations, les provisions et dépréciations, ainsi que les comptes de tiers. De même, toutes les collectivités connaissent des résultats en amélioration, ce qui démontre l'engagement fort des acteurs dans la démarche de production comptable de qualité.

INDICATEUR**2.5 – Délai de paiement des dépenses publiques**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de paiement en plus de 30 jours de l'ensemble des dépenses de l'État	%	10,50*	9,77	10,5	11,68	absence amélioration	10,5
Pourcentage des mandats payés au-delà du délai global de paiement (mandats des collectivités locales)	%	28,5*	26,28	23	25,56	amélioration	21

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur « Taux de paiement en plus de 30 jours de l'ensemble des dépenses de l'État » :

Numérateur : nombre total de demandes de paiement de l'ensemble des dépenses de l'État payées en plus de 30 jours au cours de l'année.

Dénominateur : nombre total de demandes de paiement de l'ensemble des dépenses de l'État payées au cours de l'année.

- Sous-indicateur « Pourcentage des mandats payés au-delà du délai global de paiement (mandats des collectivités locales) » :

Le délai de paiement des dépenses des collectivités locales est le résultat du calcul du délai moyen entre la date de début du délai et la date de paiement, incluse dans ce délai, de chacune des lignes de mandats payés dans l'application Helios et susceptibles de faire l'objet de paiement d'intérêts moratoires. Ne sont donc pas pris en compte dans le calcul du délai de paiement les mandats de subventions, d'ordre, de régie, d'emprunts, de paie et ceux qui ne comportent pas de date de début du délai.

Ce sous-indicateur est calculé comme suit :

Numérateur : montant des lignes de mandats payées à plus de 30 jours.

Dénominateur : montant total des lignes de mandats payées.

Le comptage s'effectue par budget collectivité.

Exprimé en pourcentage, le taux de paiement excédant le délai global de paiement est obtenu en retranchant de 100 % le taux de paiement réalisé dans les délais, accessible sur Delphes.

* Ces deux sous-indicateurs intègrent à compter de 2025 le PAP. Ainsi, les résultats pour 2023 et 2024 d'une part, et la cible pour 2025 d'autre part, ne figurent pas au RAP 2023 ni au RAP 2024, mais sont issus des travaux internes de la DGFIP.

ANALYSE DES RESULTATS

Avec un résultat de 11,68 %, le taux de paiement en plus de 30 jours de l'ensemble des dépenses de l'État hors intérêts moratoires est en retrait par rapport à la cible de 10,5 %, et en baisse de 1,91 point par rapport à 2024. Cette dégradation s'explique d'une part par les conditions de la fin de gestion 2024, générant des reports de charges plus importants que les années précédentes et des retards de paiement conséquents notamment pour les ministères de la Justice et des Armées. D'autre part, la loi spéciale pour assurer la continuité du service public adoptée en attendant le vote de la loi de Finances 2025 a contraint les ouvertures de crédit et retardé la mise à disposition des autorisations d'engagements et de crédits de paiement, entraînant l'allongement des délais de paiements de la dépense.

Pour ce qui concerne le secteur local, le pourcentage exprimé en montant des mandats payés au-delà du délai réglementaire de 30 jours est de 25,6 % en 2025, soit une amélioration par rapport à 2024 qui affichait un taux de 26,28 %, mais un retrait par rapport à la cible fixée de 23 %. Dans un contexte d'augmentation du nombre de mandats en période pré-électorale, cette amélioration est en partie le fruit d'évolutions des contrôles de la dépense basées sur la prise en compte des enjeux et risques en application de la réforme des gestionnaires publics.

OBJECTIF

3 – Maîtriser les coûts de gestion de la DGFIP au profit d'une efficacité accrue

INDICATEUR

3.1 – Taux d'intervention et d'évolution de la productivité

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux d'intervention sur l'impôt	%	0,68	0,54	0,71	0,53	cible atteinte	0,57
Taux d'intervention sur la dépense publique	%	0,09	0,09	0,09	0,09	cible atteinte	0,09
Taux annuel d'évolution de la productivité globale	%	6,05	1,62	4,54	2,95	amélioration	3,22

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Taux d'intervention sur l'impôt »

Mode de calcul :

Il correspond au rapport entre les dépenses engagées directement et indirectement par la DGFIP pour la gestion des impôts et le montant des recettes fiscales brutes collectées par la DGFIP.

- Sous-indicateur : « Taux d'intervention sur la dépense publique »

Remarques :

- le résultat définitif 2024 est de 0,09 % ;

- le résultat 2025 est provisoire. Le résultat définitif sera communiqué dans le RAP 2026.

Mode de calcul :

Le taux rapporte les dépenses engagées directement et indirectement par la DGFIP, pour le contrôle et le paiement des dépenses de l'État et du secteur public local, au total des flux de dépenses payées par son réseau au cours de l'année.

S'agissant du paiement des dépenses de l'État, le dénominateur comprend les dépenses payées après ordonnancement, les opérations de paye et les dépenses de pensions des fonctionnaires. Sont en revanche exclues du périmètre, en raison de leur particularisme, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor, les dépenses de dette publique et les dépenses en atténuation de recettes, dont l'inclusion dénaturerait la signification du taux.

Pour leur part, les dépenses du secteur public local correspondent à celles payées par les services déconcentrés de la DGFIP pour le compte de l'ensemble des organismes concernés (collectivités territoriales et leurs établissements publics, établissements publics de coopération intercommunale, offices d'HLM, établissements de santé et établissements médico-sociaux).

- Sous-indicateur : « Taux annuel d'évolution de la productivité globale »

Remarque :

-Mode de calcul :

L'indicateur traduit l'évolution annuelle de la productivité de la DGFIP. Il rapporte les éléments de charge des services aux effectifs mobilisés sur ces métiers, en intégrant la quote-part des personnels affectés aux fonctions de soutien. La productivité est mesurée à partir de 11 ratios élémentaires correspondant aux missions de la DGFIP.

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux d'intervention sur l'impôt s'établit en 2025 à 0,53 % (0,54 % en 2024). Il s'agit d'un indicateur à résultat inversé. Par conséquent, la cible est atteinte pour 2025. Ce résultat s'explique par une augmentation des recettes fiscales brutes (+4,3 %). Cette tendance provient principalement de recettes en hausses de la taxe de publicité foncière en raison d'un rebond du marché immobilier après deux années de décroissance de l'activité et, de l'instauration de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR). L'autre facteur de hausse est la mise en place de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Enfin, l'augmentation provient également du transfert partiel en 2024 du recouvrement des accises sur les tabacs et les alcools, et de l'effet de la fin du bouclier tarifaire sur les recettes de TICPE. Parallèlement, les coûts de gestion progressent moins vite (+2,32 %) avec une stabilisation du T2 entre 2023 et 2025, compte tenu de la suppression de 541 emplois au global pour la DGFIP, et une maîtrise du HT2.

Le taux d'intervention sur la dépense publique enregistre un résultat provisoire de 0,09 % en 2025. Il est stable par rapport à 2024. Est observée une faible hausse des coûts de gestion relatifs aux dépenses de l'État et du secteur public local (+2,6 %), principalement liée à l'augmentation des dépenses de titre 2 et hors titre 2 relatives aux dépenses de l'État. Le volume des dépenses (provisoire à date), est en diminution pour les dépenses publiques de l'État (-0,9 %), tout comme le flux de dépenses du secteur public local (-8,7 % par rapport à la réalisation 2024 définitive). Les résultats définitifs seront communiqués dans le RAP 2026.

Le taux annuel d'évolution de la productivité globale, s'établit à 2,95 % en 2025, soit une hausse de 1,33 point par rapport à 2024. L'accroissement du niveau de performance s'explique par une diminution des effectifs en 2025 (-0,05 %), après la baisse constatée en 2024 (-0,69 %). En parallèle, la hausse des charges est plus marquée en 2025 (+1,56 %) et est supérieure à celle connue 2024 (+0,55 %).

L'évolution générale de la productivité s'explique principalement par la hausse :

- du nombre d'articles Impôt sur le Revenu (+1,0 %) et du nombre d'entreprises imposées sur les bénéfices (+7,8 %)
- du nombre de titres de recettes émis pour le compte des collectivités locales et des Établissements Sociaux et Medico-Sociaux (+1,85 %)

OBJECTIF**4 – Etre exemplaire en matière de responsabilité sociale et environnementale****INDICATEUR****4.1 – Réduire les émissions de gaz à effets de serre**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part du parc automobile composé de véhicules électriques (ou à très faibles émissions)	%	25	48	55	54	amélioration	55
Évolution des consommations d'énergie (électricité et gaz)	%	-6	-13	-15	-15,68	cible atteinte	-20

Commentaires techniques

- Sous-indicateur « Part du parc automobile composé de véhicules électriques »

Mode de calcul :

Au numérateur : nombre de véhicules électriques ou à très faibles émissions au 31 décembre de l'année N.

Au dénominateur : nombre total de véhicules composant le parc automobile au 31 décembre de l'année N.

Ce sous-indicateur a intégré le PAP à compter de 2024. Ainsi, le résultat pour 2023 ne figure pas au RAP 2023 mais est issu des travaux internes de la DGFIP.

- Sous-indicateur : « Évolution des consommations d'énergie (électricité et gaz) »

Mode de calcul : Évolution en pourcentage de la consommation d'électricité et de gaz

Calcul en N :

Au numérateur : consommation N-1 – consommation N-2

Au dénominateur : consommation N-2

Ce sous-indicateur intègre à compter de 2025 le PAP. Ainsi, les résultats pour 2023 et 2024, et la cible pour 2025 ne figurent respectivement pas au RAP 2023, au PAP 2024 et au RAP 2024, mais sont issus des travaux internes de la DGFIP.

ANALYSE DES RESULTATS

A fin 2025, la part du parc automobile composé de véhicules électriques ou à très faibles émissions s'élève à 54 % du total, en ligne avec la cible de 55 % et en augmentation de 6 points par rapport à 2024. Les efforts engagés depuis ces dernières années ont été poursuivis pour rationaliser le parc automobile en supprimant, sans remplacement, tout véhicule insuffisamment utilisé et en mutualisant l'usage des véhicules entre les différents services de la DGFIP situés sur les sites géographiquement proches. En complément, 135 véhicules à moteur thermique ont été aliénés.

En termes d'évolution de la consommation d'énergie (électricité et gaz), l'objectif 2025 de -15 % a été atteint avec une baisse réelle de -15,68 % depuis 2022, année de référence, légèrement plus importante pour le gaz que pour l'électricité. La tendance cible fixée par la circulaire de la Première ministre du 21 novembre 2023 qui vise à faire baisser la consommation énergétique des bâtiments tertiaires par rapport à 2022 de -25 % en 2027 est respectée à ce stade.

INDICATEUR

4.2 – Promouvoir l'égalité femmes-hommes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des femmes primo-nommées dans les emplois de direction	%	41*	44	43	40,4	absence amélioration	44

Commentaires techniques

- Sous-indicateur « Part des femmes primo-nommées dans les emplois de direction »

Mode de calcul :

Au numérateur : Nombre de femmes primo-nommées dans les emplois de direction

Au dénominateur : Nombre total de primo-nommés dans les emplois de direction

Périmètre : emplois fonctionnels de n° 1 étendu aux emplois fonctionnels de n° 2 à partir de 2024.

* Ce sous-indicateur intègre à compter de 2025 le PAP. Ainsi, les résultats pour 2023 et 2024, d'une part, et la cible pour 2025, d'autre part, ne figurent respectivement pas au RAP 2023 au PAP 2024 et au RAP2024, mais sont issus des travaux internes de la DGFIP.

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, la part des femmes primo-nommées dans les emplois de direction atteint sur l'ensemble du périmètre de la DGFIP 40,40 %. Après une année 2024 très prometteuse (grâce notamment à des recrutements externes), l'année 2025 connaît un recul. La difficulté à pourvoir les emplois fonctionnels en interne, particulièrement ceux de n° 2 du réseau, est avérée, malgré les efforts engagés pour féminiser les viviers lors de la revue annuelle des cadres et pour accompagner les cadres externes.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fiscalité des grandes entreprises	126 672 829 116 998 365	5 590 000 6 856 305	1 800		132 262 829 123 856 470	132 262 829
02 – Fiscalité des PME	1 543 500 664 1 436 435 397	77 860 000 74 179 186	45 420 000 22 665 307		1 666 780 664 1 533 279 890	1 667 480 664
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 931 182 997 1 922 492 038	124 150 650 100 439 822	17 700 000 17 570 152		2 073 033 647 2 040 502 013	2 073 033 647
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	878 975 399 924 011 501	25 645 000 26 773 755	6 050 000 6 420 194		910 670 399 957 205 450	918 670 399
06 – Gestion des pensions	81 691 665 78 971 271	13 750 000 14 704 540			95 441 665 93 675 811	96 061 665
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 290 911 551 1 248 319 582	41 328 000 54 182 211	3 800 000 4 806 686		1 336 039 551 1 307 308 479	1 336 569 551
08 – Gestion des fonds déposés	58 135 179 52 943 348	2 780 000 1 357 362			60 915 179 54 300 710	69 415 179
09 – Soutien	1 015 406 019 1 013 099 083	801 027 986 791 664 534	69 363 763 90 933 738	460 000 559 933	1 886 257 768 1 896 257 287	1 887 027 768
10 – Élaboration de la législation fiscale	21 998 739 18 629 097	80 000 162 597			22 078 739 18 791 694	22 078 739
Total des AE prévues en LFI	6 948 475 042	1 092 211 636	142 333 763	460 000	8 183 480 441	8 202 600 441
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+12 567 162	+28 295 525 (hors titre 2)			+40 862 687	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 666 821	-39 730 823 (hors titre 2)			-42 397 644	
Total des AE ouvertes	6 958 375 383	1 223 570 101 (hors titre 2)			8 181 945 484	
Total des AE consommées	6 811 899 682	1 070 320 312	142 397 878	559 933	8 025 177 804	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fiscalité des grandes entreprises	126 672 829 116 998 365	11 100 000 17 465 440	33 400		137 772 829 134 497 205	137 772 829
02 – Fiscalité des PME	1 543 500 664 1 436 435 397	88 883 333 75 035 148	40 146 667 25 291 248		1 672 530 664 1 536 761 793	1 673 230 664
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 931 182 997 1 922 492 038	122 790 650 97 357 737	17 150 000 14 122 350		2 071 123 647 2 033 972 125	2 071 123 647
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	878 975 399 924 011 501	26 445 000 30 163 812	5 230 000 5 766 074		910 650 399 959 941 387	918 650 399
06 – Gestion des pensions	81 691 665 78 971 271	13 500 000 14 450 768			95 191 665 93 422 039	95 811 665
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 290 911 551 1 248 319 582	42 383 000 52 103 847	3 450 000 1 938 989		1 336 744 551 1 302 362 418	1 337 274 551
08 – Gestion des fonds déposés	58 135 179 52 943 348	2 580 000 2 334 586			60 715 179 55 277 934	69 215 179

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
09 – Soutien	1 015 406 019 1 013 099 083	731 270 355 762 046 013	83 518 990 90 668 720	477 404 499 933	1 830 672 768 1 866 313 749	1 831 442 768
10 – Élaboration de la législation fiscale	21 998 739 18 629 097	80 000 147 099			22 078 739 18 776 196	22 078 739
Total des CP prévus en LFI	6 948 475 042	1 039 032 338	149 495 657	477 404	8 137 480 441	8 156 600 441
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+12 567 162	+28 933 603 (hors titre 2)			+41 500 765	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 666 821	-55 142 522 (hors titre 2)			-57 809 343	
Total des CP ouverts	6 958 375 383	1 162 796 480 (hors titre 2)			8 121 171 863	
Total des CP consommés	6 811 899 682	1 051 104 449	137 820 781	499 933	8 001 324 844	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fiscalité des grandes entreprises	118 426 552 114 414 046	3 200 000 5 153 052	20 464		121 626 552	121 626 552 119 587 562
02 – Fiscalité des PME	1 525 225 052 1 432 038 371	81 718 000 114 940 627	26 100 000 29 659 087		1 633 043 052	1 633 743 052 1 576 638 086
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 986 425 520 1 927 879 337	119 223 000 103 955 528	26 400 000 13 055 821		2 132 048 520	2 132 048 520 2 044 890 686
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	790 635 724 901 392 028	17 260 700 26 041 593	3 820 000 8 574 393		811 716 424	819 416 424 936 008 014
06 – Gestion des pensions	79 156 089 78 145 191	12 257 630 11 648 345	70 739		91 413 719	92 013 719 89 864 275
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 281 982 631 1 237 783 007	42 214 000 48 238 328	4 600 000 2 017 547		1 328 796 631	1 329 326 631 1 288 038 881
08 – Gestion des fonds déposés	56 047 932 54 567 872	2 513 000 2 846 040			58 560 932	66 840 932 57 413 911
09 – Soutien	1 044 291 971 978 297 354	752 293 104 819 133 684	85 031 226 70 423 366	460 000 509 393	1 882 076 301	1 882 816 301 1 868 363 797
10 – Élaboration de la législation fiscale	21 240 175 19 117 662	100 000 204 862			21 340 175	21 340 175 19 322 524
Total des AE prévues en LFI	6 903 431 646	1 030 779 434	145 951 226	460 000	8 080 622 306	8 099 172 306
Total des AE consommées	6 743 634 868	1 132 162 060	123 821 416	509 393		8 000 127 737

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fiscalité des grandes entreprises	118 426 552 114 414 046	8 200 000 8 423 120			126 626 552	126 626 552 122 837 166
02 – Fiscalité des PME	1 525 225 052 1 432 038 371	90 440 000 68 895 483	24 550 000 25 116 627		1 640 215 052	1 640 915 052 1 526 050 481
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 986 425 520 1 927 879 337	116 823 000 106 517 109	28 700 000 14 083 073		2 131 948 520	2 131 948 520 2 048 479 518
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	790 635 724 901 392 028	17 210 000 25 650 460	4 000 000 7 095 246		811 845 724	819 545 724 934 137 734
06 – Gestion des pensions	79 156 089 78 145 191	12 037 630 12 064 397	70 739		91 193 719	91 793 719 90 280 326
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 281 982 631 1 237 783 007	44 016 200 44 491 198	4 000 000 2 260 126		1 329 998 831	1 330 528 831 1 284 534 330
08 – Gestion des fonds déposés	56 047 932 54 567 872	2 463 000 2 252 647			58 510 932	66 790 932 56 820 518
09 – Soutien	1 044 291 971 978 297 354	807 313 668 812 896 581	74 378 796 84 982 576	460 000 543 012	1 926 444 435	1 927 184 435 1 876 719 523
10 – Élaboration de la législation fiscale	21 240 175 19 117 662	100 000 219 389			21 340 175	21 340 175 19 337 051
Total des CP prévus en LFI	6 903 431 646	1 098 603 498	135 628 796	460 000	8 138 123 940	8 156 673 940
Total des CP consommés	6 743 634 868	1 081 410 384	133 608 385	543 012		7 959 196 649

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	6 743 634 868	6 948 475 042	6 811 899 682	6 743 634 868	6 948 475 042	6 811 899 682
Rémunérations d'activité	4 104 154 272	4 184 519 802	4 087 076 031	4 104 154 272	4 184 519 802	4 087 076 031
Cotisations et contributions sociales	2 585 882 891	2 708 609 666	2 669 009 108	2 585 882 891	2 708 609 666	2 669 009 108
Prestations sociales et allocations diverses	53 597 704	55 345 574	55 814 544	53 597 704	55 345 574	55 814 544
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 132 162 060	1 092 211 636	1 070 320 312	1 081 410 384	1 039 032 338	1 051 104 449
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 132 167 241	1 092 211 636	1 070 320 312	1 081 415 565	1 039 032 338	1 051 104 449
Subventions pour charges de service public	-5 181	0	0	-5 181	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	123 821 416	142 333 763	142 397 878	133 608 385	149 495 657	137 820 781
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	51 359 051	57 700 000	75 605 920	67 041 055	71 256 084	75 845 642
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	72 462 365	84 633 763	66 791 957	66 567 330	78 239 573	61 975 139
Titre 6 – Dépenses d'intervention	509 393	460 000	559 933	543 012	477 404	499 933
Transferts aux ménages	16 343	0	30	16 343	0	30
Transferts aux collectivités territoriales	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Transferts aux autres collectivités	483 050	450 000	549 903	516 669	467 404	489 903

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Total hors FdC et AdP		8 183 480 441			8 137 480 441	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+9 900 341			+9 900 341	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-11 435 298			-26 208 919	
Total*	8 000 127 737	8 181 945 484	8 025 177 804	7 959 196 649	8 121 171 863	8 001 324 844

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel			1 869 716			1 869 716
Autres natures de dépenses	22 471 240	19 120 000	23 456 077	22 471 240	19 120 000	23 456 077
Total	22 471 240	19 120 000	25 325 793	22 471 240	19 120 000	25 325 793

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		151 891		151 891				
02/2025		384 074		384 074				
03/2025		697 460		697 460				
04/2025		1 369 519		1 369 519				
05/2025		908 788		908 788				
06/2025		1 554 083		1 554 083				
07/2025		701 635		701 635				
08/2025		723 963		723 963				
09/2025		11 807 850		11 807 850				
10/2025		1 226 049		1 226 049				
11/2025		1 258 963		1 258 963				
12/2025		2 103 268		2 103 268				
01/2026		100 268		100 268				
Total		22 987 812		22 987 812				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/2025		10 467		10 467				
12/2025	1 869 716	460 144	1 869 716	460 144				
Total	1 869 716	470 611	1 869 716	470 611				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/02/2025		49 221 657						
Total		49 221 657						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/02/2025	10 697 446	4 839 448	10 697 446	5 477 526				
Total	10 697 446	4 839 448	10 697 446	5 477 526				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025				27 040 768				
Total				27 040 768				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						32 697 648		28 662 690
Total						32 697 648		28 662 690

DECRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025							2 346	2 346
Total							2 346	2 346

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025	4 490 122		4 490 122				3 760 499	3 760 499
03/12/2025	52 468	272 400	52 468	272 400				
Total	4 542 590	272 400	4 542 590	272 400			3 760 499	3 760 499

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025		888 706		648 306				
28/10/2025							10 000 000	8 700 000
03/12/2025					7 209 411	159 621	7 209 411	159 621
Total		888 706		648 306	7 209 411	10 159 621	7 209 411	8 859 621

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025							43 495 818	41 821 186
Total							43 495 818	41 821 186

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	17 109 752	78 680 634	17 109 752	56 897 423	7 209 411	90 115 932	7 209 411	83 106 342

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
110211	Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréés Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 274148 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 199 quater B</i>	136	140	143
Coût total des dépenses fiscales		136	140	143

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fiscalité des grandes entreprises	126 672 829 116 998 365	5 590 000 6 858 105	132 262 829 123 856 470	126 672 829 116 998 365	11 100 000 17 498 840	137 772 829 134 497 205
02 – Fiscalité des PME	1 543 500 664 1 436 435 397	123 280 000 96 844 493	1 667 480 664 1 533 279 890	1 543 500 664 1 436 435 397	129 030 000 100 326 395	1 673 230 664 1 536 761 793
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 931 182 997 1 922 492 038	141 850 650 118 009 974	2 073 033 647 2 040 502 013	1 931 182 997 1 922 492 038	139 940 650 111 480 087	2 071 123 647 2 033 972 125
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	878 975 399 924 011 501	31 695 000 33 193 949	918 670 399 957 205 450	878 975 399 924 011 501	31 675 000 35 929 885	918 650 399 959 941 387
06 – Gestion des pensions	81 691 665 78 971 271	13 750 000 14 704 540	96 061 665 93 675 811	81 691 665 78 971 271	13 500 000 14 450 768	95 811 665 93 422 039
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 290 911 551 1 248 319 582	45 128 000 58 988 897	1 336 569 551 1 307 308 479	1 290 911 551 1 248 319 582	45 833 000 54 042 836	1 337 274 551 1 302 362 418
08 – Gestion des fonds déposés	58 135 179 52 943 348	2 780 000 1 357 362	69 415 179 54 300 710	58 135 179 52 943 348	2 580 000 2 334 586	69 215 179 55 277 934
09 – Soutien	1 015 406 019 1 013 099 083	870 851 749 883 158 205	1 887 027 768 1 896 257 287	1 015 406 019 1 013 099 083	815 266 749 853 214 666	1 831 442 768 1 866 313 749
10 – Élaboration de la législation fiscale	21 998 739 18 629 097	80 000 162 597	22 078 739 18 791 694	21 998 739 18 629 097	80 000 147 099	22 078 739 18 776 196
Total des crédits prévus en LFI *	6 948 475 042	1 235 005 399	8 183 480 441	6 948 475 042	1 189 005 399	8 137 480 441
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+9 900 341	-11 435 298	-1 534 957	+9 900 341	-26 208 919	-16 308 578
Total des crédits ouverts	6 958 375 383	1 223 570 101	8 181 945 484	6 958 375 383	1 162 796 480	8 121 171 863
Total des crédits consommés	6 811 899 682	1 213 278 122	8 025 177 804	6 811 899 682	1 189 425 162	8 001 324 844
Crédits ouverts - crédits consommés	+146 475 700	+10 291 979	+156 767 680	+146 475 700	-26 628 682	+119 847 019

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 60 000 000 €.

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	6 971 364 631	1 284 119 540	8 255 484 171	6 971 364 631	1 238 119 540	8 209 484 171
Amendements	-22 889 589	-49 114 141	-72 003 730	-22 889 589	-49 114 141	-72 003 730
LFI	6 948 475 042	1 235 005 399	8 183 480 441	6 948 475 042	1 189 005 399	8 137 480 441

Un amendement gouvernemental présenté puis adopté par le Sénat le 18/01/2025 (n° II 2183) a minoré les crédits T2 du P156 de 22 889 589 €. Cette diminution de crédits visait à compenser les économies devant être induites par

la réforme de l'indemnisation du congé maladie ordinaire (passage de 1 à 3 jours du délai de carence et à l'indemnisation à hauteur de 90 % du congé maladie ordinaire).

Cet amendement a également minoré les crédits hors titre 2 de 49 114 141 €. Cette diminution marque la contribution de la DGFIP à l'effort de réduction des dépenses publiques.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

ARRÊTES DE REPORT DE CRÉDITS

Les reports de crédits T2 de la gestion 2024 sur la gestion 2025 concernent uniquement les reports sur fonds de concours par arrêté du 10 février 2025 pour un montant 10 697 446 €.

Les reports de crédits HT2 de la gestion 2024 sur la gestion 2025 concernent :

- les reports relatifs aux AENE, par arrêté du 5 février 2025 pour un montant de 49 221 657 € en AE ;
- les reports sur fonds de concours, par arrêté du 10 février 2025 pour un montant de 4 839 448 € en AE et 5 477 526 € en CP ;
- les reports sur crédits généraux, par arrêté du 7 mars 2025 pour un montant de 27 040 768 € en CP.

DÉCRETS DE TRANSFERT

- Les décrets de transferts n° 2025-624 du 9 juillet 2025, portant transfert de crédits de titre 2 à hauteur de 67 500 € en AE et en CP et de 1,17 ETPT, et n° 2025-1158 du 3 décembre 2025, portant transfert de crédits de titre 2 à hauteur de 37 500 € en AE et en CP et de 0,63 ETPT, en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » et à destination du programme 156 dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- Le décret de transfert n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits de titre 2 à hauteur de 1 535 704 € en AE et en CP et de 25,08 ETPT en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et à destination du programme 156 dans le cadre du financement du transfert d'agents dans le cadre du déploiement des centres de gestion financière d'administration centrale, de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de la région Bretagne, de la région Normandie, de la région Nouvelle-Aquitaine et de la région Occitanie ;
- Le décret de transfert n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits de titre 2 à hauteur de 2 837 302 € en AE et en CP et de 51,02 ETPT en provenance du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et à destination du programme 156 dans le cadre de la création des centres de gestion financière de Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ;
- Le décret de transfert n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits de titre 2 à hauteur de 31 346 € en AE et en CP et de 0,5 ETPT en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction du travail gouvernemental » et à destination du programme 156 dans le cadre du financement du transfert d'un agent suite à la pérennisation du centre de gestion financière ;

- Le décret de transfert n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits de titre 2 à hauteur de 137 032 € en AE et en CP et de 2,34 ETPT en provenance du programme 155 « Soutien des ministères sociaux » de la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » et à destination du programme 156 dans le cadre du financement d'emplois au centre de gestion financière ;
- Le décret de transfert n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits de titre 2 à hauteur de 95 572 € en AE et en CP et de 1 ETPT vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction du travail gouvernemental » en provenance du programme 156 dans le cadre du financement du transfert d'un agent au profit du secrétariat général des affaires européennes (SGAE) ;
- Le décret de transfert n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits de titre 2 à hauteur de 22 190 € en AE et en CP et de 0,58 ETPT en provenance du programme 156 et à destination du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » dans le cadre du financement du transfert d'un agent contractuel au profit du ministère de l'intérieur pour la cité administrative de Saint-Sever ;
- Le décret de transfert de crédits HT2 n° 2025-624 du 9 juillet 2025 du programme 156 à destination de divers programmes à hauteur de 5 870 033 € en AE et en CP, dont 5 161 221 € en AE et en CP à destination du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de la mission « Cohésion des territoires » pour le financement des espaces France Services, et à destination du programme 156 en provenance de divers programmes à hauteur de 2 109 534 € en AE et en CP ;
- Le décret de transfert n° 2025-1158 du 3 décembre 2025 portant transfert de crédits de titre 2 à hauteur de 14 968 € en AE et en CP et de 0,5 ETPT en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » et à destination du programme 156 dans le cadre du financement de l'extension en année pleine 2025 - Centre de gestion financière de Lille ;
- Le décret de transfert de crédits HT2 n° 2025-1158 du 3 décembre 2025 à hauteur de 272 400 € en AE et en CP à destination du programme 156 et en provenance du programme 148 « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonctions publiques » dans le cadre du financement des classes Prépa Talents à l'ENFiP et du programme 166 « Justice judiciaire » de la mission « Justice » dans le cadre de la prise en charge des terminaux de paiement électronique dans les juridictions.

DÉCRETS DE VIREMENT

- Le décret de virement de crédits HT2 n° 2025-632 du 11 juillet 2025 du programme 156 à destination de divers programmes pour 1 564 726 € en AE et 1 805 126 € en CP, et à destination du programme 156 pour 2 453 432 € en AE et en CP ;
- Le décret de virement de crédits HT2 n° 2025-994 du 28 octobre 2025 a abondé de crédits HT2 à hauteur de 10 000 000 € en AE et 8 700 000 € en CP le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » en provenance du programme 156 afin de financer le déploiement de la facturation électronique ;
- Le décret de virement n° 2025-1157 du 3 décembre 2025 portant virement de crédits de titre 2 a viré 73 773 € en AE et en CP vers le programme 156 en provenance du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » destiné au financement des techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie en provenance de la direction générale des entreprises ;
- Le décret de virement n° 2025-1157 du 3 décembre 2025 portant virement de crédits de titre 2 ont viré 2 433 184 € en AE et en CP vers le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » en provenance du programme 156 dans le

cadre du financement du projet de facturation électronique mis en œuvre par l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE) ;

- Le décret de virement n° 2025-1157 du 3 décembre 2025 portant virement de crédits de titre 2 a viré 4 850 000 € en AE et en CP vers le programme 134 « Développement des entreprises et régulations » en provenance du programme 156 destiné au financement de la contribution au compte d'affectation spéciale « Pensions » du programme « Développement des entreprises et régulations » ;
- Le décret de virement de crédits HT2 n° 2025-1157 du 3 décembre 2025 du programme 156 à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » à hauteur de 567 888 € en AE et en CP pour le financement de différents appels à projets gérés par la direction de l'immobilier de l'État, et à destination du programme 156 en provenance du programme 348 à hauteur de 408 267 € en AE et en CP en faveur de l'installation de la direction du contrôle fiscal d'Île-de-France dans l'immeuble SPALLIS.

DÉCRET D'ANNULATION DE CRÉDITS

Le décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 a annulé des crédits hors titre 2 pour un montant de 32 697 648 € en AE et 28 662 690 € en CP.

LOI DE FIN DE GESTION

La loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025 a annulé des crédits du programme pour un montant de 43 495 818 € en AE et 41 821 186 € en CP, portant sur les crédits hors titre 2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le rattachement du fonds de concours pour le T2 en 2025 s'élève à 1,87 M€ et a pour origine le versement du solde du fonds de concours 1-1-00950 « Participation de la commission européenne aux dépenses de personnel et de coûts indirects engagés par la DGFIP pour la mission de certification des fonds européens.

Les attributions de produits et fonds de concours s'élèvent respectivement à 22,89 M€ et 0,47 M€ en AE/CP sur le HT2 (montant total de 23,36 M€ en AE et CP).

Le décret n° 2025-1178 du 08/12/2025 portant annulation de crédits sur le FDC 1-1-00951 « Participation de la commission européenne aux frais de fonctionnement liés au programme FISCALIS » a minoré en AE et en CP les crédits hors titre 2 du programme 156 à hauteur de 2 346 €.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	34 742 375	67 925 297	102 667 672	34 742 375	65 395 297	100 137 672
Surgels	0	8 268 169	8 268 169	0	5 088 579	5 088 579
Dégels	-34 742 375	-76 193 466	-110 935 841	-34 742 375	-70 483 876	-105 226 251

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

La réserve de titre 2, correspondant à 0,5 % des crédits ouverts en LFI 2025, a été levée en fin de gestion dans sa totalité.

Pour ce qui concerne les dépenses hors titre 2, la réserve de précaution a été initialement déterminée par application d'un taux de 5,5 % en AE et en CP à la LFI 2025 et fixée à 67,9 M€ en AE et 65,4 M€ en CP.

L'annulation de crédits portée par le décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 a réduit la réserve de 32,7 M€ en AE et 28,7 M€ en CP, qui s'est ainsi établi à 35,2 en AE et 36,7 en CP.

Un surgel est ensuite intervenu en novembre 2025 pour un montant de 8,3 M€ en AE et 5,1 M€ en CP. Il correspond pour :

- 1,3 M€ à l'excédent de CP de la fongibilité asymétrique de 10 M€ ;
- 6 M€ aux AE sans emploi ;
- 2,3 M€ en AE et 3,8 M€ en CP à l'effort de fin de gestion demandé.

L'intégralité des crédits HT2 (43,5 M€ en AE et 41,8 M€ en CP) a été annulée par la loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025.

En 2025, le programme a exécuté deux mouvements de fongibilité asymétrique pour un montant total de 60 M€ en AE et CP.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024	Réalisation 2024	LFI + LFR 2025	Transferts de gestion 2025	Réalisation 2025	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1024 – Catégorie A+	0,00	1 573,00	1 825,00	0,00	1 635,00	-190,00
1025 – Catégorie A	+6,00	29 096,00	31 804,00	+4,38	29 536,00	-2 272,38
1026 – Catégorie B	+34,47	36 763,00	38 411,00	+19,78	36 694,00	-1 736,78
1027 – Catégorie C	+52,30	23 881,00	20 522,00	+55,50	23 199,00	+2 621,50
Total	+92,77	91 313,00	92 562,00	+79,66	91 064,00	-1 577,66

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1024 – Catégorie A+	0,00	0,00	+154,00	-92,00	-33,06	-58,94

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1025 – Catégorie A	0,00	-13,58	+947,76	-492,56	-47,04	-445,52
1026 – Catégorie B	0,00	+108,70	+867,87	-1 030,88	-138,16	-892,72
1027 – Catégorie C	0,00	+139,37	-2 033,27	+1 208,70	+742,99	+465,71
Total	0,00	+234,49	-63,64	-406,74	+524,73	-931,47

En PLF et en LFI 2025, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 92 562 équivalents temps plein travaillé (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 91 064 ETPT. Le taux de consommation atteint 98,4 %.

La structure des emplois du programme 156 se caractérise en gestion par une prédominance des agents de catégorie B (40,3 %).

La ventilation des autres catégories est la suivante :

- A+ : 1,8 %
- A : 32,4 %
- C : 25,5 %

L'écart en emplois entre la réalisation et la LFI 2025 (après transferts en gestion) de 1 577, 66 ETPT a pour origine des vacances récurrentes constatées en exécution qui s'expliquent par une saisonnalité différente des départs en retraite et des recrutements.

Entre 2024 et 2025, l'évolution de la consommation d'emplois à périmètre constant est de -406 ETPT (contre une prévision initiale de -175,51 ETPT) et traduit l'écart entre :

- la consommation du plafond d'emplois 2024 corrigé des transferts en gestion 2024, soit 91 220 ETPT ;
- la consommation du plafond d'emplois 2025 corrigé des transferts en LFI et en gestion 2025, soit 90 750 ETPT ;
- les effets induits par les corrections techniques 2025(-64 ETPT) ; Ces dernières sont liées essentiellement à une redistribution des effectifs entre catégories, les promotions inter-catégorielles n'étant pas identifiées dans le tableau de variation des effectifs, et à la variation du volume d'emploi des auxiliaires.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	152,00	118,00	6,15	59,00	2,00	7,34	-93,00	-86,00
1025 – Catégorie A	1 701,00	977,00	6,21	1 193,00	741,00	7,80	-508,00	-129,00
1026 – Catégorie B	2 608,00	1 669,00	6,30	1 649,00	1 129,00	8,90	-959,00	-1 081,00
1027 – Catégorie C	1 682,00	608,00	6,80	2 701,00	2 196,00	7,07	+1 019,00	+746,00
Total	6 143,00	3 372,00		5 602,00	4 068,00		-541,00	-550,00

L'évolution des flux d'emplois pour l'exercice 2025 s'appuie sur l'analyse des mouvements constatés, présentés ci-après.

Sorties réalisées en 2025

En ETP	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
--------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------

Départs en retraite	118	977	1669	608	3372
Autres départs définitifs	1	158	250	403	812
Autres départs	33	566	689	671	1959
Total	152	1701	2608	1682	6143

Le volume total de départs constatés en 2025 s'élève à 6 143 ETP, soit un niveau supérieur à la prévision inscrite au PAP 2025 (5 850 ETP). Cet écart résulte d'évolutions contrastées selon les catégories :

– la réalisation 2025 des départs en retraite est légèrement supérieure de +72 ETP par rapport à la prévision.

– une exécution en 2025 des autres départs définitifs très proche de la prévision (+12 ETP).

– une réalisation 2025 des autres départs plus importante que prévu, soit +209 ETP par rapport à la prévision. Elle s'explique principalement par des réductions de quotités de travail et les effets du dispositif prévu par le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 prévoyant la mise en disponibilité à titre provisoire des agents en fin de droits à congé pour raison de santé.

Entrées réalisées en 2025

En ETP	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements de titulaires	0	489	640	1615	2744
Recrutements de contractuels	2	252	489	581	1324
Autres entrées	57	452	520	505	1534
Total	59	1193	1649	2701	5602

Le volume total d'entrées constatées en 2025 s'élève à 5 602 ETP, réparti entre 2 744 recrutements de titulaires, 1 324 recrutements de contractuels et 1 534 autres entrées. Ce niveau est supérieur à la prévision inscrite au PAP 2025 (5 300 ETP). En effet, des recrutements supplémentaires ont été opérés afin de compenser l'évolution des sorties constatées en gestion.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	2 403,00	2 549,00	-4,00	0,00	0,00	+74,41	+54,50	+19,91
Services à l'étranger	12,00	12,00	0,00	0,00	-1,42	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	75 000,00	73 224,00	+215,49	0,00	-49,50	-820,00	+280,23	-1 100,23
Autres	15 147,00	15 279,00	+23,00	0,00	-12,72	+338,86	+190,00	+148,86
Total	92 562,00	91 064,00	+234,49	0,00	-63,64	-406,73	+524,73	-931,46

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	+50,00	2 591,00
Services à l'étranger	0,00	13,00
Services départementaux	-730,00	73 197,00
Autres	+130,00	15 475,00
Total	-550,00	91 276,00

La ligne « Autres » correspond aux directions et services dits « hors réseau » à savoir, les services à compétence nationale (notamment la DGE – Direction des Grandes Entreprises, la DPN - Direction des Projets Numériques, les directions interrégionales de services informatiques), les directions spécialisées (DIRCOFI – Direction de Contrôle Fiscal), les délégations interrégionales, les départements comptables ministériels (DCM), les personnels de l'école nationale des finances publiques ainsi que les stagiaires en formation, le service des retraites de l'État et les agents mis à disposition.

Les suppressions nécessaires à la réalisation du schéma d'emplois sont réparties sur l'ensemble des services. La répartition tient compte des redéploiements, entre les différents services ou à l'intérieur des services, induits par le renforcement des moyens consacrés à la lutte contre la fraude et des besoins identifiés dans les domaines de la transformation numérique, du pilotage des transformations et de la performance.

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Fiscalité des grandes entreprises	1 450,00	1 314,00
02 – Fiscalité des PME	19 602,00	18 255,00
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	27 382,00	27 490,00
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	12 348,00	13 092,00
06 – Gestion des pensions	1 130,00	1 086,00
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	17 802,00	17 235,00
08 – Gestion des fonds déposés	843,00	781,00
09 – Soutien	11 783,00	11 612,00
10 – Élaboration de la législation fiscale	222,00	199,00
Total	92 562,00	91 064,00
Transferts en gestion		+79,66

Le programme comprend 91 064 ETPT :

— L'action n° 01 « Fiscalité des grandes entreprises » comporte 1 314 ETPT qui correspondent à 1,44 % de l'ensemble des ETPT du programme.

— L'action n° 02 « Fiscalité des PME » comporte 18 255 ETPT qui correspondent à 20,05 % de l'ensemble des ETPT du programme.

— L'action n° 03 « Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale » comporte 27 490 ETPT qui correspondent à 30,19 % de l'ensemble des ETPT du programme.

— L'action n° 05 « Gestion financière de l'État hors fiscalité » comporte 13 092 ETPT qui correspondent à 14,38 % de l'ensemble des ETPT du programme.

— L'action n° 06 « Gestion des pensions » comporte 1 086 ETPT qui correspondent à 1,19 % de l'ensemble des ETPT du programme.

— L'action n° 07 « Gestion financière du secteur public local hors fiscalité » comporte 17 235 ETPT qui correspondent à 18,93 % de l'ensemble des ETPT du programme.

— L'action n° 08 « Gestion des fonds déposés » comporte 781 ETPT qui correspondent à 0,86 % de l'ensemble des ETPT du programme.

— L'action n° 09 « Soutien » comporte 11 612 ETPT qui correspondent à 12,75 % de l'ensemble des ETPT du programme.

- L'action n° 10 « Élaboration de la législation fiscale » comporte 199 ETPT qui correspondent à 0,21 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
1 148,00	14,81	8,32

Le montant du titre 2 correspond aux dépenses totales hors CAS Pensions (pas de cotisation CAS pour les apprentis).

Les deux principales filières d'emplois sont la gestion fiscale et l'informatique.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond)
(ETP ou effectifs physiques)		92 024
Effectifs gérants	1941	2,11%
administrants et gérants	1227	1,33%
organisant la formation	396	0,43%
consacrés aux conditions de travail	145	0,16%
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	174	0,19%

Unités de mesure :

Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein prend en compte la quotité de travail et non la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en effectifs physiques.

Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

— Effectifs administrant et gérant : gestion des carrières administratives, actes de pré-liquidation de la paye, gestion des positions, gestion du temps de travail et des congés, gestion de l'indemnitaire et de la NBI, gestion des frais de mission, gestion des recrutements, organisation des élections professionnelles et gestion des droits syndicaux, constitution et réunion des commissions administratives paritaires et des comités techniques paritaires ;

— Effectifs organisant la formation : organisation de la formation continue, organisation de la formation initiale, préparation des reclassements et des reconversions hors du ministère ou de la fonction publique ;

— Effectifs consacrés aux conditions de travail : gestion de l'action sociale, insertion et gestion des travailleurs handicapés, organisation de l'hygiène et de la sécurité, gestion de la médecine de prévention ;

— Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : élaboration du budget des RH et des plafonds de masse salariale et d'emplois, mise en œuvre des outils de suivi, conduite des réformes statutaires, pilotage des processus de gestion, analyse des besoins et prévision des évolutions quantitatives et qualitatives, détermination des emplois type, anticipation des recrutements et des formations, conseil individuel des agents, élaboration des parcours professionnels.

Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

Le périmètre retenu intègre :

- les agents en position d'activité et imputés sur le plafond d'emplois des ministères (dont agents en réorientation professionnelle, Berkani de droit privé et de droit public) ;
- les contractuels ;
- les agents des ministères financiers faisant l'objet d'une gestion partagée, et imputés sur le PAE des ministères :
 - agents MAD sortants ;
 - agents détachés entrants ;
 - agents en position normale d'activité « PNA » entrants ;
 - militaires ;
 - agents affectés aux ministères financiers mais gérés par un autre ministère (cas notamment des délégations de gestion).

	Effectifs inclus dans le plafond		Effectifs hors plafond d'emplois	
	Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
nombre d'agents	92 024	1877	1917	1928
%	94,15%	1,92%	1,96%	1,97%

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	4 104 154 272	4 184 519 802	4 087 076 031
Cotisations et contributions sociales	2 585 882 891	2 708 609 666	2 669 009 108
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	2 048 024 594	2 155 058 393	2 128 646 833
– Civils (y.c. ATI)	2 045 543 189	2 152 751 607	2 126 049 460
– Militaires	613 187	491 978	782 565
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 868 218	1 814 808	1 814 808
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	721 951		671 476
Autres cotisations	537 136 346	553 551 273	539 690 799
Prestations sociales et allocations diverses	53 597 704	55 345 574	55 814 544
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	6 743 634 868	6 948 475 042	6 811 899 682
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	4 695 610 273	4 793 416 649	4 683 252 850
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La dépense relative à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 10,99 M€ pour 1 393 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	4 644,09
Exécution 2024 hors CAS Pensions	4 695,61
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	9,09
Débasage de dépenses au profil atypique :	-60,61
– GIPA	-0,08
– Indemnisation des jours de CET	-30,54
– Mesures de restructuration	-21,20
– Autres dépenses de masse salariale	-8,79
Impact du schéma d'emplois	-35,50
EAP schéma d'emplois 2024	13,46
Schéma d'emplois 2025	-48,96
Mesures catégorielles	15,43
Mesures générales	0,26
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	0,26
GVT solde	9,75
GVT positif	73,59
GVT négatif	-63,84
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	45,39
Indemnisation des jours de CET	27,96
Mesures de restructurations	14,70
Autres rebasages	2,73
Autres variations des dépenses de personnel	3,85
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	2,23
Autres variations	1,62
Total	4 683,25

L'exécution des crédits du titre 2 hors CAS Pensions s'est élevée à 4 683,3 M€ soit une sous-exécution par rapport à la LFI de 110,2 M€ résultant des écarts suivants :

- Le **socle d'exécution** définitif retraité 2024 s'élève à 4 644,1 M€ soit un écart de -12,6 M€ par rapport à celui élaboré en LFI qui résulte d'une exécution 2024 inférieure de -56,9 M€ à celle prévue en LFI et de retraitements exceptionnels 2024 supérieurs de 44,3 M€ à ceux inscrits en LFI (dont 38,2 M€ liés à la GIPA budgétée mais non versée).
- Le **schéma d'emplois** qui prévoyait un coût de 1,4 M€ en LFI, s'élève en définitive à -35,5 M€ soit une économie supplémentaire de 36,9 M€ en raison notamment des vacances frictionnelles. Ces dernières sont liées essentiellement aux écarts calendaires entre les départs à la retraite et les recrutements. De plus, l'ouverture croissante de la DGFIP à l'interministériel entraîne des périodes de vacances plus longues qu'auparavant, les calendriers de mutation au sein de la fonction publique n'étant pas uniformes.
- Les **mesures catégorielles** s'élèvent à 15,4 M€ (cf. détail infra), soit une dépense inférieure de 4 M€ par rapport à la LFI, en raison de la diminution de la prime de fidélité Seine-Saint-Denis et du moindre versement des mesures indemnitaires de reconnaissance DGFIP.
- Les **mesures générales** s'élèvent à 0,3 M€, soit une économie de 0,8 M€ par rapport à la LFI qui s'explique principalement par un taux d'inflation inférieur à la prévision.
- Le **GVT solde** s'établit à 9,7 M€, soit 0,21 % de la masse salariale, contre une enveloppe de 24 M€ prévue en LFI, ce qui représente une économie de 14,2 M€. Les personnels ont connu une augmentation de leur

rémunération liée au GVT positif (effet de carrière) qui s'établit à 73,6 M€ représentant ainsi 1,57 % de la masse salariale. Cette dépense est inférieure de 0,4 M€ à celle inscrite en LFI. Le GVT négatif de -63,8 M€, soit -1,36 % de la masse salariale, correspond à l'économie due à l'écart de rémunération entre les agents sortants et entrants du programme. L'économie par rapport à la LFI pour ce poste est de -13,8 M€. Elle est la conséquence des décalages d'échéancement sur le calendrier des départs à la retraite par rapport à la prévision initiale mais aussi d'un volume de départs globalement plus fort que prévu.

- Les dépenses regroupées sur la ligne « **Rebasage de dépenses au profil atypique** » s'élèvent à 45,4 M€, soit une économie de 60,7 M€ par rapport à la prévision LFI. Elle résulte de moindres dépenses ou économies supplémentaires enregistrées sur les rachats de CET (-4 M€), les mesures de restructuration (-14,1 M€), les retenues pour faits de grèves (-5 M€), ainsi que du non versement de la GIPA initialement provisionnée lors des travaux préparatoires du PLF 2025 (-37,2 M€).
- Le poste « **Autres variations des dépenses de personnel** » s'élève à 3,8 M€ en hausse de 19,2 M€ par rapport à la LFI.

Au sein de ce poste, la rubrique « Prestations sociales » présente une baisse de 0,7 M€ par rapport à la LFI. La moindre dépense d'ARE (-1,8 M€) a été partiellement absorbée par le coût de l'indemnité d'attente (1,1 M€) versée aux agents en disponibilité provisoire pour raison de santé non budgété en LFI. Le décret n° 2024-641 mis en œuvre en 2025 prévoit la mise en disponibilité provisoire pour raison de santé des agents en fin de droits à congés pour raison de santé.

La rubrique « Autres » du poste « Autres variations des dépenses de personnel » s'élève à 1,6 M€ soit une hausse de 19,8 M€ par rapport à la LFI. Ces moindres économies s'expliquent principalement par un amendement gouvernemental adopté en PLF 2025 (-22,9 M€) relatif au passage de 1 à 3 jours de carence et à la réforme de l'indemnisation des congés ordinaires maladie (indemnisation abaissée à 90 % de la rémunération) qui n'a pas produit toutes les économies escomptées en exécution 2025 (-4,4 M€) principalement en raison de la non mise en œuvre de la mesure sur les 3 jours de carence.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	108 113	131 093	129 530	97 373	119 287	117 924
1025 – Catégorie A	53 878	63 744	69 265	45 172	56 687	61 125
1026 – Catégorie B	38 360	44 155	47 743	32 353	38 912	41 702
1027 – Catégorie C	33 683	35 590	37 580	28 869	30 820	32 183

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux à l'issue de la gestion 2025. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (catégorie 22 hors CAS Pensions) et hors prestations sociales (catégorie 23).

La baisse du coût d'entrée de la catégorie A+ entre le PAP et le RAP provient d'une typologie différente des entrées entre la prévision et l'exécution sur une population faible.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						557 737	836 606
Promotions supplémentaires B en A	70	B	Contrôleurs des finances publiques	09-2024	8	266 497	399 746
Promotions supplémentaires C en B	130	C	Agents administratifs des finances publiques	09-2024	8	291 240	436 860

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						278 869	836 607
Promotions supplémentaires B en A	70	B	Contrôleurs des finances publiques	09-2025	4	133 249	399 747
Promotions supplémentaires C en B	130	C	Agents administratifs des finances publiques	09-2025	4	145 620	436 860
Mesures indemnitaires						14 590 749	14 590 749
Prime de fidélité Seine-Saint-Denis (93)	-647	Toutes catégories	Tous corps	01-2025	12	-5 360 229	-5 360 229
Prime accueil Etablissement France Service (EFS)	50	B et C	Contrôleurs et agents administratifs des finances publiques	01-2025	12	50 000	50 000
Prime pour les maîtres d'apprentissage	257	Toutes catégories	Tous corps	01-2025	12	108 500	108 500
Mesures indemnitaires de reconnaissance DGFIP	87 633	Toutes catégories	Tous corps	01-2025	12	19 792 478	19 792 478
Total						15 427 355	16 263 962

Les mesures catégorielles sont évaluées à 15,4 M€ hors CAS.

Cette enveloppe a permis de couvrir l'effet extension en année pleine de mesures de promotions inter-catégorielles 2024 pour 0,5 M€ hors CAS. Elle comprend également :

- des mesures de promotions inter-catégorielles 2025 pour 0,3 M€ hors CAS ;
- la deuxième tranche des mesures indemnitaires de reconnaissance issues de l'accord signé le 6 mai 2024 entre la DGFIP et l'ensemble des organisations syndicales représentatives pour 19,8 M€ hors CAS, le versement de la première tranche étant intervenu en 2024 ;
- diverses mesures indemnitaires (prime pour les maîtres d'apprentissage, prime d'accueil) pour 0,2 M€ hors CAS ;
- la diminution de la dépense de prime de fidélité Seine-Saint-Denis de 5,4 M€ hors CAS et du nombre de bénéficiaires par rapport à l'année 2024; le montant versé en 2025 s'élève à 4,4 M€ contre 9,8 M€ versés en 2024.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours, ...) est portée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers. Les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Les dépenses d'action sociale portées spécifiquement par le programme 156, qui concernent pour l'essentiel les subventions de fonctionnement versées aux associations gérant les restaurants administratifs, sont présentées dans la partie JPE HT2 du présent rapport.

COUTS SYNTHETIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Libellé	Unité	Services déconcentrés de la DGFIP	
Surfaces	SUB du parc	m ²		2 479 111
	SUB du parc domanial	m ²		2 075 541
Occupation	Coût de l'acquisition construction	€*	AE	30,19 M
			CP	21,98 M
	Ratio acquisition construction /SUB (parc)	€/m ²	AE	12,18
			CP	8,87
Entretien lourd	Coût de l'entretien lourd	€*	AE	1,75 M
			CP	2,24 M
	Ratio entretien lourd/SUB du parc domanial	€/m ²	AE	0,84
			CP	1,08

* Les données financières correspondent à la somme des engagements juridique pour la partie « AE » ainsi qu'à la somme des crédits de paiement pour la partie « CP ».

Surfaces : les données portent sur le parc immobilier de la DGFIP (hors administration centrale) au 31/12/2025. Elles sont issues du Référentiel Technique.

Occupation : cette nature recouvre principalement les travaux d'importance relevant normalement du propriétaire comme les constructions ou extensions.

Entretien lourd : cette nature comporte principalement les travaux de désamiantage ainsi que la maintenance relevant du propriétaire (P723) pour les cas les plus urgents et en l'absence de trésorerie sur le CAS (ascenseurs, désembouage de chaudière, étanchéité parking ...). Le ratio entretien lourd/SUB s'applique au seul parc domanial.

RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Ratio d'efficacité bureautique	Réalisation 2023	Réalisation 2024	Réalisation 2025	Prévision 2026
Coût bureautique en euros par poste	704	851	870	820
Nombre de postes	117 061	107 595	110 076	123 000

Le ratio moyen d'efficacité bureautique (REB) pour la DGFIP rapporte la somme des dépenses bureautiques réelles (comme l'achat de matériel et logiciel, l'assistance bureautique...) et des dépenses évaluées forfaitairement (consommation électrique, recyclage...) au nombre de postes par agent (plafonné à 1,1 poste par agent).

Pour la DGFIP, le nombre de postes de travail en 2025 s'élève à 110 076 (contre 107 595 en 2024) : les anciens matériels n'ont pas été remplacés. La réalisation 2025 est en hausse pour s'établir à 870 € de coût bureautique par poste. Ces augmentations se justifient principalement par l'augmentation des dépenses de téléphonie fixe individuelle, de la hausse des coûts d'assistance interne, de la formation professionnelle ainsi que du passage à Windows 11.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

FACTURATION ELECTRONIQUE

Le projet « Facturation électronique » a pour objectifs :

- le renforcement de la compétitivité des entreprises grâce à l'allègement de la charge administrative et aux gains de productivité résultant de la dématérialisation ;
- la simplification de leurs obligations déclaratives en matière de TVA grâce, à terme, au pré-remplissage des déclarations ;
- l'amélioration de la détection de la fraude fiscale, notamment la fraude à la TVA, au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi ;
- l'amélioration de la connaissance, en temps réel, de l'activité des entreprises.

Année de lancement du projet	2021
Financement	156/349/363/218
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	12,80	1,74	18,86	14,27	36,91	35,88	7,60	13,85	30,38	33,71	13,39	20,77	91,62	97,60	203,97	203,97
Titre 2	3,54	3,54	7,02	7,02	6,77	6,77	18,18	18,18	8,22	8,22	24,73	24,73	33,84	33,84	84,13	84,13
Total	16,34	5,28	25,88	21,30	43,69	42,65	25,78	32,02	38,61	41,94	38,13	45,50	125,46	131,44	288,10	288,10

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	194,54	288,10	+48,09 %
Durée totale en mois	94	94	

Conformément à l'article 91 de la loi de finances 2024, le calendrier de déploiement de la facturation électronique reste inchangé et progressif. L'obligation d'émission des factures électroniques entrera en vigueur :

- Au 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et celles de taille intermédiaire ;
- Au 1^{er} septembre 2027 pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les micro-entreprises.

Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, seront tenues de recevoir des factures au format dématérialisé au 1^{er} septembre 2026.

L'année 2025 a été consacrée à la sécurisation opérationnelle et juridique du dispositif.

L'annuaire des destinataires de factures, brique essentielle du dispositif, a été déployé en septembre 2025.

Tout au long de l'année 2025, la normalisation des échanges entre les plateformes agréées s'est poursuivie au sein de la commission AFNOR, qui regroupe les principaux acteurs de l'écosystème facturation électronique (éditeurs de logiciels, fédérations professionnelles, opérateurs de dématérialisation ...) et l'administration. Les normes issues de ces travaux ont été publiées sur le site de l'AFNOR et sur le site de l'administration fiscale (impots.gouv.fr). Elles garantissent l'interopérabilité entre plateformes mais également la bonne transmission à l'administration des données obligatoires.

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) tient également à jour sur impots.gouv.fr la liste des plateformes agréées, une centaine en janvier 2026. Les plateformes ont été immatriculées pour une période de trois ans. Durant cette période, elles seront régulièrement auditées par des cabinets d'audit externes afin de vérifier qu'elles se conforment aux obligations imposées par la réforme.

Le cadre normatif de la facturation électronique permet également à la France de garantir la cohérence de son modèle avec la directive ViDA (directive (UE) 2025/516 du 11 mars 2025 relative à la TVA à l'ère numérique), qui introduit le principe de la facturation électronique obligatoire pour les transactions B2B intra-UE à partir du 1^{er} juillet 2030. Dans cette perspective, la France participe à la définition d'un modèle harmonisé. Elle est notamment devenue autorité pour le *Pan-European Public Procurement On-Line (Peppol)*, réseau d'interopérabilité entre les plateformes à l'échelle de l'Union, au 1^{er} juillet 2025.

L'accompagnement des entreprises a par ailleurs constitué un axe fort de l'action de la DGFIP en 2025. Il s'est traduit par l'animation de la communauté des relais (plateformes agréées, fédérations d'entreprises, représentants des professionnels du droit), par l'organisation de nombreuses rencontres publiques sur le territoire, et par la préparation de la campagne de communication grand public de février 2026.

Le coût du projet a augmenté à la suite de travaux engagés sur le logiciel Chorus PRO afin d'assurer les transactions G2B.

Les gains liés à la facturation électronique, hors du programme 156, sont estimés entre 2 et 3 Md€ de recettes supplémentaires de TVA par an, une fois la réforme déployée, c'est-à-dire à compter de l'année 2028. La méthode d'évaluation découle d'une moyenne des résultats obtenus dans les différents pays ayant adopté la Facturation Électronique selon des modalités diverses, couplée aux prévisionnels de recettes de TVA supplémentaires estimés par la Commission européenne pour la France.

FICOBA3

Le Fichier des Comptes Bancaires et assimilés (FICOBA) permet de fournir aux personnes habilitées des informations sur les comptes et coffres-forts détenus par une personne ou une société.

La refonte du FICOBA a pour ambition de :

- mettre le système en conformité avec les standards de la DGFIP, éliminer sa dette technique (mise en production en 2002), et simplifier sa maintenance ;
- proposer une architecture orientée « service », à travers les API, afin de répondre aux enjeux d'ouverture des services numériques en fluidifiant les processus métiers et en apportant une valeur supplémentaire aux utilisateurs ;
- permettre les évolutions futures des modules (adaptation aux évolutions réglementaires, aux besoins métiers, intégration de nouvelles données...)

- promouvoir un échange totalement dématérialisé des données ;
- renforcer la qualité des données en définissant un nouveau dispositif simplificateur de gestion des anomalies d'alimentation de FICOBA, améliorer l'expérience utilisateur à travers une restitution web mise aux standards actuels en termes d'accessibilité et d'ergonomie ;
- accroître le rôle de la DGFIP dans la lutte contre la fraude et le blanchiment, et améliorer le recouvrement des créances publiques.

Année de lancement du projet	2021
Financement	156/349/218
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité et gestion publique

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,31	2,84	2,49	2,86	2,73	2,84	2,33	2,63	1,81	1,88	0,11	1,01	1,05	1,05	12,49	12,49
Titre 2	2,71	2,71	1,20	1,20	1,22	1,22	4,89	4,89	1,92	1,92	3,41	3,41	1,56	1,56	12,03	12,03
Total	7,02	5,55	3,69	4,06	3,95	4,06	7,22	7,52	3,73	3,80	3,52	4,43	2,61	2,61	24,52	24,52

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	17,42	24,52	+40,77 %
Durée totale en mois	36	68	+88,89 %

L'année 2025 marque des avancées importantes sur le projet. La migration des comptes bancaires vers FICOBA 3 ainsi que la migration des banques vers PASSTRANS se sont achevées courant 2025 ; plus de 260 établissements bancaires ont re-déposé leurs comptes bancaires au FICOBA 3, soit plus de 320 millions de comptes. L'interface homme-machine (IHM) de consultation dédiée aux agents est en cours d'expérimentation depuis la fin d'année auprès de la DDFIP du Calvados . Les travaux restants qui portent sur les IHM se poursuivent, et l'ouverture de services complète est désormais prévue à la fin du 1^{er} semestre 2026 pour tous ses usagers, tant internes qu'externes, conformément au calendrier révisé. Relativement au plan projet, ce dernier a été allongé afin de tenir compte d'un décalage de livraisons et de l'intégration d'un nouveau lot dans le périmètre, arrivant en fin des travaux en 2026.

GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS - GMBI

Le projet « Gérer mes biens immobiliers » est un service en ligne, disponible sur le site impots.gouv.fr dans l'espace sécurisé de l'usager propriétaire (particulier ou professionnel) depuis le mois d'août 2021.

Il contribue à la modernisation du système d'information de la DGFIP en matière foncière, et lui permet d'accroître l'efficacité de ses interventions dans ce domaine, notamment dans le contexte de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En effet, les objectifs du projet GMBI consistent à :

- unifier les démarches des usagers propriétaires (personnes physiques et personnes morales) ;
- alléger les travaux des agents en charge des missions considérées en modernisant les processus de gestion et de taxation actuels, tout en fiabilisant davantage les bases de la fiscalité directe locale.

Ce projet apporte depuis 2021 une vision d'ensemble des propriétés bâties sur lesquelles le propriétaire détient un droit de propriété ainsi que les caractéristiques de chacun de ses locaux (adresse et descriptif du local, nature du local, lots de copropriété...).

Fin 2022 et début 2023 de nouvelles fonctionnalités ont été déployées pour les usagers et les agents de la DGFIP :

- la possibilité pour les propriétaires de locaux de réaliser leur déclaration foncière et/ou de taxes d'urbanisme, de suivre leurs obligations déclaratives et de répondre aux demandes de fiabilisation concernant des locaux existants ;
- la modernisation de la surveillance et la mise à jour des propriétés bâties par les services fonciers de la DGFIP ;
- la mise en place d'un nouveau module permettant aux propriétaires de procéder en ligne à la déclaration obligatoire de la situation d'occupation de leurs biens immobiliers en vue d'une correcte taxation à la taxe d'habitation des résidences secondaires et des locaux vacants ;
- la mise à disposition pour les agents de l'application GestODL permettant de réaliser l'ensemble des opérations de gestion de l'occupation et de la taxation.

En 2025, la consolidation des parcours usagers dans GMBI tant sur le volet « foncier » que sur le volet « occupation » s'est poursuivie afin d'améliorer et de fiabiliser la collecte de données. Par ailleurs, des travaux de développement plus conséquents ont été menés sur la chaîne de taxation. Ils ont permis d'émettre des avis de taxe d'habitation et de taxe sur les logements vacants de meilleure qualité que les années précédentes.

Année de lancement du projet	2018
Financement	156 / 349
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	13,77	9,67	6,46	6,06	6,54	10,72	8,90	11,34	6,73	7,06	0,00	0,00	0,00	0,00	33,51	33,51
Titre 2	6,90	6,90	2,48	2,48	2,01	2,01	2,04	2,04	2,04	2,04	0,00	0,00	0,00	0,00	13,43	13,43
Total	20,67	16,57	8,95	8,55	8,55	12,73	10,94	13,38	8,77	9,10	0,00	0,00	0,00	0,00	46,95	46,95

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	24,90	46,95	+88,54 %
Durée totale en mois	54	87	+61,11 %

Le suivi du projet dans son périmètre initial a été clôturé au 31 décembre 2025. Le coût définitif du projet GMBI est de 46,95 millions d'euros.

NARA

Le projet NARA (Nouvelle Application du Recouvrement des Amendes) porte l'outil de recouvrement forcé des amendes et des condamnations pécuniaires. Il correspond à la reprise de la partie « amendes » du projet ROCSP. En effet, suite à de nombreuses difficultés, ce projet, qui s'inscrivait dans la réforme du recouvrement fiscal et social et visait à unifier progressivement le recouvrement forcé des différents types de créances de la sphère publique (impôts, amendes, condamnations pécuniaires), a été scindé en deux pans : amendes (projet NARA) et particuliers (projet RSP PART).

NARA poursuit un quadruple objectif :

- de qualité de service pour l'utilisateur ;
- d'efficacité de l'action de l'État et d'effectivité des sanctions pénales ;
- d'amélioration des performances du paiement des amendes et de sécurisation des outils aujourd'hui en forte dette technique ;
- de qualité comptable.

L'ouverture de service est prévue en 2029, après plusieurs livraisons intermédiaires, dont un raccordement aux référentiels fiscaux en 2025 et la livraison d'un référentiel pour réaliser les saisies à tiers détenteurs auprès des employeurs en 2026.

Année de lancement du projet	2023
Financement	156
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	4,48	1,19	7,73	6,57	6,66	5,86	6,92	6,21	7,59	10,30	11,09	13,54	37,81	37,81
Titre 2	0,00	0,00	1,92	1,92	3,26	3,26	4,51	4,51	4,30	4,30	5,13	5,13	14,33	14,33	28,94	28,94
Total	0,00	0,00	6,40	3,11	10,98	9,83	11,17	10,37	11,22	10,51	12,72	15,43	25,42	27,87	66,75	66,75

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	66,94	66,75	-0,29 %
Durée totale en mois	72	72	

Le projet NARA a fait l'objet d'une saisine de la DINUM au titre de l'article 3 en mai 2024 et de compléments apportés à la DINUM en avril 2025, date qui fait référence pour le coût au lancement du projet. La DINUM a rendu un avis simple en juin 2025 après instructions complémentaires entre janvier 2025 et avril 2025.

Les travaux se sont poursuivis sur l'année 2025 avec la réalisation du 6^e lot en fin d'année. À la date du 31 décembre, le taux d'avancement du projet était estimé à 45 % en développement.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	1,10	1,10	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	1,10	1,10	
Délai de retour en années	5	5	

Pour le programme 156, les gains sont évalués à 1,1 M€ d'économies induites (gains en affranchissement). A cela s'ajoutent des gains hors programme 156 : 26 M€ de gains en efficacité du recouvrement forcé (accroissement du nombre de saisies à tiers détenteur), augmentation des recettes pour 25 M€ (plus de paiements spontanés dans les 90 jours après la prise en charge par la DGFIP). L'estimation totale pour les gains est donc de 52,1 M€. Le délai de retour est calculé sur cette estimation totale.

PAYSAGE

Le projet PAYSAGE vise à moderniser l'application PAY et poursuit les objectifs suivants :

- Pérenniser et sécuriser la fonction de paye des agents de l'État en poste en France ;
- Favoriser les évolutions réglementaires à venir dans le système d'information de la paye.

Produit à l'origine sous forme de réécriture iso-fonctionnelle, puis par modernisation avec simplification et évolutions pour la suite du projet, le projet a débuté en 2015 et se poursuivra jusqu'au décommissionnement total de l'application PAY en 2029.

Année de lancement du projet	2014
Financement	156
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	24,84	24,84	1,59	1,08	1,69	2,00	1,65	1,85	1,50	1,20	1,60	1,60	5,61	6,10	36,82	36,82
Titre 2	15,19	15,19	1,87	1,87	1,81	1,81	1,80	1,80	1,62	1,62	1,80	1,80	15,40	15,40	37,68	37,68
Total	40,03	40,03	3,46	2,95	3,50	3,81	3,45	3,65	3,12	2,82	3,40	3,40	21,01	21,50	74,51	74,51

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	41,67	74,51	+78,80 %
Durée totale en mois	74	170	+129,73 %

La modification du coût complet du projet est dû à l'intégration des deux années de fonctionnement post mise en production qui n'avaient pas été prises en compte. Il est également lié à un nombre de traitements de l'application PAY à convertir plus important et plus complexe qu'initialement envisagé, à l'actualisation de la projection faite sur le dernier lot, et à l'accroissement du périmètre dû à des impératifs législatifs et réglementaires (par exemple, la réforme de la protection sociale complémentaire).

Les trois premiers lots de PAYSAGE sont en production. Ils permettent notamment les calculs de paie, la comptabilité et l'émission du bulletin de paye, ainsi que le traitement des retenues. Les développements en cours du lot 4 (acomptes et paye principale, avec une double commande effective depuis janvier 2026 sur la partie acomptes) permettent de finaliser la réécriture de l'application PAY, objectif principal et initial du projet, et apportent une réelle plus-value aux utilisateurs de la DGFIP dans leur mission de contrôle de la paye.

En complément, un plan d'action est en cours de mise en œuvre pour assurer une sécurisation de la modernisation et assurer à terme le décommissionnement de PAY.

PILAT 1

L'objectif du projet PILAT est de transformer le système d'information relatif à la chaîne du contrôle fiscal afin de moderniser le travail de tous ses acteurs et faciliter le pilotage de l'activité. Les outils mis à la disposition des agents sont nombreux, hétérogènes, cloisonnés et ne répondent plus à une demande croissante tant en termes de soutien, de rapidité, d'agilité, ou de liaisons fonctionnelles, que de pilotage de l'activité.

Afin de mettre fin aux ruptures applicatives de la chaîne du contrôle fiscal et à améliorer la circulation de l'information, le projet PILAT devait se déployer selon trois axes :

- assurer le suivi de dossiers de contrôle depuis la programmation jusqu'au recouvrement ;
- moderniser et simplifier le travail de l'agent chargé du contrôle fiscal ;
- améliorer la valorisation et le pilotage de l'activité.

Afin de sécuriser le bon achèvement du projet, la DGFIP a souhaité bénéficier de l'accompagnement de la DINUM au 1^{er} semestre 2023, au titre de l'article 4 du décret n° 2019-1088. Cet appui et les travaux internes qui s'en sont suivis ont permis de reconfigurer la conduite du projet en deux composantes : celle qui correspond aux travaux déjà réalisés (jusqu'au lot 4.1), et celle qui correspond aux lots dont la mise en production est prévue à compter de 2026 et jusqu'au début de l'année 2027. Cette seconde composante fait l'objet d'un nouveau dossier article 3 en cours d'instruction. Une étude de cadrage sur le reste à faire sera également réalisée courant 2026 avant de lancer les travaux des lots qui resteront à développer à partir de 2027.

À compter de mi-2023, les premières briques de **PILOT-CF**, sur lesquelles repose la suite du projet (référentiel des affaires, modèle de données...), ont pu être délivrées (en complément de **Portail-CF**, de **VUE 360** et **GALAXIE**). Le renforcement du pilotage depuis mi-2024 a permis de lancer en 2025 les expérimentations du premier lot de **PILOT-CF** (Lot 3Ter – diffusion des listes de datamining) et de **Alertes-CF**, informations sur le contexte de l'affaire.

Année de lancement du projet	2018
Financement	156 / 218 / 349
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

RSP PART

Le projet RSP PART est l'application de gestion du recouvrement forcé des créances fiscales des particuliers.

Son objectif est de remplacer l'application RAR, techniquement obsolète, tout en offrant des nouvelles fonctionnalités pour un recouvrement plus efficient, notamment grâce à la gestion de la cotitularité, la dématérialisation des actes, l'automatisation des poursuites et au lien que RSP possède avec les référentiels fiscaux.

Compte-tenu de la complexité du projet, mise en lumière par l'expérimentation de l'applicatif dans un département, la DINUM a été sollicitée au titre de l'article 4 du décret n° 2019-1088. Son avis, rendu fin 2023, a permis de décrire un plan d'actions destiné à sécuriser le projet RSP PART, tant d'un point de vue « satisfaction du besoin métier de l'usager » que d'un point de vue méthodologique et applicatif. Ce plan d'actions a fait l'objet, en septembre 2024, d'un avis conforme de la DINUM au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088.

Année de lancement du projet	2023
Financement	156
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,87	0,76	0,57	0,64	1,28	1,31	1,14	1,01	1,10	1,10	7,31	7,48	10,99	10,99
Titre 2	0,00	0,00	2,14	2,14	2,58	2,58	3,17	3,17	3,06	3,06	4,53	4,53	10,75	10,75	23,07	23,07
Total	0,00	0,00	3,02	2,90	3,14	3,22	4,45	4,48	4,21	4,07	5,63	5,64	18,06	18,23	34,06	34,06

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	30,63	34,06	+11,22 %
Durée totale en mois	72	78	+8,33 %

Les chiffres rapportés concernent les développements applicatifs de RSP PART mis en œuvre depuis 2023 et jusqu'en 2028.

Après avoir amélioré les fonctionnalités de l'application dans une vision centrée sur l'utilisateur et sécurisé sa performance, il est prévu la livraison de la gestion de la cotitularité des actes de recouvrement forcé dans l'application à compter de 2026 et à moyen terme de son déploiement progressif dans les services de gestion des particuliers des directions territoriales des Finances publiques.

A la suite d'un décalage de 6 mois de sa mise en production, dû à un décalage de livraison de palier, on relève un écart budgétaire de 11 %.

UNIFICATION DU RECOUVREMENT FISCAL -URF

Le projet URF – unification du recouvrement fiscal – porté par la DGFiP et la DGDDI, en centralisant le recouvrement fiscal (ainsi que, dans la plupart des cas, la gestion des taxes) à la DGFiP, doit permettre :

- d'augmenter l'efficacité du recouvrement en le concentrant sur le réseau existant à la DGFiP ;
- de sécuriser les recettes de la sphère publique avec une vision globale des taxes dues par les redevables ;
- de simplifier les démarches des professionnels en leur présentant un interlocuteur unique au sein de la sphère fiscale ;
- d'enrichir l'offre de service aux usagers par la mise en place du pré-remplissage de certaines déclarations et la création de dispositifs d'aide au remplissage des déclarations.

Les taxes transférées sont les suivantes : les contributions sur les boissons non alcooliques (2019), la taxe générale sur les activités polluantes (2020-2021) ; la TVA sur les produits pétroliers (2021) ; la taxe annuelle sur les véhicules lourds de transport de marchandises (2021) ; la TVA à l'importation (2022) ; l'accise portant sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons (2022) ; le produit des amendes juridictionnelles (2023) ; le recouvrement des contributions indirectes (CI) portant sur les tabacs et les alcools (2024). L'unification du recouvrement se poursuit avec le transfert de l'accise sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons (ex-taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)), selon le calendrier revu par la loi de finances pour 2025.

Année de lancement du projet	2020
Financement	156/302/349
Zone fonctionnelle principale	Recouvrement

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,53	2,53	2,52	2,77	4,08	2,33	2,25	2,12	1,05	2,98	2,90	3,80	0,28	-0,05	14,35	14,35
Titre 2	7,82	7,82	2,72	2,72	3,35	3,35	3,42	3,42	3,93	3,93	2,85	2,85	2,13	2,13	22,81	22,81
Total	11,35	10,34	5,24	5,49	7,43	5,68	5,67	5,54	4,97	6,91	5,75	6,65	2,41	2,08	37,16	37,16

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	34,58	37,16	+7,46 %
Durée totale en mois	72	96	+33,33 %

La DGFiP (via le programme 156) et la DGDDI (via le programme 302) ont financé les coûts indirects du projet (HT2) et les coûts directs (T2) pour 2020 et 2021. À compter de 2022, suite à la signature d'un contrat de transformation, les coûts HT2 sont financés par le programme 349 au titre du FTAP.

Les données budgétaires consolidées pour 2025 et prévisionnelles pour les années 2026 et suivantes sont conditionnées par les modalités et le calendrier effectif du transfert de l'accise sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons, revu par la loi de finances pour 2025 et désormais échelonné entre 2025 et 2027.

Le calendrier de transfert de l'accise sur les produits énergétiques hors gaz naturels et charbons de la DGDDI vers la DGFIP, prévu à l'article 161 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, a été revu successivement par la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 (article 80 IX) et la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 (article 75 X). Ce transfert est désormais prévu en deux temps : le transfert à la DGFIP de la gestion de l'essentiel des demandes de remboursement aux consommateurs de l'accise (demandes de remboursement des transporteurs routiers de marchandises, des transporteurs collectifs routiers de personnes et des exploitants taxis) est ainsi effectif depuis le 1^{er} janvier 2025. Le transfert à la DGFIP de la gestion et du recouvrement de l'accise est prévu au 1^{er} janvier 2027. La complexité opérationnelle de la prise en compte de cette accise dans les processus métier de la DGFIP a induit une revue à la hausse du budget.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,07	0,07	
Gain annuel en M€ en titre 2	1,18	1,18	
Gain annuel moyen en ETPT	17	17	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	7,39	7,39	
Délai de retour en années	0	0	

Les gains hors T2 sont évalués à 70 000 euros par an. Ils portent sur l'arrêt de la téléprocédure douanière pour la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE), tandis que les gains T2 pour le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique s'élèvent au global à 102 ETP dans le contrat de transformation qui a été révisé en novembre 2022. Ces derniers ont été revus à la baisse de 95 ETP par rapport au contrat de transformation signé en juillet 2022 par la DGDDI, la DGFIP et la DB. Cette évaluation tient compte du décalage du calendrier et du périmètre de certains transferts, notamment celui de l'accise sur les produits énergétiques (hors charbons, gaz naturels et électricité).

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 1 283 570 101	CP ouverts en 2025 * (P1) 1 222 796 480
AE engagées en 2025 (E2) 1 213 278 122	CP consommés en 2025 (P2) 1 189 425 162
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 36 856 020	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 - P4) 401 708 098
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 - E2 - E3) 33 435 960	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 787 717 064

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 984 163 770				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 158 074				
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 984 321 845	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 - P4) 401 708 098	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 - P3) 582 613 747	
AE engagées en 2025 (E2) 1 213 278 122	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 787 717 064	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 - P4) 425 561 058	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 1 008 174 805	
				Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 449 440 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 - P5) 558 734 805

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Au 31 décembre 2025, les restes à payer s'établissent à 1 008,17 M€ (corrigé du montant des avances à récupérer) au lieu de 984,16 M€ l'année dernière soit une légère hausse de 25,57 M€.

Les restes à payer se justifient notamment :

- par les dépenses liées aux baux ;
- par les travaux menés en matière immobilière ;
- par les dépenses concernant les fluides ;
- enfin, par l'importance des engagements informatiques enregistrés au 31/12/2025.

Justification par action

ACTION

01 – Fiscalité des grandes entreprises

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Fiscalité des grandes entreprises	126 672 829	5 590 000	132 262 829	126 672 829	11 100 000	137 772 829
	116 998 365	6 858 105	123 856 470	116 998 365	17 498 840	134 497 205

EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	5	4
A	1214	1096
B	163	145
C	68	69
Total	1450	1 314

Les effectifs affectés à l'action n° 01 « Fiscalité des grandes entreprises » correspondent :

- à l'essentiel des effectifs de la direction des grandes entreprises (DGE) et de la direction des vérifications nationales et internationales (DVNI) ;
- aux personnels concourant à la réalisation des missions de cette action au sein des établissements de services informatiques (ESI), des directions spécialisées du contrôle fiscal (DirCOFi), de la direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF), de la direction nationale de vérification de situations fiscales (DNVSF) et de l'administration centrale.

La répartition des effectifs suit une méthode statistique fondée sur les charges et les activités. Les données obtenues le sont par péréquations et ventilations statistiques.

Ainsi, les effectifs de l'action n° 01 « Fiscalité des grandes entreprises » se répartissent de la manière suivante :

Fonctions d'assiette	286
Fonctions de contentieux	154
Fonctions de recouvrement	34
Fonctions de contrôle	822
Missions foncières	18
Total	1314

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	126 672 829	116 998 365	126 672 829	116 998 365
Rémunérations d'activité	76 285 078	71 047 370	76 285 078	71 047 370
Cotisations et contributions sociales	49 378 784	44 682 491	49 378 784	44 682 491
Prestations sociales et allocations diverses	1 008 967	1 268 503	1 008 967	1 268 503
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 590 000	6 856 305	11 100 000	17 465 440
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 590 000	6 856 305	11 100 000	17 465 440
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 800		33 400
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		1 800		33 400
Total	132 262 829	123 856 470	137 772 829	134 497 205

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 6,86 M€ en AE et 17,47 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement de cette action, qui correspondent principalement aux dépenses destinées au fonctionnement de la direction des vérifications nationales et internationales (DVNI) et de la direction des grandes entreprises (DGE) comprennent :

- des dépenses immobilières (4,56 M€ en AE et 14,31 M€ en CP), essentiellement les loyers de ces directions (0,96 M€ en AE et 10,52 M€ en CP) et des dépenses d'entretien courant des bâtiments (2,95 M€ en AE et 3,11 M€ en CP) ainsi que les services relatifs aux opérations de nettoyage et de gardiennage (0,48 M€ en AE et 0,52 M€ en CP). En AE comme en CP, les dépenses ont été supérieures à la prévision (+3,05 M€ en AE et +7,29 M€ en CP), principalement du fait du déménagement de Pantin vers Romainville de la DGE et de la DVNI ;
- des dépenses « métiers » (1,59 M€ en AE et 1,62 M€ en CP), qui concernent principalement les frais de déplacement liés aux missions (1,30 M€ en AE et 1,31 M€ en CP) et les dépenses d'affranchissement (0,18 M€ en AE et 0,16 M€ en CP). En raison des efforts réalisés par ces directions pour mettre en œuvre la politique de la DGFIP de rationalisation de ses dépenses et la refonte de sa doctrine d'affranchissement, les dépenses imputées sur la brique « métiers » sont moindres que la prévision (écart de -1,91 M€ en AE et -1,88 M€ en CP entre la prévision et l'exécution) ;
- des dépenses informatiques et de télécommunications (0,18 M€ en AE et 0,15 M€ en CP) ;
- des dépenses liées au fonctionnement courant (0,52 M€ en AE et 1,38 M€ en CP). Elles ont principalement concerné les frais de transport (0,11 M€ en AE et 0,58 M€ en CP), les achats et locations de matériel destinés à l'installation des agents à Romainville (0,04 M€ en AE et 0,39 M€ en CP) et les moyens généraux, tels que la documentation (0,13 M€ en AE et 0,17 M€ en CP).

Au total, ces dépenses sont supérieures à la prévision initiale de 1,27 M€ en AE et 6,37 M€ en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0,03 M€ en CP

Ces dépenses correspondent à des travaux de rénovation et de mise en conformité du restaurant administratif du centre des Finances Publiques de Saint-Sulpice à Paris. Ces dépenses ont été imputées à tort sur l'action, dès l'engagement des travaux, expliquant ainsi qu'elles n'aient pas été budgétées initialement.

Coûts synthétiques

Les flux d'activité caractéristiques de l'action n° 01 « Fiscalité des grandes entreprises » sont les suivants :

Périmètre DGE	2024	2025	Évolution
Nombre de sociétés	56 041	59 316	+5,84
Nombre d'établissements	372 051	388 857	+4,52

L'évolution du nombre d'établissements entre 2024 et 2025 est nominale, en légère baisse par rapport à celle constatée entre 2023 et 2024 (8,17 %). Cette dernière présentait un caractère plus atypique en raison d'un nombre d'entreprises intégrant la DGE plus élevé et d'un nombre d'entreprises en sortant plus faible qu'à l'accoutumée.

Évolution du coût direct (en €) de gestion d'un dossier d'une grande entreprise :

2024	2025	Évolution
115,9	120,6	+4 %

Le coût direct de gestion d'un dossier d'une grande entreprise est constitué par le rapport entre les dépenses directes associées aux effectifs de la DGFIP œuvrant sur ces dossiers au titre des missions d'assiette, de recouvrement et de contentieux (services informatiques compris) et le nombre de dossiers (un dossier par établissement faisant potentiellement l'objet d'une intégration fiscale) de compétence DGE en 2025. Les dépenses directes correspondent aux dépenses de personnel (contribution au CAS pensions incluse à compter de 2024), de fonctionnement et d'équipement.

Le ratio de coût direct d'un dossier d'une grande entreprise est en hausse de 4 % pour l'année 2025 sous l'effet conjugué d'une hausse des coûts des effectifs rattachés à l'action 01 (+8,77 % des dépenses T2/HT2 engagées par la DGFIP) et de l'augmentation du nombre d'établissements gérés par la DGE (+4,52 %).

Le calcul de ce coût englobe l'ensemble des effectifs de l'action 01 rattachés en Justification au Premier Euro (JPE) aux fonctions d'assiette, de contentieux et de recouvrement, à l'exclusion du contrôle fiscal et des missions foncières, soit ceux de la DGE ainsi qu'une quote-part de ceux des établissements de services informatiques (ESI) et des services centraux œuvrant aux applications permettant la gestion de l'assiette et du recouvrement des grandes entreprises.

Le ratio se base sur un nombre d'établissements, ce qui permet une meilleure comparabilité avec le ratio présenté pour l'action 02 (coût direct de gestion d'un dossier d'une PME).

ACTION**02 – Fiscalité des PME**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Fiscalité des PME	1 543 500 664 1 436 435 397	123 980 000 96 844 493	1 667 480 664 1 533 279 890	1 543 500 664 1 436 435 397	129 730 000 100 326 395	1 673 230 664 1 536 761 793

EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	329	149
A	9 055	8 362
B	7 910	7 424
C	2 308	2 320
Total	19 602	18 255

Les effectifs consacrés à l'action n° 02 « Fiscalité des PME » correspondent :

- à une part des effectifs des services des impôts des entreprises (SIE), des services des impôts des particuliers et services des impôts des entreprises (SIP-SIE), des pôles de contrôle et d'expertise (PCE), des pôles de recouvrement spécialisé (PRS), des pôles TVA e-commerce, du service national des quitus (SNQUIT), des DiRCOFi, de la DNEF, de la DNVSF, des brigades départementales de vérification (BDV), du service départemental de l'enregistrement (SDE), des brigades de contrôle et de recherche (BCR) et la direction des impôts des non-résidents (DINR) ;
- aux personnels contribuant à la mise en œuvre de cette action au sein des services centraux, des ESI, des services des impôts fonciers (SDIF), des centres de contact (CDC), des équipes départementales de renfort (EDR), des directions régionales et départementales des finances publiques (DR/DFiP), des pôles de contrôle revenus/patrimoine (PCRP) et de la direction des créances spéciales du Trésor (DCST).

La répartition des effectifs suit une méthode statistique fondée sur les charges et les activités. Les données obtenues le sont par péréquations et ventilations statistiques.

Pour 2025, les effectifs déclarés pour l'action 02 baissent de 218 ETPT soit -1,2 % par rapport au RAP 2024 (18 473 ETPT). Cette baisse s'explique principalement par une contribution moins élevée des missions foncières et donc une baisse d'effectif (-58 ETPT).

Les effectifs de l'action n° 02 « Fiscalité des PME » se décomposent de la manière suivante :

Fonctions d'assiette	5 072
Fonctions de contentieux	2 989
Fonction de recouvrement	3 196
Fonctions de contrôle	6 343
Missions foncières	655

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 543 500 664	1 436 435 397	1 543 500 664	1 436 435 397
Rémunérations d'activité	929 529 005	854 374 822	929 529 005	854 374 822
Cotisations et contributions sociales	601 677 461	572 229 018	601 677 461	572 229 018
Prestations sociales et allocations diverses	12 294 198	9 831 557	12 294 198	9 831 557
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	78 560 000	74 179 186	89 583 333	75 035 148
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	78 560 000	74 179 186	89 583 333	75 035 148
Titre 5 : Dépenses d'investissement	45 420 000	22 665 307	40 146 667	25 291 248
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		79 901		102 247
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	45 420 000	22 585 406	40 146 667	25 189 000
Total	1 667 480 664	1 533 279 890	1 673 230 664	1 536 761 793

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 74,18 M€ en AE et 75,04 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

1- les dépenses de fonctionnement des directions spécialisées du contrôle fiscal (DSCF) et de la direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF) qui s'élèvent à 21,74 M€ en AE et 24,72 M€ en CP, qui se répartissent comme suit :

- immobilier : 13,26 M€ en AE et 16,41 M€ en CP, comprenant essentiellement des dépenses d'entretien courant des bâtiments (9,94 M€ en AE et 7,67 M€ en CP), le paiement des loyers (1,45 M€ en AE et 7,29 M€ en CP) et les charges de services d'entretien, de gardiennage et de nettoyage (1,11 M€ en AE et 0,81 M€ en CP). Ces crédits, plus élevés que la programmation initiale, notamment sur l'activité « entretien courant », ont été utilisés en vue du relogement de la DIRCOFI IDF dans l'immeuble SPALLIS ;
- métiers : 4,04 M€ en AE et 4,20 M€ en CP, dont les frais de déplacement liés aux missions (2,57 M€ en AE et en CP) et les frais de justice (0,86 M€ en AE et 0,85 M€ en CP) ;
- informatique du réseau : 1,06 M€ en AE et 0,91 M€ en CP ;
- fonctionnement courant : 3,38 M€ en AE et 3,20 M€ en CP, qui comprennent des dépenses destinées à la formation des agents de ces directions (0,96 M€ en AE et 0,95 M€ en CP) et aux achats, locations et entretien de matériels (0,93 M€ en AE et 0,83 M€ en CP), notamment pour l'agencement des espaces de bureaux de l'immeuble SPALLIS.

2- les remises diverses versées aux buralistes pour la vente de timbres fiscaux, qui sont de 13,79 M€ en AE et en CP contre une prévision de 20,10 M€ en AE et en CP en raison de la diminution de l'activité de vente de timbres fiscaux ;

3- les dépenses informatiques de centrale d'un montant de 31,71 M€ en AE et 29,59 M€ en CP. Ces crédits ont notamment été utilisés pour financer :

- en matière de recouvrement des différents impôts et taxes des particuliers et des professionnels, l'adaptation des applications MEDOC et MEDOC DB aux évolutions législatives, principalement MEDOC et MEDOC DB ;
- en matière d'assiette et de taxation des professionnels, les travaux liés aux projets Piliers 1 et 2 dans le cadre la réforme de la fiscalité internationale décidée au niveau multilatéral à l'OCDE sous l'égide du G20, au Portail commun du recouvrement (PCR) et au projet *Small and Medium sized Enterprises* (SME) pour la mise en place d'un régime de franchise en base européen ;
- dans le domaine du contrôle fiscal et des contentieux, les projets CFVR2, EAIV2, EAI DAC7, FICOBA 2 et PILOT CF.

4- les dépenses d'affranchissement qui s'exécutent pour un montant de 6,71 M€ en AE et 6,70 M€ en CP, proche de la prévision initiale (+0,21 M€) ;

5- les frais de justice, hors DSCF et DNEF (0,22 M€ en AE et CP).

Au total, les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 3,68 M€ en AE et 13,85 M€ en CP à la prévision initiale, essentiellement du fait des dépenses informatiques de centrale (-8,55 M€ en AE et -13,9 M€ en CP) et plus particulièrement celles relatives à la Facturation électronique dont les crédits ont été décalés dans le temps.

Les attributions de produits et fonds de concours : rattachement de recettes pour un montant de 1,17 M€ en AE et en CP contre une prévision de 0,70 M€ en AE et CP :

Ces crédits proviennent de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFIP, notamment la vente de fichiers cadastraux et de données issues de FICOBA2 (attribution de produits n° 07-2-2-277) ainsi que de la participation de la Commission européenne aux frais de fonctionnement liés au programme communautaire Fiscalis créé pour améliorer le fonctionnement des systèmes fiscaux dans le marché intérieur (fonds de concours n° 07-1-1-951).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 22,67 M€ en AE et 25,29 M€ en CP, y compris celles des DNS (0,08 M€ en AE et 0,10 M€ en CP)

Ces dépenses (initialement prévues à hauteur de 45,42 M€ en AE et 40,15 M€ en CP) correspondent à des acquisitions de matériel de type serveurs, de logiciels ou d'achat de prestations dans les domaines suivants :

- concernant le recouvrement des impôts des professionnels, ces crédits ont permis la modernisation de l'application MEDOC, afin de garantir son bon fonctionnement dans les 10 ans à venir, à l'intégrer au poste de travail unifié de la DGFIP et à moderniser son ergonomie ;
- pour le contrôle fiscal et contentieux, les dépenses ont concerné les projets PILOT_CF, EAI DAC7 et EAI V2 ;
- dans le domaine de l'assiette et la taxation des professionnels, les crédits ont financé les projets ARTENE, OSS et Facturation électronique.

La moindre exécution des crédits est, comme en matière de dépenses de fonctionnement, due au projet Facturation électronique, dont les dépenses ont été décalées dans le temps.

Par ailleurs, quelques dépenses, non budgétées initialement, concernent des achats et locations de matériels destinés au fonctionnement courant des DSCF.

Coûts synthétiques

Les flux d'activité caractéristiques de l'action n° 02 « Fiscalité des PME » sont les suivants :

Imposition sur les bénéfiques (hors périmètre DGE) :

<i>en milliers</i>	2024	2025
Nombre d'entreprises imposées sur les BIC/IS	7 440	7 735
Nombre d'entreprises imposées sur les BNC	2 455	2 647
Nombre d'entreprises imposées sur les BA	757	756
Total	10 652	11 138

BIC/IS : bénéfiques industriels et commerciaux/impôt sur les sociétés

BNC : bénéfiques non commerciaux

BA : bénéfiques agricoles

Imposition à la TVA (hors périmètre DGE) :

<i>en milliers</i>	2024	2025
Nombre d'entreprises relevant du régime normal	1 705	1 752
Nombre d'entreprises relevant du régime simplifié	2 868	2 926
Nombre d'entreprises relevant du régime micro	4 203	4 489
Nombre d'entreprises relevant du régime simplifié agricole	423	419
Total	9 199	9 586

Flux d'activité des centres de contact des professionnels :

<i>en milliers</i>	2024	2025
Nombre d'appels traités par les agents	1 149	1 606

L'évolution du flux entre 2024 et 2025 provient de la montée en puissance de ces services dans l'accompagnement des usagers professionnels et surtout par l'élargissement du périmètre géographique des centres de contact des professionnels : jusqu'en 2024, les centres de contact des professionnels assuraient l'accueil de premier niveau de 17 directions soit 46 % des usagers du territoire. A partir du 2^e trimestre 2025, l'organisation a été étendue à 55 directions soit 60 % des usagers professionnels. Le renforcement des flux est aussi lié à l'ouverture en septembre 2024 des centres de contact des professionnels de Carpentras et de Perpignan.

Évolution du coût direct (en €) de gestion d'un dossier d'une PME :

2024	2025	Évolution
81,6	78,7	-4 %

Le coût direct de gestion d'un dossier d'une PME établit le rapport entre les dépenses directes associées à l'ensemble des effectifs de la DGFIP exerçant des activités d'assiette, de contentieux et de recouvrement sur les impôts des usagers professionnels (hors grandes entreprises de compétence DGE) – y compris ceux des services informatiques – et le nombre total de professionnels imposables sur leurs revenus et bénéfiques (hors périmètre DGE). Les dépenses directes correspondent aux dépenses de personnel (contribution au CAS pensions incluse à compter de 2024), de fonctionnement et d'équipement.

Le coût de gestion d'un dossier d'une PME est en baisse entre 2024 et 2025 en raison d'une hausse du nombre des contribuables professionnels imposables de (+4,6 %) combiné à une faible hausse des dépenses engagées par la DGFIP (+0,9 %).

Le coût direct de gestion d'un dossier d'une PME prend en compte l'ensemble des effectifs de l'action 02 rattachés en JPE aux fonctions d'assiette, de contentieux et de recouvrement, soit ceux des structures infra-départementales, des directions nationales spécialisées (DNS) et une quote-part des effectifs des ESI et des services centraux œuvrant directement à la fiscalité des PME.

ACTION

03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 931 182 997 1 922 492 038	141 850 650 118 009 974	2 073 033 647 2 040 502 013	1 931 182 997 1 922 492 038	139 940 650 111 480 087	2 071 123 647 2 033 972 125

EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	293	237
A	6 692	6 208
B	11 534	10 890
C	8 863	10 155
Total	27 382	27 490

Les effectifs affectés à l'action n° 03 « Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale » correspondent :

- aux effectifs des services des impôts des particuliers (SIP), des services des impôts des particuliers et services des impôts des entreprises (SIP-SIE), des services de la publicité foncière et l'enregistrement (SPFE) et des pôles de contrôle revenu-patrimoine (PCRP), des pôles nationaux de contrôle à distance (PNCD), des directions régionales et départementales des finances publiques (DR/DFiP) ;
- aux personnels exerçant des activités d'accueil fiscal et/ou de recouvrement de l'impôt des particuliers dans les pôles de recouvrement spécialisé (PRS), dans les équipes départementales de renfort et dans les DR/DFiP ;
- aux personnels chargés du contrôle de la fiscalité des particuliers dans les pôles de contrôle et d'expertise (PCE), les Brigades Contrôle et de Recherche (BCR), les Brigades départementales de Vérification (BDV), à la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales (DNEF), à la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) et à la Direction Nationale des Vérifications de Situations Fiscales (DNVSF) ;
- aux personnels chargés des missions cadastrales des particuliers dans les services des impôts fonciers (SDIF) et au service de la documentation nationale du cadastre (SDNC) ;
- aux personnels des centres de contacts, des Établissements de Services Informatiques (ESI), de la direction des impôts des non-résidents (DINR), Direction des Créances Spéciales du Trésor (DCST), Services Départementaux de l'Enregistrement (SDE), des Directions Spécialisées de Contrôle Fiscal (DiRCOFi) ;
- aux personnels d'administration centrale.

La répartition des effectifs suit une méthode statistique fondée sur les charges et les activités. Les données obtenues le sont par péréquations et ventilations statistiques.

L'action 03 est en baisse de 516 ETPT en comparaison à 2024 (28 006 ETPT), diminution après la stabilité entre 2023 et 2024. Cela représente une légère diminution de 1,8 % En revanche, la DGFIP poursuit son objectif de renforcement du contrôle fiscal en réorientant des effectifs dédiés à l'assiette.

Les ETPT de l'action n° 03 « Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale » se décomposent comme suit :

Fonctions d'assiette	6 550
Fonctions de contentieux	3 334
Fonctions de recouvrement	5 700
Fonctions de contrôle	3 972
Missions foncières	7 934

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 931 182 997	1 922 492 038	1 931 182 997	1 922 492 038
Rémunérations d'activité	1 162 999 571	1 147 832 097	1 162 999 571	1 147 832 097
Cotisations et contributions sociales	752 801 284	760 225 711	752 801 284	760 225 711
Prestations sociales et allocations diverses	15 382 142	14 434 231	15 382 142	14 434 231
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	124 150 650	100 439 822	122 790 650	97 357 737
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	124 150 650	100 439 822	122 790 650	97 357 737
Titre 5 : Dépenses d'investissement	17 700 000	17 570 152	17 150 000	14 122 350
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-192 059		-330 799
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	17 700 000	17 762 211	17 150 000	14 453 148
Total	2 073 033 647	2 040 502 013	2 071 123 647	2 033 972 125

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 100,44 M€ en AE et 97,36 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

1- les dépenses de fonctionnement du service de la documentation nationale du cadastre (SDNC) et de la direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF) (4,34 M€ en AE et 5,81 M€ en CP), qui se répartissent comme suit :

- immobilier de ces directions : 0,81 M€ en AE et 1,84 M€ en CP (contre une prévision de 0,11 M€ en AE et 0,55 M€ en CP). La différence entre la prévision et l'exécution s'explique par une sous-estimation des dépenses immobilières, notamment des besoins en CP pour le paiement du loyer de la DNVSF (1,20 M€) ;
- métiers : 1,76 M€ en AE et 2,06 M€ en CP (contre une prévision de 2,5 M€ en AE et en CP), dont les frais de déplacement liés aux missions (1,51 M€ en AE et en CP) ;
- informatique du réseau : 0,52 M€ en AE et 0,57 M€ en CP (contre une prévision de 1,1 M€ en AE et en CP) ;
- dépenses de fonctionnement courant : 1,25 M€ en AE et 1,34 M€ en CP (contre une prévision de 2 M€ en AE et en CP), qui comprennent notamment les achats locations de matériel et de fournitures, ainsi que les dépenses destinées à la formation professionnelle des agents ;

2- l'affranchissement industrialisé des directions des services informatiques (DISI) et égrené des directions locales pour le compte des particuliers et de la fiscalité directe locale (60,41 M€ en AE et 60,39 M€ en CP) ;

3- les dépenses informatiques des services centraux (35,09 M€ en AE et 30,55 M€ en CP) qui concernent principalement :

- l'assiette et la taxation des particuliers, pour financer les évolutions liées aux applications dédiées à l'impôt sur le revenu (IR calcul, IR taxation, Mod REC) et à la taxe d'habitation ;
- le domaine du foncier, du patrimoine et du cadastre, en faveur de la maintenance des applications de la sphère foncière telles que le Service de Consultation du Plan Cadastral sur l'Internet (SCPC), BALTIC, PCI VECTIM et Foncier innovant ;
- le recouvrement des particuliers, professionnels et produits divers, au profit des projets SATELIT et PASIFAE ;

Si pour l'ensemble du programme, l'informatique des services centraux a consommé davantage de crédits, au regard des orientations et objectifs en la matière, ces dépenses ont été sous-exécutées pour cette action (-12,81 M€ en AE et -15,55 M€ en CP).

4- les frais de justice (0,60 M€ en AE et en CP).

Au total, ces **dépenses sont inférieures de 23,71 M€ en AE et de 25,43 M€ en CP par rapport à la prévision initiale**, principalement en raison du niveau consommé sur l'informatique de centrale.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 17,57 M€ en AE et 14,12 M€ en CP, dépenses d'investissement des DNS comprises (0,16 M€ en AE et 0,02 M€ en CP)

Ces dépenses, sensiblement inférieures de 0,29 M€ en AE et 3,05 M€ en CP à la prévision, en raison de moindres dépenses sur l'activité « Services applicatifs des métiers de la fiscalité – assiette et taxation des particuliers », correspondent à des acquisitions de matériel de type serveurs, de logiciels ou d'achat de prestations. Elles concernent :

- l'assiette et taxation des particuliers pour des travaux sur les applications SIRENE, GESPART et TélÉIR ;
- le foncier, patrimoine et cadastre pour les projets FNO, E-Enreg., GESFIE, TÉLÉFON et MAJIC3 ;
- le recouvrement des particuliers, professionnels et produits divers pour les projets IQUITNAT et RSP.

Coûts Synthétiques

Les flux d'activité significatifs de la fiscalité des particuliers sont les suivants :

<i>en milliers</i>	2024	2025
Nombre de foyers fiscaux IR	41 213	41 635
Nombre d'articles de rôles d'impôts pris en charge (IR, TH, TF)	50 470	53 165
Nombre total d'articles TH, TF mensualisés, prélevés ou télétréglés (1)	32 842	32 174
Nombre total d'articles IR, TH, TF majorés (2)	4 116	3 927

(1) Le nombre d'articles de Taxe Foncière (TF) est en baisse de -1,7 % sur la période. La diminution est liée à une fiabilisation de la source de donnée utilisée pour le calcul qui exclut désormais des contrats de prélèvements à l'échéance actifs qui n'ont pas donné lieu à des prélèvements. Le nombre d'articles de taxe d'habitation sur résidences secondaires et locaux vacants (THRSLV) est également en baisse de -5,8 %, les prises en charges ayant diminuées de 18,4 % entre 2024 et 2025.

(2) La diminution du nombre d'articles majorés s'explique par une tendance haussière de la TF sur l'année précédente qui était atypique et dont le niveau a retrouvé un rythme normal (diminution de 7,4 % pour la TF).

Flux d'activité des centres de contact des particuliers :

<i>en milliers</i>	2024	2025
Nombre d'appels traités par les agents	3 765	4 410
Nombre d'appels traités par serveur vocal interactif	5 664	6 416

Le nombre d'appels augmente fortement en comparaison avec 2024, en corrélation avec l'ouverture du centre de contact des particuliers de Vesoul en septembre 2024, dont la pleine activité a été constatée en 2025.

Évolution du coût direct (en €) de gestion d'un foyer fiscal :

2024	2025	Évolution
27,4	27	-1,4 %

Le coût de gestion d'un foyer fiscal représente le rapport entre les dépenses directes associées à l'ensemble des effectifs de la DGFIP exerçant des activités d'assiette, de contentieux et de recouvrement sur les impôts des usagers particuliers – y compris ceux des services informatiques –, et le nombre de foyers fiscaux. Les dépenses directes correspondent aux dépenses de personnel (contribution au CAS pensions incluse à compter de 2024), de fonctionnement et d'équipement.

Le coût direct de gestion d'un foyer fiscal baisse de - 1,4 % entre 2024 et 2025, en raison d'une stabilisation des dépenses T2/HT2 engagées par la DGFIP, conjuguée à une augmentation de +1 % du nombre de foyers fiscaux.

ACTION**05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	878 975 399 924 011 501	39 695 000 33 193 949	918 670 399 957 205 450	878 975 399 924 011 501	39 675 000 35 929 885	918 650 399 959 941 387

EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	112	139
A	3 241	3 025
B	5 481	5 504
C	3 514	4 424
Total	12 348	13 092

L'action n° 05 « Gestion financière de l'État hors fiscalité » comprend une pluralité de missions :

- la gestion des amendes dans les trésoreries amendes et les centres de contacts amendes et les DR/DFiP ;
- le contrôle et le paiement des dépenses de l'État, réalisés dans les DR/DFiP ;
- le recouvrement des recettes non fiscales de l'État, effectué dans les DR/DFiP, dans les trésoreries et à la DCST ;
- la gestion du domaine de l'État par les services des DR/DFiP ainsi que par la direction nationale d'interventions domaniales (DNID) ;
- la gestion de la paye par le service d'appui aux ressources humaines (SARH) et les DR/DFiP ;
- la tenue des comptes de l'État, réalisée dans les DR/DFiP, la Direction des Impôts des Non-Résidents (DINR), la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique, Hôpitaux de Paris (DSFP AP-HP), les paieries régionales et départementales, le pôle TVA e-commerce, les pôles de recouvrement spécialisés (PRS), les services Impôts des particuliers (SIP), les services impôts des entreprises (SIE), les services de l'enregistrement (SDE), le service national de l'enregistrement (SNE), le service national des quitus (SNQUIT), les services de gestion comptable (SGC), la direction des grandes entreprises (DGE), les services de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) et les trésoreries ;
- les prestations d'expertise et de conseil auprès des préfets et des entreprises, mises en œuvre dans les DR/DFiP.

S'y ajoutent également les personnels des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM), de la direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFiPE), des ESI, des équipes départementales de renfort, et des services centraux contribuant à la mise en œuvre de ces missions.

La répartition des effectifs suit une méthode statistique fondée sur les charges et les activités. Les données obtenues le sont par péréquations et ventilations statistiques.

En 2025, les effectifs de l'action 05 augmentent de 201 ETPT, soit +1,6 % par rapport au rapport annuel de performance (RAP) précédent (12 891 ETPT au RAP 2024). Cette tendance s'explique par la poursuite du renfort en emplois de certains métiers : - les amendes au sein des trésoreries amendes et des centres de contact des amendes ; - la dépense et le contrôle financier avec la mise en place de centres de gestion financière (CGF).

La répartition par métier des ETPT de l'action n° 05 est la suivante :

	ETPT
Recouvrement de recettes non fiscales de l'État	2 025
- dont recouvrement des amendes	1 305
- dont recouvrement des produits divers et des taxes d'urbanisme	720
Dépenses de l'État (hors paiement des pensions relevant de l'action 6)	4 006
- dont contrôle financier déconcentré	121
- dont visa et paiement des dépenses	2 384
- dont paye sans ordonnancement préalable des agents de l'État	1 501
Comptabilité de l'État	5 168
Prestations d'expertise économique et financière (missions d'expertise économique et financière, contrôle d'associations, avis sur les dispositifs d'aides publiques aux entreprises, suivi des fonds structurels européens, etc.)	380
Activités domaniales	1 513

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	878 975 399	924 011 501	878 975 399	924 011 501
Rémunérations d'activité	529 337 724	559 869 370	529 337 724	559 869 370
Cotisations et contributions sociales	342 636 513	354 855 332	342 636 513	354 855 332
Prestations sociales et allocations diverses	7 001 162	9 286 799	7 001 162	9 286 799
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	33 645 000	26 773 755	34 445 000	30 163 812
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	33 645 000	26 773 755	34 445 000	30 163 812
Titre 5 : Dépenses d'investissement	6 050 000	6 420 194	5 230 000	5 766 074
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-982 345		-982 345
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 050 000	7 402 539	5 230 000	6 748 418
Total	918 670 399	957 205 450	918 650 399	959 941 387

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 26,77 M€ en AE et 30,16 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

1- les dépenses de fonctionnement de la direction nationale des interventions domaniales (DNID) et du centre amendes service de Toulouse (-1,09 M€ en AE et 1,48 M€ en CP), qui se déclinent en :

- immobilier : -1,47 M€ en AE (moindre engagement pour le bail de la DNID) et 0,80 M€ en CP ;
- métiers : 0,26 M€ en AE et en CP ;
- informatique du réseau : 0,20 M€ en CP ;
- fonctionnement courant : 0,11 M€ en AE et 0,21 M€ en CP ;

2- les dépenses d'affranchissement (20,56 M€ en AE et en CP), supérieures de 3,56 M€ à la prévision initiale. Néanmoins, sur l'ensemble du programme, compte tenu de la mise en œuvre de sa politique d'optimisation de la dépense par une doctrine d'affranchissement ambitieuse, la hausse de la consommation a été davantage maîtrisée.

3- les dépenses informatiques des services centraux directement rattachables à cette action (**7,25 M€ en AE et 8,07 M€ en CP**) légèrement inférieures à la prévision initiale estimée à 7,9 M€ en AE et 8,2 M€ en CP. Elles concernent :

- l'exploitation de CHORUS et les applications de gestion domaniale ANGELIS et Portail SV, dont une partie des dépenses est remboursée à la DGFIP par rétablissement de crédits dans le cadre de conventions ;
- les projets PAY, INFINOE, ICAM2 et NARA .

4- des frais de justice engagés pour l'exercice des poursuites en matière de recouvrement des amendes et des produits divers (**0,06 M€ en AE et CP**).

Au total, ces dépenses sont supérieures à la prévision initiale de 1,13 M€ en AE et 3,72 M€ en CP, du fait de l'affranchissement.

Les attributions de produits et fonds de concours : rattachement de recettes pour un montant de 9,06 M€ en AE et en CP contre une prévision HT2 de 8 M€ en AE et CP.

Ces recettes proviennent de la rémunération pour services rendus par les services informatiques de la DGFIP au titre de la prise en charge de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'État, y compris Outre-mer (attributions de produits n° 07-2-2-380 et n° 07-2-3-385), ainsi que de la participation de la Commission européenne aux dépenses engagées par la DGFIP pour la mission de certification des fonds européens (fonds de concours n° 07-1-1-950).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 6,42 M€ en AE et 5,77 M€ en CP

Ces dépenses correspondent essentiellement aux projets **NARA (5,1 M€ en AE et 4,5 M€ en CP)** et **PAYSAGE (1,5 M€ en AE et 1,2 M€ en CP)**.

Coûts synthétiques

Les flux d'activité significatifs de l'action n° 05 sont les suivants :

<i>en milliers</i>	2024	2025
Nombre d'amendes prises en charge (1)	18 438	18 043
Nombre de titres de produits divers (2)	751	733
Nombre de factures de dépenses de l'État (3)	11 206	10 560
Nombre annuel de bulletins de paye (4)	25 595	25 958

(1) Le nombre des prises en charge (PEC) d'amendes et condamnations pécuniaires effectuées en 2025 par le réseau amendes de la DGFIP est en léger recul de -2,14 % par rapport à 2024. Cette diminution est consécutive à la baisse des amendes forfaitaires majorées (AFM) radars prises en charge par la Trésorerie du Contrôle Automatisé (TCA) suite aux dysfonctionnements des radars lors du second semestre 2024 et du début de l'année 2025 (près de 750 000 PEC en moins en 2025 par rapport à 2024 pour la TCA).

Bien qu'en diminution par rapport à 2024, la volumétrie des PEC 2025 se situe toutefois nettement au-dessus des années antérieures à 2024, à l'exception du niveau exceptionnel atteint en 2021 (18,8 millions de PEC) du fait du rattrapage réalisé par les ordonnateurs en lien avec la crise Covid.

(2) La baisse de 3 % est liée à l'impact cumulé de la baisse du volume de titres de taxe d'aménagement (-18 %) pour cause de ralentissement du marché immobilier et de la mise en œuvre progressive des fonctionnalités de liquidation de la taxe d'aménagement dans l'application GESLOC, ce qui explique la décélération des émissions en 2025. Dans le même temps la redevance d'archéologie préventive a connu une hausse de 51 % ce qui compense la diminution de la taxe d'aménagement, et permet de stabiliser l'évolution du nombre de titres de produits divers.

(3) L'évolution de -6 % du nombre de demandes de paiement (DP), soit -645 402, résulte notamment de recul sur les programmes :

- Programme 0200 Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs) avec une diminution de -296 375 demandes de paiement (DP) payées (en lien notamment avec les remboursements et dégrèvements de taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu), dont -206 386 DP de remboursement d'accise sur les produits énergétiques et -72 427 DP sur les avances de remboursements partiels aux agriculteurs de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel
- Programme 0152 Gendarmerie nationale : avec -209 477 DP payées entre 2024 et 2025, la baisse s'explique partiellement par le contexte 2024. Le nombre de DP payées entre 2023 et 2024 avait augmenté de +93 451 DP en raison de la mobilisation des forces en Nouvelle-Calédonie suite aux émeutes survenues en mai 2024, ainsi que pendant le déroulement des jeux olympiques (août et septembre 2024).

(4) L'évolution 2024/2025 constatée à la hausse est liée en majeure partie à l'entrée sous convention de paye à façon (PAF) au 1^{er} janvier 2025 des organismes publics suivants :

- Parcs nationaux – établissement public du Marais Poitevin,
- Institut national des langues et civilisations orientales,
- Maison des mondes africains,
- Groupement d'Intérêt Public (GIP) Sport Bretagne,
- GIP Corse E-santé,
- GIP « Maison des adolescents Pays Ajaccien » et « Maison des adolescents Sud Corse »

En ce qui concerne plus particulièrement la Direction de l'Immobilier de l'État, les flux suivants sont retenus pour caractériser leur activité :

Domaine immobilier de l'État :	2024	2025
Activité de gestion (en M€) :		
Parc immobilier de l'État valorisé par la DGFiP	70 789	70 264
Montant des redevances domaniales	1 690	1 534
Réalisation d'opérations immobilières :		
Cessions réalisées	549	532
Nombre d'acquisitions	261	234
Nombre de prises à bail	3 561	2977
Produits de cessions (en M€)	199	239
Interventions immobilières :		
Nombre total d'évaluations traitées	80 825	80 873
Nombre d'expropriations rendues	1 647	1 608
Domaine mobilier de l'État :	2024	2025
Aliénations :		
Nombre de lots vendus	36 258	39 435
Produit des cessions (en M€)	108	117

Évolution du coût direct (en €) unitaire du visa et du paiement des dépenses de l'État après ordonnancement :

2024	2025	Évolution
12,3	15,2	+23,5 %

Ce coût direct du visa et du paiement d'une dépense de l'État après ordonnancement représente le rapport entre les dépenses directes associées à l'ensemble des effectifs de la DGFiP en charge de la gestion de la dépense de l'État – y compris ceux des services informatiques – et le nombre de factures payées. Les dépenses directes correspondent aux dépenses de personnel (contribution au CAS pensions incluse à compter de 2024) de fonctionnement et d'équipement.

Ce coût est en augmentation par rapport à 2024 suite à une hausse des dépenses de +16,25 % accompagnée d'une évolution à la baisse de 5,76 % du nombre de factures payées.

ACTION

06 – Gestion des pensions

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Gestion des pensions	81 691 665 78 971 271	14 370 000 14 704 540	96 061 665 93 675 811	81 691 665 78 971 271	14 120 000 14 450 768	95 811 665 93 422 039

EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	11	12
A	314	288
B	557	496
C	248	290
Total	1 130	1 086

Les effectifs de l'action n° 06 « Gestion des pensions » ont pour missions principales :

- l'enregistrement des droits et l'information des pensionnés ;
- le contrôle et la liquidation des droits à pensions de retraite et d'invalidité ;
- le paiement des droits à pensions.

Ils correspondent aux effectifs du service des retraites de l'État (SRE), de services des directions participant à la gestion des pensions par les centres de gestion des retraites et à une part des services de la DSFiPE, des services informatiques et des services centraux.

La répartition des effectifs suit une méthode statistique fondée sur les charges et les activités. Les données obtenues le sont par péréquations et ventilations statistiques.

En comparaison, les ETPT de l'action 06 augmentent de 13 ETPT (1 073 en RAP 2024), soit +1,3 %. Cette évolution découle d'une réorganisation au sein des Centres de gestion des retraites visant à réduire les coûts à long terme.

Les ETPT de l'action n° 06 « Gestion des pensions » se répartissent de la manière suivante :

	ETPT
Fonctions exercées au Service des retraites de l'État	503
Fonctions exercées dans les autres structures de la DGFIP	583

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	81 691 665	78 971 271	81 691 665	78 971 271
Rémunérations d'activité	49 196 462	48 541 040	49 196 462	48 541 040
Cotisations et contributions sociales	31 844 517	29 739 635	31 844 517	29 739 635
Prestations sociales et allocations diverses	650 686	690 597	650 686	690 597
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 370 000	14 704 540	14 120 000	14 450 768
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 370 000	14 704 540	14 120 000	14 450 768
Total	96 061 665	93 675 811	95 811 665	93 422 039

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 14,70 M€ en AE et 14,45 M€ en CP

Ces dépenses, légèrement supérieures à la prévision, concernent :

1- les dépenses de fonctionnement du service des retraites de l'État (SRE) (14,52 M€ en AE et 14,27 M€ en CP). En 2025, le budget de fonctionnement du SRE a permis de financer la maintenance informatique et les dépenses de modernisation pour **13,87 M€ en AE et 13,58 M€ en CP, soit une hausse de 2,38 M€ en AE et 2,34 M€ en CP par rapport à la prévision initiale**, et plus particulièrement pour l'acquisition et la maintenance de matériels et logiciels utilisés ou exploités par le SRE.

Les principaux projets informatiques du SRE ont concerné :

- la poursuite des travaux de mutualisation des systèmes d'information (MUTSI), avec une transition majeure entre la construction (*build*) et l'exploitation (*run*) du nouveau système. Cela s'est notamment traduit par la migration massive du stock de pensions et la mise en place des flux de révisions, grâce au raccordement à OCAPI ;
- la prise en compte des évolutions liées à la réforme des retraites, notamment pour la révision du taux de retraite progressive et la mise à jour du moteur de calcul GULI pour gérer les périodes AVA/AVPF. De nouvelles fonctionnalités dédiées à la Rente Temporaire d'Éducation (RTE) et à la Rente Viagère pour Handicap (RVH) ont été livrées, permettant les premiers paiements en mai 2025. Enfin, les travaux nécessaires au raccordement au répertoire général des carrières unique (RGCU) se poursuivent ;

- le renforcement de la sécurité et de l'accessibilité des services aux usagers (sécurisation de l'ENSAP, refonte du portail pour les retraites de l'État) ;
- des investissements en faveur du passage vers le cloud de la DGFIP, grâce au projet MISREN, et de l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Les autres dépenses de fonctionnement du SRE constituent des charges courantes liées à son activité (coûts immobiliers du site distant de Guérande, formation continue des agents, dépenses d'affranchissement et frais de déplacement).

2- l'affranchissement (hors SRE) (0,19 M€ en AE et 0,18 M€ en CP).

Les attributions de produits et fonds de concours : rattachement de recettes pour un montant de 0,69 M€ en AE et en CP contre une prévision de 0,62 M€ en AE et en CP.

Ces crédits proviennent de la rémunération pour services rendus au titre de prestations fournies par la DGFIP au profit de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (fonds de concours n° 07-2-2-277).

Coûts synthétiques

Les flux d'activité caractéristiques de l'action n° 06 « Gestion des pensions » sont les suivants :

	<i>en milliers</i>	2024	2025
Nombre moyen de pensions civiles et militaires de retraite		2 534	2 547
Nombre moyen de pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre		144	142
Nombre moyen Autres émoluments		736	725
Nombre moyen total de dossiers		3 414	3 415

ACTION

07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 290 911 551	45 658 000	1 336 569 551	1 290 911 551	46 363 000	1 337 274 551
	1 248 319 582	58 988 897	1 307 308 479	1 248 319 582	54 042 836	1 302 362 418

EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	311	273
A	4 570	4 181
B	8 777	8 274
C	4 144	4 507
Total	17 802	17 235

Les effectifs affectés à l'action n° 07 « Gestion financière du secteur public local hors fiscalité » correspondent à :

- l'ensemble des effectifs de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (DSFP AP-HP) ;
- les personnels des services de gestion comptable (SGC), trésoreries (amendes, secteur public local, hôpitaux) des paieries départementales et régionales, des services de gestion comptable, des DR/DFiP, des ESI, des équipes départementales de renfort (EDR) et des services centraux contribuant à la mise en œuvre de cette action ;
- aux personnels affectés en direction en tant que conseiller aux décideurs locaux.

La répartition des effectifs suit une méthode statistique fondée sur les charges et les activités. Les données obtenues le sont par péréquations et ventilations statistiques.

Les effectifs de l'action continuent de baisser (-62 ETPT soit 17 297 dans le RAP 2024). La baisse s'explique par la rationalisation du réseau via la suppression des postes comptables impactant principalement la fonction « comptabilité ».

En 2025, la répartition des ETPT par métier propre à cette action est la suivante :

	ETPT
Recouvrement des produits locaux (recettes non fiscales émises par les collectivités locales)	5 957
Dépenses du secteur public local	5 239
Comptabilité du secteur public local	3 735
Prestations d'expertise et d'appui au secteur public local	2 304

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 290 911 551	1 248 319 582	1 290 911 551	1 248 319 582
Rémunérations d'activité	777 414 456	747 574 098	777 414 456	747 574 098
Cotisations et contributions sociales	503 214 804	492 544 842	503 214 804	492 544 842
Prestations sociales et allocations diverses	10 282 291	8 200 642	10 282 291	8 200 642
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	41 858 000	54 182 211	42 913 000	52 103 847
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	41 858 000	54 182 211	42 913 000	52 103 847
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 800 000	4 806 686	3 450 000	1 938 989
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 800 000	4 806 686	3 450 000	1 938 989
Total	1 336 569 551	1 307 308 479	1 337 274 551	1 302 362 418

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 54,18 M€ en AE et 52,10 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

1- les dépenses de fonctionnement de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (DSFP AP-HP) et du pôle national d'analyse des comptes (PNAC) (0,84 M€ en AE et 1,71 M€ en CP), proches de la prévision initiale, qui se répartissent entre :

- l'immobilier (0,48 M€ en AE et 1,35 M€ en CP) ;
- les dépenses métiers (0,16 M€ en AE et 0,14 M€ en CP) ;
- l'informatique (0,04 M€ en AE et 0,06 M€ en CP) ;
- les charges de fonctionnement courant (0,15 M€ en AE et 0,17 M€ en CP).

2- les dépenses informatiques des services centraux (17,18 M€ en AE et 14,25 M€ en CP), légèrement supérieures à la prévision initiale en AE (+0,58 M€), mais inférieures en CP (-2,03 M€).

Ces dépenses de fonctionnement ont permis de financer les applications destinées aux collectivités locales dont HELIOS et HELIOS 2, TIPI, SIICLOM et ROXI.

3- les dépenses d'affranchissement pour le compte des collectivités locales et celui des directions locales (**36,12 M€ en AE et 36,10 M€ en CP**), largement supérieures à la prévision initiale établie à 24 M€ en AE et en CP, en raison d'une forte hausse de la volumétrie des avis des sommes à payer envoyé pour le compte des collectivités locales (+14 % entre 2024 et 2025).

Néanmoins, sur l'ensemble du programme, compte tenu de la mise en œuvre de sa politique d'optimisation de la dépense par une doctrine d'affranchissement ambitieuse, la hausse de la consommation a été davantage maîtrisée.

4- les frais de justice engagés pour l'exercice des poursuites relatives aux produits locaux (**0,04 M€ en AE et CP**).

Au total, ces dépenses sont supérieures de 12,85 M€ en AE et 9,72 M€ en CP par rapport à la prévision initiale, en raison de l'affranchissement.

Les attributions de produits et fonds de concours : rattachement de recettes pour un montant de 0,48 M€ en AE et en CP contre une prévision de 0,53 M€ en AE et en CP.

Ces crédits proviennent de la rémunération pour services rendus au titre de la mise en place d'une procédure de débits d'office pour le recouvrement des prêts accordés aux collectivités (fonds de concours n° 07-2-2-383).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 4,81 M€ en AE et 1,94 M€ en CP

Ces dépenses correspondent à des prestations pour les projets HELIOS, SLAM pour la liquidation des avances mensuelles aux collectivités locales et BASIL (application reprenant les fonctionnalités actuelles de FDL et FIDELIO) pour les bases des impôts locaux.

Coûts synthétiques

<i>en milliers</i>	2024	2025
Nombre de titres de recettes du secteur public local	130 478	132 658
Nombre de payes du secteur public local	42 730	43 047
Nombre de mandats du secteur public local (hors paye)	70 881	71 651

Évolution du coût direct unitaire (en €) du contrôle et du paiement des dépenses du secteur public local :

2024	2025	Évolution
3,23	3,18	-1,54 %

Le coût moyen du contrôle et du paiement d'une dépense du secteur public local représente le rapport entre les dépenses directes (personnel, fonctionnement et équipement) des services de la DGFiP en charge de la gestion de la dépense du secteur public local, calculées avec la contribution au CAS pensions à compter de 2024, et le nombre de paiements effectués.

Ce coût est en baisse entre 2024 et 2025, sous l'effet d'une diminution des dépenses de la DGFiP (-0,50 %) conjuguée à une hausse du nombre de paiements effectués (+0,95 %).

ACTION

08 – Gestion des fonds déposés

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Gestion des fonds déposés	58 135 179 52 943 348	11 280 000 1 357 362	69 415 179 54 300 710	58 135 179 52 943 348	11 080 000 2 334 586	69 215 179 55 277 934

EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	0	4
A	188	154
B	399	363
C	256	260
Total	843	781

L'action n° 08 « Gestion des fonds déposés » est articulée autour de deux missions :

- préposé de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;
- gestionnaire de comptes de dépôts de fonds au Trésor (DFT), (collectivités locales, établissements publics nationaux et locaux, régisseurs d'État ou du secteur public local).

Ces missions sont principalement exercées dans les DR/DFiP, les ESI, les trésoreries, les services de gestion comptable (SGC), ainsi qu'en administration centrale.

La répartition des effectifs suit une méthode statistique fondée sur les charges et les activités. Les données obtenues le sont par péréquations et ventilations statistiques.

Les effectifs de l'action 08 diminuent de 34 ETPT, soit -4,2 %, entre 2024 et 2025 (815 ETPT en RAP 2024).

Le partage des effectifs entre les deux activités de l'action n° 08 est le suivant :

	ETPT
Activités de préposé de la Caisse des dépôts et consignations	299
Activités de dépôts de fonds au Trésor (DFT)	482

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	58 135 179	52 943 348	58 135 179	52 943 348
Rémunérations d'activité	35 010 244	32 127 975	35 010 244	32 127 975
Cotisations et contributions sociales	22 661 880	20 279 080	22 661 880	20 279 080
Prestations sociales et allocations diverses	463 055	536 293	463 055	536 293
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	11 280 000	1 357 362	11 080 000	2 334 586
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 280 000	1 357 362	11 080 000	2 334 586
Total	69 415 179	54 300 710	69 215 179	55 277 934

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1,36 M€ en AE et 2,33 M€ en CP

Ces dépenses sont inférieures à la prévision initiale en AE (-1,42 M€) mais conformes en CP. Elles ont essentiellement permis de financer la maintenance applicative de l'application CEP (Collecte de l'Épargne Publique) et le développement de BANKFiP qui consiste en la rénovation de la banque en ligne.

Les attributions de produits et fonds de concours : rattachement de produits pour un montant de 10,36 M€ en AE et en CP contre une prévision de 8,5 M€ en AE et en CP.

Ces crédits proviennent de la rémunération des services rendus par la DGFIP au titre de son activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations pour l'année 2024 (attribution de produits n° 07-2-2-271).

Coûts synthétiques

Les flux d'activité caractéristiques de l'action n° 08 sont les suivants :

	2024	2025
Nombre de comptes à vue des clientèles CDC	38 945	33 480
Nombre de comptes des clientèles titulaires d'un compte DFT	79 638	80 976

Le nombre de comptes à vue des clientèles CDC est en diminution de 14 % par rapport à 2024. Cette tendance s'explique par un changement de la méthode de calcul de la CDC.

Le nombre de comptes DFT tenus par les services de la DGFIP est en augmentation constante depuis plusieurs exercices. En 2025, l'évolution connaît une légère augmentation par rapport à 2024 avec une hausse de 1,68 % (pour rappel, +3 % entre 2023 et 2024). Elle résulte très majoritairement des régies du SPL pour lesquelles l'ouverture d'un compte DFT permet l'optimisation du fonctionnement et facilite le recours à des moyens modernes de paiement. En parallèle, les stratégies de rationalisation de ces mêmes régies et de clôture des comptes en sommeil contribuent à l'inflexion de l'augmentation du nombre de compte DFT.

ACTION

09 – Soutien

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Soutien	1 015 406 019 1 013 099 083	871 621 749 883 158 205	1 887 027 768 1 896 257 287	1 015 406 019 1 013 099 083	816 036 749 853 214 666	1 831 442 768 1 866 313 749

EFFECTIFS

Catégorie	Prévision	Réalisation en ETPT
A+	737	797
A	6 361	6 067
B	3 572	3 581
C	1 113	1 167
Total	11 783	11 612

Les effectifs affectés à l'action « Soutien » comprennent : les personnels positionnés sur des fonctions transversales et de support (RH, formation, gestion du budget, contrôle de gestion, ...) en DR/DFiP, directions nationales et spécialisées et au sein de l'administration centrale. Il s'agit de l'ensemble des activités de la DGFIP permettant aux autres acteurs du programme de réaliser leurs missions.

Cette action inclut également les effectifs ne pouvant être rattachés directement à des fonctions « métier » (stagiaires des écoles, agents à disposition d'autres programmes, apprentis, etc...). Le périmètre de l'action est donc plus large que la notion de fonctions support.

La répartition des effectifs suit une méthode statistique fondée sur les charges et les activités. Les données obtenues le sont par péréquations et ventilations statistiques.

Les effectifs de l'action 09 sont en hausse de 357 ETPT entre 2024 et 2025, soit +3,2 % (11 255 ETPT en RAP 2024). Cette hausse concerne les renforts sur le soutien informatique.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 015 406 019	1 013 099 083	1 015 406 019	1 013 099 083
Rémunérations d'activité	611 499 152	613 677 289	611 499 152	613 677 289
Cotisations et contributions sociales	395 819 017	388 031 838	395 819 017	388 031 838
Prestations sociales et allocations diverses	8 087 850	11 389 955	8 087 850	11 389 955
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	801 797 986	791 664 534	732 040 355	762 046 013
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	801 797 986	791 664 534	732 040 355	762 046 013
Titre 5 : Dépenses d'investissement	69 363 763	90 933 738	83 518 990	90 668 720
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	57 700 000	76 698 622	71 256 084	77 023 137
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	11 663 763	14 235 116	12 262 906	13 645 583
Titre 6 : Dépenses d'intervention	460 000	559 933	477 404	499 933
Transferts aux ménages		30		30
Transferts aux collectivités territoriales	10 000	10 000	10 000	10 000
Transferts aux autres collectivités	450 000	549 903	467 404	489 903
Total	1 887 027 768	1 896 257 287	1 831 442 768	1 866 313 749

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 791,66 M€ en AE et 762,05 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement regroupent :

1) Les dépenses immobilières : 260,38 M€ en AE et 226,32 M€ en CP, soit une exécution inférieure de 49,87 M€ en AE et de 24,75 M€ en CP par rapport à la prévision initiale.

La sous-exécution porte principalement sur les dépenses de l'occupant et plus particulièrement sur les dépenses d'énergies et de fluides, ainsi que le paiement des loyers.

Ces dépenses immobilières comprennent notamment :

- **Les loyers privés hors charges** (et hors dépenses consacrées à la location de salles pour les formations et concours relevant de l'activité formation), à hauteur de 36,69 M€ en AE et 62,28 M€ en CP. La consommation est inférieure de 20,31 M€ en AE et de 13,19 M€ en CP par rapport à la prévision initiale.

- **Les fluides et taxes énergétiques** exécutés à hauteur de 79,20 M€ en AE et 45,45 M€ en CP pour une prévision de 104,50 M€ en AE et 54,70 M€ en CP.

En effet, en raison de la rationalisation du parc immobilier de la DGFIP, qui est consécutive aux opérations de densification des bâtiments (en particulier domaniaux, avec en contrepartie l'abandon de locaux), hors réforme de structures, en application des règles de la politique immobilière de l'État, près de 66 000 m² ont été abandonnés dont 13 800 m² dans le cadre du NRP. Cette réduction du parc entraîne une diminution des dépenses de loyers et d'autres dépenses de fonctionnement (fluides, maintenance, nettoyage,...), respectivement estimées à 4,5 M€/an et 4,9 M€. Par ailleurs, pour les fluides, la rénovation de bâtiments importants et/ou en situation de passoire énergétique, les facteurs météorologiques favorables et de l'évolution du prix de l'électricité et du gaz ont conduit à une consommation plus faible que celle initialement prévue. Enfin, le coût du renouvellement des marchés de fluides de la DAE (6 pour l'électricité et 3 pour le gaz) a été moins élevé de près de 10 M€ aussi bien en AE qu'en CP.

- **Les dépenses d'entretien des bâtiments** (entretiens lourds et courant immobilier) se sont élevées à 66,86 M€ en AE et 63,90 M€ en CP, soit une exécution inférieure à la prévision en AE (-31,27 M€) mais supérieure en CP (+5,10 M€). Cette différence en AE s'explique par l'approche budgétaire prudentielle avec laquelle la gestion 2025 a débuté, du fait de la période des services votés. Les directions territoriales ont notamment recherché des économies sur tous les postes arbitrables afin de préserver leurs moyens financiers au cours de l'année 2025, qui s'est traduit par le report de travaux immobiliers d'entretien courant.

Ces dépenses ont notamment financé la rénovation des bâtiments et de réaménagement, avec un accent mis sur l'amélioration de la performance, ainsi que des conditions de vie au travail et de sécurisation des agents. L'exécution centralisée du marché pour l'installation des centrales d'alarmes a permis d'en accélérer le traitement et donc le rythme des engagements et du paiement des factures.

A titre d'exemples, le programme 156 a engagé en 2025 les travaux suivants, prioritaires pour la DGFIP :

- le transfert de l'ESI de Rennes du site Bertrand vers le site Magenta (2 M€) ;
- l'installation du centre de contact de Toulon (0,95 M€).

- **Les dépenses de services** relatives aux opérations de nettoyage et de gardiennage se sont élevées à 69,76 M€ en AE et 47,39 M€ en CP en 2024, en hausse de 34,26 M€ en AE, mais légèrement inférieures à la prévision initiale.

2) Les dépenses relatives aux métiers (193,04 M€ en AE et 196,49 M€ en CP) regroupent :

- **Les dépenses dédiées à l'affranchissement** (64,55 M€ en AE et 63,26 M€ en CP), légèrement inférieures à la prévision initiale (-2,66 M€ en AE et -1,62 M€ en CP).

Malgré la hausse des frais d'affranchissement, la mise en œuvre de la politique d'optimisation de la dépense par une doctrine d'affranchissement ambitieuse a permis une hausse maîtrisée de ces dépenses pour l'ensemble du programme.

- **Les frais de commissions de cartes bancaires liés à l'utilisation des terminaux de paiement électroniques** (57,09 M€ en AE et 58,49 M€ en CP), en nette hausse par rapport à la prévision (+20,09 M€ en AE et +20,99 M€ en CP), du fait du dynamisme de l'activité monétique et de l'augmentation du commissionnement sur les cartes bancaires à compter du 1^{er} avril 2025 suite à la constatation des déficits commerçants de la BDF.
- **Les frais de déplacement** nécessaires aux missions (hors frais de déplacement liés à la formation) (33,61 M€ en AE et 33,63 M€ en CP), en baisse de -9,16 M€ en AE et -9,19 M€ en CP par rapport à la prévision initiale. Cette sous-consommation traduit la volonté de maîtrise de ces dépenses, notamment dans le cadre du dispositif d'optimisation des dépenses et des achats (DODA).

- **Les dépenses pour les travaux d'impression et de reprographie** y compris les frais de maintenance, imprimés et brochures (21,95 M€ en AE et 27,18 M€ en CP), inférieurs de -7,05 M€ en AE mais supérieurs de +2,28 M€ en CP à la prévision.
- **Les frais de justice** (15,84 M€ en AE et 13,94 M€ en CP), supérieurs à la prévision de 2,65 M€ en AE, mais inférieurs de 2,99 M€ en CP.

3) Les dépenses informatiques (242,77 M€ en AE et 253,50 M€ en CP)

L'écart à la hausse de +23,35 M€ en AE et +40,23 M€ en CP par rapport à la prévision initiale porte principalement sur l'informatique des services centraux (dépenses de services infrastructures et transverses), malgré des frais de réseau et télécommunications en recul par rapport à la prévision initiale.

Elles comprennent :

- **Les dépenses de l'administration centrale destinées à des projets transverses et des services déconcentrés** (211,04 M€ en AE et 222,64 M€ en CP), qui sont liées :
 - à la maintenance du parc installé (entretien du matériel, du réseau et redevances) ;
 - à l'acquisition de matériels, de logiciels, d'aide à l'exploitation, d'immobilier informatique ;
 - au fonctionnement des centres d'édition, d'acquisition de données et des centres d'encaissement ;
 - au maintien en condition opérationnelle des applications de la DGFiP ;
 - au recours à l'assistance (en matière d'infrastructures, de sécurité, de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, d'intégration...).

Les crédits ont été utilisés à :

- l'achat de PC portables pour 13,3 M€ en AE et 13,8 M€ en CP notamment pour le renouvellement de certains matériels acquis lors de l'équipement des agents pendant la crise de la COVID-19 ainsi que des PC fixes suite au passage à une nouvelle version du système d'exploitation. Toutefois, les ruptures de stocks en fin d'année chez les fournisseurs n'ont pas permis de passer l'ensemble des commandes souhaitées ;
- la poursuite des travaux pour l'alimentation du PSD (Product Service Data) pour 7 M€ en AE et 10,3 M€ en CP. Ce projet consiste à mettre en œuvre un entrepôt informatique de stockage de données métiers de la DGFiP de façon à pouvoir y effectuer des traitements de manière décloisonnée, sécurisée et documentée ;
- l'acquisition de licences pour 6,6 M€ en AE ;
- la concession de droit d'usage et le support du parc logiciels GCOS pour 8,2 M€ en AE.

- **Les frais de réseau** (11,91 M€ en AE et 9,46 M€ en CP) ont connu une consommation fortement inférieure à la prévision initiale (-8,61 M€ en AE et -7,83 M€ en CP).
- **Les dépenses de télécommunications** (19,81 M€ en AE et 21,38 M€ en CP) connaissent également une baisse par rapport à la prévision initiale (-3,96 M€ en AE et -5,90 M€ en CP). Cette explication s'explique en particulier par la poursuite des travaux relatifs au passage à la téléphonie sur IP (ToIP), avec un enjeu d'importance tant en matière de qualité que d'accélération du déploiement de cette solution. Au 31 décembre 2025, 918 sites ont migré vers la ToIP sur les 1 096 recensés en 2024, soit un taux de déploiement de 84 %.

4) Les dépenses de fonctionnement courant (95,47 M€ en AE et 85,73 M€ en CP), en hausse de 12,26 M€ en AE et 6,87 M€ en CP par rapport à la prévision initiale, couvrent les frais suivants :

- **La formation** (28,25 M€ en AE et 30,28 M€ en CP) qui connaît une nette hausse de la consommation en 2025 par rapport à la prévision initiale (+9,19 M€ en AE et +13,47 M€ en CP). Axe prioritaire de la DGFiP, le niveau de consommation traduit une dynamique des besoins de formation des agents, dans le cadre des grandes réformes engagées par la DGFiP et de la mise en place des services relocalisés.

- **Les moyens généraux** regroupant divers frais, tels que la contribution de la DGFIP pour le réseau France Services, les dépenses de documentation et les actions de communication (21,65 M€ en AE et 11,78 M€ en CP). Malgré une baisse de la consommation des frais de communication conformément à l'objectif de maîtrise des dépenses demandé à l'ensemble des ministères, les dépenses liées aux moyens généraux connaissent une hausse significative de +10,75 M€ en AE par rapport à la prévision initiale, principalement liée à un engagement complémentaire pour l'acquisition de bases de données pour les services du contrôle fiscal, tandis que la consommation en CP est conforme à la prévision.
- **Les dépenses de fonctionnement réalisées au profit des conditions de vie au travail, de l'action sociale et de la santé et de la sécurité au travail** (14,27 M€ en AE et 14,24 M€ en CP), sont supérieures à la prévision initiale (+2,76 M€ en AE et +2,74 M€ en CP). La DGFIP octroie principalement des subventions de fonctionnement aux associations gérant les restaurants administratifs. L'essentiel des ressources a ainsi été consacré à la restauration collective, impactée par la loi EGAlim, et à l'aménagement de poste au bénéfice des agents en situation de handicap, en augmentation en 2025.
- **Les achats, locations et l'entretien de matériels** (12,67 M€ en AE et 12,82 M€ en CP), soit une exécution inférieure de 6,39 M€ en AE et 4,05 M€ en CP par rapport à leur prévision initiale. Cette différence s'explique par la prudence dont ont fait preuve les directions locales face aux incertitudes budgétaires pendant la période des services votés puis en cours de gestion, ainsi que la mise en œuvre du DODA.
- **Les dépenses de services extérieurs** comme les frais d'étude, d'enquête et de conseil, les autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires (6,97 M€ en AE et 5,45 M€ en CP pour une prévision de 3,01 M€ en AE et 3 M€ en CP).
- **Les dépenses de fournitures** (4,27 M€ en AE et 4,13 M€ en CP), inférieures à la prévision initiale (7,5 M€ en AE et 7 M€ en CP).
- **La sécurité** (3,93 M€ en AE et 3,56 M€ en CP). La baisse de ces dépenses (par rapport à la prévision initiale de 6,08 M€ en AE et 6 M€ en CP) s'inscrit dans le cadre de la poursuite du déploiement du dispositif de paiement de proximité chez les buralistes qui réduit le recours aux transporteurs de fonds.
- **Les frais de transport** (3,46 M€ en AE et 3,47 M€ en CP) soit une consommation inférieure à la prévision (6,08 M€ en AE et 6,04 M€ en CP).

Au total, ces dépenses sont inférieures de 9,36 M€ en AE et en hausse de 30,78 M€ en CP par rapport à la prévision initiale. Ces différences s'expliquent :

- en AE, par une forte sous-consommation des crédits immobiliers (-49,87 M€), liée à des dépenses d'énergies et de fluides moins importantes que prévues (-25,30 M€) en raison notamment du coût moindre du renouvellement des marchés de la Direction des Achats de l'État (DAE), malgré une surconsommation des crédits informatiques (+23,35 M€) ;

- en CP, par un écart positif entre un niveau de consommation des dépenses informatiques (+40,23 M€), ainsi que sur les briques métiers et fonctionnement courant supérieur aux prévisions et une sous-consommation observée sur l'immobilier (notamment sur les loyers et les dépenses d'énergies et de fluides).

Les attributions de produits et fonds de concours : rattachement de produits pour un montant de 1,69 M€ en AE et en CP contre une prévision de 0,77 M€ en AE et en CP.

Ces crédits proviennent de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFIP, en particulier au titre de la coopération internationale (fonds de concours n° 07-2-2-277) et du produit des cessions de biens immobiliers bénéficiant à la DGFIP (fonds de concours n° 07-2-2-705).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 90,93 M€ en AE et 90,66 M€ en CP

Ces dépenses sont supérieures à la prévision initiale de 21,53 M€ en AE et 7,13 M€ en CP.

Les dépenses d'investissement ont principalement concerné :

1. Les dépenses informatiques (42,38 M€ en AE et 50,89 M€ en CP) :

Elles concernent notamment les acquisitions de matériels (serveurs, baies de stockage) ainsi que les applications E-Contact, TOPAD Cible, OCFI et APIM ZU, ainsi que des dépenses réalisées sur tranche fonctionnelle pour la rénovation du SPS (13,4 M€ en CP) et du site de Noisiel (12,4 M€ en CP).

L'exécution a été plus élevée que la prévision initiale (+10,98 M€ en AE et +5,38 M€ en CP) afin de financer les besoins liés à la politique de stockage et de sauvegarde, notamment le renouvellement des matériels au regard de leur durée de vie et de leur évolution technologique (serveurs, logiciels, achat de prestations), ainsi qu'au maintien en condition technique du système d'information.

2. Les dépenses d'investissement immobilier (46,85 M€ en AE et 36,50 M€ en CP, contre une prévision initiale fixée à 35,70 M€ en AE et en CP).

Les dépenses d'investissement immobilier viennent en complément des financements du compte d'affectation spéciale « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

Elles ont d'abord participé à l'évolution des structures et implantations de la DGFIP dans le cadre de la mise en place du NRP et de la relocalisation de services. La réalisation de ces investissements nécessite des opérations immobilières dans les sites concernés, ainsi que de l'entretien et de la mise aux normes des immeubles participant à assurer la qualité du cadre de vie des agents et les conditions d'accueil des usagers.

L'analyse des projets immobiliers prend en compte la transition écologique et tout particulièrement la possibilité d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et ainsi de réaliser des économies d'énergie dans la perspective d'atteindre les objectifs fixés par la loi ELAN.

La DGFIP a par exemple réalisé les chantiers suivants en 2025 :

- des travaux de réhabilitation du CDFiP de Draguignan ;
- des travaux de réaménagement du CDFiP de Nemours et la construction d'un nouveau bâtiment pour les services informatiques chargés des missions éditiques à Nemours ;
- la rénovation de la DRFiP actuelle de Mayotte à la suite du cyclone Chido ;
- la fin de la construction d'un nouveau bâtiment pour la DRFiP Guadeloupe.

3. Les achats de matériels considérés comme dépenses d'investissement (1,75 M€ en AE et 3,30 M€ en CP), soit une exécution légèrement inférieure à la prévision en AE (-0,60 M€) et supérieure en CP (+0,95 M€).**DÉPENSES D'INTERVENTION : 0,56 M€ en AE et 0,50 M€ en CP**

Initialement prévues à hauteur de 0,46 M€ en AE et en CP, elles recouvrent exclusivement les dépenses liées à la participation de la DGFIP à des organisations internationales telles que l'OCDE.

En 2025, la DGFIP est restée fortement investie dans les travaux internationaux conduits au sein de l'OCDE et de l'UE afin notamment de finaliser la mise en œuvre du plan d'action relatif à la lutte contre l'érosion des bases fiscales et les transferts de bénéfices (projet BEPS – *Base erosion and profit shifting*).

Elle a par ailleurs participé aux travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et poursuivi sa participation aux différents groupes de travail de l'OCDE (groupe de travail sur les conventions fiscales, groupe de travail sur l'imposition des entreprises multinationales, groupe de travail sur la taxation indirecte, groupes de travail sur l'échange de renseignements et groupe de travail sur la planification fiscale agressive).

Au niveau de l'UE, la DGFIP a participé activement aux groupes de travail ainsi qu'aux groupes de haut niveau en matière fiscale. Elle a également pris part aux travaux du Conseil de l'UE portant sur la liste fiscale européenne des États et territoires non-coopératifs.

Enfin, elle a participé aux travaux se déroulant sous l'égide de l'ONU et visant à l'élaboration d'une nouvelle convention cadre en matière fiscale.

En 2025, la DGFIP a maintenu un haut niveau d'investissement dans les négociations internationales en vue d'obtenir des avancées concrètes sur l'ensemble des thèmes évoqués.

ACTION

10 – Élaboration de la législation fiscale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Élaboration de la législation fiscale	21 998 739	80 000	22 078 739	21 998 739	80 000	22 078 739
	18 629 097	162 597	18 791 694	18 629 097	147 099	18 776 196

EFFECTIFS

Catégorie	Prévision	Réalisation en ETPT
A+	27	20
A	169	155
B	18	17
C	8	7
Total	222	199

La répartition des effectifs suit une méthode statistique fondée sur les charges et les activités. Les données obtenues le sont par péréquations et ventilations statistiques.

Les effectifs de l'action 10 comprennent uniquement les emplois de la Direction de la Législation Fiscale. Ils sont en diminution de 4 ETPT par rapport au RAP 2024 (203 ETPT).

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	21 998 739	18 629 097	21 998 739	18 629 097
Rémunérations d'activité	13 248 110	12 031 969	13 248 110	12 031 969
Cotisations et contributions sociales	8 575 406	6 421 161	8 575 406	6 421 161
Prestations sociales et allocations diverses	175 223	175 967	175 223	175 967
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	80 000	162 597	80 000	147 099
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	80 000	162 597	80 000	147 099
Total	22 078 739	18 791 694	22 078 739	18 776 196

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 0,16 M€ en AE et 0,15 M€ en CP

En léger écart à la hausse par rapport à la prévision (0,08 M€ en AE et 0,07 M€ en CP), ces crédits de fonctionnement regroupent les dépenses métiers de la DLF, dont les frais d'impression et de reprographie du Code Général des Impôts, ainsi que les frais de déplacement et frais afférents. Une partie des moyens a également été destinée à l'informatique et au fonctionnement courant de la direction, notamment en faveur de la formation professionnelle des agents.

PROGRAMME 218
**Conduite et pilotage des politiques
économiques et financières**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Aurélie LAPIDUS

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Précisions sur le changement de responsable du programme

Aurélie LAPIDUS a succédé à Anne BLONDY-TOURET à la tête du Secrétariat Général à compter du 19 novembre 2025.

Le programme 218 assure l'impulsion des politiques publiques menées par les ministères économiques et financiers (hors transformation et fonction publiques). Il regroupe les moyens consacrés aux activités de conception, d'expertise, de régulation, de conseil et de contrôle, au soutien de l'administration centrale ainsi qu'à l'animation et à la mise en œuvre des politiques ministérielles transversales et, dans certains cas, interministérielles.

Il porte à ce titre les effectifs et les crédits correspondant aux missions mises en œuvre par :

- les cabinets des ministères économiques et financiers (MEF) ;
- les directions ou services en charge des missions transversales de nature interministérielle telles que l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), la direction des achats de l'État (DAE), la direction du budget (DB) ;
- le secrétariat général des MEF, en charge des missions de support, de modernisation et de coordination ministérielle telles que définies par le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;
- l'inspection générale des finances (IGF), le contrôle général économique et financier (CGEFI), l'autorité nationale d'audit pour les fonds européens (AnAFé) et la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles (CCCOP) ;
- les directions et entités intervenant dans les domaines de la conception, du conseil, de l'expertise, de la régulation et de la lutte contre la fraude, telle que la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Tracfin), l'Agence française anticorruption (AFA), l'Autorité nationale des jeux (ANJ), la direction des affaires juridiques (DAJ), etc.

1/ Une action interministérielle au cœur de la modernisation financière de l'État

a) Une activité soutenue en matière de contrôle, de lutte contre la fraude financière et de promotion de la conformité

Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques, lancé en mai 2023, **Tracfin** a continué en 2025, de développer ses capacités de renseignement (renforcement des moyens d'enquête et d'investigation, par exemple en recourant à la science des données afin de déployer le traitement de données volumineuses). Par ailleurs, dans la continuité des efforts réalisés depuis 2023, Tracfin a poursuivi la sécurisation de ses systèmes d'informations, avec notamment la construction d'un nouveau centre de données.

L'action de l'**ANJ** a été structurée autour de trois axes prioritaires : le renforcement de ses activités de contrôle, la meilleure protection des publics (mineurs, jeunes majeurs, joueurs excessifs ou pathologiques) et la lutte contre l'offre illégale. L'autorité a également préparé activement la mise en œuvre de la régulation des jeux à objets numériques monétisables (JONUM) découlant de la loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique et du décret d'application publié en février 2026.

Outre ses missions habituelles, la **DAJ**, avec la mission d'appui au patrimoine immatériel de l'État (MAPIE), a surveillé, en 2025, 269 vocables stratégiques (les vocables sont des marques identitaires de l'État). Cette surveillance

permet de détecter la réservation par des tiers de noms de domaine qui reproduisent ou imitent ces vocables et d'opérer des actions de suspension de sites et la récupération de noms de domaines.

b) Des évolutions structurantes du système d'information financière de l'État

Les moyens alloués à l'**AIFE** ont permis de réaliser des travaux destinés à améliorer les produits et services offerts aux utilisateurs des solutions applicatives gérées par l'Agence et de poursuivre les projets déjà engagés. Sur la facturation électronique, dans la perspective des deux échéances majeures de septembre 2026 et septembre 2027, l'AIFE a mené les travaux sur l'annuaire et le service déclaration, réceptionnant les flux de facturation en provenance des plateformes agréées (PA) ainsi que l'adaptation de Chorus Pro dans sa fonction de plateforme agréée sur le secteur public. Les travaux sur l'internalisation de la solution « Chorus déplacements temporaires » se sont poursuivis avec l'objectif d'un déploiement pour avril 2026.

c) L'amélioration continue de la qualité de l'information financière

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité de l'information budgétaire, la **DB** maintient un niveau d'ambition élevé concernant la présentation des objectifs, des indicateurs et de la justification au premier euro (JPE) des programmes du budget de l'État. En 2025, la DB a mis au point une nouvelle datavisualisation des données de la performance sur la plateforme *data.economie.gouv*. Elle présente de manière interactive et synthétique les résultats en matière de performance de la dépense.

Par ailleurs, dans une logique d'internalisation des compétences, elle a continué d'assurer la conduite de **plusieurs chantiers structurants en matière de systèmes d'informations**, en particulier la poursuite de la refonte de l'application de budgétisation et des outils d'échanges d'informations avec les réseaux de contrôle budgétaire.

2/ La coordination des chantiers de modernisation internes aux ministères économiques et financiers

a) L'amélioration des conditions d'emploi des personnels

En 2025, les services des MEF ont poursuivi leurs actions pour atteindre les objectifs fixés par la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à **renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique**.

La **délégation à l'encadrement supérieur (DES)** a renforcé l'accompagnement des cadres supérieurs du ministère avec, outre une participation active aux programmes de développement mis en place par la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur, un accent mis sur les programmes ministériels tels Bercy + et, pour les femmes, VirtuOses. Pour ce dernier programme, la communication auprès des directions a été renforcée pour les aider à mobiliser les femmes à potentiel. Le dispositif « parcours et carrière » est devenu un instrument majeur du dispositif d'accompagnement des cadres supérieurs. Un suivi des bénéficiaires réalisé par les conseillères parcours professionnel de la DES a été mis en place, afin de favoriser l'utilisation pleine et entière de cet outil.

Le déploiement et les évolutions des deux outils numériques dédiés au **cadre de gestion des agents contractuels** ont été poursuivis au sein de l'administration centrale : l'application de recrutement des agents contractuels (ARC) et l'application centrale automatisée du complément indemnitaire annuel (ACACIA).

Par ailleurs, la mise en œuvre de l'**accord ministériel sur le handicap**, signé le 21 juin 2024, a permis de compléter les actions du ministère pour les agents en situation de handicap (inclusion numérique, équipements, aménagements de postes, aides au maintien dans l'emploi, prise en charge des mobilités entre le domicile et le lieu de travail). De son côté, le **fonds d'accompagnement au télétravail**, créé à la suite de l'accord collectif majoritaire sur le télétravail signé au niveau ministériel le 11 juillet 2022, a financé une étude sur le télétravail dérogatoire des agents en situation de handicap.

Dans le champ de la **protection sociale complémentaire**, les travaux de mise en œuvre du nouveau dispositif, tel que défini par l'accord ministériel du 21 juin 2024, ont permis le démarrage du dispositif sur le périmètre ministériel au 1er janvier 2026.

Enfin, la **poursuite de la réforme de l'action sociale** s'est traduite d'une part, par le déploiement de la marque Action Sociale Finances (ASF) qui améliore la visibilité et la lisibilité des prestations sociales offertes aux agents et d'autre part, par les travaux de la Fédération de l'action sociale finances (FASF) destinés à renforcer la coopération et la coordination des opérateurs et à déployer des synergies. À cet égard, la Fédération s'est engagée dans une mission de contrôle de gestion qui doit aboutir en 2026. Par ailleurs, la dynamique ainsi amorcée doit faciliter le déploiement d'un parcours « usagers ».

b) Le soutien aux politiques publiques de performance économique et la transition écologique au cœur de la transformation du ministère

Les actions visant à accélérer la **transition écologique du ministère** ont été formalisées dans un plan de transformation écologique des MEF, qui décline les quinze engagements de la circulaire du 21 novembre 2023. Les bilans des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), dont l'actualisation a été engagée en 2025, permettront de prioriser les efforts pour réduire durablement l'empreinte carbone des services sur les principaux postes déjà identifiés : achats, déplacements, consommations énergétiques.

La **DAE** a poursuivi le **pilotage de la politique des achats de l'État** et de ses établissements publics autour de ses grands objectifs stratégiques : la maîtrise des coûts, l'achat responsable, l'optimisation de l'impact économique de l'achat public avec une attention croissante aux enjeux de souveraineté, et le développement de l'achat innovant. L'activité d'achat interministériel s'est maintenue à un niveau élevé en 2025 et la modernisation du système d'information des achats de l'État a été poursuivie.

c) La modernisation des outils de travail des agents et l'amélioration de l'efficacité des fonctions support

Au sein du Secrétariat général, le **service du numérique (SNUM)** conçoit et met en œuvre, pour les directions et services de l'administration centrale, et en concertation avec eux, la politique de développement des technologies de l'information y compris audiovisuelle, de l'informatique, de la téléphonie et du travail en réseau. Le SNUM veille également à la coordination et la convergence des systèmes numériques, ainsi qu'à la mise en œuvre de la dématérialisation des démarches en ligne et au suivi de leur qualité (au sein du « top 250 » des démarches administratives les plus utilisées) au niveau ministériel.

Ainsi, en 2025, ont été lancés ou poursuivis des **chantiers structurants pour la modernisation des outils de travail**. Parmi ceux-ci, la généralisation du déploiement de la carte agent ministérielle ROSSIGNOL en administration centrale qui se poursuivra en 2026, l'arrivée à maturité de l'outil décisionnel RH ministériel POLARHIS et le démarrage de la préparation des élections professionnelles de décembre 2026. Enfin, l'année 2025 a été marquée par l'adoption d'une stratégie ministérielle en matière d'intelligence artificielle (IA), la poursuite du développement d'un socle d'outillage commun interne OlymPIA et le lancement d'une expérimentation Mistral.

Enfin, l'effort de **valorisation des bâtiments sera poursuivi** par la modernisation des espaces de travail et leur adaptation aux nouveaux usages, dans un souci permanent d'amélioration de la qualité de vie au travail des agents. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), relatif à la période 2024-2028, vise à transformer les espaces afin de mieux les utiliser.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer l'action interministérielle et la qualité des services rendus

INDICATEUR 1.1 : Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

INDICATEUR 1.2 : Qualité de service des prestations de service numériques de l'AIFE

INDICATEUR 1.3 : Satisfaction des agents par rapport à leur environnement de travail numérique

OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions d'emploi des personnels

INDICATEUR 2.1 : Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

INDICATEUR 2.2 : Renforcer la qualité de la formation professionnelle

OBJECTIF 3 : Moderniser les fonctions support et maîtriser leur coût

INDICATEUR 3.1 : Gains relatifs aux actions achat des ministères et des établissements publics et organismes de l'État

INDICATEUR 3.2 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.3 : Accompagner la transition écologique

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Améliorer l'action interministérielle et la qualité des services rendus

INDICATEUR

1.1 – Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes	%	80,5	67,5	82	77	amélioration	68

Commentaires techniques

Source des données : direction du budget (enquête annuelle de satisfaction).

Mode de calcul :

Le résultat du sous-indicateur « Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes » est déterminé par la direction du budget à l'aide de 3 questionnaires dématérialisés adressés au Parlement, aux ministères et à la Cour des comptes :

- Parlement : le panel se compose des membres des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, des rapporteurs spéciaux pour le projet de loi de finances, des administrateurs et administrateurs-adjoints des commissions des finances et d'autres commissions ayant recours à la documentation budgétaire ;
- Ministères : l'enquête a été adressée aux directeurs des affaires financières de l'ensemble des ministères et à leurs adjoints ;
- Cour des comptes : les destinataires du questionnaire sont les rapporteurs et contre-rapporteurs ayant contribué à la rédaction des notes d'analyse de l'exécution budgétaire.

Le taux de satisfaction agrégé rapporte à l'ensemble des participants le nombre de participants ayant déclaré une appréciation générale « Très satisfaisante » ou « Plutôt satisfaisante » vis-à-vis de la manière dont les projets et rapports annuels de performances (PAP et RAP) sont conçus.

ANALYSE DES RESULTATS

L'enquête relative à 2025 comptabilise à date 37 répondants (27 au Parlement et 10 à la Cour des comptes). L'indicateur, calculé sur la base de ce retour, sera actualisé lors des travaux du PAP 2027.

La réalisation provisoire 2025 est en forte hausse par rapport à 2024 sous réserve des effets de périmètre. Bien que légèrement inférieure à la cible 2025, la réalisation 2025 est similaire à la réalisation 2023. Elle est très supérieure à la trajectoire des cibles pour 2026, 2027 et 2028 telles que révisées à l'occasion des PAP 26.

Le calcul du taux de satisfaction sera, à partir des PAP 27, pondéré à égalité entre la Cour des comptes, le Parlement et les ministères.

INDICATEUR

1.2 – Qualité de service des prestations de service numériques de l'AIFE

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE	Note sur 10	6,41	6,49	6,6	6,6	cible atteinte	6,6
Pourcentage de fiches « incident » ayant un niveau de gravité « critique » dont la résolution est établie dans un délai inférieur ou égal à 24h	%	Non déterminé	85,71*	60	77,5	cible atteinte	65

Commentaires techniques

Source des données : Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE)

Objet : mesure de la satisfaction des bénéficiaires de prestations au regard des solutions logicielles proposées (disponibilité, temps de réponse, ergonomie), d'une part, et du support apporté par l'AIFE, d'autre part.

Mode de calcul : la mesure de la satisfaction s'effectue via un questionnaire transmis annuellement à un panel d'utilisateurs représentatifs des différents types de partenaires et utilisateurs (maîtres d'ouvrages, utilisateurs de la sphère publique et utilisateurs externes).

Le questionnaire est décliné par solutions logicielles opérées par l'AIFE. La moyenne non-pondérée des taux de satisfaction ainsi obtenue est ramenée à une note sur 10.

Afin de garantir l'objectivité des résultats, la réalisation des enquêtes est confiée à un institut de sondage indépendant.

ANALYSE DES RESULTATS

Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE

En 2025, 29 500 utilisateurs des produits et services de l'AIFE ont répondu à l'enquête en ligne sur un panel d'environ 310 000 utilisateurs sollicités, soit un taux de participation stable d'environ 9 %.

L'indice de satisfaction globale de 6,60 en 2025 est en augmentation par rapport à 2024 (6,49) et atteint donc la cible prévue.

Cette amélioration est portée par une hausse légère du niveau de satisfaction sur de nombreux outils comme Chorus Pro Structures Publiques, Chorus formulaires, PLACE entreprises et Chorus DT.

Toutefois, le nombre plus important de répondants cette année sur des outils bien notés (Chorus, Chorus Formulaires et Chorus Pro Structures Publiques) et en parallèle moins important pour des outils moins bien notés (Chorus DT, Place Agents, etc.) améliore le résultat global de l'indice.

À noter que pour la deuxième année consécutive, la satisfaction de Place Agents baisse fortement (-0,8 pt – comme en 2024), tombant à un score très bas de 4,8. C'est d'ailleurs le seul outil qui connaît en 2025 une baisse de son niveau de satisfaction. Un plan d'amélioration de cette offre a été formalisé avec la DAE afin de répondre à cette situation.

Pourcentage de fiches « incident » ayant un niveau de gravité « critique » dont la résolution est établie dans un délai inférieur ou égal à 24h

En 2025, 1 575 incidents de niveau critique ont été enregistrés sur l'ensemble des produits AIFE en production, dont 1 221 ont été traités en moins de 24H, soit un taux de résolution de 77,5 %.

INDICATEUR

1.3 – Satisfaction des agents par rapport à leur environnement de travail numérique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Satisfaction des agents par rapport à leur environnement de travail numérique (segment MEF)	Note sur 10	6,1*	6,6* (1)	6,1	6,7	cible atteinte	6,1
Satisfaction des agents par rapport à leur environnement de travail numérique (segment AC)	Note sur 10	6,3*	6,4*	6,3	6,6	cible atteinte	6,3

Commentaires techniques

Source des données : Service du numérique du Secrétariat général (SNUM)

Mode de calcul : moyenne des notes (de 1 à 10) attribuées par les agents des MEF ayant répondu à l'enquête annuelle pilotée par le SNUM, dénommée baromètre numérique de l'agent (BNA), à la question « À combien évalueriez-vous votre satisfaction quant à votre environnement numérique de travail (équipement numérique, connectivité et réseau, outils et applications, assistance et formation) ? ».

Le calcul s'effectue pour le premier sous-indicateur sur la globalité des agents répondants des MEF et pour le second sur les agents répondants appartenant au périmètre de l'administration centrale.

* Ces deux sous-indicateurs ont intégré le PAP à compter de 2025. Ainsi, les résultats pour 2023 et 2024 ne figurent pas dans les RAP 2023 et 2024, mais sont issus des travaux internes au SNUM.

(1) Hors DGFIP – non représentatif.

ANALYSE DES RESULTATS

Les résultats présentés pour 2023 correspondent à l'exercice interministériel mené par la direction interministérielle du numérique (DINUM) qui couvrait l'ensemble du périmètre des MEF. Depuis 2024 et l'abandon par la DINUM de ce Baromètre Numérique de l'Agent public, le SNUM a poursuivi l'exercice pour le compte des seuls MEF. Toutefois, la DGFIP qui menait sa propre enquête annuelle sur un champ de questionnement plus large que le seul environnement de travail bureautique n'a pas souhaité doubler l'interrogation de ses agents en s'associant à l'exercice BNA ministériel. Des travaux sont toutefois en cours pour permettre de rapprocher les résultats des deux enquêtes et ainsi d'afficher une note de satisfaction reflétant la situation pour l'ensemble des MEF. Ceux-ci n'ont pas encore abouti. Aussi, pour afficher une suite cohérente (périmètre constant MEF hors DGFIP), il conviendrait de prendre en compte en réalisation pour 2023 sur le segment MEF hors DGFIP une note de 6,3 à comparer en réalisation aux notes de 6,6 pour 2024 et 6,7 pour 2025.

Sur cette base, l'analyse des résultats montre qu'à partir de l'enquête 2023, postérieure aux déploiements massifs des matériels portables neufs (achevés en 2022), marquant l'étiage de la satisfaction des agents (notes 2021 et 2022 de 6,6 sur le segment MEF hors DGFIP ; note 2021 de 6,8 puis note 2022 de 6,7 sur le segment AC), les plans d'action d'amélioration de l'environnement numérique de travail des agents ont porté leurs fruits et ont permis de réamorcer une tendance haussière sur les deux segments, MEF hors DGFIP et AC.

En effet, la migration des connexions au réseau interministériel de l'État (RIE) vers la nouvelle génération de liens dans le cadre des marchés « RIE v2 » (augmentation des débits réseau) et la mise en œuvre de la nouvelle plateforme d'accès à Internet (PFAI) ont contribué à une hausse notable de la satisfaction des usagers sur la dimension « connectivité ». En particulier, l'opération effectuée en juin 2024 juste avant les JOP sur le raccordement de l'AC au RIE a considérablement amélioré les conditions de travail des agents avec des temps de réponse sensiblement améliorés par l'augmentation du débit réseau. Cette opération a eu lieu pendant la période d'enquête BNA 2024 et une analyse fine des réponses avant ou après cette opération met en évidence les effets bénéfiques de cette opération sur les notes attribuées par les agents. D'autres améliorations déployées en 2024 et en 2025 concernant les outils de visioconférence (génération automatique de liens webconférence dans l'agenda Outlook, intégration de boutons préprogrammés en salle de visioconférence pour rejoindre une réunion par exemple) ou les plateformes collaboratives mises à disposition au niveau directionnel ont contribué à l'augmentation de la note de satisfaction des agents vis-à-vis de leur environnement numérique de travail.

OBJECTIF**2 – Améliorer les conditions d'emploi des personnels****INDICATEUR****2.1 – Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective (1)	%	74,7	74.5	75	74,6	amélioration	75
Part des demandes de logements vides en Ile-de-France attribués dans un délai inférieur ou égal à 6 mois (2)	%	Sans objet	Sans objet	76	64,97	absence amélioration	70
Part des familles bénéficiaires des prestations "vacances enfants" dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros (3)	%	49,8	48.2	50	45,4	absence amélioration	50

Commentaires techniques**Commentaires techniques**

Sous-indicateur « Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective » :

Source des données : secrétariat général des ministères économiques et financiers – reporting interne SOLRES

Mode de calcul : rapport entre le nombre d'agents affectés dans les sites ministériels identifiés comme bénéficiant d'un accès à une solution de restauration collective (restaurant ministériel, inter administratif ou conventionné), et l'effectif total des agents des MEF.

Sous-indicateur « Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents » :

Source des données : association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF).

Mode de calcul : rapport entre le nombre de logements sociaux réservés par l'ALPAF en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), en prêt locatif à usage social (PLUS), en prêt locatif social (PLS) et équivalents, et le nombre total de logements réservés par l'ALPAF au cours de l'exercice comptable considéré.

Sous-indicateur « Part des familles bénéficiaires des prestations « vacances enfants » dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros » :

Source des données : association éducation plein air finances (EPAF).

Mode de calcul : rapport entre le nombre de familles bénéficiaires inscrites dans le logiciel Prométhée (gestion automatisée des inscriptions en colonies de vacances) ayant un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros, en euros 2006, et le nombre total de familles bénéficiaires.

ANALYSE DES RESULTATS**Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective**

Le résultat pour la restauration collective demeure certes légèrement en-deçà de la cible mais on peut noter une stabilisation (voire un léger redressement) des résultats de l'indicateur qui était en baisse depuis 3 ans. Malgré la poursuite des fermetures de restaurants du réseau des administrations financières, le réseau de l'action sociale a pu développer l'offre de solutions de restauration collective, notamment grâce aux livraisons de repas et à des solutions de conventionnement intéressantes dans un contexte peu favorable d'augmentation des coûts. Les agents ne disposant pas de solution de restauration collective bénéficient de titres restaurant.

Part des demandes de logements vides en Île-de-France attribués dans un délai inférieur ou égal à 6 mois

La politique d'aide au logement se décline en réservations de logements sociaux et diverses prestations d'aides et de prêts servis sous conditions de ressources, à l'exception du prêt pour l'amélioration du logement des personnes handicapées et du prêt sinistre immobilier, qui relèvent de situations particulières. Le sous-indicateur « logement » a été changé pour 2025 suite à la mise en place de la « gestion de flux » à compter de janvier 2024. La cible qui correspondait aux résultats qui étaient obtenus avant la mise la place de la gestion en flux, n'a pas pu être tenue en 2025. En effet, la gestion en flux a diminué le nombre de propositions faites par les bailleurs et réduit également la qualité (typologie, loyer, adresse) de certains logements proposés. 332 attributions en Île-de-France sur 511 ont été effectuées en moins de 6 mois soit 64,97 %. Les 75 % sont atteints pour une durée comprise entre 7 et 8 mois.

Part des familles bénéficiaires des prestations « vacances enfants » dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 €

Ce troisième sous-indicateur concerne l'accès des catégories de personnel les plus modestes aux prestations « Vacances enfants » (VE). Après une année 2024 marquée par la tenue des JOP, ce qui avait obligé ASF Vacances à aménager fortement l'organisation de la prise en charge des enfants à l'été, l'activité VE affiche un rebond significatif de +5,7 % par rapport à 2024 (Près de 7 860 enfants accueillis contre 7 430 enfants en 2024). Les familles bénéficiaires des prestations VE dont le quotient familial est le moins élevé représentent 45,4 % des bénéficiaires en 2025 (55,7 % des enfants partis en 2025 sont issus de ces familles dont le QF est inférieur à 1 000 € - en euro 2006), soit un résultat légèrement en retrait par rapport à la cible de 50 %. Il est par ailleurs rappelé que l'opérateur se doit de proposer une solution de « Vacances Enfants » à l'ensemble des demandeurs quels que soient les quotients familiaux auxquels ils sont assujettis.

INDICATEUR

2.2 – Renforcer la qualité de la formation professionnelle

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Qualité des formations catalogue	Note sur 5	4,41*	4,53*	4,4	4,52	cible atteinte	4,5

Commentaires techniques

Source des données : Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE)

Mode de calcul : moyenne des notes attribuées par les stagiaires à la fin de chaque formation (réponse à la dernière question du formulaire d'évaluation : « Quelle est votre appréciation globale de cette formation ? »).

* Ce sous-indicateurs a intégré le PAP à compter de 2025. Ainsi, les résultats pour 2023 et 2024 ne figurent pas dans les RAP 2023 et 2024, mais sont issus des travaux internes à l'IGPDE.

ANALYSE DES RESULTATS

Le suivi des incidents intervenus en formation, ainsi que l'exploitation des questionnaires d'évaluation des stagiaires et des formateurs, ont contribué à l'amélioration continue de la qualité des formations.

La progression constatée depuis 2022 témoigne de l'engagement de l'IGPDE à s'assurer que les actions mises en œuvre dans le cadre du déroulement des formations répondent pleinement aux exigences des certifications NF 214 et Qualiopi, renouvelées en mars 2025.

Toute note moyenne inférieure ou égale à 3,5 sur 5 fait l'objet d'un signalement et d'un suivi spécifique, compte tenu de ses implications pédagogiques.

OBJECTIF**3 – Moderniser les fonctions support et maîtriser leur coût****INDICATEUR****3.1 – Gains relatifs aux actions achat des ministères et des établissements publics et organismes de l'État**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Économies achats consolidées des ministères	M€	337	360	330	412	cible atteinte	370
Economie achats consolidées des établissements publics et des organismes de l'Etat	M€	418	454	470	Non déterminé	donnée non renseignée	480

Commentaires techniquesSource des données (pour les deux sous-indicateurs) : DAEMode de calcul (pour les deux sous-indicateurs) :

L'économie achat correspond à la différence entre un montant de référence (actualisé en tenant compte de l'inflation) et le montant obtenu lors de la conclusion d'un marché public. C'est un concept largement utilisé par les organisations publiques et privées, pour évaluer l'efficacité économique des stratégies et des procédures d'achat.

Ainsi, lors du renouvellement d'un contrat cadre pour des besoins réguliers, la comparaison est effectuée sur la base d'un panier représentatif des consommations, permettant de mesurer l'écart entre les prix précédents actualisés et les prix du nouveau contrat. Pour un premier achat, l'acheteur peut prendre comme référence le prix obtenu par un autre acheteur, les estimations amont réalisées auprès des fournisseurs, la moyenne des offres obtenues, voire le budget affecté à un programme d'investissement. La méthodologie détaillée de calcul est fixée par la direction des achats de l'État.

Le premier sous-indicateur rend compte des économies achats générées par l'ensemble des services acheteurs de l'État (achats ministériels et interministériels). Les calculs sont effectués pour chaque marché notifié au cours de l'année et intégrés au système d'information achat de l'État.

Le second rend compte des économies achats générées par les établissements publics et organismes de l'État devant rendre compte de leurs résultats à la direction des achats de l'État aux termes des dispositions de l'article 10 du décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État modifié et de son arrêté d'application. Il s'agit des établissements dont le volume d'achats annuel est supérieur à 10 M€ HT. Les calculs sont effectués pour chaque marché notifié au cours de l'année et renseignés dans un système d'information dédié (Appach WEB-EP).

ANALYSE DES RESULTATS

Le volume des gains achats constatés poursuit sa progression en 2025. Celle-ci est à relier aux efforts des services acheteurs de l'État pour obtenir des prix optimisés lors des procédures de marchés, pour les marchés interministériels ou ministériels. Par ailleurs, en 2025, les efforts de sensibilisation des acheteurs se sont poursuivis, permettant de faire encore progresser le taux de déclaration des gains achats (ou pertes achats) et la fiabilité des calculs.

S'agissant des établissements publics, la transmission des données permettant le calcul des économies achats ne se fait pas au fur et à mesure de la conclusion des contrats comme pour les services de l'État, mais dans le cadre d'une transmission en masse à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Compte tenu du volume des retraitements

et échanges ensuite nécessaires et du nombre d'établissements concernés (environ 200), les résultats ne pourront être produits qu'en juillet et seront donc présentés dans le PAP 2027.

INDICATEUR

3.2 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	Sans objet	22,1*	12,4	20,8 (1)	cible atteinte	22,1
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	59,8	53	59,8	57,6	amélioration	58,5
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	35,4	26,2	35,4	48,7	absence amélioration	28,8

Commentaires techniques

Source des données (pour les trois sous-indicateurs) : Service de l'immobilier et de l'environnement professionnel du Secrétariat général (SIEP-BAM)

Périmètre (pour les trois sous-indicateurs) : administration centrale des MEF (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs)

Sous-indicateur « Ratio SUN / Poste de travail » :

Mode de calcul : surface utile nette (SUN) telle que définie par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), rapportée au nombre de postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires mais hors agents techniques des services généraux.

(1) La donnée d'exécution 2025 rend compte du « Ratio SUB / Résident », se référant à la surface utile brute telle que définie par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), rapportée aux résidents du parc concerné (les résidents sont des personnes physiques utilisatrices régulières et pérennes quel que soit le statut administratif). C'est ce ratio qui a été retenu pour le PAP 2026.

Sous-indicateur « Ratio entretien courant / SUB » :

Mode de calcul : dépenses d'exploitation-maintenance relevant de l'administration occupante, d'acquisition de matériel technique et de réalisation des travaux courants, rapportées à la surface utile brute telle que définie par la DIE.

Sous-indicateur « Ratio entretien lourd / SUB » :

Mode de calcul : dépenses relatives aux opérations au profit d'immeubles domaniaux étant imputées sur le CAS « gestion du patrimoine immobilier de l'État », rapportées à la surface utile brute telle que définie par la DIE.

Compte tenu du vieillissement naturel du parc domaniaux et des investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

ANALYSE DES RESULTATS

Ratio SUB / résident

Fin 2025, le ratio de SUB par résident pour l'administration centrale s'améliore en passant à 20,8 m² SUB/résident ; cette évolution traduit une densification relative en cours (au début du SPSI 2024-2028, sur le périmètre de l'administration centrale, le ratio SUB par résident était supérieur à 21 m² SUB par résident). Les deux premières années de mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2024-2028 des ministères économiques et financiers ont conduit à réaliser plusieurs abandons d'implantations, le cas échéant avec occupation de sites temporaires, comme exposé dans la stratégie de rationalisation du parc d'administration centrale, mouvements associés par ailleurs à une fiabilisation des données. Les efforts se poursuivront sur les prochaines années du SPSI, qui prévoit un accroissement des effectifs accueillis en administration centrale à surface progressivement décroissante.

Ratio entretien courant / SUB

Le ratio entretien courant / SUB, bien qu'inférieur à la cible 2025, a augmenté en 2025 par rapport à 2024. Les dépenses d'exploitation-maintenance demeurent élevées afin de maintenir un bon état du parc et de préserver la sécurité des équipements.

Ratio entretien lourd / SUB

Le résultat du ratio d'entretien lourd / SUB, supérieur à celui de 2024 et supérieur à la cible 2025, est important en raison notamment d'un vieillissement indéniable du parc domanial. Les ministères économiques et financiers réalisent des investissements immobiliers lourds afin d'améliorer l'efficacité d'équipements techniques vieillissants et de parfaire leurs performances énergétiques voire environnementales.

INDICATEUR

3.3 – Accompagner la transition écologique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Consommation d'eau (en m3) dans les bâtiments d'administration centrale	mètre cube	-6	-6	141 500	Non connu	donnée non renseignée	-12,9

Commentaires techniques

Source des données : Service de l'immobilier et de l'environnement professionnel du Secrétariat général (SIEP)

Périmètre : immeubles de bureaux domaniaux et locatifs relevant de l'administration centrale des MEF (soit près de 20 bâtiments).

Mode de calcul : nombre de m³ d'eau potable consommés durant l'année obtenu par l'agrégation des données hydriques facturées/finales de chaque bâtiment.

* Ce sous-indicateur a intégré le PAP à compter de 2025. Ainsi, les résultats pour 2022 et 2023, d'une part, et la cible pour 2024, d'autre part, ne figurent respectivement pas au RAP 2022, au RAP 2023 et au PAP 2024, mais sont issus des travaux internes à SIEP.

À noter qu'à compter du PAP 2026, cette donnée est exprimée en pourcentage (évolution de la consommation d'eau dans les bâtiments).

ANALYSE DES RESULTATS

La donnée relative aux consommations d'eau, exprimée en pourcentage à partir du PAP 2026, n'est pas disponible à date.

En effet, la totalité des factures relatives à l'exercice 2025 n'a pas été réceptionnée par les différents gestionnaires de bâtiments au moment de la rédaction du RAP 2025 ; les données sont incomplètes.

Les résultats de l'exercice 2025 pourront être communiqués lors de l'élaboration du PAP 2027.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	169 783 212 174 961 855	24 048 051 24 478 911	5 911 580 3 027 338			199 742 843 202 468 104	201 238 659
05 – Prestations d'appui et support	222 400 431 222 248 329	200 044 722 180 885 966	1 770 000 2 300 311	350 000 863 849		424 565 153 406 298 455	426 951 153
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	68 592 997 70 907 494	70 966 214 93 755 328	29 307 651 12 977 031		4 000	168 866 862 177 643 853	168 866 862
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 602 698 2 665 461	760 128 630 432	542 165			3 362 826 3 838 057	3 362 826
09 – Action sociale ministérielle	63 115 278 59 688 791	118 542 324 114 487 872	1 090 272 967 642	111 508	448 287 739 025	183 196 161 175 994 838	183 696 161
Total des AE prévues en LFI	526 494 616	414 361 439	38 079 503	350 000	448 287	979 733 845	984 115 661
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 543 646		+13 195 105 (hors titre 2)			+15 738 751	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+4 777 441		-2 751 090 (hors titre 2)			+2 026 351	
Total des AE ouvertes	533 815 703		463 683 244 (hors titre 2)			997 498 947	
Total des AE consommées	530 471 930	414 238 508	19 814 486	979 358	739 025	966 243 307	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	169 783 212 174 961 855	23 877 115 26 355 089	5 410 000 2 086 814			199 070 327 203 403 757	200 566 143
05 – Prestations d'appui et support	222 400 431 222 248 329	171 142 770 164 061 063	1 270 000 1 064 399	350 000 925 849		395 163 201 388 299 640	397 549 201
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	68 592 997 70 907 494	75 838 327 104 714 302	31 556 813 14 722 800		32 800	175 988 137 190 377 396	175 988 137
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 602 698 2 665 461	490 823 1 715 451	7 936 623 4 339 408			11 030 144 8 720 319	11 030 144
09 – Action sociale ministérielle	63 115 278 59 688 791	118 396 180 112 534 725	1 090 272 1 048 403	111 217	448 287 739 025	183 050 017 174 122 161	183 550 017
Total des CP prévus en LFI	526 494 616	389 745 215	47 263 708	350 000	448 287	964 301 826	968 683 642
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 543 646		+14 280 137 (hors titre 2)			+16 823 783	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+4 777 441		-4 049 333 (hors titre 2)			+728 108	
Total des CP ouverts	533 815 703		448 038 014 (hors titre 2)			981 853 717	
Total des CP consommés	530 471 930	409 380 629	23 261 824	1 069 867	739 025	964 923 274	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> <i>Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	170 274 964 169 962 502	23 217 946 28 640 903	9 857 998 2 510 435			203 350 908	206 128 334 201 113 839
05 – Prestations d'appui et support	224 140 790 217 537 174	175 039 501 156 848 023	520 000 1 189 529	291 306 909 370		399 991 597	402 661 597 376 484 095
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	68 442 657 69 200 787	75 804 519 84 246 699	38 325 205 21 936 976		111 672 -51 040	182 572 381	182 572 381 175 445 094
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 423 086 2 624 368	810 000 2 585 936	12 547 200 10 459 356			15 780 286	15 780 286 15 669 660
09 – Action sociale ministérielle	64 373 253 60 778 642	123 792 669 112 671 297	1 064 718 296 459		441 227 580 530	189 671 867	190 171 867 174 500 080
Total des AE prévues en LFI	529 654 750	398 664 635	62 315 121	291 306	441 227	991 367 039	997 314 465
Total des AE consommées	520 103 473	384 992 858	36 392 754	1 194 193	529 490		943 212 768

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> <i>Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	170 274 964 169 962 502	23 602 985 26 400 293	10 827 598 4 331 217			204 705 547	207 482 973 200 694 012
05 – Prestations d'appui et support	224 140 790 217 537 174	207 871 433 172 851 426	38 290 000 1 313 181	291 306 861 370		470 593 529	473 263 529 392 563 151
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	68 442 657 69 200 787	74 660 464 81 546 961	33 371 772 29 943 490		423 013	176 474 893	176 474 893 181 114 251
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 423 086 2 624 368	810 000 6 684 100	10 082 245 191 625		11 300	13 315 331	13 315 331 9 511 393
09 – Action sociale ministérielle	64 373 253 60 778 642	123 792 669 117 518 631	1 064 718 223 325		441 227 580 530	189 671 867	190 171 867 179 274 575
Total des CP prévus en LFI	529 654 750	430 737 551	93 636 333	291 306	441 227	1 054 761 167	1 060 708 593
Total des CP consommés	520 103 473	405 001 410	36 002 838	1 469 130	580 530		963 157 381

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	520 103 473	526 494 616	530 471 930	520 103 473	526 494 616	530 471 930
Rémunérations d'activité	312 744 193	317 420 168	315 403 135	312 744 193	317 420 168	315 403 135
Cotisations et contributions sociales	196 734 626	198 680 666	203 468 244	196 734 626	198 680 666	203 468 244
Prestations sociales et allocations diverses	10 624 654	10 393 782	11 600 551	10 624 654	10 393 782	11 600 551
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	384 992 858	414 361 439	414 238 508	405 001 410	389 745 215	409 380 629
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	384 992 858	414 361 439	414 238 508	404 963 910	389 745 215	409 380 629
Subventions pour charges de service public	0	0	0	37 500	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	36 392 754	38 079 503	19 814 486	36 002 838	47 263 708	23 261 824
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	13 457 600	38 079 503	4 821 612	5 954 964	47 263 708	7 453 297
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	22 844 514	0	14 992 874	29 957 234	0	15 808 527
Subventions pour charges d'investissement	90 640	0	0	90 640	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 194 193	350 000	979 358	1 469 130	350 000	1 069 867
Transferts aux ménages	505 421	0	571 156	516 017	0	570 865
Transferts aux entreprises	2 000	0	0	82 260	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	111 672	0	0	111 672	0	0
Transferts aux autres collectivités	575 100	350 000	408 201	759 181	350 000	499 001
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	529 490	448 287	739 025	580 530	448 287	739 025
Prêts et avances	580 530	448 287	739 025	580 530	448 287	739 025
Dotations en fonds propres	-51 040	0	0	0	0	0
Total hors FdC et AdP		979 733 845			964 301 826	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+7 321 087			+7 321 087	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+10 444 015			+10 230 804	
Total*	943 212 768	997 498 947	966 243 307	963 157 381	981 853 717	964 923 274

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel	1 120 770		2 435 000	1 120 770		2 435 000
Autres natures de dépenses	6 831 755	4 381 816	5 846 973	6 831 755	4 381 816	5 846 973
Total	7 952 524	4 381 816	8 281 973	7 952 524	4 381 816	8 281 973

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		84 248		84 248				
02/2025		41 582		41 582				
03/2025		70 774		70 774				
04/2025		293 953		293 953				
05/2025		155 761		155 761				
06/2025		121 497		121 497				
07/2025		61 869		61 869				
08/2025		245 432		245 432				
09/2025		371 296		371 296				
10/2025		115 192		115 192				
11/2025		128 554		128 554				
12/2025		394 389		394 389				
01/2026		19 330		19 330				
Total		2 103 876		2 103 876				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		1 195 716		1 195 716				
02/2025	1 500 000	78 974	1 500 000	78 974				
04/2025		250 000		250 000				
05/2025	250 000	790 080	250 000	790 080				
06/2025	140 000	122 478	140 000	122 478				
07/2025		3 666		3 666				
09/2025	125 000	430 438	125 000	430 438				
10/2025	420 000	672 350	420 000	672 350				
11/2025		65 506		65 506				
12/2025		133 888		133 888				
Total	2 435 000	3 743 096	2 435 000	3 743 096				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/02/2025		5 377 383						
Total		5 377 383						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/02/2025	108 646	7 348 132	108 646	8 433 164				
Total	108 646	7 348 132	108 646	8 433 164				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025		830 000		6 378 872				
Total		830 000		6 378 872				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						8 435 892		8 011 511
Total						8 435 892		8 011 511

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025	68 122		68 122			531 004		531 004
03/12/2025					215 780	20 000	215 780	20 000
Total	68 122		68 122		215 780	551 004	215 780	551 004

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025		461 607		702 007	93 757		93 757	
28/10/2025		10 000 000		8 700 000				
03/12/2025	2 618 856	70 000	2 618 856	70 000				
06/12/2025	2 400 000		2 400 000					

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total	5 018 856	10 531 607	5 018 856	9 472 007	93 757		93 757	

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						10 503 184		11 337 697
Total						10 503 184		11 337 697

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	7 630 624	29 934 095	7 630 624	30 131 016	309 537	19 490 080	309 537	19 900 212

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	169 783 212 174 961 855	29 959 631 27 506 248	201 238 659 202 468 104	169 783 212 174 961 855	29 287 115 28 441 902	200 566 143 203 403 757
05 – Prestations d'appui et support	222 400 431 222 248 329	202 164 722 184 050 126	426 951 153 406 298 455	222 400 431 222 248 329	172 762 770 166 051 312	397 549 201 388 299 640
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	68 592 997 70 907 494	100 273 865 106 736 358	168 866 862 177 643 853	68 592 997 70 907 494	107 395 140 119 469 902	175 988 137 190 377 396
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 602 698 2 665 461	760 128 1 172 597	3 362 826 3 838 057	2 602 698 2 665 461	8 427 446 6 054 858	11 030 144 8 720 319
09 – Action sociale ministérielle	63 115 278 59 688 791	120 080 883 116 306 047	183 696 161 175 994 838	63 115 278 59 688 791	119 934 739 114 433 370	183 550 017 174 122 161
Total des crédits prévus en LFI *	526 494 616	453 239 229	979 733 845	526 494 616	437 807 210	964 301 826
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+7 321 087	+10 444 015	+17 765 102	+7 321 087	+10 230 804	+17 551 891
Total des crédits ouverts	533 815 703	463 683 244	997 498 947	533 815 703	448 038 014	981 853 717
Total des crédits consommés	530 471 930	435 771 377	966 243 307	530 471 930	434 451 344	964 923 274
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 343 773	+27 911 866	+31 255 640	+3 343 773	+13 586 669	+16 930 443

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	528 087 085	471 185 601	999 272 686	528 087 085	455 753 582	983 840 667
Amendements	-1 592 469	-17 946 372	-19 538 841	-1 592 469	-17 946 372	-19 538 841
LFI	526 494 616	453 239 229	979 733 845	526 494 616	437 807 210	964 301 826

Un amendement visant à lutter contre l'absentéisme a diminué les crédits prévus au PLF de -1 592 469 € hors CAS « Pensions » (HCAS) pour prendre en compte les économies liées à l'instauration d'un délai de trois jours de carence (disposition non adoptée *in fine*) et la réduction de l'indemnisation des agents publics en congé de maladie ordinaire à 90 % du traitement durant les trois premiers mois du congé.

Hors titre 2, un amendement a minoré les crédits prévus au PLF de 17 946 372 € en AE et en CP. La baisse des crédits a été ventilée plus particulièrement sur l'immobilier (-5,6 M€ en AE et -5,1 M€ en CP), l'action sociale (-4,4 M€ en AE et -4,5 M€ en CP), l'AIFE (-3,5 M€ en AE et -3,9 M€ en CP) et l'informatique (-1,4 M€ en AE et -1,3 M€ en CP).

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Il n'y a pas eu de modification de maquette ou de changement de périmètre en 2025.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

1) Transferts :

a) Titre 2

Sortants

- 35 135 € en AE et CP à destination du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », correspondant au financement de la prime de développement des ingénieurs des mines affectés au ministère des armées ;
- 230 780 € en AE et CP et 5 ETPT, à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », correspondant au financement des personnels d'intendance de l'hôtel Rothelin-Charolais par les ministères économiques et financiers ;

Entrants

- 45 000 € en AE et CP et 0,75 ETPT, en provenance du programme **147** « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du Préfet ;
- 73 257 € en AE et CP et 1 ETPT, en provenance du programme **155** « Soutien des ministères sociaux » de la mission « Travail et emploi » correspondant au financement de la ré-internalisation à l'AnAFé de la mission de l'organisation des contrôles de la DGEFP ;
- 1 ETPT en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » visant à compenser la mise à disposition d'un agent au service du CBCM du Ministère de l'agriculture.

b) Hors titre 2

Sortants

- 200 000 € en AE et CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » correspondant au financement de la campagne de communication sur la santé mentale ;
- 263 007 € en AE et en CP à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » correspondant au financement de prestations d'hébergement informatique pour l'AIFE ;
- 32 822 € en AE et en CP à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » correspondant au financement du développement de la webconférence ;
- 14 492 € en AE et en CP à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » correspondant au financement de l'hébergement du DNS interministériel ;
- 370 000 € en AE et en CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » correspondant au financement Fast Track DINUM ;
- 17 578 € en AE et en CP à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » correspondant au financement de l'horodatage ;
- 25 322 € en AE et en CP à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » correspondant au financement de l'abonnement COMU ;

- 9 900 € en AE et en CP à destination du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » correspondant au financement de webinaires ;
- 20 000 € en AE et en CP à destination du programme **149** « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » correspondant au financement de MiCOSA.

Entrants

- 223 801 € en AE et en CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » correspondant au financement de l'action sociale du ministère de la transition écologique ;
- 12 735 € en AE et en CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » correspondant au financement de VIVATECH ;
- 48 000 € en AE et en CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » correspondant au financement du système d'information des assistants sociaux ;
- 40 000 € en AE et en CP en provenance du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la Justice » correspondant au financement du système d'information des assistants sociaux ;
- 77 581 € en AE et en CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » correspondant au financement du système d'information des assistants sociaux.

2) Virements :

a) Titre 2

Sortants

- 93 757 € en AE et CP à destination du programme **305** « Stratégie économique et fiscale » de la mission « Économie » correspondant au financement de l'envoi d'un expert national détaché (END) par la direction du Budget à Bruxelles ;

Entrants

- 2 433 184 € en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » correspondant au financement du projet de la facturation électronique mené par l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ;
- 185 672 € en AE et CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » correspondant au financement en emplois de la mission France recouvrement ;
- 2 400 000 € en AE et CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » visant à sécuriser la fin de gestion du programme 218.

b) Hors titre 2

Sortants

- 244 452 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » correspondant au financement du Cloud NUBO ;
- 113 455 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » correspondant au financement de licences SAS ;
- 298 270 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » correspondant au financement de licences Tableau ;
- 8 865 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » correspondant au remboursement imprim'FiP Signal Conso ;
- 286 415 € en AE et en CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » correspondant aux prestations d'hébergement au centre informatique douanier d'Osny ;
- 12 525 € en AE et en CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » correspondant au remboursement des travaux des bureaux des services sociaux en Polynésie ;

- 4 737 € en AE et en CP à destination du programme **305** « Stratégie économique et fiscale » correspondant à l'envoi d'un expert national détaché (END) par la direction du budget à Bruxelles (coûts HT2).

Entrants

- 250 000 € en AE et en CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » correspondant au financement du projet Portail Pro ;
- 125 000 € en AE et en CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » correspondant au financement du projet Portail Pro ;
- 46 876 € en AE et en CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » correspondant à l'achat groupé par Tracfin de licences métiers ;
- 187 505 € en AE en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » correspondant à l'achat groupé par Tracfin de licences métiers ;
- 720 945 € en AE et en CP en provenance du programme **235** « Sûreté nucléaire et radioprotection » correspondant au financement du fonctionnement ASN ;
- 170 000 € en AE et en CP en provenance du programme **110** « Aide économique et financière au développement » correspondant au remboursement des frais de missions pour prise en charge des frais de déplacement liés aux sommets internationaux ;
- 240 400 € en CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » correspondant au co-financement du projet de restaurant administratif de Paganini ;
- 10 000 000 € en AE et 8 700 000 € en CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » correspondant au co-financement du projet de portail de facturation électronique.

3) Loi de finance de fin de gestion (LFG) :

- La LFG a annulé 10 503 184 € en AE et 11 337 697 € en CP en HT2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » a bénéficié des rattachements de crédits suivants :

Fonds de concours (Titre 2) :

- Le programme a bénéficié de 2 435 000,00 € au titre du fonds de concours 1-2-00140, « Participation d'entreprises au financement des programmes de mise en conformité des procédures de prévention et de lutte contre la corruption, sous le contrôle de l'Agence française anticorruption (AFA) dans le cadre des conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP) » correspondant à l'internalisation complète à l'AFA de certaines CJIP.

Fonds de concours (Hors titre 2) :

- Rattachement de 121 750 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-1-00990 « Contribution et participation de l'Europe à divers programmes » ;
- Rattachement de 1 465 000 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00140 « Participation aux programmes de conformité AFA CJIP » ;
- Rattachement de 1 195 715 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-1-00233 « Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire » ;
- Rattachement de 250 000 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00474 « Investissement d'avenir : transformation de l'action publique » ;
- Rattachement de 710 631 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00515 « Aides financières des caisses d'allocations familiales ».

Les rattachements de crédits sur fonds de concours en hors titre 2 sont supérieurs aux montants initialement prévus en PLF, en raison notamment d'un rattachement supérieur sur le fonds de concours 1-2-00515 (non prévu en PLF), sur le fonds de concours 1-1-00990 (23 912 € prévu initialement) et sur le fonds de concours 1-2-00140 créé en 2025. En revanche, le rattachement prévu de 1 100 000 € sur le fonds de concours 1-1-00239 « Financement de dépenses liées aux contentieux ex-EMC » n'a pas été effectué.

Attributions de produits (Hors titre 2) :

- Rattachement de 495 592 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00252 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations du SG » ;
- Rattachement de 1 443 598 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00373 « Rémunération de prestations fournies par l'IGPDE » ;
- Rattachement de 76 138 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00438 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus par les laboratoires d'État » ;
- Rattachement de 88 548 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00701 « Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au SG ».

Les rattachements de crédits en attributions de produits hors titre 2 sont supérieurs aux montants prévus initialement, en raison notamment d'un rattachement supérieur sur l'ADP 2-2-00252 (150 000 € prévu initialement) et sur l'ADP 2-2-00373 (800 000 € prévu initialement). En revanche, un montant inférieur a été rattaché sur l'ADP 2-2-00438 (220 000 € prévu initialement) et sur l'ADP 2-2-00701 (100 000 € prévu initialement).

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 632 473	24 928 158	27 560 631	2 632 473	24 079 397	26 711 870
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	-2 632 473	-24 928 158	-27 560 631	-2 632 473	-24 079 397	-26 711 870
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

En titre 2, les crédits de la LFI pour 2025 du programme 218 ont fait l'objet d'une réserve initiale de 0,5 % correspondant à 2 632 473 € (dont 1 911 891 € HCAS). La réserve a été levée en fin de gestion dans sa totalité.

En hors titre 2, le taux de réserve total appliqué au programme a été en 2025 de 3,7 % en AE et en CP. Une annulation de crédits (8,4 M€ en AE et 8,0 M€ en CP) est intervenue en avril 2025. En novembre, 6,4 M€ en AE et 4,7 M€ en CP ont été dégelés. 10,5 M€ en AE et 11,3 M€ en CP ont été annulés par la loi de fin de gestion.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	0,00	805,17	833,00	0,00	810,42	-22,58
1025 – Catégorie A	+1,50	2 199,54	2 698,00	+1,75	2 296,24	-403,51
1026 – Catégorie B	-3,00	1 381,27	1 218,68	-2,00	1 360,78	+144,10
1027 – Catégorie C	-2,00	440,63	288,00	-2,00	396,32	+110,32
Total	-3,50	4 826,61	5 037,68	-2,25	4 863,76	-171,67

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1024 – Catégorie A+	0,00	0,00	+11,23	-5,98	+3,58	-9,56
1025 – Catégorie A	0,00	-3,00	+40,84	+58,61	+40,30	+18,31
1026 – Catégorie B	0,00	-2,00	-15,25	-4,24	-11,49	+7,25
1027 – Catégorie C	0,00	0,00	-29,85	-14,46	-13,73	-0,73
Total	0,00	-5,00	+6,97	+33,93	+18,66	+15,27

La LFI fixe le plafond d'emplois à 5 038 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle s'établit à 4 864 ETPT, dont 16,7 % de catégorie A+, 47,2 % de catégorie A, 28,0 % de catégorie B et 8,1 % de catégorie C.

L'écart de -174 ETPT entre la réalisation et la LFI retraitée des transferts en gestion provient principalement de la moindre consommation du plafond d'emplois observée en 2024 (effet de socle).

Les corrections techniques (+7 ETPT) correspondent aux flux hors schéma d'emplois et aux promotions internes, ces dernières n'ayant pas d'impact au global mais un effet sur la ventilation par catégorie d'emplois.

Les corrections techniques (+7 ETPT) correspondent aux flux hors schéma d'emplois (notamment les transferts en gestion de +1 ETPT pour la catégorie A+, +2,83 ETPT pour la catégorie A et +0,75 ETPT pour la catégorie B), aux changements de catégorie pour les contractuels (+7 ETPT pour la catégorie A+, +3 ETPT pour la catégorie A, +2,5 ETPT pour la catégorie B avec une diminution à due concurrence des catégories d'origine) et aux promotions internes (+1 ETPT pour la catégorie A+, +26 ETPT pour la catégorie A, +22,7 ETPT pour la catégorie B avec diminution à due concurrence des catégories d'origine).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	270,10	29,70	225,40	120,60	5,78	-44,70
1025 – Catégorie A	350,60	37,50	367,30	221,70	6,35	+16,70

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1026 – Catégorie B	204,80	67,40	6,57	199,70	106,80	5,97	-5,10	-91,00
1027 – Catégorie C	146,40	22,00	7,31	122,30	104,00	6,26	-24,10	-81,00
Total	971,90	156,60		914,70	553,10		-57,20	-5,00

Le schéma d'emplois réalisé s'élève à -57 ETP, à comparer à la cible de -10 ETP fixée en LFI.

Pour l'année 2025, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

SORTIES RÉALISÉES EN 2025

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	29,7	37,5	67,4	22,0	156,6
Autres départs définitifs	134,0	142,4	61,0	100,8	438,2
Autres départs	106,4	170,7	76,4	23,6	377,1
Total des sorties	270,1	350,6	204,8	146,4	971,9

Les départs à la retraite sont inférieurs aux prévisions (157 ETP réalisés contre 228 ETP prévus en LFI). Les autres départs définitifs (radiations, démissions, licenciements, fins de contrat et décès) sont plus élevés qu'anticipé (438 ETP réalisés contre 255 ETP en LFI). Les autres départs (détachements, mobilités internes au ministère mais vers un autre programme, départs en congé de longue durée, en congé de formation professionnelle, en congé parental et en disponibilité) sont légèrement plus importants que prévus (377 ETP réalisés contre 370 ETP en LFI).

Les dates moyennes de sorties sont réalisées au mois de juin au programme, comme prévu en LFI.

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2025

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	120,6	221,7	106,8	104,0	553,1
Autres entrées	104,8	145,6	92,9	18,3	361,6
Total des entrées	225,4	367,3	199,7	122,3	914,7

Les primo-recrutements comprennent les concours externes et internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme) ainsi que les contrats. La LFI pour 2025 prévoyait 843 entrées, dont 509 primo-recrutements et 334 autres entrées.

Les dates moyennes d'entrées sont réalisées au mois de juin au programme, comme prévu en LFI.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	4 005,68	3 793,49	-5,00	0,00	+6,97	-3,38	-4,72	+1,34
Autres	1 032,00	1 070,27	0,00	0,00	0,00	+37,31	+23,38	+13,93
Total	5 037,68	4 863,76	-5,00	0,00	+6,97	+33,93	+18,66	+15,27

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	-24,00	3 724,00
Autres	+19,00	1 071,90
Total	-5,00	4 795,90

Dans la répartition du plafond d'emplois par service, la ligne « Autres » porte principalement sur les effectifs :

- des services à compétence nationale rattachés au programme :
 - le Service commun des laboratoires (SCL) 365,4 ETPT ;
 - TRACFIN 230,6 ETPT ;
 - l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) 198,4 ETPT ;
 - l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) 146,3 ETPT ;
 - l'Agence française anti-corruption (AFA) 54,6 ETPT ;
- de l'autorité administrative indépendante rattachée au programme : Autorité nationale des jeux (ANJ) 76,6 ETPT.

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	1 673,50	1 605,14
05 – Prestations d'appui et support	1 940,18	1 955,00
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	718,00	654,71
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	28,00	25,18
09 – Action sociale ministérielle	678,00	623,73
Total	5 037,68	4 863,76
Transferts en gestion		-2,25

Le programme comprend 4 864 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 33,0 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 05 correspondent à 40,2 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 07 correspondent à 13,4 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 08 correspondent à 0,6 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 09 correspondent à 12,8 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
74,00	1,24	0,60

Le recensement correspond au nombre d'apprentis au titre du recrutement pour l'année scolaire 2024/2025.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	312 744 193	317 420 168	315 403 135
Cotisations et contributions sociales	196 734 626	198 680 666	203 468 244
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	140 809 690	144 116 392	144 719 491
– Civils (y.c. ATI)	97 896 497	100 775 799	101 366 882
– Militaires	1 026 705	1 132 823	1 144 839
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	41 886 488	42 207 770	42 207 770
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	4 899	15 000	
Autres cotisations	55 920 037	54 549 274	58 748 753
Prestations sociales et allocations diverses	10 624 654	10 393 782	11 600 551
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	520 103 473	526 494 616	530 471 930
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	379 293 783	382 378 224	385 752 439
FdC et AdP prévus en titre 2			

La masse salariale exécutée en 2025 intègre, à hauteur de 0,67 M€, l'extension en année pleine de plusieurs mesures catégorielles (détaillées ci-dessous).

Le montant des prestations sociales relatives aux allocations pour retour à l'emploi s'est élevé à 2,13 M€ et a concerné 138 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	372,35
Exécution 2024 hors CAS Pensions	379,29
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	-0,51
Débasage de dépenses au profil atypique :	-6,44
– GIPA	-0,02
– Indemnisation des jours de CET	-2,10
– Mesures de restructuration	0,00

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
– Autres dépenses de masse salariale	-4,32
Impact du schéma d'emplois	2,38
EAP schéma d'emplois 2024	1,86
Schéma d'emplois 2025	0,52
Mesures catégorielles	0,67
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	2,65
GVT positif	5,83
GVT négatif	-3,18
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,95
Indemnisation des jours de CET	1,68
Mesures de restructurations	0,10
Autres rebasages	4,17
Autres variations des dépenses de personnel	1,75
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,96
Autres variations	0,79
Total	385,75

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » du programme 218 s'est élevée en 2025 à 385,75 M€, soit une exécution supérieure de 3,37 M€ à la LFI, retraitée des transferts en gestion.

L'écart à la LFI s'explique par :

- un socle d'exécution 2024 retraitée inférieur aux prévisions qui avaient construit le PLF (-0,82 M€) ;
- une valorisation du schéma d'emplois supérieure à la prévision (+0,66 M€) en raison d'un effet extension année pleine (EAP) et d'un effet du schéma d'emplois 2025 plus forts qu'anticipés ;
- un coût des mesures catégorielles, tenant à l'extension en année pleine des mesures de 2024, au-dessus de la prévision (0,24 M€) ;
- un GVT solde s'établissant à 2,65 M€, soit 0,7 % de la masse salariale, à comparer aux 1,41 M€ prévus en LFI, représentant un écart de +1,25 M€ tenant essentiellement au GVT négatif (effet de noria) et correspondant à l'écart entre la rémunération des agents sortants et celle des agents entrants sur le programme. Le GVT négatif est de -3,18 M€, soit 0,8 % de la masse salariale contre 1,3 % en LFI. Le GVT positif (effet de carrière) s'établit à 5,83 M€ correspondant à 1,5 % de la masse salariale ;
- une révision à la baisse (-0,23 M€) des dépenses regroupées sur la ligne « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA ». Ce poste se compose du rachat de jours CET (-0,68 M€), des indemnités liées aux mesures de restructuration (-0,02 M€) et du poste « autres » (+0,47 M€) incluant notamment les rappels sur exercices antérieurs (+0,96 M€), les indemnités versées pour rupture conventionnelle (-0,49 M€), ;
- une variation à la hausse des « autres variations des dépenses de personnel » de 2,28 M€ par rapport à la LFI, incluant :
 - des dépenses de prestations sociales en hausse de 0,05 M€ par rapport à la prévision, dont +0,58 M€ liés aux dépenses d'urgence à Mayotte, +0,11 M€ liés au remboursement des frais de transport domicile-travail, +0,32 M€ liés aux dépenses d'allocations pour le retour à l'emploi tandis que les dépenses concernant la protection sociale complémentaire ont été moins élevées qu'anticipé à hauteur de -0,59 M€ ainsi que les prestations sociales pour -0,37 M€ ;
 - le poste « Autres variations » est en hausse de +2,23 M€ par rapport à la prévision faite au titre de la LFI pour 2025, qui regroupe principalement les moindres économies escomptées par l'amendement visant à lutter contre l'absentéisme (+1,59 M€), les indemnités non indicées (+0,32 M€), les indemnités de formation recrutement (+0,16 M€) et d'astreintes (+0,13 M€). Un rétablissement de crédits de la part de la Mutuelle générale de l'économie, des finances et de l'industrie pour rembourser les personnels du ministère mis à disposition de la mutuelle à hauteur

de -11,45 M€ s'est traduit par une atténuation de la dépense. Ce rétablissement de crédits a donné lieu par la suite à une facturation à due concurrence par les programmes ayant mis à disposition des personnels (notamment le programme 156 *Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local* pour un montant de 10,79 M€), le programme 218 centralisant par convention les mouvements de crédits réalisés à ce titre.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	124 616	126 560	121 716	92 070	106 011	99 396
1025 – Catégorie A	65 221	72 238	66 283	51 743	59 889	55 093
1026 – Catégorie B	47 496	50 288	50 570	36 710	42 877	42 481
1027 – Catégorie C	33 933	45 073	35 799	25 680	38 563	28 529

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						669 209	992 539
Contractuels : revalorisation du gain d'accueil à 10% (1ère tranche)		Toutes	Agents contractuels	10-2024	9	67 645	90 193
Contractuels : revalorisation anticipée à 2% (1ère tranche)		Toutes	Agents contractuels	09-2024	8	90 539	135 809
Application aux contractuels A+ de la revalorisation des administrateurs de l'Etat au titre de la RHFP		A+	Agents contractuels	09-2024	8	135 878	203 817
Application aux contractuels A type d'une mesure de revalorisation		A	Agents contractuels	09-2024	8	375 147	562 721
Total						669 209	992 539

Le coût des mesures catégorielles en 2025 s'élève à 669 k€ et correspond aux extensions en année pleine des mesures suivantes :

- 375 k€ au titre de l'application aux contractuels de catégorie A d'une mesure de revalorisation ;
- 136 k€ au titre de l'application aux contractuels A+ de la revalorisation des administrateurs de l'État dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique ;
- 90 k€ au titre de la revalorisation anticipée à 2 % de la rémunération des agents contractuels (1^{re} tranche) ;
- 68 k€ au titre de la revalorisation du gain d'accueil à 10 % lors du recrutement pour les agents issus du public et du privé (1^{re} tranche)

La seconde tranche de la revalorisation anticipée des contractuels (2 % sous enveloppe) prévue au titre en LFI pour 2025 pour un montant de 38 k€ n'a pas été appliquée. Il en est de même pour la revalorisation du gain d'accueil des contractuels (10 % lors du recrutement) pour un montant de 125 k€.

Deux mesures de revalorisation concernant les corps administratifs et techniques de la haute fonction publique (HFP), dont l'entrée en vigueur était prévue en décembre 2025 et pour un coût de 88 k€, n'ont pas été mises en œuvre dès 2025.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les crédits concourant à l'action sociale ministérielle sont présentés dans la partie « justification par action » de ce RAP (action 9).

COUTS SYNTHETIQUES

■ INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SUB du parc	m ²	366 732		Sans objet		366 732	
	2	SUB du parc domanial	m ²	287 527		Sans objet		287 527	
Occupation	3	Ratio SUB / par résident	m ² / PT	20,8		Sans objet		20,8	
	4	Coût de l'entretien courant	€	21 115 573		Sans objet		21 115 573	
	5	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	57,6		Sans objet		57,6	
Entretien lourd	6	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	17 867 067	AE	Sans objet	AE	17 867 067
				CP	10 783 560	CP	Sans objet	CP	10 783 560
	7	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	AE	62,1	AE	Sans objet	AE	62,1
				CP	37,5	CP	Sans objet	CP	37,5

Périmètre : les chiffres mentionnés concernent le périmètre des immeubles, majoritairement de bureaux, de l'administration centrale des ministères économiques et financiers (MEF), dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2024-2028.

(1-2) Surfaces : la surface SUB (surface utile brute) est calculée conformément aux notes de la direction de l'immobilier de l'État concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

(5) L'entretien courant est de la responsabilité de l'administration occupante. Il recouvre principalement l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant ainsi que le matériel technique et les travaux courants, hors travaux d'aménagement des espaces, pour l'ensemble des bâtiments domaniaux et locatifs gérés par l'administration centrale des MEF.

(7) L'entretien lourd est de la responsabilité de l'État propriétaire. Il recouvre les opérations au profit d'immeubles domaniaux imputées sur le programme 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

(8) Le périmètre du ratio entretien lourd / SUB s'applique au parc domanial *stricto sensu*, et diffère de celui retenu pour l'indicateur immobilier du volet performance de ce programme, qui s'applique à l'ensemble du parc.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

CHORUS – PROJET S_4HANA

La solution applicative de Chorus Cœur est basée sur des composants fournis par l'éditeur SAP, en l'occurrence les modules ECC (cœur comptable et budgétaire), SRM (gestion des marchés publics) et BW/BI (infocentre). Cette version ne sera plus maintenue par l'éditeur au-delà de 2027 et sera remplacée par un nouveau socle de solution appelé S/4HANA qui fait l'objet du présent projet de migration.

L'objectif principal du projet est de migrer Chorus Cœur vers la version la plus récente de SAP S/4HANA afin de construire un nouveau socle technique et applicatif en bénéficiant des innovations offertes par cette version.

Le projet vise ainsi à :

- garantir la maintenance de la solution par l'éditeur en utilisant une version récente de SAP.
- améliorer l'ergonomie et les aspects formations de la solution en s'appuyant sur un socle applicatif modernisé.
- améliorer les performances en s'appuyant sur la nouvelle architecture de base de données HANA.
- lutter globalement contre l'obsolescence de Chorus, y compris sur le plan de l'infrastructure technique.

S/4HANA embarque des opportunités pour ses utilisateurs en termes d'ergonomie et de processus de travail, notamment avec l'utilisation de l'interface utilisateur Fiori. La migration sera effectuée à structure organisationnelle constante, sans refonte des paramètres structurants fondamentaux de la solution.

La mise en production de la nouvelle version a été réalisée en mai 2024, comme prévu initialement.

Année de lancement du projet	2022
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	12,47	3,01	4,14	9,53	3,30	5,95	23,60	25,30	20,93	22,10	24,70	24,95	0,00	0,00	65,54	65,54
Titre 2	0,50	0,50	1,24	1,24	4,09	4,09	3,10	3,10	3,10	3,10	3,10	3,10	0,00	0,00	12,03	12,03
Total	12,97	3,51	5,38	10,77	7,39	10,04	26,70	28,40	24,03	25,20	27,80	28,05	0,00	0,00	77,57	77,57

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	87,03	77,57	-10,87 %
Durée totale en mois	25	25	

Le calendrier initial de réalisation du projet a été respecté.

Le coût global du projet est inférieur de près de 9 % au coût prévu initialement. Cette moindre consommation s'explique essentiellement par le coût des formations (titre 2) inférieur aux estimations initiales. En effet, les formations ont été réalisées via des webinaires, et leur durée a pu être réduite compte tenu de l'appropriation de la solution par les utilisateurs plus aisée qu'anticipée.

Les coûts prévus pour les années 2025 et suivantes, à l'issue de l'achèvement de la migration en 2024, correspondent au maintien en condition opérationnelle de Chorus (MCO). La baisse de 2,7 M€ des AE en 2025 par rapport au prévisionnel s'explique par un calendrier de commandes nécessaires au MCO déclenché plus tardivement que prévu, les prestations ayant nécessité un cadrage technique et contractuel à adapter suite à la migration de Chorus Cœur vers SAP S/4HANA. Les CP pour 2026 intègrent la finalisation des engagements sur les travaux de migration.

REGROUPEMENT DES CENTRES INFORMATIQUES

Ce projet vise, au fur et à mesure de l'obsolescence des centres informatiques du ministère (45 lors du démarrage du projet en 2013), à les rénover et les regrouper à terme dans quatre centres ministériels modernisés qui ont également une vocation interministérielle. Cela permettra :

- de répondre à l'ensemble des besoins d'hébergements non satisfaits des ministères économiques et financiers (hors DGFIP), ainsi que ceux des ministères ayant manifesté leur intérêt (Justice, Culture, Éducation nationale) ;
- d'optimiser les coûts d'hébergement (immobilier, électricité, climatisation, sécurité, gardiennage) et d'exploitation (énergie) ;
- de réduire les risques associés à l'exploitation des centres de données actuels. Par exemple, la délocalisation hors d'Île-de-France de l'ensemble des quatre sites cible permet de les sortir de la zone inondable de la Seine ;
- d'augmenter les capacités de résilience des centres ;
- de s'inscrire dans la feuille de route gouvernementale en faveur de la transition écologique, notamment en termes de sobriété énergétique.

Depuis 2013, le nombre de sites d'hébergement est passé de 45 à 10.

Les opérations de regroupement ont démontré l'intérêt économique de concentrer l'hébergement d'une partie de la production informatique d'autres départements ministériels en plus de celle des MEF (hors DGFIP), et notamment dans le cas de la rénovation et l'agrandissement du centre d'Osny.

Le dernier projet de regroupement, objet de la présentation faite ici, concerne la rénovation et l'extension du quatrième centre de données cible, celui de la direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE ; rattachée à la DGDDI), à Toulouse. Financée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers, la DGDDI, la direction de l'immobilier de l'État dans le cadre de l'appel à projet « transition environnementale » et le FTAP, cette opération a connu une première phase d'études en 2022 et 2023, suivie du lancement des travaux en 2025, pour une livraison en 2027. Sur 2025, les travaux ont notamment comporté les opérations préparatoires ainsi que le gros œuvre.

Année de lancement du projet	2013
Financement	Directions bénéficiaires d'hébergement
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	2,35	1,01	0,07	0,37	19,21	0,26	1,01	10,89	0,56	9,69	3,21	11,25	1,37	4,18	26,76	26,76
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2,35	1,01	0,07	0,37	19,21	0,26	1,01	10,89	0,56	9,69	3,21	11,25	1,37	4,18	26,76	26,76

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,30	26,76	+38,67 %
Durée totale en mois	36	138	+283,33 %

Les dépenses réalisées antérieurement à 2022 correspondent aux derniers paiements effectués pour le site d'Osny, d'une part, et aux études préalables concernant le projet du site de Toulouse, d'autre part. Ainsi, sur le seul projet en tant que tel, le coût passe de 18,3 M€ à 25,8 M€, soit une hausse de 41 %.

L'opération avait été budgétée à 18,3 M€ en 2021 par la DGDDI (hors études préalables), avec un financement de 10 M€ du FTAP et du solde à parts égales du P218 et du P302. Cependant, les études de maîtrise d'œuvre ont identifié des besoins supplémentaires, notamment liés au sous-dimensionnement capacitaire du projet initial (cible finale de puissance relevée de 1,6 à 2 MW) et à des contraintes réglementaires et bâtementaires imposant une extension neuve. Ces besoins entraînent un surcoût de 7,5 M€, portant le coût total de l'opération à 25,8 M€. Cette réévaluation du coût total du projet est restée inchangée sur l'année 2025.

Plusieurs aléas sur le chantier en 2025 ont conduit à retarder l'ouverture de la structure à juillet 2027 et à décaler un engagement de 0,5 M€. Il a notamment fallu composer avec la découverte dans les sous-sols de la DNSCE d'une conduite d'eau potable alimentant une partie de la ville de Toulouse.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	2,70	4,70	+74,07 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	20	9	-55,00 %
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	4,30	5,50	+27,91 %
Délai de retour en années	6	11	+83,33 %

Malgré le surcoût constaté, l'opération reste vertueuse s'agissant du retour sur investissement, avec des gains financiers estimés entre 3,2 et 5,5 M€/an, via :

- la mutualisation de la maintenance des matériels d'infrastructure des salles informatiques, à hauteur de 1,8 M€/an ;
- des coûts de location évités par la reconversion des deux plateaux de Bercy en bureau, à hauteur de 0,25 M€/an ;

- des gains énergétiques, calculés selon le coût de l'énergie et l'efficacité énergétique des salles existantes, estimés entre 1,1 et 3,4 M€.

L'analyse de la valeur du projet permet de déterminer que le retour sur investissement apparaît entre 2036 et 2045 (soit entre 7 et 11 ans à compter du début du déménagement, durée inférieure aux standards bâtimentaires), en fonction d'un coût de l'énergie restant élevé ou étant modéré. L'hypothèse de travail retenue pour cette évaluation est un scénario dans lequel l'opération permettra de déménager deux salles similaires à celles de Bercy et trois salles similaires à celles de la DNSCE ou de l'INSEE.

TNCP

Ce projet, porté conjointement par la direction des affaires juridiques (DAJ), la direction des achats de l'État (DAE) et l'AIFE a pour objectif de simplifier la vie des acheteurs et des entreprises, notamment des TPE/PME, en proposant une offre de services numériques permettant une dématérialisation totale des différentes étapes du processus de commande publique et en exploitant les données des marchés.

Les objectifs de ce projet sont plus précisément, d'accélérer le processus de dématérialisation complète des marchés publics, de générer des économies de fonctionnement (pour les acheteurs comme pour les opérateurs économiques), de favoriser la professionnalisation de la fonction « achats » et de permettre l'émergence de nouveaux services autour de l'ouverture des données issues de ces marchés.

Année de lancement du projet	2017
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	10,67	8,31	3,59	3,32	-0,04	0,40	0,00	2,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,22	12,03
Titre 2	3,41	3,41	0,82	0,82	0,03	0,03	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,26	4,26
Total	14,07	11,72	4,42	4,15	-0,01	0,44	0,03	2,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,48	16,30

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,50	16,30	-20,50 %
Durée totale en mois	36	48	+33,33 %

Ce projet a connu des retards, dus en particulier à la crise sanitaire et à des contraintes techniques. Par conséquent, son périmètre initial a été revu à la baisse, s'agissant notamment de l'interopérabilité entre profils d'acheteurs (qui sera finalement limitée à la diffusion des consultations entre ces profils), afin de privilégier le développement de modules attendus au titre de l'obligation européenne relative aux avis de publicité.

Enfin, il a été mis fin au contrat de transformation du projet TNCP courant 2024.

Le projet TNCP génère des gains sur la performance des achats et des gains ETP pour l'État, mais aussi pour les autres acheteurs publics. Ces économies diffuses sont portées par :

- une publication plus aisée des marchés publics par le biais d'une interface unique de saisie ;
- la mise à disposition des utilisateurs d'un outil de signature électronique et de vérification de validité de signature électronique dans une logique de mutualisation dans un objectif de réduction des coûts et une harmonisation des pratiques ;
- une amélioration de la performance des achats grâce à une meilleure exploitation de l'information (données fournisseurs, open data des marchés).

En permettant la diffusion d'un grand nombre de données ouvertes de la commande publique, le projet TNCP améliore la transparence en la matière et favorise le développement de nouveaux services en faveur des acheteurs publics et des entreprises qui candidatent à des marchés publics.

Par ailleurs, l'un des chantiers a abouti à la mise en place d'une solution de signature électronique (signature + vérification de validité de signature) qui permet la mutualisation dans une logique de réduction des coûts (notamment pour PLACE qui est en cours d'implémentation de cet outil).

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 463 683 244	CP ouverts en 2025 * (P1) 448 038 014
AE engagées en 2025 (E2) 435 771 377	CP consommés en 2025 (P2) 434 451 344
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 4 823 598	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 - P4) 118 456 081
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 - E2 - E3) 23 088 269	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 315 995 263

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 281 579 222				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) -5 910				
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 281 573 312	-	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 - P4) 118 456 081	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 - P3) 163 117 231
AE engagées en 2025 (E2) 435 771 377	-	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 315 995 263	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 - P4) 119 776 114
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 282 893 345
				Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 86 976 700
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 - P5) 195 916 645

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2025 s'élève à 282,89 M€. Il est en légère augmentation de 1,31 M€ par rapport aux engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2024 et correspond, pour les montants les plus importants :

- aux baux et marchés de travaux immobiliers, de maintenance, d'exploitation et de sécurité des locaux en cours (147 M€) ;
- aux marchés pluriannuels engagés dans le domaine informatique (88 M€) et des prestations logistiques (9 M€) ;
- aux dépenses relatives à l'action sociale ministérielle (13 M€).

Justification par action

ACTION**02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	169 783 212 174 961 855	31 455 447 27 506 248	201 238 659 202 468 104	169 783 212 174 961 855	30 782 931 28 441 902	200 566 143 203 403 757

L'exécution de la masse salariale de l'action 02 (174,96 M€) est supérieure de 5,18 M€ à la prévision de LFI (169,78 M€).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	169 783 212	174 961 855	169 783 212	174 961 855
Rémunérations d'activité	111 221 113	112 671 999	111 221 113	112 671 999
Cotisations et contributions sociales	56 415 986	59 048 583	56 415 986	59 048 583
Prestations sociales et allocations diverses	2 146 113	3 241 272	2 146 113	3 241 272
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	25 543 867	24 478 911	25 372 931	26 355 089
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 543 867	24 478 911	25 372 931	26 355 089
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 911 580	3 027 338	5 410 000	2 086 814
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 911 580	2 175 580	5 410 000	1 021 232
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		851 758		1 065 581
Total	201 238 659	202 468 104	200 566 143	203 403 757

DÉPENSES SPÉCIFIQUES LIÉES AUX ACTIVITÉS DES CORPS ET INSTANCES DE CONTRÔLE (0,42 M€ en AE et 0,49 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	420 333	491 550
CGEFI	49 900	88 560
IGF	370 433	402 990

Pour le CGEFI, les écarts entre les prévisions et la consommation relatives au PAP 2025 résultent de plusieurs facteurs ayant affecté l'exécution budgétaire au cours de l'exercice.

L'écart avec la prévision en AE s'explique par deux facteurs principaux qui ont impacté le calendrier :

- Le retard pris par le lancement de l'observatoire des organismes publics destiné à fournir aux contrôleurs généraux de disposer de données fiables pour apprécier la performance des organismes publics et d'œuvrer au redressement des finances publiques, entraînant le report d'une partie des dépenses initialement programmées ;
- L'ajustement des besoins, lié à une mission d'audit d'un montant de 46 800 €, confiée au CGEFI par les ministres des ministères économiques et financiers en cours d'année a conduit à réorienter certaines actions et à reporter une partie des engagements initialement prévus.

L'écart observé en CP s'explique principalement par :

- le report des dépenses liées au projet de l'observatoire ;
- des paiements non réalisés avant la clôture, soit un montant de 4 945 €.

Pour l'IGF, l'écart par rapport aux prévisions est sensiblement le même qu'en 2024 et s'explique car l'IGF a exceptionnellement été chargée de quelques missions coûteuses (à l'étranger) en 2025.

L'AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION (0,72 M€ en AE et 0,67 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	723 554	669 342
Hors fonds de concours	225 819	457 198
Fonds de concours	497 735	212 144

L'exercice budgétaire 2025 de l'AFA a été marqué par la création d'un fonds de concours destiné à l'internalisation de certaines expertises dans le cadre de la mise en œuvre des conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP).

Hors fond de concours, les crédits mis à disposition de l'AFA permettent de prendre en charge les dépenses d'expertises, d'études et les frais de fonctionnement externalisés de l'agence : hébergement et maintenance du site Internet, actions de communication, outils pédagogiques produits par l'AFA afin de sensibiliser les acteurs publics et économiques aux risques corruptifs.

Hors CJIP, l'écart entre la prévision de dépenses et leur exécution est lié au décalage dans la programmation d'un certain nombre de projets, dont la refonte du site internet afin d'assurer une meilleure visibilité aux actions de l'agence, mais également la réalisation de supports de formation et de sensibilisation aux atteintes à la probité à la fois auprès des acteurs publics et privés.

L'AUTORITÉ NATIONALE DES JEUX (2,06 M€ en AE et 3,13 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 063 758	3 130 522
Hors fonds de concours	2 050 292	3 108 113

Fonds de concours	13 466	22 409
-------------------	--------	--------

La ressource budgétaire inscrite en LFI pour 2025 (hors fonds de concours) est de 3,67 M€ en AE et de 3,66 M€ en CP, aboutissant, après la déduction de la réserve de précaution et d'un surgel de 0,5 M€ intervenu en cours d'année, à un budget de fonctionnement de 3,07 M€ en AE et 3,57 M€ en CP.

Un ajustement des crédits à hauteur de 150 k€ en CP a eu lieu pour tenir compte du coût d'achat de la licence *Chainalysis* dans le cadre de la régulation des jeux à objets numériques monétisables (JONUM) découlant de la loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique.

Les projets marquants en 2025 sont :

- la finalisation de la refonte du portail des interdits de jeu ;
- le lancement d'une étude sur le jeu des mineurs, en lien avec l'association de recherche et de prévention des excès du jeu (ARPEJ) ;
- le lancement de l'évaluation scientifique de l'algorithme ;
- la réalisation de campagnes de prévention et de sensibilisation à l'attention du monde du sport amateur et dans le cadre d'événements sportifs (Roland Garros, reprise du championnat national de football).

Certains projets informatiques ont dû faire l'objet de reports et de décalages en raison de contraintes humaines et juridiques.

TRACFIN (9,80 M€ en AE et 8,84 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 893 955	7 371 362
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	910 499	1 469 863
Total	9 804 454	8 841 225

Les écarts constatés sur la répartition des dépenses par nature (fonctionnement et investissement) entre la prévision du PAP 2025 et la consommation 2025 sont essentiellement liés au déploiement du second data center du service. Des dépenses de fonctionnement liées à la sécurisation bâtementaire sont intervenues en amont des investissements en matériels informatiques Ces investissements seront réalisés en 2026.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de Tracfin ont principalement concerné le fonctionnement récurrent des systèmes d'information et applicatifs du service, leur maintenance technique, fonctionnelle et logicielle, d'une part, et leur sécurisation ou maintien en condition opérationnelle et de sécurité, d'autre part.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement ont été majoritairement consacrées à la sécurisation des systèmes d'information du service et à une montée en puissance capacitaire (acquisition d'outils spécialisés d'investigation et d'analyse des données).

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (5,0 M€ en AE et 5,19 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 008 845	5 186 024
Hors fonds de concours	4 355 329	4 593 776
Fonds de concours	653 516	592 248

La dotation consommée représente pour l'essentiel la prise en charge des dépenses afférentes à l'ensemble des dossiers contentieux dont la DAJ assure le suivi. Les dépenses relatives au contentieux correspondent :

- pour plus de 80 % à des honoraires d'auxiliaires de justice (avocats, commissaires de justice, experts) encadrés par les barèmes des marchés ou les conventions de la direction, et des frais d'actes et des contentieux dont les montants sont pour la plupart réglementés ;
- pour 20 % à des dépens et des condamnations civiles, administratives et européennes.

De manière générale, l'appréciation très difficile du nombre de contentieux à naître, de leur typologie, de leur complexité, de leur rythme et de leur durée rend les prévisions de dépenses délicates pour une année donnée.

Les crédits prévus au titre de l'exercice 2025 pour couvrir le règlement des honoraires d'avocats dans le cadre de contentieux ayant trait aux dysfonctionnements du service public de la justice n'ont pas été exécutés en totalité. Ceci résulte de l'attente des décisions de justice sur les dossiers concernant les retards devant les juridictions des Prud'hommes, qui n'ont pas été rendues en 2025.

SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES (9,50 M€ en AE et 9,14 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 417 896	8 519 682
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 077 973	616 950
Total	9 495 868	9 136 632
<i>dont fonds de concours</i>	<i>382 246</i>	<i>54 178</i>

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment :

- des dépenses d'activité (achat de consommables de laboratoire, comparaisons inter-laboratoires, soustraction, accréditation, développement de nouvelles méthodes analytiques, etc.) pour 2,56 M€ en AE et 3,98 M€ en CP ;
- des dépenses immobilières, dont l'entretien des bâtiments (nettoyage, vidéo-surveillance, travaux) pour 0,64 M€ en AE et 1,23 M€ en CP ;
- les loyers et charges pour 0,03 M€ en AE et 0,29 M€ en CP ;
- les dépenses de fluides (gaz, électricité, biomasse) pour 2,18 M€ en AE et 1,36 M€ en CP ;
- des dépenses de soutien de l'activité scientifique (téléphonie, impression, équipements de protection individuelle, formation, déplacements, etc.) pour 0,72 M€ en AE et 0,63 M€ en CP ;
- des dépenses liées à l'achat et l'entretien de matériels scientifiques et l'acquisition de petits matériels informatiques pour 1,29 M€ en AE et 1,03 M€ en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont consacrées à l'acquisition et au renouvellement d'équipements de laboratoire permettant au SCL de répondre à de nouveaux besoins de ses directions de rattachement ou à des exigences normatives accrues liées à l'évolution réglementaire nationale et européenne. Ces équipements permettent d'effectuer des analyses en matière de protection des consommateurs (sécurité et loyauté alimentaire) et des entreprises (lutte contre la contrefaçon, régimes économiques), de respect de normes environnementales (réglementation européenne REACH) et de lutte contre la fraude et le contournement de prohibitions (stupéfiants, nouvelles substances psychoactives, produits du tabac).

En AE, ces crédits ont essentiellement permis de financer la quote-part nationale de la deuxième phase (2025-2026) du dispositif européen IFECD (Instrument de financement des équipements de contrôle douaniers) destiné à renforcer les capacités de contrôle des États membres.

Les CP ont été consacrés au règlement de divers matériels scientifiques, pour partie commandés en 2025. Compte tenu de la date des engagements, le paiement des matériels IFECD n'interviendra qu'au premier semestre 2026.

DÉPENSES DIVERSES (-0,05 M€ en AE et 0,99 M€ en CP)

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 02 concernent essentiellement les remboursements d'agents mis à disposition auprès d'organismes publics extérieurs à l'administration de l'État (-0,23 M€ en AE et 0,62 M€ en CP), la réalisation d'audits d'opérations par l'Autorité nationale d'audit des fonds européens (AnAFE) (0,18 M€ en AE et 0,30 M€ en CP) et des dépenses de fonctionnement de la Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP) (0,003 M€ en AE et 0,061 M€ en CP).

ACTION

05 – Prestations d'appui et support

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Prestations d'appui et support	222 400 431	204 550 722	426 951 153	222 400 431	175 148 770	397 549 201
	222 248 329	184 050 126	406 298 455	222 248 329	166 051 312	388 299 640

L'exécution de la masse salariale de l'action 05 (222,25 M€) est inférieure de 0,15 M€ à la prévision de LFI (222,40 M€).

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	222 400 431	222 248 329	222 400 431	222 248 329
Rémunérations d'activité	120 005 369	118 907 108	120 005 369	118 907 108
Cotisations et contributions sociales	100 751 786	101 598 215	100 751 786	101 598 215
Prestations sociales et allocations diverses	1 643 276	1 743 005	1 643 276	1 743 005
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	202 430 722	180 885 966	173 528 770	164 061 063
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	202 430 722	180 885 966	173 528 770	164 061 063
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 770 000	2 300 311	1 270 000	1 064 399
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 770 000	1 170 748	1 270 000	1 051 737
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 129 562		12 662
Titre 6 : Dépenses d'intervention	350 000	863 849	350 000	925 849
Transferts aux ménages		511 606		511 606
Transferts aux autres collectivités	350 000	352 243	350 000	414 243
Total	426 951 153	406 298 455	397 549 201	388 299 640

L'INFORMATIQUE DES SERVICES CENTRAUX (37,04 M€ en AE et 36,87 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 197 787	36 409 916
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 837 974	464 984
Total	37 035 761	36 874 899
<i>dont fonds de concours</i>	22 300	22 368

Au regard de la prévision effectuée pour le PLF pour 2025 (pour rappel 39,1 M€ en AE et 36,7 M€ en CP), une sous consommation est observée en AE pour un montant total de -2,1 M€.

Tous titres confondus, cette sous-consommation porte majoritairement sur les dépenses de fonctionnement et est particulièrement marquée sur les services bureautiques et d'infrastructures. *A contrario*, les services applicatifs et mutualisés affichent une consommation plus dynamique.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement courant ont été exécutées pour un montant de 27 M€ en AE et 28,4 M€ en CP. C'est une consommation inférieure de -1,8 M€ en AE et supérieure de +0,45 M€ en CP au regard d'une prévision arrêtée en PLF pour 2025 au montant de 28,7 M€ en AE et 28 M€ en CP. Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

Services applicatifs : 6,66 M€ en AE et 6,08 M€ en CP

Le différentiel de +0,32 M€ en AE et +0,23 M€ en CP est lié d'une part à l'augmentation de la maintenance de la plateforme de l'AFT à la suite d'un engagement complémentaire nécessaire dans le cadre de la prolongation d'un marché et d'autre part à l'augmentation de la refacturation de la convention SIRHIUS par la DGFIP.

Services bureautiques : 12,19 M€ en AE et 13,67 M€ en CP

La sous-consommation porte sur les achats de matériels bureautiques et logiciels : ainsi l'exécution s'établit à 1,51 M€ en AE et 2,73 M€ en CP pour une prévision de 4,27 M€ en AE et 3,95 M€ en CP. L'inflation anticipée dans le cadre des prévisions a été moins élevée que prévue. Par ailleurs, dans un contexte mondial de pénurie des composants informatiques, des commandes du SNUM n'ont pu être validées par le fournisseur.

Les dépenses de téléphonie ont également été moins importantes que prévues : l'exécution s'élève à 2,55 M€ en AE et 2,52 M€ en CP pour une prévision de 3,01 M€ en AE et 2,76 M€ en CP. Une dépense auprès d'un opérateur a été décalée sur l'exercice 2026.

Services d'infrastructures : 6,95 M€ en AE et 7,82 M€ en CP

L'exécution des services infrastructures a été supérieure à la prévision programmée au PAP (+1,0 M€ en AE et +1,23 M€ en CP). La prise en charge sur le budget informatique de nouvelles dépenses du Service du Haut Fonctionnaire à la Défense et à la Sécurité (SHFDS) pour limiter et prévenir les cyberattaques par dénis de service a en effet impacté la consommation à hauteur de 0,51 M€ en AE et 0,46 M€ en CP. Par ailleurs, l'achat d'équipements réseau (répartiteurs de charge, pare-feux etc.) s'est avéré nécessaire pour remplacer des matériels obsolètes. Les dépenses pour la maintenance des serveurs ont également été plus élevées que prévues.

Services mutualisés : 1,16 M€ en AE et 0,86 M€ en CP

Les services mutualisés emportent presque exclusivement des dépenses de fonctionnement transverses en rapport avec la communication, la gestion des ressources humaines, l'animation et à partir de 2025 des dépenses d'ingénierie du WEB. Ce dernier changement de périmètre, non connu lors de la présentation du budget prévisionnel, explique l'écart constaté.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LES PROJETS INFORMATIQUES

Les dépenses relatives aux projets ont été exécutées à hauteur de 8,19 M€ en AE et de 7,95 M€ en CP. C'est une consommation supérieure de +0,74 M€ en AE et +1,59 M€ en CP par rapport à une prévision arrêtée en PLF 2025 à 7,45 M€ en AE et 6,36 M€ en CP. Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

Services applicatifs : 5,62 M€ en AE et 6,03 M€ en CP

Les dépenses, en AE comme en CP, sont supérieures aux montants arbitrés pour le PLF pour 2025 (+1,54 M€ en AE et +2,57 M€ en CP).

Les projets les plus emblématiques fléchés sur ce poste ont bien été mis en œuvre.

Les principaux écarts relevés par rapport au budget prévisionnel concernent :

- le projet EVOTE pour la mise en place des élections professionnelles dématérialisées : les marges de manœuvres dégagées sur les autres postes de dépenses ont permis d'anticiper des commandes prévues sur le budget 2026 pour 1,18 M€ en AE. Ces dernières ont donné lieu à des paiements à hauteur de 0,72 M€ ;
- le projet RH POLARHIS de mise en place d'un système décisionnel RH-Paie commun à l'ensemble des directions des MEF : si la trajectoire budgétaire prévisionnelle a bien été respectée, une part importante de la refacturation auprès des directions partenaires, bien que lancée en 2025, n'aura un impact budgétaire sur la réduction de la dépense qu'en 2026. La consommation pour ce projet, en AE comme en CP, apparaît donc plus élevée que prévue.

Services bureautiques : 1,10 M€ en AE et 0,56 M€ en CP

La surconsommation de 0,25 M€ en AE s'explique d'une part par la volonté du SNUM de prioriser les projets de sécurisation des postes de travail avec notamment l'achat de stations blanches qui décontaminent les périphériques amovibles (par exemple des clés USB) et, d'autre part, par la bascule en services bureautiques de dépenses initialement prévues sur les services d'infrastructure. En CP, le SNUM s'est attaché à réduire sa dette fournisseur.

Services d'infrastructures : 1,23 M€ en AE et 1,11 M€ en CP

Le différentiel de -0,47 M€ et -0,43 M€ en CP est lié à l'imputation des dépenses prévues pour la mise à jour des licences serveurs de messagerie en services bureautiques, une seule commande globale ayant en effet été passée dans le courant d'année. L'exécution budgétaire du projet de bascule vers la téléphonie sur le protocole internet a également été moins élevée que prévue.

Services mutualisés : 0,23 M€ en AE et 0,25 M€ en CP

Quelques légers décalages calendaires expliquent l'écart constaté de -0,08 M€ en AE et -0,03 M€ en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La prévision avait été établie à hauteur de 1,2 M€ en AE et 0,7 M€ en CP sur les services d'infrastructures, pour les dépenses immobilisées dans le cadre du projet SATHI de refonte de l'hypervision de la sécurité bâtiminaire de Bercy. L'exécution, de 1,84 M€ en AE et 0,46 M€ en CP, présente un écart de +0,64 M€ en AE et -0,24 M€ en CP.

Cet écart s'explique par des dépenses immobilisées sur les activités des services applicatifs (0,27 M€ en AE et 0,28 M€ en CP) et les services bureautiques (+0,24 M€ en AE) qu'il est difficile de programmer.

Le projet SATHI ayant été majoritairement engagé en fin d'année, les paiements des dépenses n'ont pu intervenir avant la fin de l'exercice.

L'IMMOBILIER DES SERVICES CENTRAUX (118,17 M€ en AE et 99,49 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	118 092 408	99 291 020
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	34 890	158 007
DÉPENSES D'INTERVENTION	40 000	40 000
Total	118 167 297	99 489 027

Les moyens de fonctionnement dédiés à la gestion, l'entretien, l'exploitation et la sécurité des bâtiments hébergeant les cabinets ministériels, les directions et services de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, s'élèvent en AE à 123,93 M€ ramenés à 118,17 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures (-5,76 M€) et à 99,49 M€ en CP.

Les crédits de l'Immobilier recouvrent l'ensemble des dépenses immobilières relatives à la gestion de 25 bâtiments d'administration centrale qui accueillent 16 000 agents :

- l'entretien des espaces : nettoyage et hygiène des locaux - sécurité des locaux ;
- les travaux : travaux de réhabilitation (gros entretien et renouvellement - GER) - travaux d'aménagement des espaces ;
- le fonctionnement courant : le financement des loyers et des charges, les taxes foncières, les fluides, l'exploitation maintenance des bâtiments et des installations techniques, l'achat de matériels techniques et de mobiliers et les dépenses de déménagement.

La gestion 2025 a nécessité des ajustements en AE par rapport à la programmation initiale :

- un besoin de financement pour une nouvelle prise à bail sur six ans (bâtiment Carré Rive Gauche en remplacement des bâtiments Atrium et Italie) ;
- couvert par le décalage de la notification de trois marchés (nettoyage et multiservices) de 2025 à 2026 (9,40 M€).

Les dépenses couvrant le fonctionnement immobilier ont été réduites à la suite d'une nette diminution des consommations d'énergies, associée à une baisse prononcée des tarifs de l'électricité, ce qui a engendré une diminution de l'exécution 2025 en AE (engagements des dépenses pour 2026 et 2027) et en CP (consommations 2025).

Comme chaque année, les dépenses de travaux regroupent des projets à forts enjeux budgétaires : travaux de réaménagement et modernisation des espaces d'administration centrale, travaux de sécurisation des différents sites et travaux de rénovation énergétique pour certains bâtiments anciens.

Ces projets s'ajoutent à des coûts de travaux annuels récurrents rendus nécessaires par le vieillissement du parc immobilier. Les dépenses de travaux intègrent par ailleurs les dépenses d'études du projet de réaménagement du site de Bercy.

L'écart à la prévision s'explique enfin par les facteurs suivants :

- une ressource LFI diminuée de -5,88 M€ en AE et -5,10 M€ en CP ;
- des rétablissements de crédits à hauteur de -7,14 M€ en AE/CP ;
- une actualisation des anciens engagements juridiques : -5,76 M€ d'AE.

LA LOGISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX (20,69 M€ en AE et 18,03 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 305 119	17 598 334
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	387 602	422 962
DÉPENSES D'INTERVENTION	0	12 000
Total	20 692 721	18 033 296

La consommation 2025 sur le périmètre des prestations de soutien et d'appui logistique, est de 20,82 M€ en AE, ramenée à 20,69 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures (-0,13 M€) et de 18,03 M€ en CP.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la mise en œuvre de prestations très diversifiées, destinées à assurer le fonctionnement des services centraux et des cabinets ministériels : dépenses de transport, déplacements, distribution du courrier, impression, reprographie, fournitures de bureau, traduction et interprétariat, frais de réception et représentation, gestion des salles de réunion, abonnement, documentation, archives et études.

La gestion 2025 a enregistré un ralentissement des dépenses de fonctionnement en début d'année du fait de la période des services votés et des efforts menés pour contenir la dépense par une diminution du volume des achats et une hausse des dépenses d'abonnement, à la presse et aux bases de données, ce qui s'est traduit par une moindre exécution totale de la dépense.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent principalement de l'achat de véhicules au titre de la trajectoire du renouvellement et du verdissement du parc automobile du ministère.

Le verdissement de la flotte automobile du secrétariat général des ministères économiques et financiers a connu, en 2025, un rythme moins soutenu suite à un renouvellement important de la flotte en 2024.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention relèvent d'une convention de partenariat « abeille, sentinelle de l'environnement » pour l'entretien des ruchers installés sur le site de Bercy.

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (3,86 M€ en AE et 4,17 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 850 134	4 163 761
DÉPENSES D'INTERVENTION	5 937	5 937
Total	3 856 071	4 169 698

La sous-exécution des crédits en 2025 s'explique, en partie, par un encaissement de recettes encore très dynamique cette année (+2,1 M€) mais qui devrait être plus modéré en 2026 du fait du rattrapage des factures en attente de paiement.

Par ailleurs, des actions ont été entreprises au sein de l'Institut mais également par ses partenaires afin de dépenser moins et mieux (négociation des prix lorsque cela était possible, allocation d'enveloppes pour la formation des apprentis, internalisation de certaines formations, etc.).

S'agissant des dépenses d'intervention, elles ont permis d'apporter un soutien à deux événements en 2025 :

- un montant de 5 000 € en AE et CP a été versé au Centre européen de promotion de l'Histoire (CEPH) à l'occasion de la 28^e édition des Rendez-vous de l'histoire, organisée du 8 au 12 octobre 2025 à Blois ;
- un montant de 937 € a été versé à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en soutien à l'organisation du séminaire académique sur *Les nouvelles formes de gouvernance* qui s'est tenu les 10 et 11 juin 2025 à Sciences Po Paris.

SERVICE DE LA COMMUNICATION (1,63 M€ en AE et 2,46 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 604 771	2 455 461
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	21 399	0
Total	1 626 170	2 455 461

La consommation en 2025 a été moindre par rapport à la prévision initiale, compte tenu de l'instabilité politique et du contexte budgétaire lié à la mise en place du régime des services votés en début d'année 2025.

Au cours de la période des services votés, le SIRCOM a essentiellement engagé les dépenses récurrentes du 1^{er} trimestre 2025, notamment les dépenses de presse (veille audiovisuelle, droits de copie).

Par ailleurs, à la suite du moratoire décidé par le Premier Ministre sur les dépenses de communication intervenu en octobre, le Sircom n'a pas engagé de nouvelles dépenses, dans les domaines concernés.

POLITIQUES DES RESSOURCES HUMAINES (3,1 M€ en AE et 3,29 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 262 113	2 450 108
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	18 447	18 447
DÉPENSES D'INTERVENTION	817 912	817 912
Total	3 098 472	3 286 466
<i>dont fonds de concours</i>	1 458 787	1 368 822

La ressource disponible au titre de 2025 s'élève à 1,72 M€ en AE et 1,94 M€ en CP hors fonds de concours.

La consommation est légèrement inférieure à la ressource en raison de plusieurs facteurs :

- les recrutements de stagiaires ont été différés en raison des services votés ;
- une consommation inférieure à la prévision, liée à la montée en puissance progressive du plan handicap ministériel créé fin 2023.

DÉPENSES DIVERSES (-0,19 M€ en AE et 1,55 M€ en CP)**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (-0,43 M€ en AE et 1,69 M€ en CP)**

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 05 concernent essentiellement des postes spécifiques relevant de divers services rattachés au programme 218. En 2025, elles concernent principalement :

- les coûts relatifs au stockage de masques Covid-19 à la suite du basculement de cette dépense du programme 366 vers le programme 218 (-1,2 M€ en AE et 0,95 M€ en CP) ;
- les frais support du programme (0,33 M€ en AE et en CP) ;
- les frais d'élection des tribunaux de commerce (0,12 M€ en AE et en CP) ;
- les frais de déplacement ministériels à l'étranger (frais ambassades) (0,085 M€ en AE et en CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION (0,05 M€ en CP)

Ces dépenses concernent les frais support du programme.

ACTION**07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	68 592 997 70 907 494	100 273 865 106 736 358	168 866 862 177 643 853	68 592 997 70 907 494	107 395 140 119 469 902	175 988 137 190 377 396

L'exécution de la masse salariale de l'action 07 (70,90 M€) est supérieure de 2,31 M€ à la prévision de LFI (68,59 M€).

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	68 592 997	70 907 494	68 592 997	70 907 494
Rémunérations d'activité	46 864 140	48 061 405	46 864 140	48 061 405
Cotisations et contributions sociales	21 132 909	22 235 421	21 132 909	22 235 421
Prestations sociales et allocations diverses	595 948	610 668	595 948	610 668
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	70 966 214	93 755 328	75 838 327	104 714 302
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	70 966 214	93 755 328	75 838 327	104 714 302
Titre 5 : Dépenses d'investissement	29 307 651	12 977 031	31 556 813	14 722 800
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	29 307 651	-34 523	31 556 813	1 117
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		13 011 554		14 721 683
Titre 6 : Dépenses d'intervention		4 000		32 800
Transferts aux autres collectivités		4 000		32 800
Total	168 866 862	177 643 853	175 988 137	190 377 396

DIRECTION DU BUDGET (0,65 M€ en AE et 0,43 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	535 239	358 723
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	86 603	65 094
DÉPENSES D'INTERVENTION	4 000	4 000
Total	625 842	427 817

La dépense de la direction du budget est composée à 80 % de dépenses informatiques réalisées en lien avec le service du numérique (SNUM), voire réalisées directement par le SNUM après transfert entre UO des crédits correspondants. La consommation 2025 doit donc être majorée de 232 423 € en AE et 225 209 € en CP pour une comparaison sur le même périmètre, soit une dépense totale de 1 009 088 € en AE et 667 347 € en CP (respectivement 87 % et 62 %). Plusieurs engagements de fin d'année n'ont pas permis une facturation avant la fin de gestion, ce qui explique l'écart en CP.

La DB a poursuivi en 2025 la conduite de plusieurs chantiers structurants en matière de systèmes d'informations, en particulier la poursuite de la refonte de l'application de budgétisation et des outils d'échanges d'informations avec les réseaux de contrôle budgétaire.

AGENCE POUR L'INFORMATIQUE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT (103,19 M€ en AE et 114,05 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	90 647 819	101 993 358
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	12 545 070	12 058 563
Total	103 192 888	114 051 921

L'AIFE a en charge la cohérence du système d'information financière de l'État (SIFE), dont elle définit et met en œuvre la stratégie. Elle a pour mission le développement de dématérialisation des factures entre l'État, les établissements publics, les collectivités locales et les entreprises qui sont leurs fournisseurs. L'Agence opère les systèmes d'information relatifs aux marchés publics (PLACE et ORME) et participe à la transformation numérique de la commande publique (TNCP).

En outre, l'AIFE est chargée, dans le cadre du projet de facturation électronique piloté par la direction générale des finances publiques (DGFIP), de construire et de mettre en œuvre le portail public de facturation électronique interentreprises, en application de l'article 91 de la loi de finances pour 2024.

Les écarts entre la consommation des crédits et le PAP s'expliquent par des besoins complémentaires pour les travaux de construction du portail public de facturation électronique et d'adaptation de Chorus Pro à la facturation électronique. Ces besoins ont été en partie couverts par un transfert de la DGFIP à hauteur de 10 M€ en AE et 8,7 M€ en CP.

Selon des orientations précisées à l'automne 2024, l'AIFE a poursuivi cette année les travaux de construction de la fonction d'annuaire, permettant le routage des factures, et en concentrant la transmission des données de facturation et de transaction à l'administration fiscale.

Les dépenses pour le projet facturation électronique et l'adaptation de ChorusPro à la facturation électronique représentent 44,2 M€ en AE et 35,2 M€ en CP en 2025. L'écart s'explique notamment par un redéploiement des dépenses imputées en investissement en prévision vers des dépenses de fonctionnement en exécution pour sécuriser l'ouverture dès 2025 des services aux utilisateurs.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement de l'AIFE retrace pour l'ensemble des systèmes d'information qu'elle administre ou gère (Chorus, Chorus Pro, PLACE, PISTE, etc.) les activités de maintien en condition opérationnelle des applications et de leurs solutions matérielles et logicielles ainsi que l'hébergement et l'exploitation. Il finance également les activités de support et d'assistance aux utilisateurs, ainsi que de formation. Il comprend, enfin, les coûts relatifs aux projets structurants de l'agence (internalisation de la solution Chorus Déplacements Temporaires et portail public de facturation électronique) ainsi que les activités de support transverses des missions de l'agence.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

	AE	CP
Services infrastructures et exploitation	29 284 535	38 278 784
Maintenance et évolution	37 698 843	39 200 238
Construction projet	17 666 886	18 960 112
Accompagnement terrain	5 395 125	5 026 092
Migration et montée version	50 282	32 459
Dépenses mutualisées	552 148	495 673
Total	90 647 819	101 993 358

Les principaux écarts concernent :

- « les services d’infrastructures et d’exploitation » pour +5,5 M€ en AE et +14,1 M€ en CP et la « construction de projet » pour +14,5 M€ en AE et +15,9 M€ en CP, les dépenses étant majorées dans le cadre du redéploiement en provenance des investissements inscrits au titre du portail public de facturation électronique ;
- le support et la maintenance pour -1,9 M€ en AE et -4,7 M€ en CP, les évolutions sur les applications et plus particulièrement sur Chorus cœur ont été revues à la baisse pour être en partie traitées par des ressources internes.

DÉPENSES D’INVESTISSEMENT

Les dépenses d’investissement ont porté principalement sur :

- les travaux de construction du portail public de facturation électronique et d’adaptation de Chorus Pro à la facturation électronique ;
- l’internalisation de la solution Chorus Déplacements Temporaires (construction de la solution, acquisition du code de la solution et d’un portail de réservation en ligne) ;
- les évolutions techniques, applicatives et fonctionnelles, y compris réglementaires et ministérielles, des systèmes d’information opérés par l’agence.

Les dépenses d’investissement se répartissent comme suit :

	AE	CP
Services infrastructures et exploitation	1 316 860	3 870 123
Maintenance et évolution	4 452 385	4 799 770
Construction projet	6 731 933	3 388 670
Accompagnement terrain	43 892	0
Migration et montée version	0	0
Dépenses mutualisées	0	0
Total	12 545 070	12 058 563

Les mesures nouvelles relatives au portail public de facturation électronique majoritairement imputées sur la partie investissement des rubriques « services infrastructures et d’exploitation » et « construction de projet » ont, au regard de la forte évolution du projet en 2024, été affectées en gestion sur des dépenses de fonctionnement et expliquent les principaux écarts constatés :

- les « services infrastructures et exploitation » pour -9,2 M€ en AE et -3 M€ en CP ;
- la « construction de projet » pour -1,7 M€ en AE et -11,7 M€ en CP.

Les dépenses d’évolution de la rubrique « maintenance et évolution » ont été revues à la baisse, -5,9 M€ en AE et -4,8 M€ en CP, sur les applications gérées par l’AIFE pour absorber la mobilisation nécessaire de moyens supplémentaires pour les travaux de construction du portail public de facturation électronique et d’adaptation de Chorus Pro à la facturation électronique.

DIRECTION DES ACHATS DE L’ÉTAT (2,92 M€ en AE et 4,99 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 572 270	2 362 221
DÉPENSES D’INVESTISSEMENT	345 358	2 599 143
DÉPENSES D’INTERVENTION	0	28 800
Total	2 917 628	4 990 164

La crédits de la DAE ont permis de financer :

- des projets de systèmes d’information interministériels dans le domaine de l’achat public (2,3 M€ en AE et 4,2 M€ en CP), notamment le projet « APPACH » qui consiste à mettre en œuvre et à intégrer dans le

système d'Information des achats de l'État (SIA) une solution standard du marché hébergée sur une plateforme des ministères économiques et financiers ;

- le fonds interministériel dédié aux achats d'innovation (0,1 M€ en CP) ;
- les études nécessaires et les actions de formation, de communication et d'animation interministérielles pour évaluer, piloter ou conduire les actions d'achat susceptibles de générer des économies (0,6 M€ en AE et 0,6 M€ en CP).

L'écart avec la prévision (-0,4 M€ en AE et +1,1 M€ en CP) s'explique principalement :

- pour les AE par l'effet des amendements votés et la gestion fine de la réserve de précaution, ainsi que par le retrait d'AE sur années antérieures ;
- pour les CP par une dotation complémentaire en fin d'année qui a permis de réduire les reste à payer au titre de cette UO.

ACTION

08 – Accompagnement du changement de l'action publique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 602 698	760 128	3 362 826	2 602 698	8 427 446	11 030 144
	2 665 461	1 172 597	3 838 057	2 665 461	6 054 858	8 720 319

L'exécution de la masse salariale de l'action 08 (2,66 M€) est supérieure de 0,06 M€ à la prévision de LFI (2,60 M€).

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 602 698	2 665 461	2 602 698	2 665 461
Rémunérations d'activité	1 808 966	1 817 184	1 808 966	1 817 184
Cotisations et contributions sociales	770 823	827 558	770 823	827 558
Prestations sociales et allocations diverses	22 909	20 719	22 909	20 719
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	760 128	630 432	490 823	1 715 451
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	760 128	630 432	490 823	1 715 451
Titre 5 : Dépenses d'investissement		542 165	7 936 623	4 339 408
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		542 165	7 936 623	4 330 807
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				8 601
Total	3 362 826	3 838 057	11 030 144	8 720 319

DÉLÉGATION « SYNTHÈSE, COORDINATION, INNOVATION » (0,37 M€ EN AE ET 0,44 M€ EN CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	368 991	443 593

Les écarts observés entre la dotation allouée et l'exécution finale pour l'exercice 2025 s'expliquent :

- par la suspension de l'activité du Bercylab, liée à la période de services votés et au changement de support contractuel d'exécution en cours d'exercice ;
- par le report de l'évènement « la semaine dédiée au Futur du travail », initialement prévu en décembre 2025 et qui a été décalé à juin 2026 ;
- par le décalage en 2026 de paiements qui auraient dû être exécutés en 2025 ; décalage imputable au calendrier de traitement des factures et à la gestion des restes à payer.

PROJET DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DU CENTRE DE DONNÉES DE TOULOUSE (0,55 M€ en AE et 4,43 M€ en CP)

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 620	100 414
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	542 165	4 325 240
Total	553 785	4 425 654

Le calendrier initial du projet prévoyait un démarrage des travaux en 2023, pour un achèvement en 2025. Le projet devait initialement être financé à hauteur de 10 M€ sur le FTAP. À la suite du désengagement du FTAP, le lancement des marchés de travaux a été reporté. L'obtention d'un financement sur le programme 348 dans le cadre de l'appel à projets « transition environnementale » a permis d'initier le projet en 2024.

Un montant de 15,77 M€ en AE a été affecté en 2024 sur une tranche fonctionnelle correspondant au montant de l'opération sur le programme 218. 10,46 M€ d'AE ont été engagés à la notification des marchés en 2024. 0,55 M€ d'AE ont été engagés en 2025 pour la poursuite du projet.

L'écart entre prévision et programmation de CP (-3,5 M€) vient d'un aléa majeur affectant le calendrier du projet, en raison de la présence d'une canalisation d'eau potable sur le site, absente sur les plans des réseaux. En attendant une solution de repli a été mise en œuvre pour les travaux à réaliser sur la parcelle de terrain concernée.

DÉPENSES DIVERSES : 0,34 M€ en AE et 1,17 M€ en CP

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 08 concernent essentiellement :

- les dépenses de la Mission France Recouvrement (MFR) : elles ont permis de couvrir les frais de fonctionnement de Portailpro.gouv pour 0,34 M€ en AE et 0,83 M€ en CP. Il s'agit de dépenses d'assistance au pilotage du portail, d'aide à la préparation et l'animation des réunions, de réalisation des travaux de recette et de tests ;
- des restes à payer concernant le fonds de transformation ministériel (FTM), en extinction depuis 2025, pour 0,34 M€ en CP.

ACTION**09 – Action sociale ministérielle**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Action sociale ministérielle	63 115 278 59 688 791	120 580 883 116 306 047	183 696 161 175 994 838	63 115 278 59 688 791	120 434 739 114 433 370	183 550 017 174 122 161

L'exécution de la masse salariale de l'action 09 (59,69 M€) est inférieure de -3,43 M€ à la prévision de LFI (63,11 M€).

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	63 115 278	59 688 791	63 115 278	59 688 791
Rémunérations d'activité	37 520 580	33 945 438	37 520 580	33 945 438
Cotisations et contributions sociales	19 609 162	19 758 467	19 609 162	19 758 467
Prestations sociales et allocations diverses	5 985 536	5 984 886	5 985 536	5 984 886
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	119 042 324	114 487 872	118 896 180	112 534 725
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	119 042 324	114 487 872	118 896 180	112 534 725
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 090 272	967 642	1 090 272	1 048 403
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 090 272	967 642	1 090 272	1 048 403
Titre 6 : Dépenses d'intervention		111 508		111 217
Transferts aux ménages		59 550		59 259
Transferts aux autres collectivités		51 958		51 958
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	448 287	739 025	448 287	739 025
Prêts et avances	448 287	739 025	448 287	739 025
Total	183 696 161	175 994 838	183 550 017	174 122 161

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2025, les dépenses de fonctionnement relatives aux politiques ministérielles d'action sociale et de santé et sécurité au travail se sont élevées à respectivement 114,49 M€ en AE et 112,53 M€ en CP, pour un PLF pour 2025 de 122,95 M€ générant un écart global de 8,46 M€ en AE et 10,42 M€ en CP, dû à des amendements transversaux qui ont diminué les ressources et à la non levée de la réserve.

En prenant en compte les mouvements de crédits sur la ressource budgétaire tout au long de l'exercice 2025 (report de crédits généraux et fonds de concours, retraits d'AE sur engagements juridiques antérieurs, décrets de transferts et de virement, ajustements divers, etc.), la sous-consommation est de 2,78 M€ en AE et 3,02 M€ en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour 2025, les dépenses d'investissement relatives aux politiques d'action sociale et de santé-sécurité au travail se sont élevées à 0,95 M€ en AE et 1,03 M€ en CP pour une prévision en PLF de 1,09 M€. Elles concernent :

- les travaux réalisés dans les centres de vacances, les crèches, les restaurants et les implantations des différents réseaux locaux et l'acquisition de gros matériels et équipements de restauration, soit 0,54 M€ en AE et 0,32 M€ en CP ;
- les travaux d'aménagements initiés par les comités sociaux d'administration (CSA), soit 0,21 M€ en AE et 0,29 M€ en CP ;
- les achats de petits matériels de restauration, soit 0,20 M€ en AE et 0,42 M€ en CP.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les prêts délivrés dans le cadre du dispositif d'aides et de secours au profit d'agents en difficulté se sont élevés en 2025 à 0,74 M€ en AE/CP pour une prévision de 0,45 M€ en AE et CP. Le dépassement constaté sur ces dépenses de guichet confirme des demandes plus importantes de prêts de la part d'agents en difficulté.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Il est à noter 0,11 M€ en AE/CP de dépenses d'intervention qui n'étaient pas prévues au PLF. Elles concernent pour la plupart l'accompagnement, depuis 2022, des victimes d'infractions pénales dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

Les dépenses de fonctionnement en matière de politique ministérielle d'action sociale

Au sein du budget global « action sociale et santé-sécurité au travail », 102,12 M€ en AE et 100,67 M€ en CP ont été plus particulièrement consacrés à l'action sociale ministérielle, concertée dans le cadre de la commission nationale d'action sociale (CNAS) et déclinée au niveau départemental.

La restauration

La restauration constitue toujours un axe important de la politique sociale ministérielle. Un total de 57,33 M€ en AE et 56,98 M€ en CP a été consacré tant à la restauration collective qu'au financement du titre restaurant. Les dépenses ont dépassé la prévisions (52,45 M€ en AE/CP) de 4,8 M€ en AE et 4,5 M€ en AE.

La hausse significative des dépenses de restauration au niveau régional (+10 % en AE par rapport à 2024) s'explique par une hausse constante des coûts de fonctionnement des restaurants inter-administratifs (RIA), d'une hausse de la fréquentation des restaurants par les usagers et d'une revalorisation de la prestation interministérielle (PIM).

Le logement

La politique en matière de logement est centrée sur des réservations de logements et des dispositifs d'aides et de prêts. Hors réserve, la subvention à l'opérateur associatif en charge de la mise en œuvre de ces prestations, en retrait de 3 M€ par rapport à la prévision, s'est établie à 6,1 M€ et a permis le maintien des dispositifs auprès des agents. S'y ajoute le coût de gestion des logements domaniaux avec la signature d'un nouveau marché (1,2 M€ en AE et 0,33 M€ en CP).

Les vacances « enfants et familles »

Les dépenses consacrées au tourisme social ont représenté en 2025 un montant de 18,9 M€ en AE/CP et correspondent au montant de la subvention versée à l'association action sociale finances – vacances. Hors réserve, l'exécution est conforme à la prévision.

La protection sociale complémentaire

Dans le cadre du dispositif de protection sociale complémentaire (décret n° 2007-1373 du 19 septembre 2007), la participation de l'État employeur à la mutuelle référente (MGEFI) s'est élevée à 0,8 M€ en AE/CP ce qui est en retrait

de 1,2 M€ par rapport à la prévision. Compte tenu des contraintes budgétaires qui ont pesé sur l'exercice 2025 et dans le respect de la convention avec la MGEFI, la participation versée recouvre le solde au titre de 2024 (0,4 M€) et l'acompte pour l'année 2025 (0,4 M€).

Les associations socio-culturelles

Les subventions allouées aux associations socioculturelles et sportives des ministères économiques et financiers, mais également à la coopérative, affichent une dépense nette de 5,5 M€ en AE/CP. Hors réserve, l'exécution est légèrement inférieure à la prévision de 0,7 M€ en raison de certains remboursements relatifs à la masse salariale en provenance des directions qui ont été basculés sur l'exercice suivant.

L'aide à la parentalité

En 2025, l'aide à la parentalité s'est articulée autour d'aides accordées sous forme de CESU pour la garde d'enfant ou le soutien scolaire (dispositif chèque famille finances) et de chèques sport pour favoriser la pratique sportive des enfants, ainsi que sur un dispositif de réservation de places en crèche auprès de structures externes, en plus des crèches dont le ministère est propriétaire. Ces actions, qui favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, s'inscrivent dans la politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Chaque année, un montant significatif est consacré à ces actions, soit 6,2 M€ en AE et 6 M€ en CP en 2025, pour une prévision de 7,42 M€. Hors réserve, la sous consommation est de 0,4 M€ qui découle de deux raisons :

- une surestimation des commandes de CESU pour 0,3 M€ ;
- une attribution tardive (deuxième quinzaine de novembre) de crédits versés sur fonds de concours pour 0,1 M€ n'a pas permis leur utilisation sur l'exercice 2025.

Les crédits d'actions locales

Des actions de solidarité et de lien social à destination des actifs, de leurs enfants et des retraités sont proposées et concertées dans le cadre du dialogue social local. Un montant de 4 M€ en AE/CP a, au final, été consacré à ces actions en 2025, pour une prévision de 5,12 M€ en AE/CP. Hors réserve, l'exécution est en retrait de 0,2 M€ et s'explique notamment par une réaffectation de crédits vers la restauration et le fonctionnement des structures locales.

L'administration générale et le fonctionnement des réseaux

En 2025, 1,2 M€ en AE/CP ont été consacrés au support de l'administration générale et au fonctionnement des réseaux départementaux et régionaux d'action sociale et de santé-sécurité. Les consignes de sobriété relatives aux frais de déplacement dans le cadre du régime des services votés ont particulièrement été suivies.

Immobilier

Les dépenses immobilières concernent les travaux réalisés dans les centres de vacances, les crèches, les restaurants et les implantations des différents réseaux locaux. En 2025, le montant des dépenses consacrées à l'immobilier imputé sur les dépenses de fonctionnement est de 0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP.

Les dépenses en matière de politique ministérielle de santé et sécurité au travail

Les dépenses de fonctionnement relatives à la politique ministérielle de santé, sécurité et conditions de travail se sont élevées à 12,37 M€ en AE et 11,87 M€ en CP, soit respectivement 11,85 M€ en AE et 11,28 M€ en CP par les comités sociaux d'administration (CSA), et 0,52 M€ en AE et 0,59 M€ en CP au titre de la prévention médicale.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)		37 500				
Subventions d'investissement		37 500				
ASP - Agence de services et de paiement (P149)		37 500				
Subventions pour charges de service public		37 500				
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)		94 681				
Transferts		94 681				
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)		79 260				
Transferts		79 260				
X - Ecole polytechnique (P144)		108 000				
Transferts		108 000				
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)					937	937
Transferts					937	937
Mobilier national - Sèvres - Manufactures nationales (P131)					40 000	40 000
Transferts					40 000	40 000
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)					4 000	4 000
Transferts					4 000	4 000
Universités et assimilés (P150)	1 000	41 700				28 800
Transferts	1 000	41 700				28 800
Universcience (P361)	39 600	39 600				
Subventions d'investissement	39 600	39 600				
Total	40 600	438 241			44 937	73 737
Total des subventions pour charges de service public		37 500				
Total des transferts	1 000	323 641			44 937	73 737
Total des subventions d'investissement	39 600	77 100				

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

PROGRAMME 302
Facilitation et sécurisation des échanges

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Florian COLAS

Directeur général des douanes et droits indirects

Responsable du programme n° 302 : Facilitation et sécurisation des échanges

Le contrat d'objectifs et de moyens signé en décembre 2021 entre la douane, la direction du budget et le secrétariat général des ministères économiques et financiers fixe les grandes orientations stratégiques de la DGDDI jusqu'en 2025. Il affirme l'identité et le rôle de la douane en tant qu'administration de la frontière et de la marchandise, tant dans la lutte contre les trafics que dans l'accompagnement des entreprises à l'international. Ce contrat inclut également un renforcement des capacités d'action des services douaniers et la modernisation de leurs conditions d'exercice. Cette dernière année de mise en œuvre a permis d'avancer sur les 19 axes définis.

Des résultats opérationnels traduisant l'efficacité de l'action douanière

L'année 2025 se caractérise par des résultats opérationnels de très haut niveau, confirmant l'efficacité des dispositifs de contrôle et d'enquête mis en œuvre par la DGDDI. Les services douaniers ont saisi 108,8 tonnes de stupéfiants sur le territoire national et contribué à la saisie de 75 tonnes à l'étranger, un niveau record. Les saisies atteignent par ailleurs des volumes exceptionnels en matière de cocaïne (31 tonnes) et de drogues de synthèse, avec près de 500 kg d'amphétamines et plus de deux tonnes de kétamine appréhendés.

Les saisies de tabac atteignent près de 548 tonnes, se maintenant à un niveau très élevé depuis plusieurs années, malgré un morcellement croissant des volumes interceptés. Cette dynamique a été soutenue par des opérations d'ampleur nationale et interministérielle, telles que l'opération « Colbert III », conduite en juin 2025, qui a mobilisé près de 7 000 agents des douanes et permis la saisie de 25,8 tonnes de tabac illicite.

En matière de contrefaçons, plus de 20 millions d'articles ont été retirés du marché, contribuant à la protection des consommateurs et à la compétitivité des entreprises.

Une action résolue contre les trafics et la criminalité organisée

Ces résultats s'inscrivent dans une stratégie renforcée de lutte contre les trafics et la criminalité organisée, appuyée sur une mobilisation accrue des services et des outils juridiques adaptés. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie financière de la douane a ainsi permis de traiter notamment plus de 800 dossiers de blanchiment. Résolument tournée vers la détection et l'interception de l'argent issu des trafics, en particulier ceux liés aux stupéfiants, cette stratégie contribue à assécher les réseaux criminels et confirme le rôle essentiel de la douane dans la lutte contre l'économie souterraine.

La promulgation, en juin 2025, de la loi visant à lutter contre le narcotraffic constitue en parallèle un jalon structurant de la DGDDI. Elle renforce les prérogatives des agents des douanes et de l'Office national antifraude (ONAF), notamment par l'accès à de nouvelles données, la création d'un dispositif de gel administratif des avoirs et la mise à disposition de nouveaux moyens d'enquête.

Par ailleurs, près d'une centaine d'organisations criminelles ont été démantelées par les services d'enquête (DNRED et ONAF), illustrant l'impact de l'action douanière sur les réseaux structurés.

La douane, acteur central de la défense économique et du dédouanement

L'année 2025 marque une étape déterminante dans la modernisation du dédouanement avec la bascule définitive vers DELTA IE, tant pour les déclarations à l'export qu'à l'import. Cette évolution structurelle permet d'unifier et de sécuriser la chaîne déclarative, d'améliorer la traçabilité des opérations et de renforcer l'articulation entre dédouanement, analyse de risque et contrôle.

En parallèle, dans un contexte de forte croissance du commerce électronique, caractérisé par la multiplication des envois de faible valeur, la douane a été à l'initiative de mesures visant à renforcer la régulation et la sécurisation des flux, notamment en matière de taxation des petits colis. Ces travaux, conduits dans le cadre du plan d'action gouvernemental dédié au e-commerce, visent à lutter contre les pratiques de sous-déclaration et à garantir des conditions de concurrence équitables, tout en consolidant le rôle de la douane comme première ligne de défense économique aux frontières.

En outre, face aux tensions commerciales avec les États-Unis, la douane s'est mobilisée et a structuré son action autour de trois axes afin de répondre aux besoins des opérateurs économiques. Elle a tout d'abord identifié et ciblé les entreprises les plus exposées, et a accompagné et conseillé près de 420 opérateurs. La douane a ensuite contribué à l'information de ces derniers en leur permettant de suivre au plus près les évolutions réglementaires et de disposer d'une meilleure visibilité sur les changements susceptibles d'affecter leur activité. Enfin, aux côtés d'autres acteurs institutionnels, des réunions d'information ont été organisées afin d'accompagner les entreprises, d'apporter des réponses à leurs interrogations et de partager les retours d'expérience issus du terrain.

Modernisation, innovation et amélioration des conditions d'exercice

La DGDDI a poursuivi en 2025 une politique active d'innovation visant à améliorer les conditions de travail des agents et l'efficacité des missions. Plusieurs outils numériques structurants ont été déployés ou expérimentés, tels que l'application mobile TRANSACTION, l'Atlas douanier ou encore l'outil REDACTES destiné à simplifier la rédaction des actes de procédure.

Dans le domaine environnemental, la participation de sites douaniers au concours CUBE État a illustré l'engagement de la douane en faveur de la sobriété énergétique, avec des résultats significatifs en matière de réduction des consommations et des émissions.

Un cadre juridique et européen consolidant l'action douanière

L'année 2025 a également été marquée par des évolutions structurantes du cadre juridique et européen de l'action douanière.

Les travaux de recodification du Code des douanes se sont ainsi poursuivis. Conduits conformément au calendrier fixé par la loi d'habilitation, ils visent à moderniser et sécuriser le cadre juridique applicable aux missions douanières, tout en renforçant la lisibilité du droit pour les agents comme pour les opérateurs économiques. Les travaux doivent être finalisés en 2026, et la recodification fera l'objet d'un dispositif de formation généralisé pour tous les douaniers.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par le lancement de l'Alliance pour les douanes européennes aux frontières (ADEF), cadre opérationnel visant à renforcer la coopération entre les administrations douanières des États membres. Ce dispositif a pour objectif d'améliorer la coordination des actions aux frontières, l'échange d'informations et la convergence des pratiques, afin de mieux répondre aux enjeux communs de fraude, de trafics et de sécurisation des flux. La France a pris une part active à ces travaux, illustrant l'engagement de la DGDDI en faveur d'une réponse européenne coordonnée.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

INDICATEUR 1.1 : Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée

INDICATEUR 1.2 : Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

OBJECTIF 2 : Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises

INDICATEUR 2.1 : Accompagner les entreprises en sécurisant leurs opérations douanières

INDICATEUR 2.2 : Consolider l'accompagnement des entreprises

OBJECTIF 3 : Faire de la douane une administration moderne et innovante

INDICATEUR 3.1 : Faire de la donnée un outil central de la douane

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

INDICATEUR

1.1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude	Nb	10511	12018	10 000	13268	cible atteinte	11 000
Quantités de tabacs saisis par les services douaniers	Tonnes	521	488	430	548	cible atteinte	440
Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers	Nb	90	92	100	99	amélioration	100

Commentaires techniques

* Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude

Source des données :

Système d'information de la DGDDI.

Mode de calcul :

Nombre de dossiers significatifs réalisés dans les secteurs des stupéfiants, des tabacs et cigarettes de contrebande (saisies de plus de 2 800 €), des contrefaçons (saisies et procédures de destruction simplifiée de plus de 150 articles), des infractions financières (manquements à l'obligation déclarative portant sur des sommes ≥50 000 €, blanchiment de capitaux), des armes de guerre ou de défense (saisies d'au moins deux armes) et des saisies réalisées dans le cadre de la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (saisies de plus de 20 articles ou 10 kg).

Pour les stupéfiants, le mode de calcul a évolué à compter de 2022 afin de rendre le dispositif de mesure plus discriminant et représentatif de l'ensemble de l'activité de lutte contre la fraude de la DGDDI. Ainsi, les seuils retenus sont dorénavant des seuils de poids et non plus de valeur, et sont différents selon la nature du produit (100 g pour héroïne et amphétamines, 500 g pour cocaïne, 1 kg pour cannabis, dopants et précurseurs, 100 kg pour le khat).

* Quantités de tabac saisis par les services douaniers ou abandonnés

Source des données :

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Quantités de tabac, exprimées en tonnes, saisies par les services douaniers ou bien abandonnées par les voyageurs au moment de l'importation (quantités dépassant les franchises autorisées et pour lesquelles les passagers refusent de payer les droits et taxes).

* Nombre d'organisations criminelles empêchées par les services d'enquête douaniers

Source des données :

Dispositif fiabilisé de collecte interne au service des enquêtes judiciaires des finances et à la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières.

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur totalise le nombre d'organisations criminelles entravées ou démantelées par la DNRED ou l'ONAF, sur la base des dossiers clôturés au cours de la période de référence relatifs à une structure répondant à la définition de l'organisation criminelle fixée au niveau communautaire par la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée.

ANALYSE DES RESULTATS

Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude

En 2025, le nombre de constatations à enjeu progresse, passant de 12 018 en 2024 à 13 268. Cette évolution s'explique en premier lieu par le renforcement de l'action douanière en matière de lutte contre les infractions financières, dans le cadre de la nouvelle stratégie financière de la douane. En effet, le périmètre de l'indicateur a été adapté afin de mieux refléter les priorités opérationnelles qui visent à favoriser les saisies d'argent. Outre les manquements à l'obligation déclarative (MOD) de plus de 50 000 euros, l'indicateur intègre désormais les MOD aggravés (visé à l'article L.152-4 du code monétaire et financier, paragraphe III, qui donnent systématiquement lieu à saisie), les infractions visées à l'article 459.1 du code des douanes, relatives aux relations financières avec l'étranger, et les constatations portant sur des sommes « en échappée » (estimation des sommes frauduleuses non interceptées, déduite des éléments d'une affaire contentieuse afin d'apprécier l'ampleur totale du trafic).

Par ailleurs, la hausse observée résulte également d'une augmentation des constatations en matière de contrefaçons. Celle-ci s'inscrit dans un contexte de dynamisation des contrôles sur les flux du fret express et postal, où les saisies ont progressé.

Quantités de tabacs saisies par les services douaniers

La mobilisation des services douaniers dans la lutte contre les trafics illicites de tabac s'est maintenue à un niveau élevé tout au long de l'année 2025. Cette dynamique a permis non seulement d'atteindre la cible fixée, mais de la dépasser significativement. La priorisation de l'action douanière sur ce domaine s'est notamment traduite par la tenue du séminaire annuel des référents « renseignement tabac », la conduite d'opérations d'ampleur telles que COLBERT III, ainsi que par la production régulière d'états de la menace dédiés à la lutte contre le trafic de tabac, aux niveaux national et local. Ces actions illustrent le fait que la lutte contre les trafics de tabac ne se limite pas à une approche strictement quantitative, mais repose également sur un travail structurant d'animation, de coordination et d'analyse du renseignement.

Il est à noter également les bons résultats en matière de nombre de constatations (+10,8 % par rapport à 2024).

Enfin, les saisies significatives et les démantèlements de réseaux intervenus en fin d'année 2025 témoignent de la concrétisation opérationnelle d'investigations engagées de longue date, confirmant la montée en puissance d'un travail d'enquête inscrit dans la durée.

Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers

En 2025, le nombre d'organisations criminelles démantelées s'établit à 99, en progression par rapport à 2024 (92), et se situe à un niveau très proche de la cible fixée à 100. Dans le détail, l'ONAF a démantelé 48 organisations tandis que la DNRED a participé à hauteur de 51.

INDICATEUR**1.2 – Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de constatations en matière de normes	Nb	14650	17328	12 900	17283	cible atteinte	14 000
Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon	Nb	2590	2759	2 500	3619	cible atteinte	2 550
Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal	Nb	29534	31734	32500	32324	amélioration	32 750

Commentaires techniques*** Nombre de constatations en matière de normes****Source des données :**

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Le sous-indicateur comptabilise les infractions aux normes techniques, sanitaires, de santé et phytosanitaires, d'une part, et les fiches de dessaisissement établies par les services lors du contrôle des denrées alimentaires présentes dans les bagages des voyageurs et lors du contrôle du fret express et postal, d'autre part.

* Le périmètre du sous-indicateur tient compte depuis 2023 des fiches de dessaisissement portant sur les produits végétaux (périmètre antérieur limité aux produits carnés). Cette extension s'est accompagnée d'un rétro-calcul des résultats des années 2021 (14 110 constatations) et 2022 (12 752 constatations) afin d'adapter la cible en conséquence pour les années à venir.

*** Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon****Source des données :**

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Nombre de dossiers significatifs réalisés en matière de contrefaçons (saisies ou procédure de destruction simplifiée portant sur plus de 150 articles).

*** Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal****Source des données :**

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Totalise le nombre de dossiers réalisés sur le vecteur du fret express et postal.

ANALYSE DES RESULTATS**Nombre de constatations en matière de normes**

Avec 17 283 constatations en matière de normes en 2025, la cible est atteinte. Le résultat demeure toutefois très légèrement inférieur à celui observé en 2024. Cette évolution s'explique principalement par la diminution du nombre de fiches de dessaisissement enregistrées à la direction régionale de Mayotte, passées de 1 432 en 2024 à 901 en 2025. Cette baisse trouve son origine dans la prise d'un arrêté préfectoral autorisant l'importation de végétaux à Mayotte dans la limite de 23 kg par voyageur, mesure qui a mécaniquement réduit le volume des infractions constatées dans ce domaine. Ce territoire a également été frappé par le cyclone Chido, réduisant son potentiel d'activité.

Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçons

La cible est atteinte et largement dépassée. Les contentieux ont notamment largement progressé dans le fret express et postal, vecteur de fraude en pleine expansion avec l'essor du e-commerce. A l'instar de l'année précédente, ces excellents résultats témoignent de l'efficacité du « Plan contrefaçons 2024-2026 ».

Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal

En 2025, le nombre de constatations réalisées dans le fret express et postal atteint 32 324, en progression par rapport à 2024 (31 734), tout en se situant légèrement en deçà de la cible fixée à 32 500.

Cet écart limité s'explique notamment par les modalités de traitement mises en œuvre par la direction Paris-Aéroports, dont l'activité pèse fortement sur le résultat national. Le recours accru à des procès-verbaux groupés, permettant de regrouper plusieurs faits au sein d'une même procédure, a en effet un impact mécanique à la baisse sur le nombre total de constatations, sans remettre en cause le niveau d'activité ni l'efficacité des contrôles réalisés.

OBJECTIF

2 – Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises

INDICATEUR

2.1 – Accompagner les entreprises en sécurisant leurs opérations douanières

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires	%	97	92,16	96	93,79	amélioration	96

Commentaires techniques

* Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

Source des données :

Système d'information de la DGDDI et enquête annuelle

Mode de calcul :

Pourcentage de rescrits délivrés dans des délais réglementaires. Deux types de rescrits sont pris en considération, chacun ayant un délai réglementaire de délivrance spécifique :

- les rescrits délivrés sur la base du code des douanes de l'Union, dont le délai est de quatre mois. Cela comprend les renseignements tarifaires contraignants (RTC) pour des marchandises en provenance d'un pays tiers et permettant de déterminer la taxation applicable ainsi que les réglementations afférentes, d'une part, et les renseignements contraignant sur l'origine (RCO) qui permettent de s'assurer de l'origine de la marchandise, d'autre part ;

- les rescrits issus de la loi pour un État au service d'une société de confiance de 2018, dont le délai est de trois mois.

ANALYSE DES RESULTATS

Taux de réponses aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

En 2025, le taux de respect des délais réglementaires progresse, passant de 92,2 % en 2024 à 93,8 %, soit une amélioration de plus d'un point. Cette évolution positive intervient dans un contexte de volumes de dossiers globalement stables. Si certaines catégories de demandes adressées à la douane, notamment celles relevant du dispositif de rescrit permettant aux entreprises d'obtenir une prise de position formelle de l'administration sur l'application de la réglementation (rescrits ESSOC - dans le cadre de la Loi pour un État au service d'une société de confiance), demeurent plus exposées aux risques de dépassement de délais, les performances restent très élevées sur d'autres procédures, telles que les renseignements tarifaires contraignants (RTC) ou les renseignements contraignants sur l'origine (RCO), contribuant ainsi à l'amélioration globale de l'indicateur.

INDICATEUR

2.2 – Consolider l'accompagnement des entreprises

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international	%	81,25	85,9	93,5	89,14	amélioration	>90

Commentaires techniques

* Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international

Source des données :

Enquête annuelle via un formulaire en ligne (une partie est consacrée aux engagements de qualité de service de la démarche « Services Publics + »), dont les réponses sont graduées en cinq niveaux (de « pas du tout satisfait » à « très satisfait »).

Mode de calcul :

Nombre d'opérateurs du commerce international s'étant déclarés « très satisfaits » ou « satisfaits », rapporté au nombre total d'opérateurs du commerce international ayant répondu à l'enquête.

ANALYSE DES RESULTATS

Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international

Le taux de satisfaction des opérateurs du commerce international s'établit à 89,14 % en 2025, en progression de plus de trois points par rapport à 2024, bien qu'il demeure inférieur à la cible fixée à 93,5 %.

Ce niveau élevé de satisfaction peut notamment s'expliquer par la qualité de l'accompagnement proposé aux entreprises. Les pôles d'action économique (PAE) ont ainsi touché plus de 29 000 entreprises à l'occasion de leurs actions d'information et d'animation (indicateur E10). Par ailleurs, 420 entreprises particulièrement affectées par les droits de douane américains ont bénéficié d'un accompagnement individualisé.

OBJECTIF**3 – Faire de la douane une administration moderne et innovante****INDICATEUR****3.1 – Faire de la donnée un outil central de la douane**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des prescriptions de contrôle du SARC (partie dédouanement) issue de la science des données	%	31,4	25,7	30	25,2	absence amélioration	30
Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet "valorisation des données" déployés	Nb	14	14	16	14	absence amélioration	18

Commentaires techniques* Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC (partie dédouanement).Source des données :

Système d'informations du SARC (DGDDI).

Mode de calcul :

Rapport entre le nombre de prescriptions de contrôles issues de traitement de données réalisés par la cellule datamining du SARC et le nombre total des prescriptions de ce service.

* Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet « valorisation des données » déployés.Source des données :

Système d'informations de la délégation à la stratégie (DGDDI).

Mode de calcul :

Nombre total de cas d'usage déployés depuis le début du programme « valorisation des données ».

ANALYSE DES RESULTATSPart des contrôles réalisés à l'aide de la cellule *datamining* sur le total des prescriptions du service d'analyse de risque et de ciblage (SARC - partie dédouanement)

En 2025, la part des contrôles réalisés à l'aide des techniques de datascience s'établit à 25,20 %, soit 32 cotations issues de l'exploitation de ces méthodes sur un total de 127 cotations réalisées par le Service d'analyse de risque et de ciblage (SARC).

Ce taux est très légèrement inférieur à celui observé en 2024 (25,71 %). Toutefois, le nombre de cibles issues de la mise en œuvre de techniques de datascience progresse sensiblement, passant de 27 en 2024 à 32 en 2025, soit une hausse de 18,5 %.

La légère diminution du taux s'explique par une augmentation encore plus marquée du nombre total de cotations effectuées par le SARC, qui s'établit à 127 en 2025 contre 105 en 2024 (+20,95 %).

Par ailleurs, le déploiement en 2025 de nouveaux outils de traitement au sein du SARC, notamment via Tableau, permet désormais la réalisation autonome de certaines études qui nécessitaient jusqu'alors le recours aux procédés de datamining mis en œuvre par le Pôle de science des données de la douane (PSDD).

Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet « valorisation des données » déployés

Le nombre de cas d'usages menés dans le cadre du programme « valorisation des données » est maintenu à 14 en 2025, en stabilité par rapport à 2024. L'année 2025 a été consacrée à la consolidation des cas d'usage existants, au développement de deux nouveaux cas d'usage dédiés à la lutte contre la fraude (qui n'ont pas encore été déployés) et au cadrage d'un compte opérateur accessible aux opérateurs et aux agents. La douane a également organisé un « datathon » dédié à la lutte contre la fraude au mois de mars 2025, qui a permis d'identifier plusieurs éditeurs français très innovants en matière numérique. Des expérimentations sont en cours avec les solutions les plus prometteuses afin d'identifier les plateformes numériques les plus adaptées pour la manipulation et la valorisation des données douanières.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	569 552 205 559 375 754	21 725 824 20 784 620	6 175 161 10 414 213		597 453 190 590 574 588	597 643 190
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	125 253 035 123 172 125	23 642 547 23 581 736	18 054 018 34 667 756		166 949 600 181 421 617	172 808 349
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	245 970 520 241 575 651	4 065 000 7 790 145	8 155 346 8 170 785		258 190 866 257 536 581	258 190 866
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	127 092 451 122 560 325	2 830 000 2 975 994	2 924 816 2 462 716	4 000 000 3 035 117	136 847 267 131 034 152	136 847 267
06 – Soutien des services opérationnels	294 016 231 288 761 884	200 453 961 200 438 682	53 146 274 35 854 063	1 725 312 24 476 573	549 341 778 549 531 202	551 941 778
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	891	22 795		54 100 000 41 193 176	54 100 000 41 216 862	54 100 000
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	9 083 488 8 172 676	7 035 404	17 560 000 4 889 438		26 643 488 20 097 518	26 643 488
Total des AE prévues en LFI	1 370 967 930	252 717 332	106 015 615	59 825 312	1 789 526 189	1 798 174 938
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+12 124 129 (hors titre 2)		+12 124 129	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 585 672	+7 134 517 (hors titre 2)			+4 548 845	
Total des AE ouvertes	1 368 382 258	437 816 905 (hors titre 2)			1 806 199 163	
Total des AE consommées	1 343 619 307	262 629 376	96 458 970	68 704 865	1 771 412 518	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	569 552 205 559 375 754	21 717 972 21 392 007	5 532 294 11 601 521		596 802 471 592 369 281	596 992 471
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	125 253 035 123 172 125	42 781 725 35 523 215	8 321 420 7 477 480		176 356 180 166 172 821	182 214 929
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	245 970 520 241 575 651	5 065 000 8 528 253	7 168 105 8 905 894		258 203 625 259 009 798	258 203 625
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	127 092 451 122 560 325	2 500 000 1 886 159	2 723 763 2 226 612	4 000 000 3 035 117	136 316 214 129 708 213	136 316 214
06 – Soutien des services opérationnels	294 016 231 288 761 884	166 952 837 174 798 559	49 069 832 30 655 649	1 725 313 24 526 573	511 764 213 518 742 666	514 364 213
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	891	22 797		54 100 000 42 571 688	54 100 000 42 595 376	54 100 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	9 083 488 8 172 676	6 751 208	14 900 000 5 319 841		23 983 488 20 243 724	23 983 488
Total des CP prévus en LFI	1 370 967 930	239 017 534	87 715 414	59 825 313	1 757 526 191	1 766 174 940
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+16 128 096 (hors titre 2)		+16 128 096	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 585 672		-10 681 199 (hors titre 2)		-13 266 871	
Total des CP ouverts	1 368 382 258		392 005 158 (hors titre 2)		1 760 387 416	
Total des CP consommés	1 343 619 307	248 902 198	66 186 996	70 133 377	1 728 841 878	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	554 060 406 551 188 530	27 422 891 27 238 984	12 348 332 15 481 873		593 831 629	594 021 629 593 909 387
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	122 001 709 121 369 334	64 102 312 67 199 478	18 696 430 324 873		204 800 451	212 787 375 188 893 686
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	239 280 130 238 039 863	2 541 000 5 797 738	4 175 000 8 182 775		245 996 130	245 996 130 252 020 377
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	121 395 722 120 766 488	4 385 000 1 825 838	580 000 1 535 495	5 747 124 3 549 773	132 107 846	132 107 846 127 677 595
06 – Soutien des services opérationnels	286 019 000 284 536 340	160 028 522 166 237 931	28 309 596 25 178 768	1 857 554 5 931 302	476 214 672	478 514 672 481 884 340
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	131	157		59 100 000 44 824 809	59 100 000	59 100 000 44 825 097
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	6 622 147 6 587 822	11 004 274	20 715 000 5 065 542		27 337 147	27 337 147 22 657 638
Total des AE prévues en LFI	1 329 379 114	258 479 725	84 824 358	66 704 678	1 739 387 875	1 749 864 799
Total des AE consommées	1 322 488 509	279 304 400	55 769 326	54 305 885		1 711 868 120

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	554 060 406 551 188 530	21 138 488 28 332 036	12 563 332 7 441 619		587 762 226	587 952 226 586 962 186

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> <i>Consommation 2024</i>	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	122 001 709 121 369 334	29 936 767 34 511 348	14 564 629 304 708		166 503 105	174 490 029 156 185 390
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	239 280 130 238 039 863	2 800 000 5 483 604	4 700 000 7 033 268		246 780 130	246 780 130 250 556 736
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	121 395 722 120 766 488	5 097 240 1 699 278	500 000 1 601 578	5 747 413 3 549 773	132 740 375	132 740 375 127 617 117
06 – Soutien des services opérationnels	286 019 000 284 536 340	170 631 027 182 006 258	35 551 354 24 917 275	1 857 712 5 871 322	494 059 093	496 359 093 497 331 195
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	131	156		59 100 000 39 352 610	59 100 000	59 100 000 39 352 896
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	6 622 147 6 587 822	6 767 256	13 387 500 1 433 605		20 009 647	20 009 647 14 788 683
Total des CP prévus en LFI	1 329 379 114	229 603 522	81 266 815	66 705 125	1 706 954 576	1 717 431 500
Total des CP consommés	1 322 488 509	258 799 936	42 732 054	48 773 705		1 672 794 203

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 322 488 509	1 370 967 930	1 343 619 307	1 322 488 509	1 370 967 930	1 343 619 307
Rémunérations d'activité	824 579 710	849 040 208	824 140 583	824 579 710	849 040 208	824 140 583
Cotisations et contributions sociales	489 770 308	515 490 949	511 148 193	489 770 308	515 490 949	511 148 193
Prestations sociales et allocations diverses	8 138 491	6 436 773	8 330 530	8 138 491	6 436 773	8 330 530
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	279 304 400	252 717 332	262 629 376	258 799 936	239 017 534	248 902 198
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	279 304 325	252 717 332	262 629 376	258 799 861	239 017 534	248 902 198
Subventions pour charges de service public	75	0	0	75	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	55 769 326	106 015 615	96 458 970	42 732 054	87 715 414	66 186 996
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	38 520 051	75 475 112	72 431 254	27 069 251	62 784 459	45 342 843
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	17 249 275	30 540 503	24 027 716	15 662 803	24 930 955	20 844 153
Titre 6 – Dépenses d'intervention	54 305 885	59 825 312	68 704 865	48 773 705	59 825 313	70 133 377
Transferts aux ménages	3 549 773	4 000 000	3 036 093	3 549 773	4 000 000	3 036 093
Transferts aux entreprises	44 824 809	54 100 000	41 207 670	39 352 610	54 100 000	42 586 182
Transferts aux autres collectivités	5 931 302	1 725 312	24 461 102	5 871 322	1 725 313	24 511 102
Total hors FdC et AdP		1 789 526 189			1 757 526 191	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-2 585 672			-2 585 672	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+19 258 646			+5 446 897	
Total*	1 711 868 120	1 806 199 163	1 771 412 518	1 672 794 203	1 760 387 416	1 728 841 878

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	7 254 614	8 648 749	9 791 532	7 254 614	8 648 749	9 791 532
Total	7 254 614	8 648 749	9 791 532	7 254 614	8 648 749	9 791 532

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		223 789		223 789				
02/2025		118 944		118 944				
03/2025		2 598		2 598				
04/2025		1 295 264		1 295 264				
05/2025		251 195		251 195				
06/2025		208 981		208 981				
07/2025		166 252		166 252				
08/2025		454 251		454 251				
09/2025		118 771		118 771				
10/2025		14 317		14 317				
11/2025		125 104		125 104				
12/2025		252 119		252 119				
01/2026		96 239		96 239				
Total		3 327 823		3 327 823				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		4 774 000		4 774 000				
02/2025		46 698		46 698				
03/2025		8 000		8 000				
04/2025		2 589		2 589				
05/2025		594 014		594 014				
07/2025		1 310		1 310				
09/2025		788 922		788 922				
10/2025		181 483		181 483				
11/2025		66 056		66 056				
12/2025		638		638				
Total		6 463 709		6 463 709				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/02/2025		13 599 296						
Total		13 599 296						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/02/2025		2 332 597		6 336 564				
Total		2 332 597		6 336 564				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025		1 191 085		11 327 263				
Total		1 191 085		11 327 263				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						5 558 476		7 800 000
Total						5 558 476		7 800 000

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025		798 402		445 583				
03/12/2025						173 154		760 000
Total		798 402		445 583		173 154		760 000

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025		44 212		44 212				
03/12/2025					185 672	952 803	185 672	952 803
06/12/2025					2 400 000		2 400 000	
Total		44 212		44 212	2 585 672	952 803	2 585 672	952 803

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						1 814 045		12 985 454
Total						1 814 045		12 985 454

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		27 757 124		27 945 154	2 585 672	8 498 478	2 585 672	22 498 257

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
710109	Exclusion de la base d'imposition des marges commerciales sur la distribution de tabac en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion Régimes ultramarins <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 1976 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 298 sexdecies</i>	16	18	16
Coût total des dépenses fiscales		16	18	16

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	569 552 205 559 375 754	27 900 985 31 198 833	597 643 190 590 574 588	569 552 205 559 375 754	27 250 266 32 993 527	596 992 471 592 369 281
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	125 253 035 123 172 125	41 696 565 58 249 492	172 808 349 181 421 617	125 253 035 123 172 125	51 103 145 43 000 695	182 214 929 166 172 821
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	245 970 520 241 575 651	12 220 346 15 960 930	258 190 866 257 536 581	245 970 520 241 575 651	12 233 105 17 434 147	258 203 625 259 009 798
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	127 092 451 122 560 325	9 754 816 8 473 827	136 847 267 131 034 152	127 092 451 122 560 325	9 223 763 7 147 888	136 316 214 129 708 213
06 – Soutien des services opérationnels	294 016 231 288 761 884	255 325 547 260 769 317	551 941 778 549 531 202	294 016 231 288 761 884	217 747 982 229 980 781	514 364 213 518 742 666
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac	891	54 100 000 41 215 971	54 100 000 41 216 862	891	54 100 000 42 594 485	54 100 000 42 595 376
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	9 083 488 8 172 676	17 560 000 11 924 842	26 643 488 20 097 518	9 083 488 8 172 676	14 900 000 12 071 048	23 983 488 20 243 724
Total des crédits prévus en LFI *	1 370 967 930	418 558 259	1 789 526 189	1 370 967 930	386 558 261	1 757 526 191
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-2 585 672	+19 258 646	+16 672 974	-2 585 672	+5 446 897	+2 861 225
Total des crédits ouverts	1 368 382 258	437 816 905	1 806 199 163	1 368 382 258	392 005 158	1 760 387 416
Total des crédits consommés	1 343 619 307	427 793 211	1 771 412 518	1 343 619 307	385 222 572	1 728 841 878
Crédits ouverts - crédits consommés	+24 762 951	+10 023 693	+34 786 644	+24 762 951	+6 782 587	+31 545 538

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 7 800 000 €.

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 375 492 598	434 695 283	1 810 187 881	1 375 492 598	402 695 285	1 778 187 883
Amendements	-4 524 668	-16 137 024	-20 661 692	-4 524 668	-16 137 024	-20 661 692
LFI	1 370 967 930	418 558 259	1 789 526 189	1 370 967 930	386 558 261	1 757 526 191

Les crédits inscrits en loi de finances pour 2025 s'élevaient à 1 789 526 189 € en AE et 1 757 526 191 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Les crédits votés en loi de finances initiale ont été affectés en cours de gestion 2025 par les éléments suivants :

Reports de crédits :

Au titre des reports de 2024 sur 2025, les arrêtés du 5 février 2025, du 10 février 2025 et du 7 mars 2025 se sont traduits par les ouvertures de crédits suivantes :

- 13 599 925,50 € d'AE affectées sur des tranches fonctionnelles (AENE) ;
- 2 332 597 € en AE 6 336 564 € de CP en crédits de fonds de concours HT2 ;
- 1 191 085 € en AE et 11 327 263 € en CP de crédits généraux HT2.

Rattachements de fonds de concours et ouvertures d'attributions de produits :

En 2025, la douane a bénéficié de rattachements de crédits issus de fonds de concours d'un montant de 6 463 709 € en AE et en CP et d'ouvertures d'attributions de produits pour un montant de 3 327 823 € en AE et CP (cf. « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits »).

Décrets de transfert - hors titre 2 :

Décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 798 402 € en AE et CP. Ces montants comprennent :

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 38 699 € en AE et CP à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destinés au financement de l'application Jitsi permettant l'organisation de réunions à distance ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 14 465 € en AE et CP à destination du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et destinés au financement de l'application Webinaire permettant l'organisation de séminaires en ligne ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 6 250 € en AE et CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de l'agencement du stand de l'État au salon Vivatech ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 25 677 € en AE et CP à destination du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et destinés au financement de prestations d'hébergement informatique par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 054 880 € en AE et 1 407 699 € en CP à destination du programme 178 « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense », destiné au financement de l'affrètement de deux navires par la Marine Nationale en Manche mer du Nord dans le cadre du renforcement du dispositif de sauvetage ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 150 000 € en AE et CP à destination du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense », destiné au financement d'un besoin opérationnel prioritaire dans le domaine de la cyberdéfense ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 34 538 € en AE et CP en provenance du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement de la plateforme numérique France-Sésame ;

- des mouvements de transferts destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny :

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 42 023 € en AE et CP en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 350 797 € en AE et CP en provenance du programme 148 « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonctions publiques » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 44 746 € en AE et CP en provenance du programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » de la mission « Conseil et contrôle de l'État » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 695 580 € en AE et CP en provenance du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 244 123 € en AE et CP en provenance du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 676 566 € en AE et CP en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice ».

Décret n° 2025-1158 du 3 décembre 2025 portant transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 173 154 € en AE et 760 000 € en CP à destination du programme 146 « Équipement des forces » de la mission « Défense » et destinés au financement de l'acquisition de radars destinés à être implantés aux Antilles.

Décrets de virement - hors titre 2

Décret n° 2025-632 du 11 juillet 2025 portant virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 44 212 AE et CP. Ces montants comprennent :

- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 37 641 € en AE et CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de fournitures de services d'hébergement sur le cloud interministériel Nubo ;

- trois mouvements destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny :

- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 197 001 € en AE et CP en provenance du programme 220 « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie » ;
- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 286 415 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 49 697 € en AE et CP en provenance du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » ;

- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 125 000 € en AE et CP à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de la participation de la direction générale des douanes et des droits indirects aux dépenses de fonctionnement du projet Portailpro.gouv ;

- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 647 000 € en AE et CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de la participation de la direction générale des douanes et des droits indirects aux dépenses de fonctionnement du projet Portailpro.gouv ;

- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 503 879 € en AE et CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de la participation de la direction générale des douanes et des droits indirects aux dépenses de fonctionnement du projet Portailpro. gov ;
- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 503 879 € en AE et CP en provenance du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement des frais de fonctionnement relatifs aux officiers fiscaux judiciaires affectés au service à compétence nationale « Office national anti-fraude » - ONAF ;
- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 125 520 € en AE et CP en provenance du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement des dépenses de fonctionnement engagées par la direction générale des douanes et des droits indirects pour la mission de renseignement fiscal confiée à l'unité de renseignement fiscal URF) de la DNRED ;
- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 133 679 € en AE et CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » destinés au financement de l'utilisation du logiciel SAS ;
- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 12 525 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de travaux dans les bureaux des services sociaux en Polynésie ;
- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 187 505 € en AE et CP à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de licences métiers achetées par Tracfin pour ses partenaires.

Décret n° 2025-1157 du 3 décembre 2025 portant virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 952 803 € en AE et CP. Ces montants comprennent :

- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 61 500 € en AE et CP à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » destiné au financement de la rénovation de la cité administrative de Dijon ;
- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 84 755 € en AE et CP à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » destiné au financement de la contribution de la direction générale des douanes et des droits indirects dans le cadre de l'appel à projets « Nouveaux espaces de travail II » ;
- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 806 548 € en AE et CP à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » destiné au financement de la contribution de la direction générale des douanes et des droits indirects dans le cadre de l'appel à projets « Transition écologique ».

Décrets de virement : (titre 2)

Décret n° 2025-1157 du 3 décembre 2025, portant virement de crédits de titre 2 d'un montant de 185 672 € en AE et CP, destiné au financement des emplois de la mission France Recouvrement du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières », au sein de la mission « Gestion des finances publiques » (NOR : CPPB2530033P).

Décret n° 2025-1171 du 6 décembre 2025, portant virement de crédits de 2 400 000 € en AE et CP à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières », au sein de la mission « Gestion des finances publiques » (NOR : CPPB2533565P).

Loi de finances rectificative :

Décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 a procédé à une annulation de crédits hors titre 2 d'un montant 5 558 476 € en AE et 7 800 000 € en CP.

La loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025 a procédé à une annulation de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 814 045 € en AE et 12 985 454 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

1) Fonds de concours

En 2025, la douane a bénéficié d'une ressource en fonds de concours d'un montant de 8,8 M€ en AE et en CP 12,8 M€ en HT2. Ces fonds correspondent pour :

- 2,3 M€ en AE et 6,3 M€ en CP en hors titre 2 à des reports obtenus de 2024 sur 2025 ;
- 6,5 M€ en AE et en CP en hors titre 2 à des ouvertures de crédits. Ces crédits correspondent
 - pour 4,8 M€ en AE et CP, à l'avance de 50 % de la subvention obtenue en 2024 au titre de l'appel à projets relatif au financement d'équipement de contrôle douanier (IFECD) lancé par la Commission européenne ;
 - pour 0,7 M€ en AE et CP à des programmes communautaires « douanes-fiscalis » ;
 - pour 0,8 M€ en AE et en CP à des remboursements européens à la suite d'engagement des douaniers français sur des dispositifs de protection aux frontières (FRONTEX) ;
 - et pour 0,18 M€ en AE et CP au fonds versé par l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) pour le financement de projets au titre de la lutte contre la délinquance et la criminalité.

La consommation 2025 sur fonds de concours s'élève à 0,7 M€ en AE et 4,2 M€ en CP.

2) Attributions de produits

Concernant les ouvertures d'attributions de produits, elles s'élèvent à 3,3 M€ en AE et en CP en hausse de 0,7 M€ par rapport à la prévision en PAP 2025 à la faveur du rehaussement des rémunérations de prestations de services fournies par la douane (+1,4 M€).

La consommation 2025 des attributions de produits s'élèvent à 0,2 M€ en AE et 0,8 M€ en CP.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	6 854 840	23 020 704	29 875 544	6 854 840	21 260 704	28 115 544
Surgels	0	0	0	0	7 800 000	7 800 000
Dégels	-6 854 840	-23 020 704	-29 875 544	-6 854 840	-21 260 704	-28 115 544
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	7 800 000	7 800 000

Crédits de titre 2 :

Le taux de mise en réserve sur les crédits de titre 2 en 2025 était de 0,5 %, soit 6,85 M€, dont 4,74 M€ en hors CAS pensions. La réserve de précaution de 6,85 M€ sur les crédits de titre 2 a été dégelée dans son intégralité en fin de gestion, au titre d'une mesure de fongibilité asymétrique au bénéfice des crédits de hors titre 2 du programme 302.

Crédits de hors titre 2 :

Le taux de mise en réserve sur les crédits hors titre 2 en 2025 représentait 5,5 % de la LFI.

Le décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 a procédé à l'annulation d'une partie de cette réserve, à hauteur de 5 558 476 € en AE et 7 800 000 € en CP.

La gestion 2025 a également fait l'objet d'un surgel pour un montant de 7,8 M€ en CP.

La Loi de finances de fin de gestion n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 est venue annulée 1,8 M€ en AE et 13,0 M€ en CP sur cette réserve. Par conséquent, la réserve n'a pas été dégelée dans son intégralité en fin de gestion.

Une fongibilité asymétrique des crédits de titre 2 vers les crédits hors titre 2 a été réalisée en fin de gestion 2025 pour un montant de 7 800 000 €, afin de couvrir, d'une part, le surcoût lié à l'acquisition de deux vedettes garde-côtes programmée cette même année et, d'autre part, les montants réclamés par la Commission européenne au titre des mises à disposition tardives de droits de douane (MADT), au-delà de l'enveloppe initialement inscrite en loi de finances initiale.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024	Réalisation 2024	LFI + LFR 2025	Transferts de gestion 2025	Réalisation 2025	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1024 – Catégorie A+	0,00	439,77	310,68	0,00	441,14	+130,46
1025 – Catégorie A	+1,00	4 075,43	3 969,44	0,00	4 212,19	+242,75
1026 – Catégorie B	0,00	7 081,44	7 133,53	0,00	7 028,24	-105,29
1027 – Catégorie C	0,00	4 642,95	5 114,95	0,00	4 607,03	-507,92
Total	+1,00	16 239,59	16 528,60	0,00	16 288,60	-240,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1024 – Catégorie A+	0,00	+1,00	+37,76	-37,39	-27,78	-9,61
1025 – Catégorie A	0,00	+22,00	+151,33	-35,57	-22,60	-12,97
1026 – Catégorie B	0,00	+1,00	+154,50	-208,70	-114,49	-94,21
1027 – Catégorie C	0,00	-1,00	-274,23	+239,31	+102,33	+136,98
Total	0,00	+23,00	+69,36	-42,35	-62,54	+20,19

En LFI 2025 le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 16 528,6 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 16 288,6 ETPT dont 2,7 % de catégorie A+, 25,9 % de catégorie A, 43,1 % de catégorie B et 28,3 % de catégorie C.

Le taux de consommation s'élève à 98,5 %. L'écart entre la réalisation et la LFI 2025 s'explique notamment par des recrutements plus tardifs que prévu.

A périmètre constant, l'impact des schémas d'emplois sur 2025 s'établit à -42,35 ETPT. Cette variation s'explique par :

- une extension en année pleine du schéma d'emploi de 2024 sur 2025 de -62.54 ETPT ;
- l'impact en ETPT du schéma d'emplois 2025. Le schéma d'emplois de +45 ETP représente une consommation de +20,19 ETPT en 2025 compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile.

Les corrections techniques (69,36 ETPT) résultent principalement des promotions inter-catégorielles, du reclassement des chefs de service administratifs, comptables et de la surveillance (CSA, CSC, CSSU) dans la catégorie A+ depuis 2024, ainsi que des recrutements d'auxiliaires en contrats de courte durée, qui ne sont pas pris en compte dans le schéma d'emplois et modifient ainsi la répartition des effectifs par catégorie

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		dont départs en retraite			dont primo recrutements		Réalisation	Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	63,00	53,00	5,30	43,00	1,00	4,40	-20,00	-14,00
1025 – Catégorie A	248,00	65,00	6,10	255,00	186,00	6,90	+7,00	+30,00
1026 – Catégorie B	329,00	172,00	6,50	210,00	153,00	8,20	-119,00	-140,00
1027 – Catégorie C	188,00	89,00	6,60	365,00	290,00	5,20	+177,00	+174,00
Total	828,00	379,00		873,00	630,00		+45,00	+50,00

A périmètre constant, le schéma d'emplois s'établit à +45 ETP en 2025. Lors du PAP 2025, il s'établissait à +50 ETP. L'écart de -5 ETP constaté entre le PAP et l'exécution 2025 résulte de la déclinaison de l'adoption en LFI d'une diminution supplémentaire de -46 ETP sur le schéma d'emploi global du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. La contribution du programme 302 à cette diminution a porté sur -5 ETP.

SORTIES RÉALISÉES EN 2025

(En ETP)	A+	A	B	C	Total
Retraites	53	65	172	89	379
Autres départs définitifs	3	57	32	39	131
Autres départs	7	126	126	61	320
Total	63	248	330	189	830

Les **830 départs** réalisés en 2025 se décomposent comme suit :

- les départs à la retraite sont sensiblement en deçà des prévisions (379 départs pour 490 prévus en PAP) ;
- les autres départs définitifs (radiations, décès, démissions, fins de contrat et ruptures conventionnelles) et les autres départs (départs en mobilité hors douane, congé de longue durée, congé parental et disponibilité) s'élèvent respectivement à 131 ETP et 320 ETP. Ces volumes sont en hausse.

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2025

(En ETP)	A+	A	B	C	Total
Primo-recrutements	1	186	153	290	630
Autres entrées	43	91	59	75	268
Total des entrées	44	277	212	365	898

Les **898 entrées** réalisées en 2025 se décomposent comme suit :

- 630 primo-recrutements qui comprennent **461 recrutements par concours** douaniers et **169 recrutements par contrat**. Cette donnée est en baisse par rapport à la prévision (720 en PAP 2025).
- les autres entrées s'élèvent à **268 ETP** et sont supérieures à la prévision (210 prévues en PAP). Elles correspondent notamment à des arrivées par détachement, à des fins de disponibilité ou des retours après des congés de longue durée ou des congés parentaux

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation				(en ETPT)		
			<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2025	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025</i>
Administration centrale	668,22	658,42	0,00	0,00	+2,80	-1,71	-2,53	+0,82
Services régionaux	12 924,89	12 737,73	0,00	0,00	+54,24	-33,12	-48,91	+15,79
Services à l'étranger	42,46	41,84	0,00	0,00	+0,18	-0,11	-0,16	+0,05
Autres	2 893,03	2 850,61	+23,00	0,00	+12,14	-7,41	-10,94	+3,53
Total	16 528,60	16 288,60	+23,00	0,00	+69,36	-42,35	-62,54	+20,19

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	+2,02	660,44
Services régionaux	+39,10	12 776,83
Services à l'étranger	+0,13	41,97
Autres	+8,75	2 859,36
Total	+50,00	16 338,60

Les effectifs repris dans la rubrique « administration centrale » comprennent le personnel des services centraux de l'Administration des douanes.

Les services régionaux correspondent aux agents en fonction au sein des directions interrégionales et régionales de la douane.

Les services à l'étranger regroupent les attachés douaniers, les attachés douaniers adjoints, les contractuels de droit local et les volontaires internationaux.

La rubrique « autres » regroupe les services à compétence nationale de la DGDDI, à savoir :

- la Direction nationale des gardes-côtes de la douane (DNGCD), créée le 1^{er} juillet 2019 ;
- la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) ;
- la Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP), qui comprend les écoles de formation situées à La Rochelle et à Tourcoing ;
- le Centre informatique douanier (CID) ;
- la Direction nationale des statistiques et du commerce extérieur (DNSCE) ;
- la Trésorerie générale des douanes (TGD), devenu SCN le 1^{er} avril 2024 ;
- l'Office national antifraude (ONAF), créé le 1^{er} mai 2024 ;
- le Service d'analyse de risque et de ciblage (SARC).

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	7 351,60	7 308,78
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	1 409,00	1 391,08
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	3 000,00	2 980,20
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	1 466,00	1 368,62
06 – Soutien des services opérationnels	3 190,00	3 146,00
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	112,00	93,92
Total	16 528,60	16 288,60
Transferts en gestion		0,00

En 2025, la consommation du programme s'est portée à 16 288,6 ETPT :

• L'action n° 01 « Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière » comporte 7 308,78 ETPT qui correspondent à 44,9 % de l'ensemble des ETPT du programme ;

- L'action n° 03 « Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen » comporte 1 391,08 ETPT qui correspondent à 8,5 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 04 « Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement » comporte 2 980,2 ETPT qui correspondent à 18,3 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 05 « Fiscalité douanière, énergétique et environnementale » comporte 1 368,62 ETPT qui correspondent à 8,4 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 06 « Soutien des services opérationnels » comporte 3 146 ETPT qui correspondent à 19,3 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 09 « Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières » comporte 93,92 ETPT qui correspondent à 0,6 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
71,00	1,23	0,55

En 2024-2025, la DGDDI a recruté 71 apprentis principalement dans les filières numérique, communication, RH, gestion budgétaire et logistique pour un coût de 1,2 M€ en titre 2 et 0,6 M€ en hors titre 2.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		16582
Effectifs gérants	451,6	2,72 %
administrant et gérant	314,8	1,9 %
organisant la formation	105,2	0,6 %
consacrés aux conditions de travail	21,6	0,1 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	10	0,1 %

Unités de mesures : Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein emploi prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en ETP.

Descriptif des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

Effectifs administrant et gérant : Cette rubrique comprend les activités consistant à

- Gérer les carrières administratives : titularisations, avancements d'échelon, avancements de grade, promotions de corps, mutations, sanctions disciplinaires, sorties définitives (radiation des cadres, admission à la retraite) ;

- Gérer les positions statutaires et situations administratives : activité, mises à disposition, détachements, congés parentaux, disponibilités, et, pour les non-titulaires, congés de grave maladie ;
- Gérer les éléments de la paie (opération de pré-liquidation de la paye, saisie des éléments variables) ;
- Gérer le temps de travail et les congés : annuels, formation, maladie ordinaire, longue maladie, paternité, maternité... ;
- Gérer l'indemnitaire ;
- Gérer les recrutements : concours, mobilités, détachements entrants, contrat des non-titulaires y compris les occasionnels ou saisonniers ;
- Organiser les élections professionnelles et gérer les droits syndicaux ;
- Préparer et réunir les instances du dialogue social.

Effectifs organisant la formation : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Organiser la formation initiale (conception, organisation, évaluation, conseil) ;
- Préparer les reclassements et les reconversions.

Effectifs consacrés aux conditions de travail : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Gérer l'action sociale (y compris l'animation des réseaux comme les comités d'action sociale, les réseaux d'assistants de service social...);
- Insérer et gérer les personnes en situation de handicap ;
- Organiser l'hygiène et la sécurité : mettre en place et suivre les instances (IHS - ACMO - Formations spécialisées - élaboration et suivi du document unique de prévention des risques professionnels) ;
- Gérer la médecine du travail.

Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Élaborer le budget des ressources humaines et des plafonds de masse salariale et d'emplois, veiller au respect des plafonds ;
- Mettre en œuvre des outils de suivi (maintenance et évolution des SIRH, bilan social...);
- Conduire les réformes statutaires ;
- Piloter les processus de gestion ;
- Analyser les besoins et prévoir les évolutions quantitatives et qualitatives ;
- Déterminer les emplois-type ;
- Anticiper les recrutements, les formations ;
- Conseiller individuellement les agents ;
- Élaborer les parcours professionnels.

Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

Le périmètre retenu intègre les agents :

- En position d'activité et rémunérés par les ministères financiers ;
- Détachés « entrant » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité entrants ;
- Les agents en réorientation professionnelle dans la mesure où ils ne sont pas mis en disponibilité.

En revanche ne sont pas comptabilisés, les agents :

- Détachés « sortants » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité sortants ;
- En disponibilité ou en position hors cadre ;
- En congé longue durée, en congé parental

Effectifs inclus dans le plafond d'emploi		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
94,18 %	0,45 %	2,60 %	2,77 %

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	824 579 710	849 040 208	824 140 583
Cotisations et contributions sociales	489 770 308	515 490 949	511 148 193
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	395 851 574	423 435 821	416 256 882
– Civils (y.c. ATI)	393 687 209	421 232 106	413 841 131
– Militaires	610 428	694 369	906 405
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 553 938		1 509 346
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		1 509 346	
Cotisation employeur au FSPOEIE	11 365		11 365
Autres cotisations	93 907 369	92 055 128	94 879 946
Prestations sociales et allocations diverses	8 138 491	6 436 773	8 330 530
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 322 488 509	1 370 967 930	1 343 619 307
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	926 636 934	947 532 109	927 362 425
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les prestations relatives aux allocations pour perte d'emplois s'élèvent à 1,08 M€ pour 130 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	907,99
Exécution 2024 hors CAS Pensions	926,64
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-18,65
– GIPA	-0,02
– Indemnisation des jours de CET	-7,64
– Mesures de restructuration	-1,40
– Autres dépenses de masse salariale	-9,59
Impact du schéma d'emplois	-0,11
EAP schéma d'emplois 2024	0,34
Schéma d'emplois 2025	-0,45
Mesures catégorielles	1,47
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	5,86
GVT positif	10,24

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
GVT négatif	-4,38
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	10,49
Indemnisation des jours de CET	6,86
Mesures de restructurations	1,36
Autres rebasages	2,27
Autres variations des dépenses de personnel	1,66
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,19
Autres variations	1,46
Total	927,36

L'exécution budgétaire 2025 s'élève à 927,36 M€ hors CAS « Pensions », soit un niveau inférieur de 20,17 M€ par rapport à la prévision inscrite en Loi de Finances Initiale (LFI). Cette variation s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs, tant à la hausse qu'à la baisse, détaillés ci-dessous :

La rubrique « socle d'exécution 2024 retraité » s'élève à 907,99 M€, en diminution de 5 M€ par rapport à la LFI.

La ligne « autres » des dépenses débasées du socle 2024, comprend notamment le versement exceptionnel, en 2024, d'une compensation indemnitaire aux agents mobilisés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (-7,42 M€), les indemnités de rupture conventionnelle (-0,66 M€), les indemnités de télétravail (-0,80 M€), les indemnités d'éloignement (-0,66 M€) ainsi que les retenues pour service non fait (+0,13 M€).

La rubrique « Impact du schéma d'emplois » affiche un montant de -0,11 M€, traduisant une économie de 3,09 M€ par rapport à la prévision initiale.

La rubrique « mesures catégorielles » s'élève à 1,47 M€, soit un niveau supérieur de 1,56 M€ à celui prévu en LFI (cf. détail infra).

La rubrique « mesures générales » affiche une exécution nulle au terme de l'exercice représentant une diminution de 0,52 M€ par rapport à la LFI, principalement imputable aux mesures en faveur des bas salaires, générant une économie de 0,52 M€.

La rubrique « GVT solde » s'élève à 5,86 M€, soit une économie de 0,39 M€ par rapport à la LFI. Cette économie résulte de l'impact de l'actualisation des coûts moyens et du taux de GVT positif, aussi bien indiciaire qu'indemnitaire. En valeur absolue, le GVT positif représente 1,10 % de la masse salariale HCAS, tandis que le GVT négatif atteint 0,47 %.

La rubrique « rebasage des dépenses au profil atypique » (hors GIPA) s'élève à 10,49 M€, soit une baisse de 13,77 M€ par rapport à la LFI qui résulte principalement des éléments suivants :

- 6,5 M€ au titre de la monétisation des jours du compte épargne-temps (CET). Cet écart s'explique par les modalités dérogatoires appliquées aux agents mobilisés dans le cadre des Jeux Olympiques qui offrent la possibilité d'épargner davantage de jours de congés sur le compte épargne-temps, entraînant un moindre recours aux options de rachat de jours de CET ;
- 2,2 M€ au titre des mesures de restructuration et ruptures conventionnelle, la prévision ayant été supérieure à l'exécution effective ;
- 0,20 M€ au titre de l'indemnité de télétravail ;
- 0,31 M€ au titre des retenues pour service non fait.

La rubrique « autres variations des dépenses de personnel » s'élève à 1,66 M€, représentant une économie de 3,45 M€ par rapport à la LFI. Cette baisse s'explique en grande partie par :

- -1,10 M€ au titre de la mesure de la fonction publique visant à n'indemniser qu'à hauteur de 90 % les jours de congés maladie ordinaire (CMO) jusqu'à 3 mois ;
- -0,52 M€ au titre de la réserve opérationnelle dont la mise en œuvre est décalée en raison des délais de mise en œuvre réglementaire et d'opérationnalisation du dispositif.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	119 532	122 928	122 368	108 382	111 218	110 775
1025 – Catégorie A	44 562	67 088	48 976	38 840	59 971	42 838
1026 – Catégorie B	44 796	50 663	52 120	39 931	45 386	46 379
1027 – Catégorie C	42 315	44 398	45 857	37 815	39 818	40 809

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux actualisés à l'issue de la gestion 2025. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales. Les coûts afférents aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						-283 323	-215 844
Reconnaissance de l'engagement professionnel des TSI (modulation exceptionnelle)		B et C	Tous	12-2024	11	-72 900	-79 527
Revalorisation indemnitaire des moniteurs/officiers de tir et de TPCI		A, B, C	Tous	12-2024	11	-71 540	-78 044
Réforme du statut d'emploi de CSC/CSA/CSSU		A	Chef de Service Comptable	10-2024	9	89 609	119 479
Mis en oeuvre de la réforme portant réorganisation de la DNRED		A, B, C	Tous	09-2024	8	43 408	65 112
Reconnaissance de l'engagement professionnel des agents du CSRH (modulation exceptionnelle)		A, B, C	Tous	12-2024	11	-54 900	-59 891
Prime d'adaptabilité prévue par l'accord social majoritaire du 4 avril 2022		A, B, C	Tous	12-2024	11	-227 950	-248 673
Création du CGF - Extension du bénéfice de la prime perçues par les agents de la TGD aux agents du CSP		A, B, C	Tous	03-2024	2	10 950	65 700
Mesures indemnitaires						1 752 616	1 752 616
Prime d'adaptabilité (tranche 2025)		A, B, C	Tous	01-2025	12	38 800	38 800
Personnels du CSRH : création d'une majoration (MAJ) ACF "Technicité, gestion administrative, paie"		A, B, C	Tous	01-2025	12	94 360	94 360
Revalorisation des contractuels analystes		A	Tous	01-2025	12	65 000	65 000
Mise en oeuvre du plan d'actions pour la surveillance douanière - Encadrement opérationnel (MAD ACF, modulation)		A	Tous	01-2025	12	1 554 456	1 554 456

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Total						1 469 293	1 536 772

Le montant des mesures catégorielles s'élève à 1,47 M€ en gestion 2025. Elles comprennent les mesures suivantes :

- L'enveloppe nette des effets d'extension en année pleine est négative et s'élève à -0,28 M€. Elle s'explique principalement par le débasage, en 2025, de mesures indemnitaires non pérennes versées en 2024 ;
- Les mesures nouvelles s'inscrivent dans une stratégie plus globale de transformation de la Douane portant notamment sur le renforcement de l'attractivité des fonctions d'encadrement et des métiers en tension. (1,75 M€). Elles comprennent notamment :
 - la création d'une majoration d'allocation complémentaire de fonctions (MAJ ACF) pour reconnaître la technicité RH/paie des agents du centre de services de ressources humaines (CSRH) douanier, qui assure, outre la pré-liquidation de la paie, la gestion des actes de carrière, sous la forme d'une chaîne intégrée et dématérialisée (94,4 k€) ;
 - dans le cadre du plan d'actions sur la surveillance douanière, la mise en place d'une modulation indemnitaire de l'encadrement opérationnel de la surveillance douanière (MAJ ACF), constitué des chefs d'équipe, des chefs de service et de leurs adjoints (1,55 M€), dont le montant individuel est fonction de l'activité opérationnelle. Cette mesure s'inscrit dans une démarche approfondie de réponse aux défis et aux enjeux de modernisation et de sécurité sur le terrain, éprouvés par la croissance rapide, l'agilité et la flexibilité des structures criminelles.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours...) est portée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers ; les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la justification au premier euro du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

3D

La valorisation des données par la douane constitue un axe majeur de sa stratégie 2022-2025. En effet, la douane dispose d'un patrimoine de données remarquable au travers de ses quelques 200 applicatifs, alimentés principalement par les opérateurs économiques et par ses agents. Mettre en valeur ce patrimoine tout en l'enrichissant de données externes permet de proposer de nouveaux services, avec le potentiel de modifier en profondeur la manière d'assurer les missions de la douane, qu'il s'agisse de l'efficacité des contrôles, du service aux opérateurs ou des fonctions support.

Le programme de valorisation des données en douane (VDD) a bénéficié de financements dans le cadre du troisième appel à projets du FTAP (2^e session) en 2019 pour un montant de 18,8 M€. Le contrat de transformation a été signé le 14 janvier 2020.

Ce programme vise à développer le datamining et la science des données dans l'ensemble des métiers de la DGDDI. Il a pour ambition de tirer parti du patrimoine de données à disposition de la douane au travers d'une plateforme Big Data sur laquelle sont développés des cas d'usage transformant ses métiers, qu'il s'agisse de l'action économique, de la lutte contre la fraude ou des services supports. L'objectif est d'outiller toutes les missions de la douane et d'en améliorer les conditions d'exercice. Le programme doit aussi permettre à la douane de s'approprier ces technologies et les compétences associées. Le financement du programme de valorisation des données de la douane par le FTAP s'est achevé en 2023 et il a été complètement réinternalisé sur le programme 302 à compter de l'année 2024. Dans une démarche visant à renforcer notre offre infrastructure et à répondre aux besoins évolutifs de nos utilisateurs, nous déployons une stratégie multi-plateforme. Cette approche permet d'optimiser la flexibilité, le passage à l'échelle et l'interopérabilité de nos solutions, tout en garantissant une expérience utilisateur cohérente et performante, quel que soit l'environnement technique. L'objectif est d'enrichir nos infrastructures pour appuyer efficacement les cas d'usage métiers, tout en anticipant les évolutions technologiques et les attentes des utilisateurs.

Cette approche est intégrée dans le cadre de l'industrialisation des cas d'usages :

- E-manifeste avec un enrichissement et un croisement de la donnée des manifestes maritime et la donnée déclarative et en vue des évolutions de l'article 67 sexies.
- Déploiement Routier pour la coordination axiale avec un tableau de bord prévue pour la direction régionale et la direction générale.

Année de lancement du projet	2020
Financement	P302
Zone fonctionnelle principale	Douane

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	23,04	17,66	2,16	7,54	3,48	3,31	5,00	5,00	5,00	5,17	0,00	0,00	0,00	0,00	33,68	33,68
Titre 2	3,75	3,75	0,54	0,54	0,19	0,19	0,29	0,29	0,29	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00	4,77	4,77
Total	26,79	21,41	2,70	8,08	3,67	3,50	5,29	5,29	5,29	5,46	0,00	0,00	0,00	0,00	38,45	38,45

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	31,26	38,45	+22,99 %
Durée totale en mois	36	72	+100,00 %

TELEMAC

Le projet Télémac est un des chantiers majeurs identifiés dans le cadre de la stratégie 2022-2025 de la douane. Il a vocation à améliorer les conditions d'exercice des missions des agents de terrain, en les faisant gagner en efficacité opérationnelle grâce au développement d'outils numériques leur permettant d'effectuer un maximum de tâches en mobilité, depuis les lieux de contrôles, sans avoir à retourner au bureau ou à la brigade.

Techniquement, ce projet se déploie selon deux axes : moderniser le socle technologique qui permettra d'accueillir les applications sur la plateforme mobilité ; développer et mettre en service dix applications mobiles sur trois ans (de 2023 à 2025). Un des enjeux du projet est de rendre les équipes projet métier autonomes pour porter nativement les spécificités propres à la mobilité.

Sur les dix applications mobiles prévues, neuf sont d'ores et déjà en production : MobiViti (aide aux contrôles des parcelles des viticulteurs), Visite (aide aux contrôles physiques des marchandises dédouanées dans le cadre de la procédure H7 – e-commerce), Sanibio (aide aux contrôles sanitaires et des normes des fruits et légumes en frontière), FIRE (consultation des fichiers douaniers), FPR, SIV, EUCARIS, FOVES (consultation des fichiers du Ministère de l'Intérieur) et Transaction (réalisation de procès-verbaux et transmission à l'infracteur). La dixième application, Scellés (aide aux contrôles de scellés des conteneurs maritimes), est en cours de développement et sera mise en production au 1^{er} trimestre 2026.

Le financement du projet a été en partie assuré par le FTAP, à hauteur de 10,9 M€ sur la période 2023-2025, suite à la signature d'un contrat de transformation en avril 2023, qui a été respecté. Le coût total du programme a été maîtrisé, avec un ajustement du coût global en raison de la non consommation des sommes provisionnées pour risque et une durée légèrement supérieure qui conduira à achever les travaux contractualisés dans le cadre du FTAP au 1^{er} trimestre 2026 et à solder les AE engagées fin 2025 en 2026.

Année de lancement du projet	2022
Financement	P302 et P349
Zone fonctionnelle principale	

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	2,31	0,93	4,41	4,27	4,26	3,76	5,70	5,72	4,39	4,56	0,00	1,84	0,00	0,00	15,37	15,37
Titre 2	0,00	0,00	3,17	3,17	2,64	2,64	1,22	1,22	1,22	1,22	0,00	0,00	0,00	0,00	7,03	7,03
Total	2,31	0,93	7,58	7,44	6,90	6,40	6,92	6,94	5,61	5,78	0,00	1,84	0,00	0,00	22,40	22,40

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	25,60	22,40	-12,52 %
Durée totale en mois	48	51	+6,25 %

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 445 616 905	CP ouverts en 2025 * (P1) 399 805 158
AE engagées en 2025 (E2) 427 793 211	CP consommés en 2025 (P2) 385 222 572
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 8 502 031	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 - P4) 77 044 514
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 - E2 - E3) 9 321 662	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 308 178 058

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 247 941 494				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 293 193				
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 248 234 687	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 - P4) 77 044 514	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 - P3) 171 190 173	
AE engagées en 2025 (E2) 427 793 211	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 308 178 058	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 - P4) 119 615 153	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 290 805 327	
				Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 58 161 065
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 - P5) 232 644 262

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Au 31 décembre 2025, les restes à payer s'élèvent à 290,5 M€, en hausse de 42,6 M€ par rapport au montant de l'exercice précédent (247,9 M€ au 31 décembre 2024). Cette augmentation s'explique principalement par les engagements pluriannuels liés au renouvellement des marchés énergétiques et à l'achat de deux vedettes garde-côtes en 2025.

Justification par action

ACTION

01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	569 552 205 559 375 754	28 090 985 31 198 833	597 643 190 590 574 588	569 552 205 559 375 754	27 440 266 32 993 527	596 992 471 592 369 281

L'action retrace les moyens consacrés à la lutte contre les trafics internationaux de produits prohibés et au démantèlement des organisations criminelles qui se livrent à ces trafics. Elle couvre les contrôles exercés sur les marchandises en mouvement en vue de vérifier leur situation au regard des réglementations douanières ou fiscales.

Effectifs

A+	198
A	1890
B	3154
C	2067
Total	7309

Les effectifs correspondant à cette action sont ceux des brigades de surveillance douanière présentes sur les frontières tierces terrestres, portuaires, aéroportuaires ainsi que sur les nœuds routiers et autoroutiers, des services régionaux d'enquête (SRE) qui réalisent les contrôles douaniers et fiscaux des entreprises, ainsi que la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) à l'exception des effectifs de la direction technique retracés dans l'action 9 qui dispose de compétences spécialisées en matière de renseignement, d'enquêtes et d'action anti-fraude. Ils intègrent également les effectifs du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) qui assure les développements judiciaires de dossiers de délinquance douanière, économique ou financière et constitue un service d'enquêtes judiciaires spécialisé.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	569 552 205	559 375 754	569 552 205	559 375 754
Rémunérations d'activité	352 710 279	343 106 308	352 710 279	343 106 308
Cotisations et contributions sociales	214 167 947	212 801 278	214 167 947	212 801 278
Prestations sociales et allocations diverses	2 673 979	3 468 167	2 673 979	3 468 167
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	21 915 824	20 784 620	21 907 972	21 392 007
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	21 915 824	20 784 620	21 907 972	21 392 007

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	6 175 161	10 414 213	5 532 294	11 601 521
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 873 728	4 884 597	738 489	10 036 144
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 301 433	5 529 616	4 793 805	1 565 376
Total	597 643 190	590 574 588	596 992 471	592 369 281

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 21,8 M€ en AE et 21,4 M€ en CP

Les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 1 correspondent principalement à :

- Des dépenses de fonctionnement général des services (7 M€ en AE et 6,7 M€ en CP, comprenant essentiellement des frais de transport, de stockage et de destruction des marchandises contrefaites, de poursuite et de contentieux engagés suite à des contrôles ;
- Des dépenses informatiques pour 3,3 M€ en AE et 2,5 M€ en CP qui correspondent principalement au maintien en condition opérationnelle de plusieurs applications informatiques ;
- des applications dédiées à la lutte contre la fraude plus particulièrement le « SILCF » (Système d'Information de Lutte Contre la Fraude) et l'aide à la rédaction des actes ;
- du système d'information aéromaritime (SIAM) ;
- du système d'information LAPI (Lecteur Automatisé de Plaque d'Immatriculation) ;
- du système d'information LRPDJ (Logiciel de Rédaction des Procédures de la douane Judiciaire) utilisé par l'ONAF (Office National AntiFraude) ;
- Des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens techniques de surveillance (10,5 M€ en AE et 12,2 M€ en CP) pour l'acquisition et à l'entretien de matériels et d'équipements dédiés à la surveillance terrestre : habillement, armement, matériel de détection.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 10,4 M€ en AE et 11,6 M€ en CP

Les crédits d'investissement exécutés sur l'action 1 correspondent principalement à :

- Des dépenses informatiques pour 5,5 M€ et 1,6 M€ qui portent sur :
 - l'extension des fonctionnalités proposées par le système d'information des lecteurs automatisés de plaque d'immatriculation (LAPI) pour lutter plus efficacement contre la criminalité organisée ;
 - l'extension de l'expérimentation de l'outil de dématérialisation des actes de procédures (REDACTES) et la conception des briques de gestion des contrôles et des contentieux dans le cadre de la modernisation du système d'information de lutte contre la fraude ;
- des dépenses relatives aux moyens techniques de surveillance pour 4,9 M€ en AE et 10 M€ en CP consacrés principalement au renforcement des capacités de contrôle de la DGDDI ;
- l'achat de 2 scanners mobiles à basse intensité (SMBI), dans la continuité de la commande de 10 premiers moyens en 2024, le paiement de ces derniers étant majoritairement intervenu sur l'exercice 2025 ;
- l'achat d'un scanner tomographe pour le contrôle du fret postal.

ACTION**03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	125 253 035	47 555 314	172 808 349	125 253 035	56 961 894	182 214 929
	123 172 125	58 249 492	181 421 617	123 172 125	43 000 695	166 172 821

L'action retrace la contribution de la DGDDI à la protection des frontières terrestres, maritimes et aériennes nationales et communautaires, à la sécurisation des flux de marchandises et aux contrôles de sûreté. En matière de sûreté, la DGDDI exerce l'ensemble des contrôles de sûreté sur les passagers, les véhicules de tourisme, les poids lourds et le fret empruntant le tunnel sous la Manche. Elle audite et supervise les opérateurs privés chargés de la sûreté du fret aérien.

La Douane exerce la mission de garde-frontières sur les 77 points de passage frontaliers (PPF) dont elle a la responsabilité. Cette mission, fondée sur l'application du code frontières Schengen, consiste à vérifier que les personnes, leurs moyens de transport et les objets en leur possession, peuvent être autorisés à entrer sur le territoire des États membres ou à le quitter. Le Parlement européen et le Conseil ont adopté une série de règlements visant à renforcer et à moderniser le contrôle migratoire aux frontières extérieures. Ces règlements se sont traduits par la mise en service opérationnel de systèmes d'information (EES et ETIAS), déployés sur l'ensemble des points de passage frontaliers à partir du printemps 2023. Par ailleurs, avec le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen, la mission de garde-frontières s'exerce également aux points de passage autorisés (PPA) des frontières intérieures intra-Schengen. La douane tient 69 des 190 PPA terrestres.

En mer, la direction nationale garde-côtes des douanes (DNGCD) met en œuvre un dispositif aéronaval dans le cadre de missions de surveillance générale et de contrôle des navires. Ce dispositif participe également à la réalisation des autres missions de l'action de l'État en mer (police des pêches, détection de pollutions du milieu marin, sauvetage et d'assistance en mer). La DNGCD est par ailleurs associée au dispositif de sûreté maritime et de lutte contre le terrorisme maritime et participe aux opérations de contrôle de l'immigration menées sous l'égide de l'agence européenne FRONTEX.

Effectifs

A+	38
A	360
B	600
C	393
Total	1391

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	125 253 035	123 172 125	125 253 035	123 172 125
Rémunérations d'activité	77 570 982	75 550 527	77 570 982	75 550 527
Cotisations et contributions sociales	47 093 969	46 857 923	47 093 969	46 857 923
Prestations sociales et allocations diverses	588 084	763 675	588 084	763 675
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	23 642 547	23 581 736	42 781 725	35 523 215
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 642 547	23 581 736	42 781 725	35 523 215
Titre 5 : Dépenses d'investissement	23 912 767	34 667 756	14 180 169	7 477 480
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	23 912 767	34 212 156	14 180 169	7 242 724
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		455 600		234 756
Total	172 808 349	181 421 617	182 214 929	166 172 821

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 23,6 M€ en AE et 35,5 M€ en CP

Dans le domaine naval, les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 3 correspondent principalement aux dépenses suivantes :

- les dépenses de fonctionnement naval (hors carburant) ont représenté 9,5 M€ d'AE et 10,3 M€ de CP marquées par d'importantes opérations de carénage réalisées, notamment pour les moyens navals de Toulon, de Bastia, La Rochelle et de Marseille ;
- les dépenses liées au carburant aéronaval représentent 4,4 M€ AE/CP.

Dans le domaine aérien, les dépenses de fonctionnement sont concentrées principalement sur la maintenance en condition opérationnelle des aéronefs pour 7,24 M€ d'AE et 17,09 M€ de CP. S'y ajoutent les coûts locatifs liés aux hélicoptères pour 0,17 M€ d'AE et 3,15 M€ de CP.

De plus, l'année 2025 a été caractérisée par l'achat d'équipements à destination des marins tels que des drones (28 drones pour 0,4 M€)..

Dans le domaine informatique, les dépenses réalisées portent sur le maintien en condition opérationnelle du système de traitement et d'échange d'informations pour la surveillance aéromaritime (SIAM) utilisé par la DNGCD.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 34,7 M€ en AE et 7,5 M€ en CP

L'année 2025 a été marquée par des investissements importants en faveur de l'aéromaritime douanier qui ont permis le renouvellement des moyens maritimes pour renforcer et renouveler les capacités opérationnelles de la garde-côtes, avec :

- deux nouveaux intercepteurs pour la façade Antilles-Guyane (2,6 M€ en AE et 1,3 M€ en CP) ;
- l'acquisition de deux nouveaux patrouilleurs côtiers de 35 m pour 29,2 M€ en AE et 4,6 M€ en CP ;
- le remplacement des annexes de deux patrouilleurs et d'une vedette garde-côtes.

Dans le domaine informatique, ces crédits ont notamment permis de financer :

- des matériels dans le cadre de la mise en place du projet EES (Exit Entry System) ouvert en octobre 2025 ;
- la mise en œuvre d'un échange de données entre SIAM et la plateforme européenne CISE, qui autorise le partage d'informations entre les systèmes et réseaux de surveillance européens.

ACTION**04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	245 970 520	12 220 346	258 190 866	245 970 520	12 233 105	258 203 625
	241 575 651	15 960 930	257 536 581	241 575 651	17 434 147	259 009 798

Cette action représente l'activité de dédouanement des marchandises importées et exportées pour soutenir l'activité et la compétitivité des entreprises à l'international. Elle est menée par le réseau des bureaux de douane.

L'action s'inscrit dans un mouvement encouragé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et, surtout, par l'Union européenne avec le programme « e-customs » de dématérialisation des procédures douanières. Elle comprend la personnalisation des prestations offertes (statut d'opérateur économique agréé, mission dédiée aux « grands comptes », entretiens-conseils avec les PME), une démarche qualité volontariste (constitution d'un guichet unique national dans lequel la douane devient l'interlocuteur unique pour l'accomplissement de l'ensemble des formalités administratives liées au passage de la frontière) et des méthodes de travail rénovées (recours à l'audit, à l'analyse de risque et au ciblage pour mieux sélectionner les contrôles).

Effectifs

A+	81
A	771
B	1286
C	843
Total	2980

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	245 970 520	241 575 651	245 970 520	241 575 651
Rémunérations d'activité	152 323 755	148 176 122	152 323 755	148 176 122
Cotisations et contributions sociales	92 491 963	91 901 744	92 491 963	91 901 744
Prestations sociales et allocations diverses	1 154 802	1 497 785	1 154 802	1 497 785
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 065 000	7 790 145	5 065 000	8 528 253
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 065 000	7 790 145	5 065 000	8 528 253

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	8 155 346	8 170 785	7 168 105	8 905 894
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				211 265
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	8 155 346	8 170 785	7 168 105	8 694 629
Total	258 190 866	257 536 581	258 203 625	259 009 798

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 7,8 M€ en AE et 8,5 M€ en CP

Les crédits de fonctionnement correspondent principalement aux dépenses de maintien en condition opérationnelle des applications informatiques, en particulier :

- DELTA H7, un service en ligne pour déclarer les envois de marchandises de faible valeur dans le cadre du paquet TVA e-commerce. Il offre une très haute disponibilité et une plus grande fluidité du dédouanement ;
- DELTA X (import/export), un service en ligne à destination des opérateurs du commerce international. Il permet le dédouanement des envois de fret express et postal en prenant en compte la particularité de leurs flux logistiques ;
- DELTA T, un service en ligne pour gérer les déclarations de transit depuis le dépôt et le bon à enlever jusqu'à la notification d'arrivée ;
- SI BREXIT, une interface informatique afin d'assurer l'échange d'informations entre les transporteurs offrant des liaisons en provenance de/vers le Royaume-Uni (compagnies de ferry et tunnel) et les applications douanières ;
- FRANCE SESAME, un point de contact unique (numérique et physique) lors du passage frontière portuaire ;
- SOPRANO qui est un service en ligne de gestion des demandes d'autorisations douanières ;
- ICS2 (Import Control System), un service en ligne visant à sécuriser les flux du commerce international à l'importation ;
- ANTES, un service en ligne visant à dématérialiser les formalités avant-dédouanement liées à la présentation des marchandises et à la gestion du dépôt temporaire ;
- Les crédits de fonctionnement financent également l'appui au pilotage des projets (Delta T, Delta Import (CCI), Delta Export, Guichet unique numérique, SI statistique, Soprano) dont la mise en place a été rendue nécessaire afin de respecter, pour certains d'entre eux, le calendrier du programme communautaire de mise en œuvre du Code des douanes de l'Union.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 8,2 M€ en AE et 8,9 M€ en CP

Les crédits d'investissement correspondent aux opérations suivantes :

- la refonte du dédouanement à l'import et à l'export, avec la préparation du dédouanement centralisé à l'import, le déploiement de Delta Export fin 2025 (Delta-Export et SDS – Suivi des Déclarations de Sortie) et travaux pour la prise en compte de la liaison avec EMCS-GAMMA (4,1 M€ en AE et 4,3 M€ en CP) ;
- la consolidation fonctionnelle, l'intégration des ports et aéroports, demande de dépôt temporaire et la notification des contrôles avant dédouanement de l'application ANTES. Le code applicatif, initialement fourni gratuitement par la Belgique, est désormais maintenu en condition opérationnelle intégralement par la France. Le développement de fonctionnalités supplémentaires sera réalisé par la France sur la base du code existant ;
- dans le cadre de Delta-T, la finalisation de la phase 5 du système communautaire de transit NCTS, application qui gère les déclarations de transit (1,6 M€ en AE et 2,3 M€ en CP) ;
- dans le cadre du déploiement progressif de la nouvelle version de ICS2 (Import Control System v2), l'extension aux vecteurs routier et ferroviaire, avec respect des échéances communautaires, ainsi que l'interface avec le SI Brexit ;

- dans le cadre du SI Brexit, la liaison avec DELTA E (système de sortie) et la mise en place d'Enveloppe Logistique (ELO) qui permet de fiabiliser les données sur les flux commerciaux empruntant le SI-BREXIT, de sécuriser le traitement des déclarations et des contrôles, et de fluidifier le transport combiné et multimodal de marchandises entre le Royaume-Uni et la France en permettant aux opérateurs économiques de rassembler l'ensemble des déclarations et informations sur le chargement d'un moyen de transport, en amont du passage de la frontière, sous un code-barre unique (0,3 M€ en AE et 0,5 M€ en CP) ;
- la poursuite du projet d'extension au niveau communautaire (Certex F-GAS et CHED) du Guichet Unique Numérique pour la gestion dématérialisée des Documents d'Ordre Public (GUN eDOP), fluidifiant les contrôles documentaires dans le dédouanement ;
- les évolutions fonctionnelles de l'application France SESAME (0,2 M€ en AE et en CP)
- la poursuite des premières fonctionnalités du palier 1 et du cadrage et des spécifications du second palier conformément à la stratégie globale du programme de la réingénierie de la chaîne statistique.

ACTION

05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	127 092 451 122 560 325	9 754 816 8 473 827	136 847 267 131 034 152	127 092 451 122 560 325	9 223 763 7 147 888	136 316 214 129 708 213

Cette action a pour finalité la perception des droits et taxes confiées à la DGDDI. Elle perçoit aujourd'hui la fiscalité sur les produits énergétiques, les tabacs et les alcools. A travers la gestion des contributions indirectes, elle poursuit une mission de régulation des filières économiques de la viticulture, du tabac et des produits pétroliers en faisant respecter les règles de production, de stockage, de circulation et de commercialisation de ces produits.

Effectifs

A+	37
A	354
B	591
C	387
Total	1369

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	127 092 451	122 560 325	127 092 451	122 560 325
Rémunérations d'activité	78 732 668	75 175 265	78 732 668	75 175 265
Cotisations et contributions sociales	47 762 892	46 625 177	47 762 892	46 625 177
Prestations sociales et allocations diverses	596 891	759 882	596 891	759 882
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 830 000	2 975 994	2 500 000	1 886 159
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 830 000	2 975 994	2 500 000	1 886 159
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 924 816	2 462 716	2 723 763	2 226 612
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		33 163		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 924 816	2 429 553	2 723 763	2 226 612
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 000 000	3 035 117	4 000 000	3 035 117
Transferts aux ménages	4 000 000	3 035 117	4 000 000	3 035 117
Total	136 847 267	131 034 152	136 316 214	129 708 213

1. DÉPENSES FONCTIONNEMENT : 2,98 M€ en AE et 1,89 M€ en CP

Ces crédits ont permis le financement du maintien en condition opérationnelle (MCO) des applications suivantes :

- GAMMA : Gestion des Mouvements de Marchandises soumises à Accises ;
- ISOPE : gestion de la TICPE ;
- SI Recette : applications de paiement dématérialisé (télépaiement) ;
- PABLO : dispositif de gestion dématérialisée de la détaxe TVA à l'export pour les voyageurs.

Ils ont financé également des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des projets EMCS-GAMMA et PABLO.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 2,46 M€ en AE et 2,23 M€ en CP

Les crédits d'investissement correspondent aux opérations suivantes :

- la finalisation du déploiement de GAMMA 2 et le décommissionnement de la version précédente, avec en juin 2025 la couverture de la circulation intracommunautaire des produits soumis à accises en droits suspendus intégrée dans l'applicatif ;
- la gestion de l'obsolescence de CIEL (Contributions Indirectes En Ligne) ;
- pour la filière tabac, l'ouverture de l'application GIMT (Gestion des débiteurs) aux débiteurs de TABAC avec un accès progressif aux demandes d'aides en ligne ;
- évolutions techniques d'ISOPE ;
- aide au déploiement de GIMT : développement du portail dédié aux opérateurs.

3. DÉPENSES D'INTERVENTION : 3,04 M€ en AE et 3,04 M€ en CP

Les dépenses d'intervention concernent les aides versées aux ménages via le dispositif des secours financiers.

Les montants versés en 2025 s'élèvent à 3,04 M€ en AE et en CP, Ils correspondent à la prise en charge de 2015 titulaires, soit un montant moyen annuel de 1 538 € par bénéficiaire.

ACTION**06 – Soutien des services opérationnels**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Soutien des services opérationnels	294 016 231 288 761 884	257 925 547 260 769 317	551 941 778 549 531 202	294 016 231 288 761 884	220 347 982 229 980 781	514 364 213 518 742 666

Cette action regroupe les services dont les activités de soutien permettent l'exercice des missions opérationnelles. Le périmètre de l'action correspond aux fonctions d'état-major et de pilotage des services (commandement et secrétariat général des directions territoriales, services de l'administration centrale), à la gestion des ressources humaines (y compris la formation professionnelle) et des moyens budgétaires, informatiques et immobiliers.

Effectifs

A+	85
A	814
B	1357
C	890
Total	3146

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	294 016 231	288 761 884	294 016 231	288 761 884
Rémunérations d'activité	182 077 334	177 119 457	182 077 334	177 119 457
Cotisations et contributions sociales	110 558 526	109 852 970	110 558 526	109 852 970
Prestations sociales et allocations diverses	1 380 371	1 789 458	1 380 371	1 789 458

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	203 053 961	200 438 682	169 552 837	174 798 559
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	203 053 961	200 438 682	169 552 837	174 798 559
Titre 5 : Dépenses d'investissement	53 146 274	35 854 063	49 069 832	30 655 649
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	37 987 366	28 677 929	38 824 550	22 995 934
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	15 158 908	7 176 134	10 245 282	7 659 716
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 725 312	24 476 573	1 725 313	24 526 573
Transferts aux ménages		976		976
Transferts aux entreprises		14 494		14 494
Transferts aux autres collectivités	1 725 312	24 461 102	1 725 313	24 511 102
Total	551 941 778	549 531 202	514 364 213	518 742 666

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 200,4 M€ en AE et 174,8 M€ en CP

A) Immobilier : 83,1 M€ en AE et 59,1 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement dans le domaine immobilier sont réparties comme suit :

- acquisitions et constructions : 0,2 M€ en AE et 0,2 M€ en CP ;
- travaux structurants : 2,6 M€ en AE et 2,3 M€ en CP ;
- entretien lourd : 1 M€ en AE et 1 M€ en CP ;
- autres dépenses de l'immobilier (entretien, nettoyage, maintenance, charges) : 30,6 M€ en AE et 26,9 M€ en CP ;
- énergie et fluides : 14 M€ en AE et 8,4 M€ en CP ;
- loyers non budgétaires : 34,8 M€ en AE et 20,3 M€ en CP.

B) Informatique : 43,2 M€ en AE et 42,8 M€ en CP

Ces crédits se ventilent entre les dépenses de bureautique, à hauteur de 14,7 M€ en AE et de 16,7 M€ en CP, les dépenses d'infrastructure, pour 15 M€ en AE et 13,7 M€ en CP, ainsi que le maintien en condition opérationnelle de plusieurs applications transverses, représentant 13,5 M€ en AE et 12,4 M€ en CP.

Ces crédits regroupent plus précisément :

- le fonctionnement de l'environnement numérique de travail des agents, les frais de téléphonie, les abonnements réseaux, les services d'infrastructures et les logiciels (configuration du système d'exploitation) ;
- le maintien en condition opérationnelle des applications transverses (portails, référentiels, services transverses et la chaîne statistique) ;
- le maintien en condition opérationnelle du lac de données dans le cadre des travaux sur la valorisation des données ;
- la location des matériels (serveurs GPU-carte graphique) supportant la solution IA générative de la DGDDI ;
- la gestion de la zone HNO (heure non ouvrées) pour les applications ICS2 et SI-BREXIT ;
- l'appui au pilotage dans le cadre du programme VDD (valorisations des données en douane) ;
- les abonnements au réseau RIE ;
- le maintien en condition opérationnelle (MCO) de la solution AGNET (application de communication longue portée et sécurisée sur smartphone) ;
- les abonnements satellitaires qui assurent le bon fonctionnement des infrastructures techniques sur les moyens nautiques de la garde cote ;
- la poursuite de la sécurisation du réseau local ;

- le fonctionnement de la messagerie (progiciel en douane) ;
- la mise en place de l'offre de détection non intrusive pour répondre à l'objectif de la Douane de contrôler la totalité du flux postal en 2025. La DGDDI a équipé les chaînes de tri des deux sites traitant le flux postal de scanners 3D (BDP Wissous et CDP Roissy) et a mis en œuvre le produit d'analyse d'image de scanners à rayon X.

C) Fonctionnement des services : 74,2 M€ en AE et 72,9 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement des services sont réparties comme suit :

- 28,5 M€ en AE et 27,4 M€ en CP pour le fonctionnement courant des services et mes subventions versées aux associations (œuvre des orphelins des douanes, mutuelle des douanes, association de gestion des résidents des écoles nationales des douanes) ;
- 10,1 M€ en AE et 10 M€ en CP pour la formation des agents ;
- 2,4 M€ en AE et 2,3 M€ en CP dédiés à l'affranchissement et aux frais postaux ;
- 21,2 M€ en AE et 21,2 M€ en CP pour les frais de déplacement des agents ;
- 10,3 M€ en AE et en CP pour le parc automobile (entretien, réparation, carburant, péage) ;
- 1,4 M€ en AE et en CP de frais de poursuites et de contentieux ;
- 0,3 M€ en AE et en CP concernant diverses dépenses d'entretien et de réparation.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 35,9 M€ en AE et 30,7 M€ en CP

A) Immobilier : 15,1 M€ en AE et 7,9 M€ en CP

Ces dépenses concernent principalement les opérations immobilières suivantes :

- Acquisitions et constructions : 6,26 M€ en AE et 0,44 M€ en CP ;
 - acquisition en état de futur d'achèvement d'un immeuble neuf pour l'installation de la Brigade et du Bureau de dédouanement de Clermont-Ferrand ;
 - reconstruction provisoire d'une Direction régionale à Mamoudzou après le passage du cyclone Chido à Mayotte.
- Travaux structurants : 7,68 M€ en AE et 6,80 M€ en CP ;
 - mise en sûreté des personnes et des biens avec le renforcement de la sûreté passive des immeubles (clôtures périphérique et périmétriques, création ou renforcement de locaux de marchandises saisies, de locaux de rétention...) ;
 - rénovation du réseau de chauffage et rafraîchissement de l'école nationale des Douanes de Tourcoing ;
 - modernisation du musée national des Douanes de Bordeaux ;
 - Constitution du pôle Étatique de la Pointe Fouillole à Pointe à Pitre ;
 - rénovation, agrandissement et adaptation au changement climatique de la Brigade et du Bureau de dédouanement d'Arras ;
 - relogement des services douaniers de la cité de l'Air en Polynésie ;
 - réhabilitation d'un dock en siège d'unité de la branche surveillance à Nouméa ;
 - restructuration, extension, et rénovation complète de la Brigade de surveillance de Woippy ;
 - rénovation totale de l'immeuble domanial qui accueillera la Brigade d'Orléans à Fleury-les-Aubrais ;
 - aménagement commun avec le MINARM de la base aéronautique navale d'Aspretto pour les garde-côtes ;
 - rénovation d'une partie du parc de la Direction régionale Paris-Est (Brigade Combs-la-Ville, Division de Torcy et bureau de dédouanement de Marne-la-Vallée) ;
- Entretien lourd : 0,25 M€ en AE et 0,24 M€ en CP ;
 - Réaménagement et densification de l'ex immeuble de Direction de l'école nationale des Douanes de La Rochelle pour y regrouper les outils de formation des Marins.
- Autres dépenses de l'immobilier 0,90 M€ en AE et 0,37 M€ en CP ;

B) Dépenses informatiques : 10,9 M€ en AE et 10,1 M€ en CP

Ces crédits ont notamment permis de financer :

- le renouvellement des équipements bureautiques et le développement de l’environnement numérique de travail des agents ;
- le désendettement technique, la sécurisation et la poursuite de la rénovation des infrastructures réseaux dans les datacenters pour remplacer les cœurs de réseau et les équipements de distribution, ainsi que le remplacement des baies de stockage et des hyperviseurs ;
- le programme de valorisation des données, qui poursuit son développement en enrichissant sa palette de services (analyse de données à la demande, laboratoire de données ciblage dédié à la lutte contre la fraude, démonstrateurs) et en assurant le déploiement de cas d’usage stratégiques ;
- la poursuite des actions de sécurisation de l’ensemble des systèmes d’informations douaniers, dans un contexte de hausse des cyberattaques (mise en place d’une organisation des services et des outils adéquate, développement d’outils susceptibles de répondre aux exigences formulées par l’Agence nationale de la sécurité des systèmes d’information) ;
- des expérimentations en matière d’intelligence artificielle générative pour valider la pertinence des cas d’usage notamment dans le cadre de la recodification du code des douanes. Cette phase d’expérimentation a débouché sur le développement et l’industrialisation d’une solution sécurisée, légale, performante et interopérable basé sur des infrastructures hybrides (internes à la douane mais aussi solutions SecNumCloud) ;
- le perfectionnement du nouvel outil, qui dématérialise le processus de formation (SI formation), doté d’une meilleure ergonomie et d’une performance qui offre en 2025 des fonctionnalités avancées ;
- l’élargissement de l’offre de service visualisation DATA dans le cadre de l’exploitation des données.

C) Investissement automobile : 9,8 M€ en AE et 12,7 M€ en CP

Ces crédits ont été consacrés au renouvellement du parc automobile douanier.

3. DÉPENSES D’INTERVENTION : 24,5 M€ en AE et en CP

Ces crédits regroupent :

- la subvention annuelle versée à l’établissement public administratif de la Masse des Douanes en charge du logement social douanier et la subvention à l’organisation mondiale des douanes (OMD) pour : 2,9 M€ en AE et en CP.
- les mises à disposition tardives des droits de douane au profit de l’Union européenne pour 21,6 M€.

ACTION**08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac	891	54 100 000 41 215 971	54 100 000 41 216 862	891	54 100 000 42 594 485	54 100 000 42 595 376

Cette action regroupe l’ensemble des dépenses d’intervention pour le soutien et la transformation du réseau des débiteurs de tabac.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		891		891
Prestations sociales et allocations diverses		891		891
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		22 795		22 797
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		22 795		22 797
Titre 6 : Dépenses d'intervention	54 100 000	41 193 176	54 100 000	42 571 688
Transferts aux entreprises	54 100 000	41 193 176	54 100 000	42 571 688
Total	54 100 000	41 216 862	54 100 000	42 595 376

Les aides versées en 2025 aux débiteurs de tabac s'élèvent à 54,1 M€ en AE et 42,6 M€ en CP. Le montant des aides versées en 2025 est inférieur à la prévision du PAP en raison de la baisse des demandes d'aides.

A) Les aides visant à soutenir les buralistes les plus fragiles : 18,4 M€ en AE et en CP

- le dispositif de soutien forfaitaire aux débiteurs de tabac (18,2 €). Ce dispositif vise à accompagner financièrement les débiteurs de taille modeste (cette aide est réservée aux buralistes dont le chiffre d'affaires tabac de l'année N-1 est compris entre 50 000 € et 400 000 €). Le montant de l'aide (2 500 € par an et par débiteur) est doublé pour les débiteurs situés dans une commune rurale de moins de 5 000 habitants, en zone de revitalisation rurale ou dans un quartier prioritaire de la ville ;
- l'aide conjoncturelle (0,2 M€). Ce dispositif de soutien exceptionnel est prévu en cas de baisse anormale du chiffre d'affaires. Il est destiné aux buralistes dont le chiffre d'affaires tabac de l'année N-1 est compris entre 50 000 € et 400 000 € et qui ont subi une forte baisse de chiffre d'affaires sur un semestre.

B) Le fonds de transformation : 12,4 M€ en AE et 13,7 M€ en CP

Ce fonds vise à accompagner les débiteurs de tabac dans la transformation de leur commerce et la diversification de leur activité, afin de réduire la dépendance de leur modèle économique à la vente de produits du tabac.

C) Les autres aides : 10,4 M€ en AE et en CP

Elles comprennent :

- une dotation destinée à financer l'aide à la cessation d'activité versée aux buralistes dont le point de vente n'est plus viable sur le plan économique (0,4 M€) ;
- une aide à la sécurisation des débiteurs de tabac (10 M€) visant à financer les travaux de sécurisation des débiteurs de tabac au moyen du remboursement forfaitaire d'un ensemble de matériels, plafonné à 10 000 € par période quinquennale.

ACTION**09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	9 083 488 8 172 676	17 560 000 11 924 842	26 643 488 20 097 518	9 083 488 8 172 676	14 900 000 12 071 048	23 983 488 20 243 724

Cette action regroupe les travaux informatiques, l'acquisition de matériels techniques et les opérations immobilières que la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) mènera dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques annoncé en mai 2023. En effet, la DNRED étant une centrale de renseignement du ministère de l'Action et des Comptes publics du premier cercle de la communauté du renseignement, il importe que soit maintenue sa capacité à accéder à l'ensemble des ressources de cette communauté, puis à les traiter en toute sécurité et à les exploiter de façon optimale. Par conséquent, dans un contexte de sophistication des fraudes et d'arrivée à maturité de nouvelles technologies, la DNRED a poursuivi en 2025 son plan d'investissement capacitaire engagé en 2024.

Effectifs

A+	3
A	24
B	41
C	27
Total	94

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	9 083 488	8 172 676	9 083 488	8 172 676
Rémunérations d'activité	5 625 190	5 012 904	5 625 190	5 012 904
Cotisations et contributions sociales	3 415 652	3 109 101	3 415 652	3 109 101
Prestations sociales et allocations diverses	42 646	50 671	42 646	50 671
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		7 035 404		6 751 208
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		7 035 404		6 751 208
Titre 5 : Dépenses d'investissement	17 560 000	4 889 438	14 900 000	5 319 841
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	17 560 000	4 623 409	14 900 000	4 856 777
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		266 029		463 064
Total	26 643 488	20 097 518	23 983 488	20 243 724

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 7,0 M€ en AE et 6,7 M€ en CP**A) IMMOBILIER** : 0,68 M€ en AE et 1,17 M€ en CP

Ces crédits ont permis de payer le loyer du centre technique ainsi que le financement des études pour les sites concernés par des travaux de modernisation et de sécurisation.

B) DIRECTION TECHNIQUE : 6,36 M€ en AE et 5,57 M€ en CP

En matière de fonctionnement, les dépenses se répartissent ainsi :

- l'appui au renseignement technique avec le financement des logiciels d'exploitation et de traitement pour l'investigation numérique et la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs douaniers ainsi que le matériel de fonctionnement opérationnel, indispensable à l'exercice des missions ;
- l'environnement numérique de travail : impression, abonnements internet, dotation en matériel informatique ;
- le fonctionnement en matière de réseau pour la fiabilisation de l'infrastructure tant en termes de logiciels de protection, qu'en termes de sécurité informatique (SSI), de capacités de traitement des données de masse avec toutes les prestations intellectuelles afférentes. En parallèle, ces dépenses de fonctionnement concernent également des logiciels nécessaires à la bonne exploitation du réseau, l'acquisition et la maintenance des serveurs informatiques et du matériel réseau et enfin tous les abonnements liés au service de téléphonie fixe ;
- la valorisation de la donnée pour l'acquisition et la mise à disposition des logiciels nécessaires d'une part à l'exercice des missions par le service et d'autre part la poursuite de la transformation numérique avec notamment l'urbanisation du SI et l'harmonisation des données et leur bon traitement.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 4,9 M€ en AE et 5,3 M€ en CP**A) IMMOBILIER** : 4,62 M€ en AE et 4,81 M€ en CP

Les crédits ont permis de financer la rénovation et la modernisation des bâtiments de la DNRED, selon trois axes :

- Accroître la sécurité des emprises pour permettre le déploiement de réseaux classifiés dans l'ensemble de ses implantations ;
- Adapter les locaux aux activités qui revêtent une sensibilité technique particulière, ainsi que les mettre aux normes au regard des prescriptions de santé et de sécurité au travail ;
- Réaménager les espaces pour décroisonner les différentes spécialités métiers et favoriser le travail collaboratif et l'exploitation croisée du renseignement.

Plus particulièrement en 2025, les crédits ont permis de financer :

- La suite des travaux immobiliers engagés en 2024 au siège de la DNRED à Ivry, afin d'accompagner la réorganisation du service par un réaménagement des espaces ;
- La livraison des travaux de relogement de deux nouveaux services hors de Paris et la poursuite des travaux de modernisation et de sécurisation du centre technique.

B) DIRECTION TECHNIQUE : 0,27 M€ en AE et 0,51 M€ en CP

Les dépenses d'investissement en matière de réseau concernent la poursuite de la modernisation technique de l'infrastructure et l'augmentation du niveau général de stabilité et de résilience du réseau, avec un volet d'investissement particulier s'agissant du stockage et de traitement de la donnée.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)	66 690	40 000				21 690
Transferts	66 690	40 000				21 690
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	16 600	11 620				
Transferts	16 600	11 620				
Total	83 290	51 620				21 690
Total des transferts	83 290	51 620				21 690

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.